

# **Projet d'activités et de budget par programmes 2016**



# Sommaire

<b>Missions</b>	
<b>Programmes</b>	
<b>Enfance et famille</b>	<b>5</b>
Accueil de la petite enfance	6
Aide sociale à l'enfance	14
Protection maternelle et infantile, planification familiale	23
<b>Solidarité, insertion, santé</b>	<b>28</b>
Accompagnement social	29
Promotion des droits fondamentaux	36
Insertion	41
Prévention et promotion de la santé	48
Prévention des conduites à risques	56
<b>Autonomie</b>	<b>60</b>
Personnes âgées	61
Personnes handicapées	70
<b>Education et jeunesse</b>	<b>81</b>
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	82
Projet éducatif départemental	89
Actions pour la jeunesse	94
<b>Culture, patrimoine, archives</b>	<b>96</b>
Culture	97
Patrimoine culturel	104
Archives	109
<b>Citoyenneté active, solidarité internationale et sports</b>	<b>116</b>
Sport et loisirs	117
Promotion de la vie associative et démocratie participative	122
Solidarité, coopérations internationales	125
<b>Réseau routier et mobilité durable</b>	<b>131</b>
Réseau routier	132
Mobilité durable	137
PDU et infrastructures de transports en commun	142
<b>Développement et attractivité des territoires</b>	<b>148</b>
Aménagement	149
Politique de la ville et habitat	154
Développement économique et promotion du territoire	159
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	165
<b>Ecologie urbaine</b>	<b>171</b>
Biodiversité et nature en ville	172

Assainissement	179
Qualité de l'environnement urbain	184
Cadre de vie	188
<b>Supports internes</b>	<b>191</b>
Systèmes d'information	192
Bâtiments départementaux	198
Logistique	202
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	207
<b>Finances</b>	<b>213</b>
Stratégie budgétaire et financière	214
Gestion de la dette	222
Commande publique	225
<b>Direction et animation de l'action départementale</b>	<b>228</b>
Pilotage et stratégie	229
Audit interne	236
Animation du développement social local	239
Information et communication	242
Animation et gestion de projets européens	246
<b>Ressources humaines</b>	<b>250</b>
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	251
Politique salariale et gestion des carrières	257
Relations sociales et santé au travail	260
<b>Conduite des politiques départementales</b>	<b>268</b>

# Mission

# Enfance et famille

Programme

**Accueil de la petite enfance**

Programme

**Aide sociale à l'enfance**

Programme

**Protection maternelle et infantile, planification familiale**

## Programme : Accueil de la petite enfance

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Enfance et famille.***

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

### Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine où le taux de natalité est le plus élevé, avec un nombre de jeunes enfants de 0 à 3 ans estimé à 100 000.

Le taux de réponse aux besoins des familles reste très inférieur en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale (30 places pour 100 enfants contre 50 en moyenne en France). Cet écart s'explique non pas par le déficit en places d'accueil collectif, pour lesquelles la Seine-Saint-Denis est mieux dotée que la moyenne française (taux de réponse de 18 % contre 15 %), mais par le manque de recours à l'accueil individuel : le nombre d'assistants maternels baisse depuis la fin 2012 et 50 % des assistants maternels sont en sous-activité. Par ailleurs, la baisse tendancielle de la scolarisation des enfants de 2 ans en école maternelle augmente le besoin de modes de garde des familles.

Au 31 décembre 2014, le territoire départemental comptait 29 924 places d'accueil, dont 14 075 places en structures collectives et 15 849 places théoriques auprès des assistants maternels agréés. Entre la fin 2007 et la fin 2014, 4 564 places ont été créées (dont 2 489 en accueil collectif et 2 075 places théoriques en accueil individuel), dépassant l'objectif du Plan de relance adopté par l'Assemblée départementale en 2008 de 3 500 places créées. Au cours de l'année 2014, 98 places ont été créées en accueil collectif et la capacité théorique d'accueil individuel a diminué de 436 places.

La politique volontariste du Département pour développer les modes d'accueil de la petite enfance est mise en œuvre dans le cadre de partenariats forts avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), les communes et l'ensemble des gestionnaires de crèches publics et privés. Elle s'inscrit dans un contexte de mobilisation nationale en faveur de l'accueil de la petite enfance. Dans le cadre de la réforme de la politique familiale de juin 2013, un objectif national de création de 275 000 solutions d'accueil sur 5 ans a été retenu, avec un effort particulier en direction des familles en difficulté. Ces orientations sont inscrites dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CAF de Seine-Saint-Denis, et guident son partenariat avec le Département. Dans le cadre du nouveau Schéma de la petite enfance (cf *infra*), la Commission départementale des services aux familles devrait se substituer à terme à la fois à la Commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE) et aux coordinations départementales de soutien à la parentalité.

### Objectifs du programme

L'objectif principal du programme est de répondre aux besoins des enfants et des familles par une offre d'accueil qualitativement et quantitativement adaptée.

Le Département intervient à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance :

- au titre de l'accueil en crèche, le Département assure la gestion de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent plus de 20 % de l'offre d'accueil collectif du département, soit environ 3 000 places ;
- au titre de la protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s ;
- il gère, par ailleurs, l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) versée depuis décembre 2008 aux familles qui confient leur(s) enfant(s) à un assistant maternel agréé.

Trois projets particulièrement structurants vont marquer l'action des services en 2016 et au cours des prochaines années :

1/ Le Plan Petite enfance et parentalité 2015-2020 (PPEP), voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014. Il prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période, dont 2 500 en accueil collectif et 1 000 en accueil individuel. 20 millions d'euros de subventions d'investissement sont prévues pour le soutien à la création de places dans les crèches non départementales et les maisons d'assistants maternels (MAM). Ce soutien financier sera ciblé prioritairement sur les territoires les moins bien pourvus et dont les habitants ont les plus faibles revenus. Le Plan prévoit également de consacrer 60 millions d'euros à la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de service social). 12 crèches départementales feront l'objet d'une rénovation totale.

2/ Le Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, signé par la secrétaire d'Etat à la famille, la CAF, le Département, l'Union départementale des associations de familles, l'Education nationale, les associations de Maires et la Mutuelle sociale agricole. La Seine-Saint-Denis fait partie des 17 départements préfigureurs concernant la définition de Schémas territoriaux de petite enfance et parentalité. L'objectif est de réformer la gouvernance territoriale de la politique d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité pour développer l'offre de services et corriger les inégalités sociales et territoriales dans l'accès à ces services. Adopté le 25 novembre 2014, il s'articule autour de quatre objectifs :

- accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès,
- continuer d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale,
- améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions liées à la petite enfance et à la parentalité,
- permettre une action coordonnée des différents acteurs sur le territoire.

3/ Le lancement et la mise en œuvre du nouveau Projet éducatif des crèches départementales (PECD), cadre de référence pour les professionnels des crèches départementales, acteurs majeurs de l'offre d'accueil en Seine-Saint-Denis.

#### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil de la petite enfance	Dépenses	21,590	20,844	21,519	10,564
	Recettes	23,056	23,012	23,541	23,347

Le versement de l'ADAJE, les moyens de fonctionnement des crèches départementales et les aides en fonctionnement aux autres crèches constituent les principales dépenses directes du programme. A ces dépenses directes s'ajoutent les dépenses de personnel et de bâtiments portées par les autres directions du Département et estimées à 60 millions d'euros.

Les recettes concernent les crèches départementales (participations des familles et de la CAF).

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil de la petite enfance	Dépenses	0,973	0,486	1,520	1,380

#### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 486	306	134	1 046

Outre ceux du service des crèches départementales, ces postes intègrent 190 postes de catégorie A du service de Protection maternelle et infantile (PMI), dédiés à la compétence obligatoire de contrôle des établissements et d'agrément et de suivi des assistants maternels.

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Optimiser l'occupation des places en crèches départementales				
		2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'occupation (hors juillet-août, en %)	cible	-	-	73,5 %	73,5 %	73,5 %
	réalisé	72,0 %	72,4 %	72,3 %	76,6 % (au 30 juin)	
Taux d'admission (hors juillet-août, en %)	cible	108 %	104 %	104 %	104 %	104 %
	réalisé	101,3 %	100,4 %	98,8 %	103,3 % (au 30 juin)	
<p><u>Commentaire :</u> Le taux d'occupation (nombre d'heures de présence des enfants / capacité maximale des crèches en heures d'accueil des enfants) n'est plus un indicateur financier mais il reste un indicateur de référence ; il est à corrélérer avec un autre indicateur : le taux d'admission des enfants en crèche (nombre d'enfants admis par rapport au nombre de berceaux ouverts). Ces deux taux permettent de déterminer l'activité (nombre de jours de présence des enfants). Les résultats dépendent également de la situation du personnel en poste (absences, postes vacants et remplacement du personnel de longue durée).</p> <p>Le taux d'occupation impacte le taux de facturation, élément pris en compte par la CAF pour le versement de la prestation de service unique (PSU). Ce taux mesure le rapport entre le nombre de journées facturées et le nombre de journées de présence réelle des enfants.</p>						

Objectif		Conforter la démarche participative avec les parents				
		2012	2013	2014	2015	2016
Part des établissements ayant des actions significatives en direction des parents	cible		50 %	50 %	60 %	60 %
	réalisé	45 %	45 %	45 %		
<p><u>Commentaire :</u> Compte-tenu du bilan en cours de la démarche des Conseils d'établissement et de la volonté d'élargir la participation des parents en crèche à d'autres formes et modalités, pour 2015 la définition de l'indicateur a été élargie pour y intégrer une notion de participation des parents plus large.</p>						

Objectif		Conforter la qualification professionnelle des agents				
		2012	2013	2014	Cible 2015	Cible 2016
Part des agents concernés par un départ en formation (en %, sur 1300 agents)	cible	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
	réalisé	60 % (774 agents)	47 % (608 agents)	52 % (675 agents)		
<p><u>Commentaire :</u> Après une baisse en 2013, le nombre d'agents a augmenté en 2014. Pour 2015, avec déjà 575 professionnel(le)s concerné(e)s par un départ en formation fin août, la tendance devrait être de nouveau à la hausse. Les différents efforts du service en matière de formation semblent porter leurs fruits.</p>						

Objectif		Conforter la démarche éducative par l'élaboration des projets d'établissements par les équipes de crèches				
		2012	2013	2014	2015	2016
Part des établissements ayant un projet d'établissement validé	cible	67 %	85 %	72 %	60 %	60 %
	réalisé	51%	54,5 %	56 %		
<p><u>Commentaire :</u>            En septembre 2015, 32 projets d'établissement étaient validés.            Leur élaboration fait l'objet d'un long travail collectif associant tous les agents d'une crèche autour d'une réflexion sur leurs pratiques.            En lien avec la finalisation du nouveau PECD, l'année 2016 sera consacrée à la diffusion de nouvelles modalités d'élaboration des projets d'établissement afin d'en simplifier la rédaction et à la mise en place d'une démarche d'actualisation des projets existants.</p>						

Objectif		Soutenir le développement de l'accueil de la petite enfance				
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de places créées en accueil collectif et individuel (places théoriques pour l'accueil individuel)	cible	1 000	1 010 en accueil collectif	900	400, dont 250 en accueil collectif	400 places en accueil collectif
	réalisé	1371 places créées dont 1 243 en collectif et 128 en individuel	422 places créées (solde de 484 créations en collectif et diminution de 62 en individuel)	Diminution de 338 places (solde de 98 créations en collectif et diminution de 436 en individuel)		
Nombre de bénéficiaires de l'ADAJE (au 31/12 de chaque année)	cible			+ 1 %	+ 1 % (5 876)	+ 1 %
	réalisé	5 810	5 780	5 818	6 119 (au 30 septembre)	

## Action 1 : Crèches départementales

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- garantir un accueil optimisé et de qualité centré sur l'enfant,
- développer et améliorer la place et la participation des familles dans le processus d'accueil du jeune enfant,
- soutenir et valoriser les équipes dans un objectif de professionnalisation pour renforcer leurs pratiques,
- favoriser l'ouverture de la crèche sur l'extérieur et son environnement.

Les priorités de l'année 2016 seront les suivantes :

1/ Améliorer les conditions physiques d'accueil avec le Plan « Petite enfance et parentalité »

Sur les douze opérations de rénovation lourdes prévues par le Plan Petite enfance, deux seront lancées ou poursuivies en 2016 :

- la crèche Floréal à Romainville (la majorité des enfants et des équipes sera accueillie dans les crèches Gagarine à Romainville et Anatole France à Bagnole pendant les travaux),
- la crèche Lamaze à Bobigny, qui pourra après travaux accueillir 10 % d'enfants supplémentaires (accueil des enfants à la crèche Jean Jaurès à La Courneuve pendant les travaux).

Outre les rénovations totales, le Plan va se traduire sur la période 2015-2020 par :

- un renforcement important des Travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) sur les autres crèches,

- un effort important pour rendre les bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap (enfants mais également familles et professionnels). Quatre à cinq crèches bénéficieront de ces aménagements, afin de pouvoir accueillir au mieux tous les handicaps, à la fois en terme d'aménagement de l'espace, d'équipement mais aussi de formation du personnel. La crèche Jean Jaurès à La Courneuve sera la première concernée.

Le référentiel d'aménagement des crèches du pôle ergonomie, en cours de rédaction, soutiendra cette démarche.

## 2/ Finaliser le Projet éducatif des crèches départementales (PECD) et poursuivre sa déclinaison en actions éducatives

Le PECD, document de référence pour l'ensemble des professionnels du service, porte les valeurs et les orientations des 55 crèches départementales. Il traite de l'ensemble des pratiques et postures professionnelles des agents du service. L'année 2016, année de lancement du nouveau PECD, viendra réaffirmer les grandes valeurs portées par les crèches départementales : respect et « bien traitance », diversité et égalité, « faire et penser ensemble », créativité et plaisir, bien-être physique et psychique.

Dans ce cadre, les actions liées aux activités culturelles, artistiques, ludiques, à la promotion de toutes les diversités (égalité filles-garçons, handicap, plurilinguisme, etc.), ainsi que les actions de prévention (alimentation, bucco dentaire) seront renforcées.

Les parcours mis en place avec le service de la culture (« Hisse et oh ! ») vont être, en 2016, à la fois plus nombreux et plus diversifiés.

## 3/ Poursuivre le développement du nombre d'enfants accueillis en crèche tout en limitant les ruptures d'accueil

Le travail sur l'élargissement des modalités d'accueil en crèche (accueil plus temporaire, sur une période déterminée, accueil à temps diversifié), l'organisation de l'accueil (périodes d'admission, organisation de l'accueil par section, horaires et périodes d'ouverture des crèches), l'évolution de l'équipe de soutien et l'amélioration des conditions de travail des agents sera poursuivi.

En particulier, en 2016, des évolutions dans le fonctionnement des crèches (nouveau règlement de fonctionnement) sont prévues afin de mieux adapter la présence des professionnels aux besoins d'accueil des enfants. Une évolution des périodes d'ouverture de l'ensemble des établissements est prévue avec une fermeture de toutes les crèches une semaine entre Noël et le jour de l'an et deux semaines au mois d'août.

Afin d'améliorer le remplacement des absences dans les crèches départementales, une réflexion a été lancée autour de l'équipe de soutien. La mise en place d'une équipe d'Auxiliaires de Puériculture d'Urgence (APU), dédiée aux remplacements ponctuels, est en cours. Dispositif complémentaire à celui des Auxiliaires de Puériculture de Remplacement (APR) positionnées sur des absences longues, les APU ont vocation à apporter un soutien court permettant de soulager les équipes et d'éviter les ruptures d'accueil. Sa montée en charge est prévue pour 2016.

L'ensemble de ces projets va s'organiser dans le contexte spécifique de signature d'une nouvelle convention entre la CAF et le Conseil départemental.

## 4/ Poursuivre les actions de développement du recrutement, de l'accueil et de la formation des professionnels

Depuis plusieurs années, le service des crèches est confronté à des difficultés de recrutement de personnel, en particulier sur les postes d'auxiliaires de puériculture. Dans ce contexte, tout est mis en œuvre pour soutenir, accompagner les équipes mais aussi, plus globalement, pour contribuer à l'évolution du secteur de la petite enfance en matière d'emploi et de formation. Le service s'est ainsi engagé dans une démarche pilotée par la Région Ile de France autour de l'emploi et des formations sanitaires et sociales.

Les principaux objectifs du service pour 2016 sont, pour le pré-recrutement et le recrutement de :

- poursuivre les visites d'écoles, l'attribution de bourses et de contrats d'apprentissage,
- renforcer l'accueil de collégiens en stage d'observation (via la plateforme numérique mise en place par le Département),
- favoriser l'accueil d'emplois d'avenir.

Pour ce qui est de l'accueil des nouveaux agents, le service maintiendra l'ensemble de ses dispositifs et notamment la semaine de sensibilisation proposée aux auxiliaires de puériculture.

En lien avec le nouveau PECD et les priorités actuelles du Département, de nouveaux axes de formations seront définis, notamment autour de la diversité (plurilinguisme, handicap, égalité filles-garçons).

#### 5/ Développer et améliorer la place et la participation des familles

Pour mieux répondre aux attentes des familles, le service va poursuivre ses contributions au développement de lieux uniques d'information et d'inscription ainsi qu'au fonctionnement et à l'organisation des Commissions d'accès aux modes d'accueil (CAMA), dans le cadre de conventions locales avec les villes et la CAF articulées autour des grands axes du Schéma Petite enfance.

De plus, le service va s'engager, dans le cadre d'un projet de simplification des courriers aux usagers et à l'occasion de l'évolution du règlement de fonctionnement des crèches, en faveur d'une information aux familles plus simple et plus claire.

Pour améliorer et simplifier la participation des familles à la vie de la crèche, les conseils d'établissement vont évoluer en 2016, vers une forme plus souple et moins institutionnelle afin de faciliter les échanges.

#### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Crèches départementales	Dépenses	2,024	1,953	2,083	1,952
	Recettes	23,056	23,010	23,541	23,347

Les dépenses directes des crèches sont essentiellement constituées de l'alimentation (65 %), des changes (12 %), ainsi que de frais divers (jeux, jouets, produits d'hygiène et de pharmacie, livres, sorties...). Les marchés d'alimentation sont désormais mutualisés avec la DEJ (Direction de l'éducation et de la jeunesse).

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Crèches départementales	Dépenses	0,200	0,200	0,250	0,300

## Action 2 : Accueil collectif de la petite enfance

#### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- augmenter le nombre de structures d'accueil de la petite enfance et le nombre de places offertes,
- améliorer le contrôle et le suivi des établissements et services d'accueil de la petite enfance,
- améliorer l'accompagnement des gestionnaires publics et privés dans l'aide à la création, extension et transformation de structures dans le respect de la réglementation (étude de plan, rencontres régulières afin de rendre des avis et des autorisations d'ouverture) notamment avec le guide pratique départemental.

Ces objectifs se déclinent dans de nombreuses actions prévues par le schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, qui continueront à être mises en œuvre en 2016.

Les priorités 2016 seront les suivantes :

- adapter les modalités de contrôle des établissements comme prévu dans le projet de service de PMI, en renforçant l'équipe des référents et en intégrant ces missions dans certains profils de postes de responsables de circonscription de PMI,
- mettre en œuvre le volet de soutien en investissement aux crèches et autres structures non départementales du Plan petite enfance, avec le principe de cibler les territoires les moins pourvus,
- fondre le Foddac dans un nouveau fonds d'investissement. Pour rappel, le Foddac (Fonds départemental de développement de l'accueil collectif) a été créé en 2005 par le Département et la CAF afin de soutenir les communes les moins bien pourvues en places d'accueil et les projets innovants. Dans le cadre du Plan petite enfance, il est

proposé de créer un fonds d'investissement pour l'innovation petite enfance et parentalité (FIPEP) de 250 000 € par an jusqu'en 2019.

## Principaux partenariats

En interne : le service des crèches départementales, la direction des bâtiments départementaux...

En externe : la CAF, les gestionnaires publics (communes et hôpitaux), les gestionnaires privés (entreprises et associations), les services de l'Etat

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	13,394	12,782	13,182	2,317

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	0,773	0,287	1,270	1,080

## Action 3 : Accueil individuel de la petite enfance

### Objectifs de l'action

L'action « Accueil individuel de la petite enfance » concerne la prestation ADAJE Seine-Saint-Denis, l'agrément, la formation et le suivi des assistants maternels ainsi que les actions portées par l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI).

Les objectifs stratégiques de l'action « Accueil individuel de la petite enfance » sont les suivants :

- développer et rendre plus accessible l'accueil individuel en attribuant l'ADAJE aux familles qui emploient un assistant maternel agréé pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans,
- améliorer la qualité de l'accueil des enfants chez les assistants maternels,
- organiser la formation des assistants maternels dans le respect des contraintes réglementaires,
- augmenter le nombre d'assistants maternels agréés et le nombre de places d'accueil,
- développer, via l'ADDAI, le potentiel d'accueil des assistants maternels et promouvoir des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant,
- favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des assistants maternels et la demande des familles et promouvoir le champ de l'accueil spécifique (handicap, insertion, horaires atypiques...).

Ces objectifs se déclinent dans de nombreuses actions prévues par le schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité, qui continueront à être mises en œuvre en 2016.

L'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) a été mise en place dans le cadre du Plan de relance des modes d'accueil petite enfance de 2008. Cette aide est destinée aux familles ayant choisi pour leur(s) enfant(s) un mode d'accueil individuel. Elle est attribuée aux bénéficiaires de la PAJE « complément de libre de choix du mode de garde Assistant maternel », pour chacun de leur enfant, jusqu'à 3 ans, en fonction des barèmes de la CAF. Cette prestation est versée aux familles, par le Département, mensuellement, sur la base de trois tarifs fonction des ressources des familles.

En 2016, le versement de l'aide et les actions de communication (courriers, plaquettes..) seront poursuivies. Un travail particulier sera fait pour mettre en œuvre le versement de l'ADAJE en tiers payant, en complément des aides de la Caf, afin d'éviter des avances de fonds aux familles.

La formation des assistants maternels se déroule en deux étapes : une formation initiale de 60 heures réalisée par un prestataire extérieur et une formation de 60 heures dispensée en interne à partir du premier accueil.

Pour 2016, les priorités en matière d'agrément, de formation et de suivi des assistants maternels seront de :

- généraliser le suivi des assistants maternels par les éducatrices de jeunes enfants,
- poursuivre la valorisation de la profession (campagnes de communication, partenariat avec Pôle emploi...),
- consolider le dispositif de formation post-accueil.

L'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI) a été mise en place en 2009 dans le cadre du Plan de relance, en partenariat avec la CAF (cofinancement). L'objectif est de développer le potentiel d'accueil des assistants maternels et de promouvoir des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant. Cette agence s'adresse aux assistants maternels, aux professionnels (associations, Relais d'assistants maternels) ainsi qu'aux assistants maternels au chômage ou en sous-activité qui souhaitent être accompagnés pour reprendre une activité professionnelle.

La priorité de l'année 2016 sera la mise en œuvre du volet « accueil individuel » du Plan « Petite enfance et parentalité » et du Schéma petite enfance et parentalité, en particulier en mettant en place la nouvelle aide en investissement aux créations de maisons d'assistants maternels (MAM). Il s'agira également :

- d'accompagner les assistant(e)s maternel(le)s en inactivité totale ou partielle, dans le cadre des conventions petites enfance avec les villes (6 communes concernées),
- de poursuivre les actions permettant à des parents en insertion et/ou travaillant en horaires atypiques d'accéder à un mode de garde individuel, via le soutien aux associations UNA Paris 12 et Familles et cités,
- d'étendre sur un territoire plus large le dispositif « trait d'Union », ayant pour but de favoriser l'accueil chez une assistante maternelle des enfants ayant des besoins spécifiques.

### Principaux partenariats

Pour l'ADAJE : la CAF, la MSA, le Payeur départemental, la Direction des Impôts

Pour la formation des assistants maternels : les communes, les RAM (Relais d'assistants maternels), la CAF, le ministère, les associations d'assistants maternels, Pôle emploi, la Fepem

Pour l'Addaj : la Caf, la Cnaf, les communes, les RAM, le ministère, les associations d'assistants maternels, Pôle emploi

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	6,171	6,110	6,253	6,295

Le versement de l'ADAJE aux familles constitue plus de 95 % des crédits de cette action, le solde étant constitué des dépenses de formation des assistantes maternelles.

## Programme : Aide sociale à l'enfance

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Enfance et famille.***

Ce programme comporte six actions :

- Prévention spécialisée,
- Evaluer pour protéger,
- Accompagnement,
- Accueil en structures collectives,
- Accueil familial,
- Adoption.

### Agenda 21

Orientation 1 : Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

### Contexte

La Seine-Saint-Denis est un département jeune, d'accueil des migrations, précarisé et confronté à une crise de l'hébergement et du logement. Sur le département, près de 11 000 enfants bénéficient d'interventions au titre de la protection de l'enfance, soit 2,5 % des 0-21 ans. Les informations préoccupantes touchent 8,2 ‰ des 0-19 ans. Le public accueilli est constitué majoritairement d'adolescents avec une forte représentation des 15-19 ans. Le niveau de judiciarisation a augmenté de 16 % depuis 2007 et l'urgence concerne 70 % des admissions. 51 % des interventions s'exercent à partir du domicile.

Les publics et les réponses de la protection de l'enfance sont en évolution avec une politique renouvelée en direction des jeunes majeurs et mieux articulée avec le droit commun (expérimentation de l'Allocation Jeunes Majeurs). Il existe également une problématique autour des enfants en très grande difficulté qui nécessite d'autres réponses, à redéfinir avec l'Agence régionale de santé (ARS), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le secteur de la pédopsychiatrie. Face à la baisse des effectifs de jeunes majeurs et l'inadéquation d'une partie du dispositif de placement aux besoins, le service s'est engagé dans une évolution qualitative et quantitative de son dispositif d'accueil et d'accompagnement à travers un appel à projets.

Les services de l'aide sociale à l'enfance opèrent à partir d'un maillage territorial de prévention dans lequel de nombreux acteurs interviennent auprès des nouveau-nés, des enfants, des jeunes et des parents. Ce maillage s'accompagne d'un fort partenariat avec la PMI, le service social, la CAF, l'Education nationale et la Justice. L'élaboration des Projets sociaux de territoires devrait renforcer ces dynamiques et resituer la place des usagers dans une ambition de solidarité et d'innovation sociale.

Au niveau national, la politique publique de protection de l'enfance a fait l'objet depuis un an et demi de concertation avec les différents acteurs sous l'égide du secrétariat d'Etat à la famille. Les principaux objectifs de la loi de protection de l'enfant adoptée en première lecture à l'unanimité au Sénat puis le 13 mai 2015 par l'Assemblée Nationale sont de :

- prendre en compte les besoins de l'enfant et sécuriser son parcours (référentiel national Projet Pour l'Enfant),
- améliorer le repérage des situations de danger,
- développer la prévention à tous les âges de l'enfance.

Le principe est posé de créer un Conseil National de protection de l'enfance pour améliorer la gouvernance et décloisonner les interventions. Le Département participe au groupe technique de suivi des travaux de la feuille de route 2015-2017. Ce projet de loi intègre les principes de la circulaire de 2013 du ministre de la Justice sur l'accueil des Mineurs isolés étrangers (MIE) qui permet une péréquation nationale.

### Objectifs du programme

L'Aide Sociale à l'Enfance met en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance. L'intervention de l'ASE, définie par le deuxième schéma de protection de l'enfance s'articule autour de trois objectifs majeurs :

- prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,

- accompagner les familles,
- prendre en charge en dehors de leur domicile familial les mineurs et jeunes majeurs victimes de maltraitance, et en situation de danger ou risque de danger.

## Grands projets

Le projet majeur mis en œuvre en 2016 sera l'élaboration d'alternatives aux placements « classiques » dans l'esprit de la loi du 5 mars 2007. En effet, un travail d'état des lieux et d'évaluation mené au cours des dernières années a montré que les dispositifs actuels présentaient certaines limites (prégnance de l'urgence, cloisonnement entre les réponses préventives et les placements, internats conçus sur un fonctionnement classique avec des exigences en tension avec les besoins du public, manque de places...). Il est ainsi apparu que le dispositif actuel d'accueil, pour répondre à ces enjeux, nécessitait d'être adapté en construisant des réponses alternatives à l'accueil classique. Il s'agit de penser en termes de lien et non plus de lieu, l'accueil physique devant être un outil et non un objectif. Dans cette logique, des cahiers des charges ont été construits afin de diversifier les réponses de proximité (accueil de jour, accueil modulable, accueil provisoire, accueil familial d'urgence, prise en charge des adolescents, enfants en très grande difficulté). Ces évolutions seront facilitées par la sortie des dispositifs, dans les prochaines années, de nombreux jeunes majeurs, en particulier MIE, ce qui permettra une reconversion des places. 2016 sera l'année de la mise en œuvre de nombreux projets innovants (création de Services d'accueil de jour, d'un relais parental associatif, d'actions éducatives avec possibilité d'héberger, suivi spécifique des jeunes les plus fragiles, accueil d'urgence pour les tout-petits...).

D'autres projets seront également lancés ou poursuivis :

- la finalisation du travail autour des évolutions du Centre départemental enfance et famille (CDEF),
- l'organisation des temps forts de la protection de l'enfance, afin de dégager les axes de la politique départementale sur lesquels appuyer le projet éducatif de l'ASE,
- le suivi de la mise en œuvre du projet de service.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	255,256	250,753	247,390	241,658
	Recettes	4,936	5,821	4,751	4,776

La diminution des dépenses de fonctionnement porte exclusivement sur les dépenses d'accueil en structures collectives, amorcée depuis 2014, essentiellement en raison de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes majeurs, de l'instauration d'une péréquation nationale de l'accueil des mineurs isolés étrangers et d'une stabilisation de l'activité malgré les flux d'urgence.

Par ailleurs, en 2016, des pistes d'économies sont proposées assorties de projets innovants constituant une alternative au placement en référence à la loi du 5 mars 2007. En effet, les places d'accueil libérées dans le département par les jeunes majeurs orientés vers des accompagnements plus souples, l'insuffisance d'une partie des réponses actuelles aux problématiques des adolescents, des petits et des fratries, permettent d'envisager une refonte des réponses de la protection de l'enfance (accueil physique et accompagnement). Un travail spécifique sera également engagé avec l'autorité judiciaire pour maîtriser l'enjeu de l'urgence et offrir des réponses alternatives. La création de nombreuses places dans ces nouveaux dispositifs devrait permettre de réduire d'autant les besoins en accueil collectif. Dans ce contexte, le développement de l'accueil familial constitue également un enjeu important. En 2015, le nombre d'accueils chez les assistants familiaux a progressé d'environ 6 %, contribuant notamment à répondre aux admissions en urgence. Cette volonté se traduit sur le plan budgétaire par une augmentation des crédits sur les actions « Accompagnement » et « Accueil familial » et une diminution des dépenses d'accueil collectif.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	0,020	0,009	0,021	0,021

Les dépenses d'investissement sont proposées en reconduction et sont destinées à l'achat de mobilier pour enfant dans les différents sites de l'ASE.

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier	Total	A	B	C
En nombre de postes	622	120	425	77

Aux postes en circonscriptions et service central s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Garantir l'évaluation des enfants en situation de danger ou en risque de danger en associant l'ensemble des services concernés					
Taux de respect des délais d'évaluation	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Cible 2015</b>	<b>Cible 2016</b>
Ciblé	64 %	74 %	42 %	45 %	50 %	50 %
Réalisé et calculé à partir d'un échantillon	46 %	40 %				
<b>Réalisé et calculé avec des données exhaustives</b>	-	-	28 %	27 %		
<p><u>Commentaire :</u>                      Le service de l'ASE a pour objectif cible, depuis 2008, de garantir l'évaluation des situations de danger ou risque de danger dans des délais allant de 1 semaine à 4 mois selon le degré d'urgence de la situation.</p> <p>Le nombre d'évaluations finalisées dans les délais en 2014 s'élève à 627 soit 27 %. Ce pourcentage relativement bas peut traduire d'une part, une difficulté à rendre les évaluations dans les délais, hormis les évaluations demandées en urgence et d'autre part un déficit d'encodage.</p> <p>Concernant les délais de mise en œuvre des évaluations, plusieurs facteurs peuvent être avancés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une montée en charge de l'urgence</li> <li>- des équipes ASE qui connaissent des difficultés liées aux absences de personnel éducatif et administratif.</li> </ul> <p>Concernant le déficit d'encodage, une vigilance toute particulière est apportée au niveau de la CRIP et des groupements afin de pouvoir répondre de façon plus satisfaisante pour l'année 2016. Le service doit se donner les moyens de connaître par territoire le volume d'évaluations en attente et les délais de traitement.</p>						

Objectif	Privilégier les interventions à domicile tout en diminuant le nombre de mesures judiciaires					
Part des interventions à domicile et interventions sans contrat	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Cible 2015</b>	<b>Cible 2016</b>
Cible	54,5 %	56 %	55 %	58 %	60 %	60 %
Réalisé	51,8 %	51,3 %	51,8 %	51,3 %		

Part des interventions administratives sur l'ensemble des interventions	2011	2012	2013	2014	Cible 2015	Cible 2016
	Cible	40 %	44 %	46 %	48 %	50 %
Réalisé	41,6 %	43,9 %	42,5 %	40,2 %		

**Commentaire :**  
Les interventions à domicile comprennent les mesures administratives contractualisées ou non : AED, AEDJM, TISF, SAJ, IEP, interventions d'Étap Ados. En 2014, il a été constaté une diminution sensible des interventions à domicile (- 5,2 % soit 268 interventions). L'objectif de 58 % d'interventions à domicile n'est pas atteint et la part de l'administratif passe de 42,5 % à 40,2 %.

Les pistes de travail en cours pour privilégier les interventions à domicile tout en diminuant les mesures judiciaires sont les suivantes :

- le travail engagé avec le Parquet afin de renforcer le maillage territorial et les capacités d'évaluation avant toute décision en coordonnant le travail entre le Parquet, les commissariats et les circonscriptions,
- les dispositifs innovants : AEMO intensives avec possibilité d'accueils périodiques ou exceptionnels, création de 2 SAJ, relais parental, accueils de jour (cf action « Accompagnement ),
- le développement de l'accueil « 72 heures ».

Objectif	Diversifier les modalités d'accueil pour ajuster des réponses au projet de l'enfant					
	2011	2012	2013	2014	Cible 2015	Cible 2016
Part de l'accueil diversifié au sein des établissements	4,6 %	2,64 %	5 %	6 %	7 %	18 %

**Commentaire :**  
Le dispositif d'accueil en Seine-Saint-Denis comprend actuellement 1 229 places. L'accueil diversifié comprend les accueils partagés et les accueils de jour, soit 82 places sur le département qui se déclinent ainsi :

**Accueils de jour :**  
Martin Luther King : 20 places  
Rencontre 93 : 18 places

**Accueils partagés :**  
Jean Coxtet : 14 places  
PF ADSEA : 20 places  
CDEF Villepinte : 10 places

Dans le cadre du PAP 2016 une montée en charge de dispositifs innovants est prévue permettant d'améliorer la diversification du dispositif d'accueil au regard de la loi de 2007 et d'adapter les réponses aux besoins des jeunes :

- 90 jeunes accueillis sur 15 places : ADOPHE (Accompagnement à Domicile avec Possibilité D'HEbergement ;
- 44 places d'accueil de jour pour des plus de 16 ans accueillis auprès d'assistants familiaux ;
- 34 places d'accueil de jour en établissements pour des jeunes de 11-16 ans ;
- 25 places en Relais parental.

Ces places une fois créées, le Département bénéficiera de 275 places innovantes sur un total de 1 504 (prévision 2016) soit 18 %.

De plus, hors accueil, il est proposé de mettre en œuvre un service d'AEMO intensive avec accueils possibles périodiques et exceptionnels dont la capacité de suivi est envisagée à 110 mesures.

Objectif	Mieux maîtriser l'accueil d'urgence					
	2011	2012	2013	2014	Cible 2015	Cible 2016
Part des jeunes accueillis en urgence sur l'ensemble des jeunes accueillis (hors MIE)						
Cible :	37 %	34 %	45 %	42 %	45 %	60 %
Réalisé :	44 %	60 %	61 %	60 %	69 % (au 31/8/2015)	

**Commentaire :**  
La part de l'urgence n'a cessé d'augmenter depuis 2011 au détriment de l'accueil préparé pour atteindre près de 70 % en 2015. Une évaluation réalisée en lien avec la DSOE a mis en exergue l'importance des Ordonnances de placement provisoire (OPP) du Parquet. Sur 1 295 admissions de 2014, 515 jeunes sont restés moins d'un mois dans le dispositif d'accueil. Cette situation se traduit par une

saturation du dispositif. L'objectif de 45 % d'accueil d'urgence n'est pas atteint. Pour faire face à cette situation critique, le Conseil Départemental et le Parquet ont décidé de renforcer le maillage territorial et d'expérimenter sur 3 territoires (Saint-Denis, La Courneuve, Sevran) d'autres manières de travailler afin de favoriser la médiation et le travail sur la crise, d'ouvrir des permanences d'accueil aux familles et de développer l'accueil de moins de 72 h », qui ne nécessite pas une admission à l'ASE.

Par ailleurs, le service renforce l'offre d'accueil d'urgence, avec 12 places supplémentaires gérées par la Croix-Rouge, un projet pour 2016 de 20 places supplémentaires pour les 0-5 ans en placement familial spécialisé, un travail à faire avec le CDEF et un protocole de mise en réseau des établissements autour des crises et des ruptures.

Compte tenu du taux d'accueil en urgence hors MIE au 31/08/2015 de 69 %, la cible de 60 % en 2016 reste un objectif de baisse des accueils d'urgence par rapport aux accueils préparés.

## Action 1 : Prévention spécialisée

### Objectifs de l'action

La politique départementale en matière de prévention spécialisée vise à prévenir la marginalisation, à faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leurs familles dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art. 121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

Les principaux objectifs pour 2016 seront les suivants :

- poursuivre la réactualisation des outils du partenariat avec les villes (renouvellement des conventions Département/Communes et des contrats d'objectifs tripartites) dans le cadre des nouvelles orientations départementales de la prévention spécialisée 2013-2017,
- décliner la convention réactualisée avec l'Education Nationale visant à prévenir les déscolarisation et les conduites à risques et développer des chantiers éducatifs dans les collèges,
- suivre l'action de prévention spécialisée sur les territoires en lien avec les associations et les villes,
- améliorer la qualification et la professionnalisation des équipes de prévention spécialisée, en lien avec les associations.

### Principaux partenariats

- Communes sur lesquelles interviennent les équipes de prévention spécialisée
- Services départementaux (DEF, CRIP, Direction de l'Education, Mission de Prévention des conduites à risques, circonscriptions de l'Aide Sociale à l'Enfance, de PMI et de service social)
- Direction Déconcentrée des Services de l'Education Nationale, collèges concernés par une action de prévention spécialisée sur leur territoire
- Autres acteurs (institutions, associations) intervenant sur les territoires en direction des jeunes et des familles

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Prévention spécialisée	Dépenses	13,666	13,812	13,820	13,820

Les crédits correspondent à des subventions aux associations locales de prévention, afin de financer les postes d'animateurs socio-éducatifs et les actions menées.

## Action 2 : Evaluer pour protéger

### Objectifs de l'action

Conformément à la loi du 5 mars 2007, il s'agit de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Cela suppose d'informer régulièrement les partenaires locaux sur l'identification des informations préoccupantes et sur le circuit de traitement, de

mettre en place des formations sur l'évaluation partagée à l'intention des personnels départementaux concernés et d'améliorer la lisibilité du traitement de l'information préoccupante à chacune des étapes.

En 2016, les principaux objectifs seront les suivants :

- suivre l'évolution des formations sur l'évaluation partagée mises en place courant 2015,
- évaluer et actualiser le protocole de mise en œuvre de la loi du 7 mars 2007 entre le Département et ses partenaires.

### Principaux partenariats

- Le GIP est cofinancé par l'Etat et les Départements.
- Partenaires externes : le Parquet des mineurs, l'Education nationale, les associations en charge de la prévention, les hôpitaux.
- Partenaires internes au Département : le service social, la PMI, l'Observatoire des violences envers les femmes.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,055	0,055	0,055	0,055

Les moyens (hors frais de personnel) correspondent à la contribution du Département au numéro vert national permettant de signaler les enfants en danger (Groupement d'intérêt public avec l'Etat et les autres Départements).

## Action 3 : Accompagnement

### Objectifs de l'action

Cette action regroupe un ensemble de dispositifs intermédiaires entre la prévention et la prise en charge directe par l'ASE permettant d'accompagner les familles et les enfants :

- les maisons et centres maternels,
- les aides financières,
- les mesures judiciaires (AEMO – Actions éducatives en milieu ouvert) et administratives (AED – Actions éducatives à domicile, IEP – Interventions éducatives de proximité) d'accompagnement des familles,
- les Techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF),
- les Services d'accueils de jour (SAJ),
- les lieux d'accompagnement des jeunes (PAEJ - Points d'accueil écoute jeunes, Etap'Ados) et les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les jeunes et les parents peuvent être confrontés,
- dépasser le clivage entre prévention et protection,
- favoriser les réponses de proximité par la mise en réseau des acteurs,
- organiser l'accueil physique des femmes enceintes et des mères avec leurs enfants, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des mères accueillies, l'accès au logement et l'accompagnement éducatif adapté à l'enfant.

En 2016, une des priorités sera de lancer les projets innovants permettant de mieux répondre à certains types de situations ou de publics :

- la création de deux Services d'accueil de jour pour les 0-6 ans. Actuellement, il existe deux SAJ sur le département à Bondy et La Courneuve. Il est proposé d'en créer deux supplémentaires au Nord et au Sud du département afin de couvrir l'ensemble du territoire,
- la création par extension de 4 accueils de jours pour les 11-16 ans (34 places),
- le lancement d'AEMO renforcées avec hébergement exceptionnel ou périodique. Pour ce dispositif, chaque éducateur suivrait une dizaine d'enfants, contre 25 en moyenne pour une AEMO « classique »,
- la mise en œuvre d'un accueil à domicile avec possibilité d'héberger (dispositif « Adophé »), dispositif d'accueil modulable conjuguant accompagnement à domicile et possibilité d'hébergement pour 90 jeunes de 11 à 17 ans

bénéficiant d'une mesure de placement. Avec ce dispositif, le jeune est suivi par une équipe de la Maison d'enfants tout en restant hébergé dans sa famille ; l'équipe intervient à domicile avec possibilités de contacts entre les parents et la structure 24h/24 et d'hébergement ponctuel du jeune si besoin,

- la création d'un relais parental associatif de 25 places, afin d'accueillir de façon temporaire les enfants en cas de besoin ponctuel (ex : hospitalisation d'une mère isolée) sans faire une admission à l'ASE,
- un accueil spécifique en petit collectif pour les jeunes les plus fragiles (16 ans et plus), avec un accompagnement psychologique et éducatif renforcé,
- l'accueil de jour pour les plus de 16 ans déjà pris en charge en famille d'accueil, afin de favoriser leur autonomie, de leur permettre de construire un projet scolaire ou professionnel et d'installer une transition entre leur prise en charge par la famille et leur sortie du dispositif à 21 ans au plus tard. Il est donc proposé l'ouverture de 44 places d'accueil de jour pour des jeunes de 16 à 21 ans.

Par ailleurs, d'autres objectifs seront poursuivis :

- adapter le protocole 72h et optimiser l'action d'Etap'Ados,
- améliorer la fluidité entre les interventions administratives et judiciaires quand la situation des familles évolue et réduire les délais de mise en œuvre des mesures,
- accompagner les porteurs de projet à vocation locale ou nationale proposant un soutien aux parents et à leurs enfants,
- renforcer les liens avec l'Education nationale pour prévenir la déscolarisation et favoriser la réussite scolaire,
- réactualiser le règlement départemental des aides financières et développer un dispositif alternatif à l'hébergement hôtelier,
- renforcer et diversifier le dispositif d'accueil des mères enceintes ou avec enfant en veillant au respect des compétences spécifiques du Département, en prévoyant officiellement une place aux pères et en les intégrant au processus d'accueil, en préalable à l'expérimentation d'un fonctionnement sur le mode d'un centre parental.

## Principaux partenariats

Villes et services municipaux, CAF, DRIHL, maternités, Région, Tribunal, Education nationale, autres départements, DDCS, associations, services départementaux (ASE, service social, PMI), crèches.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accompagnement	Dépenses	40,571	43,264	42,867	44,263
	Recettes	0,425	1,507	1,203	1,306

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accompagnement	Dépenses	0,020	0,009	0,021	0,021

## Action 4 : Accueil en structures collectives

### Objectifs de l'action

Il s'agit de garantir la qualité et l'adaptation du dispositif d'accueil au regard des orientations du Schéma de protection de l'enfance. L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre départemental enfants et famille (CDEF), les foyers associatifs de Seine-Saint-Denis et dans les structures hors du département.

Suite à la baisse du nombre de jeunes majeurs et compte tenu du profil des jeunes accueillis, des places d'accueil sont à reconverter afin de mettre en place des réponses mieux adaptées aux différents publics. A cette fin, plusieurs objectifs seront poursuivis en 2016 :

- créer 55 places pour l'accueil d'enfants et de jeunes en situation de très grande difficulté. Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement pluri-institutionnel (ASE, pédopsychiatrie, psychiatrie adulte, MDPH, éducation nationale, PJJ, ...) et pluri-professionnel, sur les plans social, thérapeutique, éducatif et pédagogique,

- redéfinir le rôle du CDEF dans la mission de protection de l'enfance et d'accueil des enfants de l'ASE à travers une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée avec le Département,
- faire évoluer les réponses du CDEF à travers la réorientation de son accueil pour jeunes majeurs et la modification de son offre envers les adolescents accueillis en urgence et les enfants en situation de très grande difficulté,
- développer les liens en dehors de la Seine-Saint-Denis avec certaines structures spécifiques, notamment en Belgique pour l'accueil de jeunes en situation de handicap ou de grande difficulté, et avec les lieux de vie,
- travailler avec le Parquet afin de mieux maîtriser l'accueil d'urgence, qui représente aujourd'hui près de 70 % des admissions (cf *supra*, objectif prioritaire),
- ajuster le protocole d'accueil 72h suite à l'évaluation menée en 2015,
- poursuivre la mise en œuvre des préconisations des audits concernant le CDEF et l'hébergement par le secteur associatif,
- assurer la qualité des visites en présence d'un tiers dans le cadre du protocole partagé avec l'autorité judiciaire en 2014,
- systématiser la prise en compte de la santé physique et mentale des enfants et des jeunes accueillies à l'ASE notamment avec l'appui de la PMI, de la MDPH et du secteur de la pédopsychiatrie.

## Principaux partenariats

CDEF, établissements associatifs enfants/adolescents en Seine-Saint-Denis et hors Département, Direction départementale de la protection de la jeunesse, pédopsychiatrie, maisons des adolescents, éducation nationale, MDPH, établissements spécialisés.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil en structures collectives	Dépenses	139,955	132,160	128,415	117,245
	Recettes	4,443	4,136	3,493	3,413

## Action 5 : Accueil familial

### Objectifs de l'action

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de Placement Familial Spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet).

L'objectif stratégique de l'action est de doter le Département d'un dispositif d'accueil familial de qualité et de renforcer la professionnalisation des assistants familiaux.

Pour rappel, l'accueil familial a été réorganisé en 2015 à partir des axes du projet de service (création d'un bureau de l'accueil familial centralisant les fonctions de ressources humaines, création d'une équipe d'accompagnement professionnel, centralisation de la recherche de places). Un des objectifs prioritaires est d'augmenter le nombre d'assistants familiaux, en faisant plus que compenser les départs à la retraite nombreux dans cette profession. Les résultats semblent encourageants avec une augmentation de l'activité de 6 % sur les 9 premiers mois de 2015. L'objectif de l'année 2016 est d'augmenter l'activité de 3 % par rapport à 2015, sous réserve d'un solde positif entre les recrutements et les cessations d'activité. Plusieurs moyens devraient permettre d'atteindre cet objectif :

- la poursuite des campagnes de recrutement avec Pôle emploi,
- l'engagement de partenariats en interne, avec la Direction de la prévention et de l'action sociale, et en externe avec d'autres employeurs du département,
- le renforcement des liens avec le service de PMI, qui délivre les agréments aux assistants familiaux,
- un système de formation fractionné (stages courts puis stages longs), afin de retenir les candidats nouvellement recrutés avant leur premier accueil.

Par ailleurs, dans le cadre de la diversification du dispositif d'accueil, 20 places d'accueil d'urgence seront créées en placement familial pour les tout-petits (0-5 ans).

## Principaux partenariats

Le Pôle Personnel et Relations Sociales, autres départements, le CDEF, la PMI, les placements familiaux associatifs, la DADJ, la DRJSCS (Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), la Direction de la Communication, la Paierie Départementale, le pôle emploi, le SIS (DPAS)

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil familial	Dépenses	60,989	61,444	62,208	66,255
	Recettes	0,068	0,179	0,055	0,057

Les crédits proposés sont essentiellement constitués des rémunérations et charges des assistants familiaux.

## Action 6 : Adoption

### Objectifs de l'action

L'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille en établissant par jugement une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs, dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005, modifiée par celle du 17 mai 2013, reconnaissant un droit à l'adoption pour les couples homoparentaux. La création, en novembre 2009, de la Maison de l'adoption a permis de mieux répondre aux usagers et d'ouvrir l'espace aux partenaires publics et associatifs.

La politique d'adoption, d'accès aux origines et de parentalité comporte deux objectifs stratégiques :

- garantir la qualité de l'accompagnement des parents et enfants dans le cadre des projets d'adoption et de parrainage ainsi que des femmes accouchant sous le secret,
- garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines pour les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement en protection de l'enfance.

Les priorités de l'année 2016 seront les suivantes :

- développer le parrainage de proximité en Seine-Saint-Denis,
- mettre en place une réflexion concernant les enfants qui, dès la naissance, ont des besoins spécifiques et revisiter le protocole d'accompagnement de ces enfants afin de réduire les délais de procédure,
- mettre en place des réunions thématiques afin d'améliorer la connaissance des besoins des enfants et des candidats à l'adoption, en lien avec les consultations d'adoption et le médecin référent de l'ASE.

## Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants : la DDCS, les maternités, le CDEF, les groupements et les circonscriptions PMI, le Service social, l'ASE, les Associations Départementales des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat et des personnes ayant été prises en charge par l'ASE, Essor93, les associations de soutien aux parents adoptifs, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, l'Agence française pour l'adoption et les Autres départements.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Adoption	Dépenses	0,019	0,017	0,025	0,020

Les dépenses correspondent aux honoraires des pédopsychiatres et des psychologues dans le cadre de l'agrément des candidats à l'adoption, aux frais de mise à l'abri des femmes confiant leur enfant en adoption (hébergement et allocation individuelle) ainsi qu'aux subventions aux associations assurant le parrainage des enfants domiciliés en Seine-Saint-Denis.

## Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Enfance et famille.***

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

### Agenda 21

Orientation : Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

### Contexte

En Seine-Saint-Denis, avec 117 centres de protection maternelle et infantile (PMI) et 121 centres de planification familiale (PF), la PMI occupe une place prépondérante dans le réseau de soins primaires. Cette place est d'autant plus stratégique que le contexte est marqué par :

- une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans (9,8 % contre 7,3 % au niveau national) et de femmes de 15 à 49 ans (25,3 % de la population contre 22,6 % au niveau national). Le nombre de naissances est en augmentation régulière (+ 9 % en 10 ans),
- des caractéristiques médico-sociales qui restent préoccupantes, avec un nombre élevé de familles sans droits sociaux ouverts, sans mutuelle ou complémentaire santé, un nombre important de familles monoparentales (21,3 % contre 14,1 au niveau national) et une mortalité infantile élevée (4,8 ‰ contre 3,3 en France métropolitaine), auxquelles s'ajoutent le refus de certains médecins de recevoir des personnes bénéficiaires de la CMU ou de l'AME et la problématique des dépassements d'honoraires,
- une poursuite de la contraction de l'offre de soins sur le département : la densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne mais proche de celles des départements de grande couronne. Face à une offre de soins déficitaire, le Département doit faire face à des difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins et puéricultrices en particulier, accentuée par la démographie médicale. La pyramide des âges des professionnels de PMI annonce des départs en retraite massifs dans les prochaines années.

Face à ces constats, le service de PMI présente des atouts : proximité, gratuité, permanence, compétences de ses professionnels. Ouvert à tous, le service est un outil important de prévention de proximité. Il touche 1 habitant sur 5 (soit environ 300 000 personnes). 63,1 % des enfants de moins de 2 ans et 40,8 % des enfants de moins de 6 ans sont suivis en PMI.

La PMI s'attache à développer les partenariats locaux avec des acteurs relais, en particulier les centres de santé nombreux dans le département, la médecine hospitalière et les médecins libéraux. Ces partenariats se renforcent avec les Contrats locaux de santé initiés par l'ARS (Agence régionale de santé) et dont le Département devient maintenant signataire aux côtés des villes. Ceux-ci permettent le développement d'actions de santé publique ciblées sur des thématiques prioritaires (saturnisme, bucco-dentaire, nutrition, prévention de l'obésité, etc....).

### Objectifs du programme

La politique départementale de protection maternelle et infantile et de planification familiale (PMI/PF) a pour objectifs de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité ainsi que l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- la prévention sanitaire globale et précoce, notamment grâce aux activités cliniques, aux consultations de suivi de grossesse, aux consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, aux visites à domicile, aux accueils en PMI et aux actions d'éducation pour la santé,
- le renforcement du programme de planification familiale,

- la réalisation des bilans de santé en école maternelle et le suivi des enfants nécessitant des examens complémentaires,
- le dépistage et l'accompagnement des enfants en situation de handicap en lien étroit avec les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et autres structures de dépistage du département,
- la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance,
- le développement des réseaux périnataux pré et post-natals (notamment le suivi des enfants à risques de déficiences ou de séquelles),
- la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accompagnement des femmes victimes de violence et des enfants qui vivent ces situations,
- le renforcement de l'articulation avec les secteurs de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte.

Le service de PMI participe également à deux activités structurantes, aux côtés d'autres acteurs :

- le projet REMI (Réduction de la mortalité infantile et périnatale) initié en février 2012 par l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,
- la promotion des droits de l'enfant et de l'éveil culturel.

La Projet de service de la PMI s'articule autour de 4 axes :

- la prévention au plus près des familles et au cœur des missions du service,
- l'animation et le développement territorial,
- le développement d'orientations stratégiques en matière de ressources du service,
- le renforcement du pilotage pour une meilleure réponse aux défis du service.

Il se décline en 40 actions dont la mise en œuvre s'échelonne sur la période 2014-2018. Les actions suivantes sont prévues en 2016 :

- la mise en œuvre des préconisations de l'étude sur l'implantation des centres de PMI/PF, réalisée en 2015 et 2016, prenant en compte les besoins actuels et futurs des publics, au regard des évolutions sociodémographiques, de l'activité des centres, des indicateurs de santé, de l'offre de soins existante, des capacités de déplacement ainsi que du cadre réglementaire,
- la mise en œuvre des préconisations de l'étude sur les consultations de protection infantile réalisée fin 2015,
- le renforcement du Plan exceptionnel de recrutement avec l'organisation d'une gestion prévisionnelle des effectifs,
- le renforcement et l'adaptation des compétences des professionnels aux missions de la PMI,
- le regroupement des bureaux techniques de Protection maternelle et de Planification familiale.

D'autres chantiers seront également travaillés :

- le renforcement du pilotage, en particulier à travers le nouvel organigramme et l'autorité hiérarchique attribuée aux responsables de circonscriptions,
- la contribution aux dynamiques transversales (Schéma et Plan petite enfance, Maisons de solidarité, Projets sociaux de territoire...).
- la mise en œuvre d'une nouvelle convention avec la CPAM impliquant d'autres services du Département autour du renforcement de l'accès aux droits des usagers de la PMI.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	18,921	19,156	18,677	17,153
	Recettes	11,342	11,401	8,644	9,195

Le Département participera à hauteur de 200 000 € (20 % des dépenses de fonctionnement) au financement du troisième Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP) qui ouvrira en 2016.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des remboursements des actes médicaux par la Caisse d'assurance maladie.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	0,142	0,129	0,327	0,312

Les dépenses d'investissement sont dédiées à la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité (subventions d'investissement aux gestionnaires communaux, associatifs ou hospitaliers dans leurs projets de construction, rénovation ou acquisition de matériel).

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	651	250	108	293

A ces postes s'ajoutent près de 500 agents exerçant au sein des centres de PMI à gestion déléguée.

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Maintenir le nombre de consultations PI/PM/PF					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'examens réalisés en PI/PM/PF	cible	343 000	345 000	335 000	335 000	335 000
	réalisé	327 786	331 412	335 725		
<p><u>Commentaire :</u>            En 2014, le nombre d'examens a augmenté de 1,3 %, avec une diminution de l'activité de protection infantile (- 0,2 %) et de planification familiale (- 3,5 %), et une augmentation de la l'activité de protection maternelle (+ 5,7 %). Au vu du nombre d'examens réalisés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015, l'objectif est de maintenir le nombre d'actes en 2016. Une étude est en cours sur les consultations de protection infantile pour identifier les leviers d'accroissement du nombre de consultations.</p>						

Objectif	Mise en œuvre du projet de service de PMI		
		2015	2016
	Nombre d'actions débutées	35/40	
	Nombre d'actions terminées	11/40	
<p><u>Commentaire :</u>            La mise en œuvre du projet de service a débuté au 2<sup>ème</sup> semestre 2014.</p>			

Objectif	Généraliser progressivement à l'ensemble du département les dépistages sensoriels et des troubles du langage (action du projet de service)					
		2012	2013	2014	2015	2016
Part des enfants de 4 ans ayant eu un bilan de santé et/ou un dépistage sensoriel en école maternelle	cible	50 %	53 %	50 %	50 %	50 %
	réalisé	44,8 %	43 %	40 %		
<p><u>Commentaire :</u>            En 2014, 40 % des enfants de moyenne section de maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé, contre 43 % en 2013. Cette prestation connaît des difficultés de réalisation (suspension totale ou partielle de la réalisation des bilans dans certaines villes), en raison de la pénurie de professionnels de santé (médecins, puéricultrices). Dans le cadre du Projet de service, il est prévu de généraliser à l'ensemble du département la réalisation des dépistages sensoriels et des troubles du langage par un binôme puéricultrice/auxiliaire, afin d'augmenter le taux de couverture des bilans.</p>						

## Action 1 : Protection maternelle et infantile

### Objectifs de l'action

L'action protection maternelle et infantile poursuit plusieurs objectifs :

- assurer les consultations médicales de prévention auprès des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et accouchées et des enfants de 0 à 6 ans,
- intervenir à domicile auprès des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés,
- faire évoluer les bilans de santé en école maternelle de manière à améliorer la couverture territoriale et le nombre d'enfants vus,
- soutenir la parentalité et favoriser l'égalité des chances (accueils parents/enfants, dépistage du handicap, accompagnement des familles ayant subi un deuil périnatal, actions en faveur de l'allaitement, prise en charge des mineures enceintes),
- contribuer aux missions de protection de l'enfance dans le cadre notamment de la loi du 5 mars 2007,
- promouvoir les projets de santé publique et les actions d'éducation pour la santé (couverture vaccinale, programme bucco-dentaire, prévention de l'obésité infantile, Contrats locaux de santé...),
- développer et animer les réseaux périnatals,
- participer à la réflexion sur la réduction des taux de mortalité infantile et périnatale,
- assurer la veille sanitaire et épidémiologique des indicateurs relatifs à la santé de la mère, de l'enfant et à la planification familiale.

En 2016, il s'agira en particulier de :

- favoriser l'accès aux droits sociaux (convention avec la CPAM sur l'accès aux droits, expérimentation sur l'Aide médicale d'Etat, renforcement des liens avec le service social, dématérialisation des déclarations de grossesse),
- accompagner les éducateurs de jeunes enfants vers l'activité de suivi des assistants maternels,
- participer à l'ouverture du troisième Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de 100 places à Aulnay-sous-Bois, en lien avec l'Agence régionale de santé,
- poursuivre la réflexion sur la prise en charge de l'autisme,
- renforcer les actions de soutien à la parentalité (femmes en situation de handicap, mineures enceintes).

### Principaux partenariats

CPAM, CNFPT, Hôpitaux publics et privés, Conseils des différents Ordres, CIG, ARS

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Protection maternelle et infantile	Dépenses	13,806	14,066	13,584	12,662
	Recettes	10,506	10,482	7,739	8,239

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,142	0,129	0,327	0,312

## Action 2 : Planification familiale

### Objectifs de l'action

L'action de planification familiale vise à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des violences au sein du couple et de la famille.

Les 121 centres de planification sont intégrés dans différents types de structures :

- 75 sont dans des centres de PMI (centres à statut départemental, municipal ou privé),
- 46 sont dans d'autres structures (centres municipaux de santé, associatifs, hospitaliers ou universitaires).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- assurer et optimiser les consultations médicales dans les centres de planification familiale,
- prévenir les cancers du sein et du col de l'utérus,
- renforcer la sensibilisation sur les questions de sexualité, de contraception et d'infections sexuellement transmissibles notamment le HIV, y compris pour les sages-femmes,
- renforcer la lutte contre le sexisme,
- renforcer la prévention des violences envers les femmes,
- prévenir l'excision,
- prévenir la prostitution
- prévenir les agressions sexuelles et la maltraitance à l'encontre des enfants,
- favoriser l'accès à l'interruption volontaire de grossesse et assurer les entretiens pré et post IVG prévus par la loi, par les Conseillères conjugales,
- diffuser de l'information sur les méthodes de contraception, notamment la contraception d'urgence auprès des jeunes.

### Principaux partenariats

Communes, associations, hôpitaux, Comité Départemental des cancers, Mouvement Français du Planning Familial 93 et Inspection académique

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Planification familiale	Dépenses	5,115	5,090	5,093	4,491
	Recettes	0,836	0,920	0,905	0,956

## Mission

# Solidarité, insertion, santé

Programme

**Accompagnement social**

Programme

**Promotion des droits fondamentaux**

Programme

**Insertion**

Programme

**Prévention et promotion de la santé**

Programme

**Prévention des conduites à risques**

## Programme : **Accompagnement social**

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Solidarité, insertion, santé.***

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Gestion des dispositifs sociaux,
- Droit au logement,
- Aide généraliste.

### **Agenda 21**

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne.

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### **Contexte**

Le Département met en œuvre une politique d'action sociale qui vise à permettre à chacun d'accéder aux droits sociaux fondamentaux, d'acquérir et d'exercer son autonomie.

Le Service social départemental s'organise en 26 circonscriptions, dont une circonscription spécialisée dans l'accueil des publics en errance et 7 circonscriptions de service social municipales conventionnées, qui couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Le Département est engagé dans une démarche d'élaboration de projets sociaux de territoire (PST). Ces derniers visent à développer, les partenariats entre les différents acteurs du champ social (Conseil départemental, ville, associations, institutions, habitants) à l'échelle d'une ville. Il s'agit de mieux se connaître pour mieux se coordonner, de développer des actions communes sur la base d'une analyse des besoins sociaux du territoire. Quatre PST ont été conclus à ce jour sur les villes de Montfermeil, Bondy, Clichy-sous-Bois et Pierrefitte. La Mission d'animation territoriale et professionnelle du Pôle Solidarité (MATTPS) assure la coordination et l'animation départementale de ces démarches locales.

Polyvalent et généraliste, le service social départemental est susceptible d'être saisi et de se mobiliser pour tout type de problématique sociale, à la demande de l'utilisateur et dans un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du secteur social, vers lequel il peut orienter le ménage.

Les données d'activités de 2014 éclairent sur la dégradation des conditions socio-économiques et l'importance de la mission de service public de proximité des circonscriptions : 329 062 passages à l'accueil, 429 384 appels téléphoniques aboutis et 61 231 ménages accompagnés. Elles montrent la complexification des situations sociales et l'évolution de la précarité. Ainsi pour la grande majorité des ménages, les travailleurs sociaux repèrent plusieurs types de problématiques, les plus récurrentes étant liées aux ressources, aux conditions de logement et à l'accès aux droits.

L'augmentation du nombre de demandes, ainsi que des attentes à la fois des usagers, des partenaires, et des décideurs politiques, conduisent aujourd'hui à réinterroger le travail social, autour de ses missions, des pratiques professionnelles et du rapport aux usagers.

### **Objectifs du programme**

1) Le Service social départemental

Les objectifs stratégiques du Service social se déclineront en 2016 de la manière suivante :

- Maintenir la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des usagers en lien avec les évolutions de l'activité, à travers :
  - le recours à des emplois d'avenir comme agents d'accueil dans certaines circonscriptions et la poursuite du déploiement des postes d'écrivain administratif,

- l'harmonisation des horaires de travail des agents en adéquation avec les horaires d'ouverture physique et téléphonique, au public des circonscriptions,
- la valorisation de l'activité des secrétaires qui assurent le premier accueil des usagers.
- Conforter le positionnement du Service social dans les relations partenariales avec les principales institutions sociales, à travers :
  - la poursuite de la démarche de « protocolisation » avec les centres communaux d'action sociale (CCAS), sur le modèle du premier projet réalisé avec la ville de Montreuil,
  - la révision et l'adaptation du protocole avec la Caisse d'allocations familiales (CAF),
  - la négociation avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF) afin notamment de répreciser le cadre des missions du service et d'obtenir la désignation de référents,
  - les projets sociaux de territoire coordonnés par la MATTPS.
- Mettre en œuvre des actions concrètes de mutualisation, de renforcement de la transversalité et de simplification administrative

Concernant les subventions accordées aux associations, l'objectif est de recentrer les interventions du Service social sur les structures qui concourent le mieux aux objectifs du service et, le cas échéant, de rechercher des partenaires associatifs dans les champs où la réponse aux besoins est insuffisante.

Une enquête est en cours auprès des circonscriptions de service social pour évaluer les partenariats associatifs en termes notamment de couverture territoriale et de champ d'intervention. Des appels à projets sont également à l'étude sur des secteurs prioritaires, comme l'aide alimentaire.

Concernant le développement des Maisons des solidarités, permettant la mutualisation et facilitant les relations partenariales entre les services territorialisés, de nouveaux projets sont envisagés, notamment à Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Gagny.

Trois expérimentations seront mises en œuvre concernant la dématérialisation et l'usage des outils informatiques :

- le déploiement de l'outil SIAO qui permettra aux travailleurs sociaux de saisir et de suivre en ligne les demandes d'entrée en hébergement d'urgence et d'insertion via le 115,
- la création d'un espace collaboratif dédié aux circonscriptions,
- le déploiement de l'outil WebRSA dans les circonscriptions.

L'informatisation du service social reste toujours un des objectifs du Service.

- Réfléchir à moyen et long terme sur la permanence ou l'évolution des missions du Service social et de leurs conditions d'exercice

Une étude sur la pratique des travailleurs sociaux sera menée avec la DSOE et un laboratoire universitaire, afin de voir concrètement comment les travailleurs sociaux font évoluer leurs pratiques professionnelles face aux évolutions des métiers, des attentes politiques, des usagers et des partenaires.

Le travail sur l'accueil en circonscription engagé en 2014-2015 sera poursuivi.

Enfin, il est envisagé de revoir la structuration du site central et son articulation avec les circonscriptions.

- Mettre en œuvre les nouvelles orientations politiques départementales

L'année 2016 sera consacrée au suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'Accompagnement global du demandeur d'emploi (Pôle emploi) signée par le Président du Conseil départemental en septembre 2015.

Dans le cadre de la prévention des expulsions, un dispositif expérimental au début de l'endettement sera expérimenté avec le Service des aides financières, afin d'éviter une dégradation des situations et de mobiliser au mieux les fonds publics existants. Une contribution sera apportée à ce même service concernant la mise en œuvre de solutions alternatives à l'hébergement en hôtel.

## 2) Le Service des aides financières

Le Service des aides financières est engagé dans divers projets innovants et partenariaux autour des problématiques globales de l'hébergement et du logement.

Ces enjeux s'inscrivent pleinement dans le Plan départemental d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD), signé conjointement en février 2014, par le Président du Conseil départemental et le Préfet.

Les objectifs poursuivis en 2016 seront de :

- contribuer à la prévention des expulsions locatives à travers un dispositif expérimental pour agir sur les impayés locatifs naissants mis en œuvre sur plusieurs territoires dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, les bailleurs et la CAF ;
- développer des modes d'hébergement alternatifs à l'hôtel à travers diverses actions, dont certaines débutées en 2015, mises en œuvre afin de revaloriser la notion de parcours résidentiel pour les familles hébergées, de faciliter le parcours de l'hébergement-logement temporaire vers un logement autonome, et de réduire les coûts financiers pour le Département ;
- participer à la prévention de la dégradation de l'habitat privé ;
- proposer des parcours d'insertion coordonnés aux familles bénéficiant d'une mesure d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) ou d'une aide à l'hébergement (hôtel, projets alternatifs) du Département.

L'année 2016 sera également consacrée à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions relatifs aux audits menés en 2015 sur le Fonds de solidarité logement et les Aides financières généralistes hors hébergement.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accompagnement social	Dépenses	18,447	17,580	18,431	17,887
	Recettes	2,535	2,395	2,350	2,375

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	584	62	451	71

Dont 541 au Service social départemental et 42 au Service des aides financières

## Action 1 : Accueil, prévention et accompagnement social

### Objectifs de l'action

Les missions du service social sont les suivantes :

- assurer un accueil social généraliste, polyvalent et de proximité des séquano-dyonisiens dans les circonscriptions de service social,
- accompagner les ménages dans leur démarche d'insertion, le développement de leur autonomie et l'accès à leurs droits,
- conduire des démarches de prévention.

Assurer ces missions dans les meilleures conditions nécessite le déploiement d'actions dont les objectifs sont de :

- permettre aux équipes, en contact avec les usagers, de maintenir une qualité d'intervention auprès des publics, qu'il s'agisse de l'accueil, de l'accompagnement ou des actions collectives,
- créer les conditions nécessaires au développement du partenariat tant au niveau local que départemental.

Les objectifs stratégiques de l'action se déclineront en 2016 de la manière suivante :

- Maintenir la qualité des interventions des équipes auprès des publics grâce au soutien des conseillers techniques et créer les conditions nécessaires au développement du partenariat dans de nombreux champs d'intervention : accompagnement des publics vulnérables, santé et santé mentale, maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, prévention des expulsions et hébergement, accompagnement des familles, protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle.
- Maintenir la qualité des interventions des équipes auprès des publics en veillant au recrutement, à la formation et à l'accompagnement des équipes et des cadres

L'attention sera notamment portée en 2016 sur les points suivants :

- l'accueil des nouveaux arrivants, par le biais d'un parcours pour chaque nouvel arrivant et d'un livret de formation,
  - la formation des secrétaires sociales (formations internes courant 2016),
  - l'accueil des agents en requalification au sein des circonscriptions de service social (groupes d'échanges et formations des tuteurs),
  - le recrutement de 8 personnes en emploi d'avenir (le service en compte 12 aujourd'hui),
  - le travail avec les écrivains administratifs,
  - la lutte contre l'usure professionnelle.
- Valoriser et développer les actions collectives et partenariales conduites par les circonscriptions de service social sur les territoires

Le Forum des actions collectives qui s'est tenu en juin 2015 a été un moment essentiel de la vie du service. La dynamique qu'il a permis d'insuffler est un point de départ pour l'approfondissement de l'engagement du service dans ce champ.

Les actions collectives menées en 2016 concerneront tous les champs d'action des travailleurs sociaux et deux axes seront particulièrement mis en exergue :

- l'action sociale et la culture, à travers le déploiement de la démarche Figure libre,
  - la lutte contre la précarité énergétique : il s'agira de développer des projets partenariaux, de participer au repérage des publics pouvant s'inscrire dans des dispositifs de rénovation thermique de leur habitat, d'accompagner les circonscriptions dans une contribution à un état des lieux pour les villes qui s'engagent dans un diagnostic carbone et de poursuivre le partenariat avec EDF et ENGIE.
- Veiller à la qualité des conditions d'accueil

Le Plan « Petite enfance et parentalité » constitue une opportunité pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les circonscriptions de service social. En 2016, les projets de Neuilly-sur-Marne et de Montreuil seront prioritaires. De même, un recensement des besoins d'amélioration de l'accueil est en cours afin de programmer des travaux d'investissement dans le cadre du PPEP.

- Observer l'activité et mieux identifier le public afin de partager ces analyses avec les partenaires et les décideurs

Une étude sur la population sera engagée en 2016 afin de mesurer l'évolution socio-démographique des usagers depuis les précédentes études menées en 2005 et en 2010.

La démarche de production de bilan et de documents d'activité sera poursuivie et améliorée.

## Principaux partenariats

Les partenaires principaux sont : les Centres communaux d'action sociale (CCAS), la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le Service social de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), les villes et les associations.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	6,597	6,930	6,775	6,286

La part majoritaire du budget du service est consacrée au fonctionnement des circonscriptions de service social conventionnées.

## Action 2 : Gestion de dispositifs sociaux

### Objectifs de l'action

Le Service social gère plusieurs dispositifs qui ne relèvent pas, en premier ressort, de sa mission principale d'accueil et d'accompagnement polyvalent :

- la Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP),
- les Instances d'enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (IEPEL).

Il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de la MASP en valorisant la mesure et en optimisant ses bénéficiaires.

Une évaluation a été réalisée en 2014-2015. Elle a mis en exergue tout l'intérêt de la mesure pour les ménages et les conséquences positives en matière de prévention des expulsions. Il est prévu en 2016 de :

- améliorer les outils et supports de la MASP (formulaire et courriers),
- poursuivre la réflexion avec les opérateurs sur les écrits et les contrats MASP,
- optimiser le déroulement de la mesure concernant l'adaptation de la prescription, l'adhésion de la famille et le relais de fin de mesure,
- travailler à la création d'un outil informatique pour améliorer la gestion administrative et budgétaire.

L'Instance de coordination des enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (ICEPEL) a pour objectif la mise en œuvre et la réalisation de l'enquête sociale auprès des ménages assignés.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2016 seront de :

- optimiser le fonctionnement de l'ICEPEL concernant la fluidité des retours d'information, le respect des délais, et l'amélioration du nombre d'enquêtes réalisées,
- engager une réflexion sur le contenu de l'enquête sociale avec l'opérateur et les circonscriptions de service social,
- évaluer le dispositif en lien avec la DSOE.

### Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont l'UDAF et l'ADSEA.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Gestion des dispositifs sociaux	Dépenses	0,302	0,323	0,345	0,380

## Action 3 : Droit au logement

### Objectifs de l'action

Le Fonds de solidarité logement (FSL) est un des outils du Plan départemental d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD). Dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, le FSL a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, à des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'entrée dans un logement. Pour ce faire, le Département propose des aides financières sous forme de prêt et de subventions, des mesures d'accompagnement social lié au logement et une labellisation pour l'accès dans les résidences sociales. Le dispositif départemental FSL intègre les aides en matière d'impayés d'eau et d'énergie.

La gestion des aides financières accordées dans le cadre du FSL a fait l'objet d'un audit, réalisé au premier semestre 2015 sur les dossiers traités par la Commission départementale d'attribution des aides et des recours. Les recommandations issues de cet audit ont donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions qui s'articule autour de trois axes majeurs :

- la sécurisation de toute la chaîne de traitement des demandes, notamment par la mise en place de procédures formalisées et de points de contrôle ;
  - le développement de l'outil informatique (logiciel IODAS) ;
  - le renforcement des procédures partenariales avec la CAF, gestionnaire comptable du dispositif.
- Ce plan d'actions sera mis en œuvre et suivi au cours de l'année 2016.

2016 verra également le démarrage de l'expérimentation du dispositif de prévention précoce des expulsions locatives adossé au FSL.

Le Service des aides financières sera aussi vigilant quant aux enjeux liés aux copropriétés dégradées (Plans de sauvegardes, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat), et plus particulièrement à l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) de Clichy-sous-Bois, en anticipant les impacts sur le FSL, tant en matière d'aides financières que d'accompagnement social.

Enfin diverses modalités alternatives à l'hébergement hôtelier se mettront en place en 2016, avec un axe fort sur l'accompagnement social des familles hébergées.

## Principaux partenariats

Le FSL est un dispositif partenarial, qui se concrétise par des conventions avec :

- les 31 communes qui ont créé des commissions locales pour l'attribution des aides du FSL, auxquelles s'ajouteront Les Lilas en 2016,
- les 40 CCAS qui gèrent les commissions énergie pour l'octroi des aides du FSE,
- les bailleurs disposant d'un patrimoine en Seine-Saint-Denis d'environ 200 000 logements qui apportent une contribution annuelle au FSL de 4,25 € par logement ;
- les villes et les associations qui assurent la mission d'Accompagnement social lié au logement,
- les opérateurs sociaux des résidences sociales, chargées du suivi des résidents,
- les fournisseurs d'eau et d'énergie qui abondent le FSL (VEOLIA, EDF, GDF, SAUR, Régie de Tremblay),
- la CAF à la fois partenaire du dispositif et gestionnaire financier et comptable.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Droit au logement	Dépenses	10,448	9,319	10,211	10,222
	Recettes	2,535	2,395	2,350	2,375

Il est à préciser que le Département perçoit depuis 2005 une recette annuelle de 3,639 millions d'euros de la part de l'Etat, au titre de la compensation suite au transfert du FSL.

## Action 4 : Aide généraliste

### Objectifs de l'action

Le Fonds d'aide généraliste (FAG) s'inscrit dans l'accompagnement social des ménages devant faire face à des difficultés, dans une logique de parcours vers l'autonomie.

La gestion des aides financières accordées dans le cadre du Fonds d'aides généraliste (à l'exception des aides versées pour un hébergement hôtelier, qui ont déjà fait l'objet d'un audit ad hoc) a fait l'objet d'un audit, réalisé au premier au premier trimestre 2015. Les recommandations issues de cet audit ont donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions qui s'articule autour de deux axes majeurs :

- le renforcement du travail d'harmonisation du processus de traitement des demandes, en interne au service, comme en externe avec les partenaires, notamment avec les services prescripteurs des demandes ;
- le développement de l'outil informatique (logiciel IODAS).

Ce plan d'actions sera mis en œuvre et suivi au cours de l'année 2016.

Un travail sera mené conjointement avec le Service de l'Aide sociale à l'enfance pour élaborer un nouveau Règlement départemental des aides financières permettant une meilleure délimitation des champs de compétences des deux services ainsi qu'une évolution des critères d'attribution. Ce nouveau règlement nécessitera une adoption en séance du Conseil départemental ainsi qu'un travail d'information auprès des travailleurs sociaux prescripteurs, dont les pratiques seront impactées.

Enfin, une réflexion sera menée pour articuler les aides alimentaires attribuées par le FAG avec celles apportées par des associations subventionnées par le Service social départemental sur l'ensemble du territoire, ce qui impliquera de faire évoluer les conventions passées avec les associations (objectifs, suivi des actions).

### Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les services sociaux (départemental, conventionnés, spécialisés) et les opérateurs ASLL.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Aide généraliste	Dépenses	1,100	1,007	1,100	1,000

## Programme : Promotion des droits fondamentaux

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Solidarité, insertion, santé.***

Ce programme comporte trois actions :

- Coordination de l'action sociale
- Observatoire des violences envers les femmes
- Lutte contre les discriminations.

### Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### Contexte

Ce programme est directement concerné par l'ensemble des phénomènes économiques et sociaux à l'œuvre sur le territoire départemental :

- les impacts sociaux de la crise économique, et notamment la hausse du chômage,
- les problématiques liées à l'accès aux droits, notamment à l'accès ou au maintien dans le logement, ainsi que les phénomènes de non recours aux droits,
- le poids des discriminations de tous types, qui s'ajoutent aux difficultés liées à la précarité,
- les conséquences sanitaires de certaines situations sociales.

Ces phénomènes conduisent à des sollicitations croissantes d'accompagnements et d'aides en direction de l'ensemble des institutions publiques, et notamment du Département, chef de file de l'action sociale.

### Objectifs du programme

L'objectif stratégique du programme est de promouvoir les droits fondamentaux. Il s'agit de :

- promouvoir l'aide juridique aux professionnels et aux populations,
- lutter contre les violences faites aux femmes,
- lutter contre les discriminations.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Promotion des droits fondamentaux	Dépenses	0,245	0,253	0,269	0,269

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	30	14	10	6

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Développer la coopération avec les villes en matière de lutte contre les violences envers les femmes					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de villes partenaires du dispositif « un toit pour elle »	Cible			23	23	24
	Réalisé	21	22	23	23	
Nombre de villes partenaires des Rencontres <i>Femmes du monde en Seine-Saint-Denis</i>	Cible			26	26	27
	Réalisé	25	26	26	26	
Nombre de villes partenaires des deux dispositifs	Cible			24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>
	Réalisé			22 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	19 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	
<p><u>Commentaire :</u>            Depuis 2013, l'objectif est d'inciter un maximum de villes à être partenaires sur les deux dispositifs « <i>un toit pour elle</i> » et Rencontres « <i>Femmes du monde en SSD</i> ». Par ailleurs, l'Observatoire développe également un partenariat avec les collèges de certaines villes, via le dispositif « <i>Jeunes contre le sexisme</i> ».</p> <p>La situation actuelle nous amène à favoriser un partenariat avec de nouvelles villes, notamment au travers de « <i>Femmes du monde en Seine-Saint-Denis</i> », ceci afin de développer le dispositif « un toit pour elle ».</p>						

## Action 1 : Coordination de l'action sociale

### Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est de coordonner la prévention de l'action sociale sur le territoire.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2016 :

- de promouvoir l'aide juridique auprès des professionnels et des populations,
- de mener une étude sur l'accès aux droits,
- d'animer les journées d'encadrement de la DPAS.

### Principaux partenariats

Les partenaires externes sont : la Préfecture, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la Caisse d'allocations familiales (CAF) 93, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), les villes, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS), les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, les centres sociaux, les associations ainsi que le Conseil départemental de l'accès au droit.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,028	0,031	0,031	0,031

## Action 2 : **Observatoire des violences envers les femmes**

### Objectifs de l'action

L'Observatoire des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

Les objectifs stratégiques de l'Observatoire sont les suivants :

- Assurer une fonction d'observation et rendre visible les violences envers les femmes

Plusieurs études et évaluations seront menées en 2016 :

- la poursuite de l'enquête « Virage » sur les violences et les rapports de genre, enquête quantitative nationale coordonnée par l'Institut national d'études démographiques (INED). Cette étude entend actualiser et approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes et devrait étendre son champ à la population masculine ;
  - une étude sur la prise en compte de la grande dangerosité des hommes violents pour protéger les femmes victimes de violence, réalisée à partir des rapports d'évaluation des situations de femmes victimes de violences en très grand danger admises au dispositif « Téléphone portable d'alerte » ;
  - une étude sur l'accès à l'hébergement des femmes victimes de violences, ainsi qu'une étude sur le viol et les agressions sexuelles en Seine-Saint-Denis ;
  - la reprise de l'étude sur les signalements de mariages forcés en lien avec la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP93) ;
  - la poursuite de l'évaluation du dispositif de protection des femmes en très grand danger et du dispositif d'accompagnement protégé des enfants.
- Former et sensibiliser les professionnel-le-s

En 2016, de nouvelles sessions de formation seront organisées, qui porteront notamment sur la prise en charge des enfants, des adolescents et des mères victimes de violences conjugales.

Les initiatives organisées annuellement par l'Observatoire en direction des professionnels seront reconduites :

- la 14<sup>ème</sup> Rencontre départementale de l'Observatoire, en mars 2016, à l'occasion de la journée internationale des femmes,
- les 12<sup>èmes</sup> Rencontres internationales « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », en novembre 2016, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes,
- l'Initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, en février 2016, à l'occasion de la journée internationale contre l'excision,
- la 9<sup>ème</sup> Rencontre départementale des jeunes contre le sexisme en mai 2016.

Enfin des formations sur site en direction des professionnels des services Logement des mairies et des CCAS seront organisées au cours de l'année 2016.

- Sensibiliser la population

Le travail de sensibilisation et d'information en direction des habitants de Seine-Saint-Denis va se poursuivre en 2016, avec l'organisation de journées destinées au grand public, de campagnes de communication et de marches silencieuses organisées pour alerter sur la grande dangerosité des hommes violents.

En novembre 2016, pendant 15 jours, l'Observatoire organisera son initiative annuelle en direction des habitants de Seine-Saint-Denis, avec les rencontres décentralisées « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » dans les villes partenaires. A cette occasion, l'Observatoire invitera des personnalités étrangères à venir témoigner de luttes menées dans leur pays.

- Prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes

La 9<sup>ème</sup> « Rencontre des jeunes contre le sexisme » mobilisera près de 2 000 collégiens tout au long de l'année scolaire.

Deux nouveaux projets devraient débiter au cours de l'année scolaire 2015-2016 :

- l'extension du dispositif « Jeunes contre le sexisme » aux 27 Réseaux d'éducation prioritaire du Département, et l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels de ces sites.
- la réalisation d'une étude sur les conséquences des violences dans le couple sur les enfants et les adolescents par les psychologues et conseillers d'orientation des collèges.
- Mettre en place des actions de communication et des outils de connaissance en direction des professionnels, des Elus, des jeunes et de l'opinion publique

En 2016 seront réalisés :

- deux documents produits à partir des initiatives annuelles : les actes de la rencontre départementale de l'Observatoire et la présentation des travaux des jeunes réalisés dans le cadre de « Jeunes contre le sexisme »,
- un document accompagnant la thématique d'un des deux grands événements de l'Observatoire,
- des campagnes de communication,
- des outils de sensibilisation, réalisés et édités en interne par l'Observatoire,
- une lettre d'information à destination des partenaires.
- Initier et mettre en place l'expérimentation de dispositifs innovants pour l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection

Les dispositifs suivants se poursuivront en 2016 :

- la convention « Un toit pour elle », en partenariat avec les villes ;
- le téléphone portable d'alerte pour les femmes en très grand danger : ce dispositif a été généralisé au territoire national (marché public). L'Observatoire coordonnera son évaluation. Par ailleurs, il sera étendu, en 2016, aux femmes handicapées victimes de violences ;
- les 17 consultations de victimologie (dont 3 prises en charge par le Conseil départemental). L'ouverture de nouvelles consultations est en projet ;
- les bons taxis. En 2016, ces bons pourront également être utilisés dans le cadre du nouveau protocole « Prostitution », pour accompagner les femmes victimes de proxénétisme du commissariat où elles ont porté plainte vers l'association « Amicale du nid » où elles seront prises en charge.
- le dispositif d'accompagnement protégé pour les enfants dans le cadre des violences conjugales : le dispositif fera également l'objet d'une évaluation, qui devrait permettre une modélisation afin de faciliter son extension sur le territoire national ;
- le diplôme universitaire sur les Violences faites aux femmes, sur la base d'une reconduction, en 2016, de la convention signée entre le Conseil départemental et l'Université Paris 8 ;

Un nouveau dispositif implanté sur la ville de Saint-Denis sera expérimenté en 2016 : un accueil de jour des jeunes filles et femmes de 15 à 25 ans, visant à rassembler dans un même lieu les différents acteurs auxquels les jeunes filles et jeunes femmes peuvent s'adresser afin de bénéficier d'une information globale concernant notamment leur accès aux droits et leur accès aux soins.

## Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les services institutionnels implantés sur le Département et les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences dont les femmes sont victimes aujourd'hui ainsi que la promotion des comportements non sexistes dans les relations filles/garçons.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Observatoire des violences envers les femmes	Dépenses	0,127	0,135	0,147	0,147

## Action 3 : Lutte contre les discriminations

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- de contribuer à la lutte contre toutes les formes de discrimination,
- d'agir pour l'insertion sociale des personnes marginalisées en raison de critères discriminatoires (âge, nationalité, illettrisme) et pour la qualité du « vivre ensemble »,
- de mettre en œuvre le « Plan égalité » du Département.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2016 de :

- poursuivre le soutien aux associations dont l'objet principal est la lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, homophobie, égalité des chances, insertion sociale et professionnelle) afin de favoriser l'accès au droit et une véritable intégration sociale des personnes accueillies et suivies.
- mobiliser les entreprises présentes en Seine-Saint-Denis contre les discriminations à l'embauche (en particulier les jeunes),
- promouvoir les clauses d'insertion sociale dans la commande publique,
- favoriser le recrutement des jeunes diplômés de Seine-Saint-Denis.

### Principaux partenariats

Partenaires associatifs, partenaires institutionnels, organismes d'intermédiation et de formation, entreprises.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Lutte contre les discriminations	Dépenses	0,090	0,087	0,090	0,090

## Programme : Insertion

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Solidarité, insertion, santé.***

Ce programme comporte cinq actions :

- Revenu de solidarité active,
- Formation, insertion professionnelle, accès à l'emploi,
- Insertion socioprofessionnelle territoriale,
- Insertion sociale et accompagnement des parcours,
- Coordination des partenariats.

### Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

### Contexte

Au 30 juin 2015, on dénombre, en Seine-Saint-Denis, 99 959 foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Ce nombre a fortement augmenté depuis juin 2009, date de la mise en place de la loi RSA (+ 43,3 %), à un rythme qui continue d'augmenter d'une période à l'autre (+ 5,2 % entre juin 2014 et juin 2015).

Comme au plan national, on constate un lien entre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) et celui du nombre de bénéficiaires du RSA.

Fin 2014, le nombre de personnes vivant dans un foyer bénéficiaire du RSA était de 218 722 personnes, soit 14,5 % de la population du département. Il s'agit d'une spécificité de la Seine-Saint-Denis, ce taux s'établissant entre 4 et 7 % dans les autres départements franciliens.

Deux raisons peuvent expliquer cette particularité : le nombre de foyers bénéficiaires du RSA et la taille des foyers, tous deux plus importants en Seine-Saint-Denis que dans les autres départements franciliens.

Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté, la prime d'activité a vocation à remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la prime pour l'emploi et le RSA activité. Les objectifs de cette réforme sont :

- de lever les freins monétaires au retour à l'activité,
- d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs modestes,
- de faire entrer les jeunes 18 à 25 ans dans le droit commun du soutien financier à l'activité modeste.

La prime d'activité est donc un complément de revenu mensuel destiné aux travailleurs à ressources modestes afin de soutenir leur pouvoir d'achat et de favoriser le retour et le maintien dans l'emploi.

### Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mettre en place et consolider les outils d'animation partenariale de la politique d'insertion,
- inscrire les évolutions de la politique d'insertion dans un cadre national,
- poursuivre le développement des projets structurants du service inscrits dans le Programme départemental d'insertion (PDI).

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2016 :

- d'animer la mise en œuvre du Pacte territorial d'insertion (PTI) et d'une gouvernance intégrée des politiques d'insertion,
- de prolonger le PDI jusqu'en 2017,
- d'accompagner le déploiement de la prime d'activité en Seine-Saint-Denis,
- de poursuivre la démarche d'animation des Conférences territoriales d'insertion (CTI) et mettre en œuvre le plan d'action élaboré lors des CTI 2015,
- d'améliorer l'articulation des instances d'animation du partenariat local,
- de renouveler la convention de financement des Projets de ville pour la période 2017-2019,

- de contribuer à la mise en place de la conférence des financeurs de l'Insertion par l'activité économique (IAE) en Seine-Saint-Denis,
- de rénover le partenariat avec les Plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE) défini dans le cadre de l'accord stratégique,
- de redéfinir le schéma d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- de poursuivre l'achèvement de l'informatisation du service (via WebRSA et d'autres solutions logicielles),
- de poursuivre la transformation de l'offre d'insertion sociale et professionnelle (généralisation et unicité des appels à projet) et en améliorer sa communication (diffusion d'un outil unique),
- de continuer à structurer le travail d'accompagnement auprès des associations subventionnées,
- de renforcer la communication du Département vers le public et les partenaires, engager une concertation avec les allocataires autour des supports de communication sur le RSA et les parcours d'insertion,
- de proposer des parcours d'insertion coordonnés aux familles bénéficiant d'une mesure d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) ou d'une aide d'hébergement.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Insertion	Dépenses	412,314	448,117	469,032	467,163
	Recettes	9,975	13,262	9,738	8,156

### Partenariats

Le partenariat associatif est central dans la mise en œuvre des objectifs du Service de l'insertion et de la solidarité. La quasi-totalité des actions d'insertion professionnelle et sociale, ainsi qu'une partie de l'accès au droit pour des publics spécifiques est confiée à des associations dans le cadre d'appels à projets et de conventions.

A ce titre, le dynamisme et la bonne santé du tissu associatif départemental sont essentiels pour l'efficacité du dispositif d'insertion. Le SIS est ainsi particulièrement vigilant à :

- connaître les besoins du public suivi par les associations,
- suivre la santé de ses partenaires associatifs à travers le développement de la pratique des visites sur place et l'utilisation systématique d'OGRA pour ses partenaires les plus importants,
- simplifier ses procédures de gestion pour les rendre plus efficaces et alléger le travail administratif des associations,
- accompagner les associations concernées par des réformes structurelles,
- faire émerger de nouvelles structures ou initiatives à travers des appels à projets régulièrement renouvelés.

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	73	19	27	27

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Généraliser l'orientation de l'ensemble des bénéficiaires du RSA vers un référent							
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'orientation vers un référent	cible	40 %	50 %	50 %	57%	68 %	75 %	80%
	réalisé	24,3 %	44,8%	51,6%	64,1%			
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>La maximisation du taux d'orientation permet de mobiliser rapidement les allocataires vers un parcours leur permettant d'accéder à une offre d'insertion, en conformité avec les obligations légales et une mobilisation optimale des services référents.</p> <p>L'objectif cible a été atteint par une orientation systématique des nouveaux entrants. Cet objectif pourrait être amélioré avec la mise en place d'un plan d'orientation pour le public le plus ancien (50% du public a plus de 3 ans d'ancienneté). Par ailleurs, il convient de souligner que la forte augmentation du public « droits et devoirs » contribue également significativement à modérer la hausse du taux d'orientation.</p>								

## Action 1 : Revenu de solidarité active

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- permettre l'accès au droit RSA et à la CMU-C pour les demandeurs du RSA,
- assurer l'accès à une instruction de qualité et faciliter l'accès à un parcours d'accompagnement contractualisé,
- valider les projets des usagers et rendre effectif l'obligation d'accompagnement, de manière équitable,
- garantir le respect du juste droit,
- développer une expertise sur la connaissance des besoins des publics.

Afin de renforcer la qualité de l'instruction et de l'orientation, les différentes actions seront menées en 2016 :

- la diffusion au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de la dernière version du guide de l'instructeur, résultat d'un travail partenarial mené depuis 2014 avec les services instructeurs du RSA (notamment la Caisse d'allocations familiales et les centres communaux d'action sociale),
- la structuration et l'animation du réseau des instructeurs,
- la participation aux réunions d'information et à la formation des nouveaux instructeurs de la CAF,
- le pilotage de l'expérimentation de plateformes d'instruction et d'orientation sur un territoire, visant à proposer un lieu unique aux demandeurs du RSA et à améliorer la qualité du partenariat sur ce territoire,
- une réflexion sur la refonte de l'algorithme d'orientation, afin de rendre plus lisible ce processus et de rééquilibrer les orientations vers les services référents, en prenant en compte notamment le stock des bénéficiaires non orientés (avant 2012).

Des groupes ressources relatifs aux référentiels de parcours ont été organisés en 2015 avec les différents services référents. Ils permettront de réaliser un outil à destination des référents et de définir le rôle à confier à la mission d'appui aux parcours qui sera mise en place à compter du premier semestre 2016.

Sur la base des préconisations de l'audit mené en 2015, une démarche sera engagée début 2016 visant à fiabiliser les procédures internes et assurer la traçabilité de la gestion des indus et des contentieux (via notamment la mise en place d'un nouvel outil de suivi et de gestion).

Un règlement départemental relatif au RSA visant à définir les conditions selon lesquelles le RSA est accordé ainsi que les modalités d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires sera élaboré au premier semestre de 2016.

Enfin, il est prévu de réaliser une plaquette d'information à l'intention des usagers sur les droits et devoirs des bénéficiaires du RSA et l'offre d'insertion.

Objectif	Généraliser l'orientation de l'ensemble des bénéficiaires du RSA vers un référent							
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'orientation vers un référent	cible	40 %	50 %	50 %	57%	68 %	75 %	80%
	réalisé	24,3 %	44,8%	51,6%	<b>64,1%</b>			
<p><b>Commentaire :</b> (2014 : donnée au 31 décembre)</p> <p>La maximisation du taux d'orientation permet de mobiliser rapidement les allocataires vers un parcours leur permettant d'accéder à une offre d'insertion, en conformité avec les obligations légales et une mobilisation optimale des services référents.</p> <p>L'objectif cible a été atteint par une orientation systématique des nouveaux entrants. Cet objectif pourrait être amélioré avec la mise en place d'un plan d'orientation pour le public le plus ancien (50% du public a plus de 3 ans d'ancienneté). Par ailleurs, il convient de souligner que la forte augmentation du public « droits et devoirs » contribue également significativement à modérer la hausse du taux d'orientation.</p>								
Objectif	Généraliser l'orientation de l'ensemble des bénéficiaires du RSA vers un référent							
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'orientation vers un référent	cible	40 %	50 %	50 %	57 %	68 %	75 %	80%
	réalisé	24,3 %	44,8 %	51,6 %	64,1 %			
<p><b>Commentaire :</b></p> <p>La maximisation du taux d'orientation permet de mobiliser rapidement les allocataires vers un parcours leur permettant d'accéder à une offre d'insertion, en conformité avec les obligations légales et une mobilisation optimale des services référents.</p> <p>L'objectif cible a été atteint par une orientation systématique des nouveaux entrants. Cet objectif pourrait être amélioré avec la mise en place d'un plan d'orientation pour le public le plus ancien (50% du public a plus de 3 ans d'ancienneté). Par ailleurs, il convient de souligner que la forte augmentation du public relevant des « droits et devoirs », contribue également significativement à modérer la hausse du taux d'orientation.</p>								

## Partenariats externes

Les partenaires externes sont la CAF, les CCAS, l'UDCCAS, le Parquet, les Projets de ville, la DAPE, les associations référentes et la CPAM.

Les partenaires internes sont la DADJ, les Circonscriptions de service social et la PMI.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Revenu de solidarité active	Dépenses	390,207	425,826	447,866	447,479
	Recettes	4,004	5,243	2,100	2,100

## Action 2 : Formation, insertion professionnelle, accès à l'emploi

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- proposer aux allocataires du RSA une offre d'accès à l'emploi et de qualification et une offre de formation sur les savoirs de base (remise à niveau, linguistique), en lien avec les acteurs économiques, et complémentaires aux offres existantes sur le territoire,
- développer une expertise sur la connaissance des besoins du public.

En 2016, de nombreuses traductions du PTI sont prévues en lien avec les différents partenaires :

- animer conjointement l'offre de formation avec la Région et articuler le Pacte territorial d'insertion avec l'intervention de la Région et des Communautés d'agglomération ;
- mettre en place une conférence des financeurs de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et développer une stratégie de soutien au secteur avec les principaux financeurs que sont l'Etat et la Région ;
- suivre l'accord stratégique signé avec les Plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE),
- négocier avec les services de l'Etat sur le volet des Contrats uniques d'insertion (CUI), ainsi que de l'Insertion par l'activité économique (IAE) dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2015-2016,
- solliciter l'Office français de l'immigration et de l'intégration dans le cadre du PTI pour coordonner les interventions sur le volet des formations linguistiques.

Afin de développer l'expertise du Service, il est prévu de réaliser les analyses suivantes : un état des lieux des modes de garde des enfants d'allocataires du RSA (PTI) et la structuration des besoins dans le cadre de l'ingénierie de formation.

De nouveaux dispositifs seront mis en œuvre :

- la généralisation et la synchronisation des appels à projets du PDI, afin de renforcer la lisibilité sur les dispositifs et créer des conditions favorables pour la prescription,
- un nouveau règlement d'attribution des aides financières à la formation,
- le développement d'actions de sensibilisation métier, en lien avec les branches professionnelles, et d'outils au service des professionnels pour valider les projets de formation ou d'emploi des bénéficiaires du RSA.

### Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les suivants : la Région, Pôle emploi, l'OPCA, les PLIE, les Etablissements publics territoriaux, FACE, les entreprises, l'OFII, l'ODF et les SIAE et Inser'Eco.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Formation, insertion professionnelle, accès à l'emploi	Dépenses	8,033	8,273	7,163	6,00
	Recettes	1,906	2,133	1,000	-

## Action 3 : Insertion socioprofessionnelle territorialisée

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- proposer un accompagnement socioprofessionnel aux allocataires du RSA,
- appuyer les professionnels des Projets de ville (PDV), les mettre en réseau et développer leurs compétences,
- appeler un cofinancement européen sur ces actions,
- développer et renforcer le partenariat local entre référents RSA,
- favoriser la participation des allocataires du RSA et développer une expertise sur la connaissance des besoins des publics.

Afin de permettre la montée en puissance de la concertation locale, il s'agira d'œuvrer en 2016 à :

- faire de la concertation locale un lieu d'échange et un espace ressource pour les acteurs du PDI et impliquer les référents RSA dans des projets de territoire,
- fluidifier et sécuriser les parcours des bénéficiaires du RSA et améliorer significativement le nombre de réorientations entre services référents.

La professionnalisation des équipes des PDV sera assurée par la poursuite du plan de formation des chargés d'insertion des PDV et l'organisation d'une journée professionnelle à leur intention.

Concernant la structuration de la participation des usagers à l'évaluation du dispositif, il conviendra de :

- définir les contours de cette participation et de proposer une méthodologie de consultation,
- inciter au développement d'actions innovantes pour les Projets de ville associant les usagers.

Afin d'améliorer la communication interne et externe, il est prévu de :

- contribuer à l'élaboration d'outils de communication à destination du public relevant des droits et des devoirs, par le biais d'une plaquette et du site internet, en partenariat avec le service de la communication,
- structurer la communication du service auprès des Projets de ville et améliorer leur visibilité sur le territoire.

En vue de préparer la nouvelle convention avec les Projets de ville pour l'année 2017, il s'agira enfin de :

- évaluer la convention 2014-2016 sur la base des objectifs d'activité et de l'indicateur de sortie positive,
- faire évoluer la notion d'accompagnement par les PDV afin de passer d'une approche socioprofessionnelle à une approche préprofessionnelle,
- créer les conditions de la réussite du renouvellement de la convention.

### Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les PDV, les CCAS, les Communes et Etablissements publics territoriaux, les Circonscriptions de service social, Pôle emploi, les associations référents, l'ARS et les PLIE.

Les partenaires internes sont le Service social départemental, la DEEFI, la DSOE, le Laboratoire d'idées, la CESDI/DSI, la MMPCR, la MATTPS et la MDPH.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Insertion socioprofessionnelle territorialisée	Dépenses	10,706	10,378	10,505	10,405
	Recettes	0,056	0,056	-	-

## Action 4 : Insertion sociale et accompagnement des parcours

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- proposer une offre d'insertion sociale aux bénéficiaires du RSA, animer cette offre et mettre en réseau les professionnels,
- proposer des aides financières aux jeunes en insertion pour consolider leur parcours,
- soutenir une offre d'accompagnement socioprofessionnel aux jeunes en insertion,
- développer une expertise sur la connaissance des besoins des publics.

Concernant le Fonds d'aides aux jeunes et le permis de conduire, il est prévu, en 2016, de proposer un nouveau règlement aux élus et de créer et diffuser des outils de communication (nouveaux dossiers de demandes, plaquettes d'information, documents récapitulatifs).

Il conviendra de favoriser les liens entre les missions locales et les circonscriptions ASE concernant le suivi des jeunes.

L'appel à projets unique sur le permis de conduire permettra d'harmoniser les objectifs des actions mises en œuvre, de consolider le partenariat avec les auto-écoles sociales et de simplifier les démarches administratives des associations par la création d'un dossier unique de candidature.

Concernant les actions d'insertion santé, il est programmé d'inclure ces actions dans un appel à projets global sur la prise en charge des questions de santé au niveau de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS).

### Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les associations et les CCAS, les Missions locales, la Région, l'ARS, la DIRECCTE, le SPIP.

Les partenaires internes sont le Service social départemental, le Service de l'aide sociale à l'enfance, la DEEFI et le Service des affaires européennes de la DEIP.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Insertion sociale et accompagnement des parcours	Dépenses	3,344	3,627	3,443	3,259
	Recettes	0,03	-	-	-

## Action 5 : Coordination des partenariats

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :

- sécuriser les procédures comptables et suivre les associations subventionnées,
- sécuriser le cofinancement par le Fonds social européen (FSE) des actions menées par le service,
- organiser l'activité de recueil d'indicateurs et d'évaluation des actions,
- développer l'évaluation de la politique d'insertion dans le cadre du Programme départemental.

Les priorités suivantes seront développées en 2016 :

- autonomiser les différents bureaux du Service de l'insertion et de la solidarité sur la production et l'analyse de données d'activité. Un travail est à l'œuvre afin d'homogénéiser, structurer et fiabiliser la production de données d'activité quantitatives et qualitatives,
- élaborer une étude sur les publics en errance, à partir de données sociodémographiques,
- élaborer une étude sur les publics non orientés à ce jour, à partir de critères sociodémographiques. Cette étude devrait conduire à la mise en place d'un plan d'action permettant l'orientation de ce public,

- mettre en place un plan de visite des associations, avec pour objectif un soutien méthodologique aux associations et la mise en place d'outils permettant une évaluation quantitative des actions menées,
- mettre en place la dématérialisation de la chaîne comptable, avec un accompagnement des agents lors de la dématérialisation des pièces justificatives,
- mettre à jour le fascicule d'accueil des nouveaux arrivants et structurer la documentation du service.

### Principaux partenariats

Les partenaires externes de l'action sont le payeur et la CAF.

Les partenaires internes sont la DBFCG, la DBL, la Direction de la communication, la DEIP, la DSOE, la CESDI, le PPRS, la DSI, la DVAEP et la DSA.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Coordination des partenariats	Dépenses	0,024	0,013	0,055	0,020
	Recettes	3,978	5,825	6,638	6,056

## Programme : Prévention et promotion de la santé

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Solidarité, insertion, santé.***

Ce programme comporte quatre actions :

- Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire,
- Prévention des cancers

### Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

### Contexte

La réduction des inégalités de santé guide la politique de santé du Département, notamment à travers la promotion de la santé, de l'éducation pour la santé, la prévention et le dépistage des maladies infectieuses et cancéreuses et la prévention bucco-dentaire.

Dans le contexte de la mise en place de la gouvernance en santé par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, le Département s'est positionné comme « co-producteur de santé publique ».

Les années 2014 et 2015 ont été marquées par la bataille menée par le Président du conseil départemental pour poursuivre l'engagement du Département en matière de santé publique dans le cadre des actions de santé recentralisées et conserver les moyens de cette action. A partir de 2016, une nouvelle convention triennale doit permettre de sécuriser le cadre juridique et financier de ces actions.

La lutte contre les maladies infectieuses occupe une place majeure dans la vie du service. La tuberculose et les infections sexuellement transmissibles touchent de façon croissante des publics en grande précarité sociale, amenant les équipes à des prises en charges complexes et longues qui croisent étroitement les dimensions sanitaires et sociales. Aussi, un nouveau projet de service a été validé, en juillet 2014, par le Comité technique paritaire. Ce nouveau projet de service se met progressivement en œuvre. Par ailleurs, les actuels Centres départementaux de dépistage et de prévention sanitaire (CDDPS) se transforment en Centres départementaux de prévention santé (CDPS).

L'année 2016 doit être l'année de stabilisation et de consolidation du SPAS dans son nouveau projet stratégique.

### Objectifs du programme

L'ensemble des objectifs stratégiques ci-dessous contribuent à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, et se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants.

- Assurer une mise en œuvre efficiente des actions de santé recentralisées (ASR) dans le cadre de la délégation de compétence avec l'Agence régionale de santé.

Il s'agira en 2016 de travailler avec l'ARS sur la définition des éléments du RAP Solen (rapports annuels d'activité et de performance des centres de prévention) et leur harmonisation au niveau régional et de proposer des indicateurs complémentaires d'efficacité et de coût.

- Mettre en place le Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) en fonction du périmètre d'habilitation obtenu

Il est prévu de déployer le nouveau CeGIDD et ses antennes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en fonction de la décision d'habilitation obtenu de l'ARS.

- Conforter et développer les orientations stratégiques du Projet de service

Les actions suivantes sont proposées :

- poursuivre la mise en place de la nouvelle organisation du service en structurant l'accompagnement au changement des équipes avec le soutien des directions supports du PPRS et de la DSOE,
- adapter et renforcer la formation des professionnels du service,
- mettre en place un système d'information structuré avec un logiciel adapté aux trois thématiques maladies infectieuses des Actions de santé recentralisées (ASR) qui permette d'évaluer et de valoriser la politique mise en œuvre par le Département,
- poursuivre le travail d'optimisation des dépenses et des recettes (enjeu de récupération des recettes notamment concernant la vaccination et les appels à projets ARS), en lien avec les nouvelles stratégies du programme.
- Développer une démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public

Il conviendra de :

- améliorer la connaissance des publics et des territoires afin de structurer une stratégie d'actions des centres et de développer les actions hors les murs,
- poursuivre l'adaptation des stratégies, protocoles et outils du programme maladies infectieuses (en particulier structurer les méthodes du « aller vers »),
- structurer et sécuriser juridiquement les partenariats internes (en particulier avec le Service social départemental) et externes.
- Définir une nouvelle stratégie de prévention bucco-dentaire

Il est prévu de mettre en place des groupes de travail permettant de définir et de construire la place du programme bucco-dentaire au sein du Département et de proposer une nouvelle stratégie aux partenaires externes.

- Améliorer le taux de participation aux dépistages organisés du cancer du sein et colo-rectal

Il s'agira de poursuivre les démarches partenariales afin de sensibiliser les professionnels à ces dépistages, et également d'accompagner la mise en place des nouveaux tests immunologiques.

- Poursuivre le soutien au laboratoire

L'objectif sera de lever les derniers écarts critiques pour obtenir son accréditation.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	3,115	3,061	3,454	3,893
	Recettes	2,473	2,764	3,137	3,397

Le budget du programme présente la particularité :

- d'une forte corrélation et dépendance entre ses dépenses de fonctionnement et ses recettes (appels à projet ARS, remboursements et subventions de la CPAM),
- d'avoir été préparé, pour 2016, dans une période d'incertitude sur les recettes attendues de l'Assurance maladie et de l'ARS.

L'augmentation des dépenses est liée à une politique vaccinale ambitieuse en termes de santé publique rendue possible par de nouvelles recettes avec, d'une part, l'entrée en vigueur de la nouvelle convention CPAM-PMI qui prévoit un remboursement à 100% des vaccins pour les enfants assurés sociaux dans le cas où le prix négocié par le Département dans le cadre des marchés est égal ou inférieur à 65% du prix public, ce qui est le cas de l'hexavalent mis à disposition de tous les enfants, et d'autre part, la possibilité nouvelle de prise en charge par l'Assurance Maladie de 65 % des vaccins en séances publiques pour les assurés sociaux à compter de 2016.

Le budget tient également compte :

- du projet de Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), de la poursuite de la mise en place du projet de service du SPAS,
- d'une approche transversale au sein de la Mission solidarité, insertion, santé du soutien apporté aux associations,
- d'une aide confortée à la préparation à la première année commune aux études de santé compte tenu de ses résultats.

Les dépenses d'investissement du programme sont prévues à hauteur de 13 400 euros.

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	100	47	38	15

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Assurer une mise en œuvre efficiente des Actions de Santé Recentralisées dans le cadre de la délégation de compétence avec l'Agence Régionale de Santé
<p>Les indicateurs retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'indicateurs définis conjointement avec l'ARS et harmonisés régionalement</li> <li>• le nombre d'indicateurs complémentaires proposés.</li> </ul>	

Objectif	Mettre en place le CeGIDD en fonction du périmètre d'habilitation obtenu
<p>Les indicateurs retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le respect du calendrier programmé avec la mise en place opérationnellement du site principal et des antennes retenues au 1<sup>er</sup> janvier 2016</li> <li>• l'atteinte en 2016 des indicateurs d'activité retenus dans le projet (nombre de consultations médicales, file active, nombre de sérologie et tests par IST, nombre de patients recevant un traitement, nombre de vaccinations réalisées, nombre d'actions hors les murs conduites) au regard du montant de financement obtenu pour le nouveau dispositif.</li> </ul>	

Objectif	Conforter et développer les orientations stratégiques du projet de service
<p>Les indicateurs retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre de sites opérationnels (objectif de 3 en 2015 et 2016), le nombre de jours de fermeture de ces centres et les motifs de fermeture, le nombre de consultations et pourcentage d'évolution, la part de nouveaux consultants,</li> <li>• le nombre de journées de formation, le nombre de professionnels formés,</li> <li>• la polyvalence médico-sociale : part des personnes ayant été adressées à une assistante sociale (première mesure « état des lieux » prévue en 2015 limitée à la file active tuberculose),</li> <li>• la polyvalence médicale : nombre de motifs de consultation (première mesure « état des lieux » prévue pour 2015),</li> <li>• la création de points supplémentaires de consultation de prévention et de dépistage des maladies infectieuses en partenariat avec les structures de santé et/ou de soins en priorité dans les zones les plus démunies : nombre de points de consultation effectivement ouverts,</li> <li>• l'intégration du dépistage actif : nombre de dépistages et de personnes bénéficiaires d'un dépistage actif réalisé par les centres polyvalents (objectif en 2015 et 2016 de 1 500 à 2 000 personnes les plus à risque et éloignées des dispositifs de soins et de santé).</li> </ul>	

Objectif	Poursuivre l'adaptation des stratégies, outils et protocoles du programme maladies infectieuses
<p>Les indicateurs retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en œuvre de la nouvelle stratégie vaccinale : nombre de vaccins hexavalents nouvellement mis à disposition (objectif de 38 000 doses en 2016, hypothèse maximale), montant des remboursements CPAM pour ce vaccin nouvellement mis à disposition (possibilité de remboursement à 100 % dans la nouvelle convention CPAM-PMI) ;</li> <li>la mise en œuvre des nouvelles recommandations pour le dépistage de la tuberculose : pourcentage d'enquêtes menées autour des tuberculoses EM + (objectif de 100% en 2015), pourcentage de sujets ayant été en contact explorés parmi les SC identifiés dans le cercle étroit (objectif de 80% en 2015) et les autres indicateurs définis dans le rapport du Haut Conseil de la Santé Publique (proportion d'ITL traitées parmi les ITL diagnostiquées chez les adultes et les enfants, proportion d'ITL latentes dépistées parmi les SC</li> </ul>	

adultes suivis, proportion de tuberculoses (maladies) dépistées parmi les sujets contacts suivis et non traités pour ITL, nombre de cas source retrouvés lors des enquêtes à la recherche d'un contaminateur).

<b>Objectif</b>	<b>Définir une nouvelle stratégie du programme bucco-dentaire</b>
-----------------	---

Le ou les indicateurs devront être définis en fonction de la nouvelle stratégie qui sera construite en 2015-2016.  
En terme d'activités, l'objectif 2016 est de maintenir le nombre de villes participantes au programme bucco-dentaire, et de renégocier la convention avec la ville de Noisy-le-Grand qui l'a dénoncée en 2015.

<b>Objectif</b>	<b>Améliorer le taux de participation aux dépistages organisés des cancers</b>
-----------------	--

Les objectifs retenus sont d'améliorer le taux de participation aux dépistages organisés des cancers afin d'atteindre les objectifs régionaux fixés par l'ARS Ile-de-France, soit 45% de taux de participation pour le dépistage organisé du cancer du sein (43,4 % en 2013-2014) et 34 % (27,5 % en 2013-2014) pour le dépistage organisé du cancer colo-rectal pour 2015.

## Action 1 : Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- assurer une veille et des analyses partagées pour aider à la décision et à la mise en œuvre des politiques de santé, en mutualisant le recueil des données générales de santé issus des organismes extérieurs en interne au Département
- contribuer au renforcement et à la promotion des partenariats stratégiques en favorisant la coordination des acteurs et des actions, y compris au niveau local, en faveur de la santé des habitants de la Seine-Saint-Denis,
- dans la continuité du Pacte pour la santé publique, poursuivre le travail de cartographie de l'offre de soins en coordination avec l'ARS afin de co-construire des recommandations avec les acteurs de terrain et soutenir l'année préparatoire aux études de santé,
- contribuer à promouvoir les évaluations d'impact en santé des politiques publiques portées par le Département,
- articuler la veille transversale et la veille opérationnelle sur les maladies infectieuses.

Afin de renforcer et de promouvoir les partenariats stratégiques, il s'agira notamment au niveau opérationnel en 2016 de :

- promouvoir un espace collaboratif en santé au sein du Département, à destination des différents référents centraux pour le suivi des CLS et, à terme, aux élus en charge de participer aux instances de démocratie sanitaire,
- contribuer au processus d'élaboration des Contrats Locaux de Santé (CLS) non encore signés et animer la participation aux comités de pilotage des CLS.

Dans l'objectif d'articuler la veille générale et opérationnelle sur les enjeux de santé, il est prévu par ailleurs de :

- organiser les liens et les instances de travail entre les fonctions de veille en santé rattachées à la DPAS et le Bureau des maladies infectieuses créé dans le cadre du nouveau projet de service du SPAS pour garantir l'articulation veille générale/veille opérationnelle,
- faire remonter les besoins du SPAS pour la définition des thématiques prioritaires selon le programme de mise à jour des indicateurs d'observation de la santé en Seine-Saint-Denis.

### Principaux partenariats

Les partenaires externes sont l'ARS, la CPAM, l'Education nationale, l'Observatoire régional de la santé, l'IAU, l'Institut de recherche et documentation en santé, les Universités, Santé publique France (la nouvelle agence de santé publique), les Communes, les professionnels de santé hospitaliers et ambulatoires, libéraux comme salariés, et les associations.

Les partenaires internes sont les acteurs de la fonction veille et santé de la DPAS et les services départementaux concernés par les CLS-2, ainsi que le Service de l'observatoire départemental et le Service habitat et politique de la ville.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique	Dépenses	0,134	0,122	0,142	0,051

## Action 2 : Lutte contre les maladies infectieuses

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action, et leurs déclinaisons opérationnelles en 2016, sont les suivants.

- Assurer une mise en œuvre des Actions de santé recentralisées (ASR)

Il est prévu en ce sens en 2016 de :

- mener une réflexion sur une participation à la future plate-forme de concertation SPAS,
- travailler avec l'ARS sur la définition des éléments du RAP Solen (ARS) et leur harmonisation au niveau régional,
- proposer des indicateurs complémentaires d'efficacité et de coût de ces actions.

- Développer une démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public

Il s'agira notamment de :

- améliorer l'offre de consultations polyvalentes,
- poursuivre et affiner l'offre de consultations à destination des primo-arrivants,
- définir et mettre en œuvre une stratégie d'accompagnement des professionnels des centres pour renforcer et déployer la polyvalence.

- Mettre en œuvre la nouvelle organisation du service

Il s'agira plus concrètement en 2016 de préparer l'ouverture du deuxième centre polyvalent et de déployer opérationnellement le CeGIDD.

- Renforcer et adapter la stratégie du « aller vers » en fonction des territoires et des publics et inscrire ces derniers dans un parcours de santé

Ce projet comportera trois volets : redéfinir la stratégie du dépistage actif, renforcer le « aller vers » afin de toucher les publics les plus éloignés de la prévention et du soin et poursuivre l'amélioration de l'accès à la vaccination.

Concernant la tuberculose, il s'agira plus spécifiquement en 2016 de :

- poursuivre l'élaboration et l'ajustement des protocoles,
- poursuivre le renforcement des compétences des équipes dans le traitement des données et l'appropriation des protocoles et stratégies de la lutte anti-tuberculose (LAT),
- maintenir et améliorer la qualité des enquêtes de dépistage et la prise en charge des personnes,
- suivre plus spécifiquement et de façon plus régulière les situations complexes,
- redéfinir la stratégie du dépistage actif,
- mieux connaître la tuberculose sur le territoire et assurer la veille épidémiologique,
- développer la stratégie de communication auprès des professionnels de santé et du public,
- consolider et développer les partenariats internes et externes.

Concernant les Infections sexuellement transmissibles, les objectifs seront de :

- mettre en place le CeGIDD en fonction du périmètre d'habilitation obtenu,

- mieux connaître et comprendre les IST sur le territoire et assurer la veille opérationnelle pour identifier et suivre les besoins,
- poursuivre la montée en compétences des professionnels pour une prise en charge des bénéficiaires en réponse aux besoins,
- renforcer le « aller vers » afin de toucher les publics les plus éloignés de la prévention et du soin,
- renforcer une approche en promotion de la santé.

En matière de vaccination enfin, il conviendra en 2016 :

- de poursuivre l'amélioration de l'accès à la vaccination,
- d'assurer la promotion de la vaccination,
- de mettre en place une démarche qualité globale de l'information à la réalisation.

## Principaux partenariats

- Tuberculose

Les partenaires externes sont : l'Agence Régionale de Santé (Délégation territoriale de Seine-Saint-Denis) et l'ARS Région, les Centres de lutte anti-tuberculeuse, l'Education nationale, les structures hospitalières, l'OFII et les Associations

Le partenaire interne est la PMI.

- VIH, Hépatites et IST

Les partenaires externes sont les associations et les Missions locales.

Le partenaire interne est la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque.

- Vaccinations

Les partenaires externes de cette action sont : l'Education Nationale, l'ARS Ile-de-France, la CPAM 93 et les communes.

Le partenaire interne est la PMI.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	2,309	2,200	2,587	3,177
	Recettes	2,371	2,646	3,013	3,342

## Action 3 : Santé bucco-dentaire

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques suivants se déclineront en 2016 :

- Promouvoir la santé bucco-dentaire des enfants de 0 à 12 ans

Il s'agit de promouvoir la santé bucco-dentaire des enfants de 0 à 3 ans dans leur lieu de vie et de soins (crèches et PMI) et des enfants scolarisés en grande section (5 et 6 ans) et accueillis en Centre de loisirs, et enfin de favoriser les actions en direction des enfants éloignés des dispositifs d'accès à la prévention et aux soins dentaires.

Il s'agira notamment de :

- favoriser les actions d'apprentissage et de brossage en grande section de maternelle et en CP,
- favoriser l'organisation du brossage des dents à la pause méridienne,
- proposer des appels à projet pour les actions de prévention bucco-dentaire auprès des enfants des autres niveaux scolaires,
- identifier et répondre en priorité aux besoins du personnel de l'ASE (formation, mise à disposition de moyens de prévention et outils pédagogiques).

- Définir et construire la place du programme bucco-dentaire au sein du Conseil départemental et avec les acteurs du département et proposer une nouvelle stratégie du programme bucco-dentaire

Les actions suivantes seront menées en 2016 :

- élaborer une feuille de missions pour le programme, en coordination avec l'ensemble des acteurs,
  - préparer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des villes pour la mise en place de la nouvelle stratégie,
  - organiser des réunions « échanges » entre les équipes techniques locales (ETL) afin de mutualiser leurs expériences,
  - valoriser le travail des acteurs dans les manifestations extérieures,
  - constituer un groupe de travail et un comité de pilotage avec les différents services départementaux concernés.
- Promouvoir la démarche de santé bucco-dentaire et la participation des acteurs

Cet objectif se déclinera de la manière suivante en 2016 :

- développer et renforcer l'implication des parents dans les projets et actions en éducation à la santé bucco-dentaire des enfants,
- associer les ETL au renforcement de compétences en matière de santé communautaire (formation commune avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé-IREPS),
- répertorier et valoriser les expériences et démarches participatives des habitants.

### Principaux partenariats

Le partenariat externe s'appuie sur : les villes, l'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé (pilotage), l'Education nationale.

Le service a également suivi l'inclusion dans un certain nombre de Contrats locaux de santé des objectifs de santé bucco-dentaire qui s'appuient sur le fonctionnement du programme départemental.

Le partenariat interne noué avec les services de PMI et des crèches s'est poursuivi et renforcé cette année.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,283	0,304	0,245	0,215
	Recettes	0,102	0,118	0,124	0,055

## Action 4 : Prévention des cancers

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique du programme est de contribuer à améliorer la participation des publics dont les plus vulnérables aux dépistages des cancers. Il se décline selon les objectifs suivants :

- Aider à définir des objectifs stratégiques pour le Groupement d'intérêt professionnel (GIP) et le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) pour les deux groupements et impliquer les administrateurs et professionnels de santé dans la mobilisation de leurs propres structures et réseaux

Il s'agira en 2016 de :

- se concerter avec les deux groupements pour impliquer les membres dans la mobilisation de leurs propres réseaux,
- définir, avec les acteurs de la veille en santé, les informations et les analyses nécessaires à la sensibilisation des Elus et de la Direction générale vis-à-vis de la prévention du cancer,
- planifier et engager des actions de sensibilisation auprès des élus et de la Direction générale du Département,
- contribuer à la planification d'actions de sensibilisation auprès des administrateurs (membres des conseils d'administration) et des professionnels de santé,
- accompagner les campagnes de sensibilisation nationale (octobre rose et mars bleu).

- Définir des objectifs opérationnels envers les publics et territoires les plus vulnérables avec le GIP et le GIS et contribuer à améliorer la participation des publics les plus vulnérables aux dépistages des cancers (sein et colorectal)

Les priorités pour 2016 seront de contribuer à :

- croiser les indicateurs disponibles pour identifier les zones de faible IDH2 et de faible participation,
- sélectionner les zones et les publics prioritaires pour des interventions avec des acteurs locaux,
- identifier et rencontrer les acteurs locaux,
- co-construire des actions favorables à l'accès au dépistage de ces publics.

- Définir des objectifs opérationnels vers les publics les plus vulnérables avec le GIS

Il s'agira d'analyser la situation avec l'équipe du GISCOP avant de définir des actions prioritaires.

### Principaux partenariats

Les principaux partenaires externes de cette action sont : le Comité Départemental des Cancers de Seine-Saint-Denis, le Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle (Giscop) 93, les Associations œuvrant dans le domaine du cancer et communes dans le cadre des contrats locaux de santé.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Prévention des cancers	Dépenses	0,389	0,435	0,481	0,450

## Programme : Prévention des conduites à risques

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Solidarité, insertion, santé.***

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

### Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### Contexte

Le contexte du département de la Seine-Saint-Denis est celui d'une forte précarité sociale, mais aussi éducative pour une partie importante de la population. L'étude des parcours et des situations, les réflexions et travaux menés par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, montrent que plus les personnes sont en situation de précarité et de vulnérabilité, plus leurs conduites à risques sont aggravées, avec les effets de mise en danger d'eux-mêmes ou de leur entourage que celles-ci peuvent engendrer.

Face à ce contexte, les professionnels de l'action sociale, éducative, sanitaire, judiciaires, d'acteurs tels que les services départementaux, mais aussi d'autres, expriment régulièrement leurs difficultés à accompagner les publics et trouver les réponses adaptées.

Dans ce cadre, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques se positionne comme une structure ressource en recherche et développement dans le domaine de la prévention des conduites à risques, à l'articulation du social, du sanitaire, de l'éducatif, du judiciaire et de l'insertion, avec le projet de contribuer à soutenir, sensibiliser et mobiliser les différentes catégories d'acteurs en relation avec les publics engagés dans des conduites à risques.

Depuis juillet 2013, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris ont regroupé les Missions existantes au sein de chaque collectivité, dans le but de mutualiser leurs projets, moyens et savoirs faire. Cela se traduit par la mutualisation d'un certain nombre d'actions, la mise en synergie des équipes et une gouvernance partagée.

L'année 2016 sera la troisième année de mise en œuvre du partenariat entre le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris.

### Objectifs du programme

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques a pour objectif général de prévenir les conduites à risques et d'en réduire l'exacerbation. Pour cela, elle propose des éclairages sur les processus, ainsi que l'identification et la promotion des principes, expériences et leviers de prévention qui peuvent y répondre en direction des acteurs des deux départements, et au-delà. Cet objectif va de pair avec le besoin d'améliorer les situations et de redynamiser les parcours des personnes.

La Mission, au titre du Département de la Seine-Saint-Denis, intervient également en prévention, auprès des jeunes, dans le cadre du Tête à Tête, espace d'accueil, d'information et de sensibilisation (action non mutualisée).

Pour le Département de Seine-Saint-Denis, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- le soutien aux acteurs de prévention, avec le Centre de ressource pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'identification de leviers et d'outils de prévention, à la valorisation d'expériences et à la qualification en prévention des conduites à risques
- l'accueil et l'information en direction des jeunes du département, avec l'espace Tête à Tête, situé dans le centre commercial Rosny 2, espace d'écoute, de dialogue et d'information permettant d'informer, de sensibiliser et de

répondre à leurs questions sur la sexualité, l'usage de substances psychoactives, l'usage des réseaux sociaux, les violences, le mal être et les discriminations.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Prévention des conduites à risques	Dépenses	0,485	0,505	0,545	0,518
	Recettes	0,493	0,474	0,450	0,420

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier	Total	A	B	C
En nombre de postes	22	10	11	1

### Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de bénéficiaires du Centre de ressources	cible	6 000 bénéficiaires, dont 3.000 personnes en accueil ponctuel et 3 000 en accompagnement				
	réalisé	6 981 bénéficiaires dont 3 579 en actions ponctuelles et 3 402 en accompagnements	4 866 bénéficiaires dont 1 990 en actions ponctuelles et 2 876 en accompagnements	5 427 bénéficiaires dont 2.557 en actions ponctuelles et 2 870 en accompagnements		
<u>Commentaire :</u>						

Objectif	Accueillir les jeunes du département au Tête à Tête					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de bénéficiaires	cible	Environ 18 000				
	réalisé	16 949	19 179	16 713		
<u>Commentaire :</u> Le ralentissement de l'activité en 2014 a été lié à la mise en place de la Mission métropolitaine, ainsi qu'à des ETP chefs de projets non pourvus : non renouvellement d'1 poste suite à un départ, 6 mois de vacance de poste sur un autre.						

## Action 1 : Connaître, évaluer, former

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est le soutien aux acteurs de la prévention (professionnels, institutions, élus), avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques.

Il s'agit plus particulièrement de :

- produire un éclairage sur les processus à l'œuvre dans la production des conduites à risques,

- identifier les leviers susceptibles de faire prévention,
- capitaliser et valoriser les outils, méthodes et supports de réflexion et d'action, les pratiques les plus pertinentes en les mettant à la portée des acteurs de proximité.

Les actions et priorités seront en 2016 de :

- finaliser et mettre en œuvre le projet et les orientations de la Mission métropolitaine,
- renforcer la gouvernance de la Mission métropolitaine,
- poursuivre le développement de projets mutualisés,
- consolider le fonctionnement et l'organisation de l'équipe mutualisée,
- renforcer l'identification de la Mission à travers notamment le site Internet,
- soutenir, en direction de la Ville de Paris, le projet de création d'un espace de prévention équivalent au Tête à tête.

Concernant le Département de la Seine-Saint-Denis, il s'agira plus particulièrement de :

- poursuivre les projets spécifiques au territoire,
- consolider les partenariats avec les services départementaux.

## Principaux partenariats

Les partenaires externes sont : la Mildeca, l'ARS, l'Education nationale, la PJJ, les villes, les associations de prévention spécialisée, les Points accueil et écoute jeunes (PAEJ), les Maisons des parents, les Missions locales, les associations de réduction des risques (CARRUD) et Paris 8 dans le cadre du DESU.

Les partenaires internes sont : les Directions du Pôle solidarité, la DEJ, le PPRS, l'Observatoire départemental.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,312	0,346	0,383	0,356
	Recettes	0,121	0,184	0,215	0,218

## Action 2 : Espace de prévention « Tête à tête »

### Objectifs de l'action

L'objectif du Tête à Tête est de permettre à tous les jeunes du département de trouver un espace d'écoute, de dialogue et d'information facile d'accès (accès sans condition, ouverture 6 jours sur 7 de 10h à 18h30) et animé par des professionnels de la prévention pouvant répondre à leurs questions et leurs problématiques concernant notamment la sexualité, l'usage de substances psychoactives, les violences, le mal être et l'usage des écrans.

Cet objectif principal se décline de la manière suivante :

- accueillir sans condition tous les jeunes de 13 à 25 ans venant dans le cadre d'une démarche spontanée,
- proposer un programme d'actions de prévention collectives à toutes les structures scolaires et hors scolaire du département,
- favoriser un accès direct à l'information et au matériel de prévention en proposant des outils adaptés aux jeunes et à leurs besoins.

Plus concrètement, il s'agit de :

- développer les actions de prévention collectives à destination des structures scolaires et hors scolaires du département,
- diversifier les stratégies et les techniques de mises en contact avec les publics jeunes (telles que démarche d'aller vers, réseaux sociaux numériques),
- renforcer et développer les partenariats en direction des structures et des professionnels (social, éducatif, justice, santé) du département par le biais de rencontres, de colloques, de journées portes-ouvertes,
- poursuivre la formation de l'équipe afin de renforcer les compétences et améliorer les pratiques professionnelles des agents,

- concevoir de nouveaux outils et contenus pédagogiques, interactifs et ludiques (expositions, vitrines, vitrines, vidéos, ateliers créatifs),
- favoriser l'essai du dispositif auprès d'autres collectivités en privilégiant le transfert de compétences et d'outils.

Les priorités pour 2016 seront :

- d'organiser l'anniversaire des 10 ans du Tête à tête,
- d'évaluer et mesurer les résultats produits par le dispositif tant auprès des publics accueillis que des professionnels et des structures partenaires, permettant de formaliser des perspectives pour le Tête à Tête.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépenses	0,172	0,159	0,162	0,162
	Recettes	0,372	0,289	0,235	0,203

# Mission

# Autonomie

Programme

**Personnes âgées**

Programme

**Personnes handicapées**

## Programme : Personnes âgées

*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil des personnes âgées en établissement,
- Accompagnement des personnes âgées à domicile,
- Coordination gériatrique.

### Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne.

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### Contexte

Le département de la Seine-Saint-Denis se caractérise par la jeunesse de sa population. Avec 15 % de personnes de 60 ans et plus (contre 22,5 % en France métropolitaine), la Seine-Saint-Denis regroupe 11 % des plus de 60 ans d'Ile-de-France.

Si le taux de personnes âgées en Seine-Saint-Denis est le plus faible d'Ile-de-France, l'accroissement des effectifs y est plus rapide qu'en moyenne nationale. L'effectif des personnes âgées du département a globalement progressé de 15 % depuis 1999. La tranche d'âge des 60-74 ans a relativement peu augmenté (+ 8,9 % entre 1999 et 2010) alors que celle des 75 ans et plus a connu une hausse très importante (+ 36,5 % sur la même période).

A l'horizon 2020 puis 2030, la Seine-Saint-Denis connaîtra comme la France entière un vieillissement accru de sa population : la proportion de personnes âgées parmi l'ensemble de la population séquanodionysienne atteindrait 18,2 % en 2020 et 20,4 % en 2030.

Comme une part importante de la population départementale, les personnes âgées de Seine-Saint-Denis font face à la précarité. Cette réalité est accentuée par un exode gériatrique significatif en début de retraite qui concerne principalement les classes moyennes.

La fragilité socio-économique de la population âgée conduit à un recours élevé aux prestations de solidarité. Ainsi, la part des bénéficiaires de l'ADPA à domicile parmi la population des personnes âgées de 60 ans et plus (taux de pénétration de l'ADPA) est plus élevée en Seine-Saint-Denis (5,8 %) qu'en France métropolitaine (4,8 %) et que dans d'autres départements comparables à la Seine-Saint-Denis (Bouches du Rhône (4,7 %), Nord (5,6 %) et Val de Marne (3,7 %)). Concernant l'ADPA en établissement, l'évolution du nombre de bénéficiaires depuis 2011 est également plus importante en Seine Saint Denis (+ 4,7 % par an) qu'au niveau national (+ 1,5 %).

Les besoins en matière d'accompagnement de la perte d'autonomie sont amenés à s'intensifier avec le vieillissement de la population, alors même que le montant des compensations accordées à la Seine-Saint-Denis par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'ADPA et de la PCH, historiquement insuffisant, diminue encore.

L'impact sur l'emploi de la politique en faveur de l'autonomie des personnes mérite d'être souligné. Plus de 115 M€ sont injectés chaque année dans le secteur de l'aide à domicile à travers l'ADPA et la PCH. On compte plus 140 services d'aide à domicile en Seine-Saint-Denis qui emploient des milliers de personnes. Enfin, l'accueil en établissement pour les personnes âgées et handicapées représente environ 8 000 emplois sur le territoire. Ces emplois bénéficient aux séquanodionysiens et ne sont pas délocalisables.

2016 sera l'année de mise en œuvre du projet de loi d'orientation et de programmation d'adaptation de la société au vieillissement (LOPASV). Le gouvernement fait de l'adaptation de la société au vieillissement « un impératif national » et « une priorité de l'ensemble des politiques publiques », inscrivant ainsi la politique de vieillissement dans sa dimension transversale. A la manière de ce qui a été fait par la loi de 2005 pour la compensation du handicap, le législateur souhaite insérer un article dans le Code de l'action sociale et des familles disposant que : « La personne âgée en perte d'autonomie a droit à des aides adaptées à ses besoins et à ses ressources, dans le respect de son projet de vie, pour

répondre aux conséquences de sa perte d'autonomie, dans les conditions définies aux articles L. 232-1 et suivants, quels que soient la nature de sa déficience et son mode de vie. ».

Le projet de loi, qui devrait entrer en vigueur début 2016, met l'accent sur trois volets :

- la prévention de la perte d'autonomie en apportant notamment des moyens financiers pour mieux solvabiliser l'accès aux aides techniques et aux actions collectives de prévention, en ciblant les ménages les plus modestes. Le Département fait partie des départements retenus pour préfigurer la Conférence des financeurs, qui coordonnera et financera des actions de prévention de la perte d'autonomie ;
- l'adaptation de la société à l'avancée en âge avec un effort particulier d'adaptation des logements et une réflexion sur l'avenir des foyers-logements, rebaptisés « Résidences Autonomie » ;
- l'accompagnement à la perte d'autonomie, à travers le relèvement des plafonds d'aide mensuels de l'APA et une diminution du reste à charge pour les personnes âgées et leurs familles, la mise en œuvre d'une évaluation médicosociale multidimensionnelle, l'amélioration des dispositifs locaux et nationaux d'information et d'orientation sur les droits, la reconnaissance du rôle des aidants avec la création d'une aide au « répit », et la professionnalisation des aides à domicile.

Ce texte constitue une première étape législative. La seconde portera sur l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées dans les établissements et devrait intégrer notamment des mesures permettant de réduire le poids financier de l'hébergement pour les personnes âgées qui résident en maisons de retraite médicalisées et pour leurs familles.

Dans ce contexte, l'année 2016 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre du troisième Schéma voté le 11 juillet 2013. Fin 2016, une réflexion sur le renouvellement du schéma, dans le cadre d'un schéma autonomie, sera initiée.

Les réunions participatives par bassin initiées en 2014, destinées à assurer le suivi du schéma et à renforcer l'animation territoriale et la coordination des acteurs sur les territoires, se poursuivront.

## **Objectifs du programme**

Les objectifs du programme personnes âgées s'inscrivent dans le prolongement des orientations de la Mission Autonomie :

- favoriser l'exercice des choix de vie, accompagner les personnes et renforcer leur autonomie ;
- assurer une participation toujours plus affirmée des citoyens et des partenaires à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- renforcer la transversalité des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées à travers la fusion des instances consultatives en un conseil départemental consultatif pour la citoyenneté, la création de Maisons de l'Autonomie dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et la poursuite des réunions de bassins communes aux champs du vieillissement et du handicap ;
- soutenir la structuration de l'offre à domicile dans le cadre d'une troisième convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, signée prochainement, pour la période 2016 – 2018. Ses enjeux principaux sont la mutualisation des services à domicile et le soutien aux aidants, qu'ils soient ou non rémunérés ;
- consolider et développer le pilotage du dispositif d'accueil familial des personnes âgées et handicapées ;
- contribuer aux projets favorisant l'exercice des choix de vie et le lien social par la culture, le sport, les loisirs (réalisation de projets culturels à l'échelle des bassins) ;
- améliorer la qualité et la sécurité des décisions, avec l'élaboration, en 2016, d'un dispositif de contrôle interne partagé (DPAPH, MDPH, DBFCG, DACIGR, Paierie). La sécurisation des procédures sera articulée à la réflexion sur la simplification des procédures, qui peut apporter des réponses à la question de la charge de travail, améliorer les délais de délivrance des prestations sans nuire au respect des droits des personnes âgées et des personnes handicapées. Plus largement, il s'agira de consolider des pratiques sécurisées d'instruction et de versement des prestations qui permettent de remobiliser les cadres et les agents sur le service rendu aux usagers, cœur de métier de tous ;
- optimiser la mise en œuvre des prestations, à travers notamment le déploiement du paiement différentiel et la réflexion sur les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- améliorer la relation usagers à travers l'amélioration des conditions d'accueil, de l'information et de l'orientation des usagers.

Les objectifs stratégiques du programme personnes âgées correspondent aux orientations du Schéma départemental en faveur des personnes âgées (2013-2017) et de la future loi d'adaptation de la société au vieillissement, il s'agit de :

- Permettre les choix de vie et la citoyenneté

Le maintien du lien social étant essentiel à la prévention, le Département souhaite encourager les initiatives de proximité favorisant le lien social, les relations intergénérationnelles et la participation des personnes âgées aux activités culturelles. Il importera également de poursuivre la facilitation des déplacements des personnes âgées pour se rendre à ces activités.

L'accès aux droits et le respect du choix de vie des personnes âgées reposent sur leur association aux prises de décisions qui les concernent. Il convient de rendre toute information claire et accessible.

Le Département poursuivra sa mobilisation contre l'isolement des personnes en menant des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés et en s'inscrivant dans une démarche de prévention de la maltraitance.

- Accompagner les parcours de vie

La mise en œuvre de l'adaptation des logements au vieillissement, qui constitue un levier pour prolonger le maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie, s'appuiera sur des partenariats organisés entre les différents financeurs (Etat, Agence nationale de l'Habitat (ANAH), intercommunalités, caisses de retraite ...). Le groupe de travail interne au Département, associant la DAD et la DPAS, se poursuivra pour définir les actions possibles avec les principaux bailleurs sociaux dans la continuité des échanges menés dans les réunions de bassins organisées sur cette thématique en juin 2015. Ces actions seront intégrées dans le plan d'actions de prévention de la conférence des financeurs.

Par ailleurs, le Département dans le cadre de sa politique de soutien aux aidants, se propose de reconnaître le rôle des aidants familiaux et d'initier des solutions adaptées à la pluralité de leurs besoins.

- Favoriser une offre de services diversifiée et de qualité en soutenant le choix du domicile

Il s'agit de favoriser une offre de services coordonnée et équitablement répartie sur le territoire. Dans un contexte budgétaire contraint et face aux besoins croissants des personnes âgées, le développement des synergies permettant une approche globale de la personne est nécessaire. Le Schéma permettra de garantir la mise en cohérence des dispositifs de coordination et leur couverture territoriale. Sur ce plan, l'ARS doit achever le maillage du territoire par des dispositifs de coordination de type Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA). Une troisième MAIA a ainsi été labellisée en juin 2015 sur le sud-ouest du territoire.

Par ailleurs, plusieurs pistes d'actions sont envisagées pour garantir le développement de la qualité de l'accompagnement à domicile et de la prise en charge en établissement.

Enfin il s'agira de garantir la mise en œuvre du Schéma par bassin en veillant à l'équité départementale.

Les objectifs stratégiques du programme se déclineront en 2016 de la manière suivante :

Concernant l'amélioration de la qualité de la prise en charge tant à domicile qu'en établissement, il s'agira de :

- mettre en œuvre la troisième convention avec la CNSA portant sur la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile,
- poursuivre la mise en œuvre des préconisations de l'étude Efect concernant le dispositif d'évaluation médico-sociale en lien avec les équipes villes,
- suivre les conventions tripartites avec une attention particulière au suivi des engagements qualité, dans la perspective d'un nouveau format de contractualisation : le CPOM ;
- poursuivre le travail engagé en matière de prévention de la maltraitance : expérimentations avec d'autres départements visant à conduire à un projet de loi, travail sur la procédure de traitements des situations, mise en place de nouvelles cellules locales.

Concernant l'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers et de la gestion des prestations, il s'agira de :

- consolider les outils de suivi et de contrôle des prestations (renforcement de l'examen des dossiers en commission ADPA, contrôles renforcés des chaînes de paiement etc...),
- finaliser le projet de rapprochement des prestations en établissement,

- poursuivre la maîtrise des moyens financiers consacrés aux prestations à travers le contrôle d'effectivité des prestations, l'amélioration du recouvrement des recettes, la maîtrise de l'évolution des prix de journées des établissements et services, le déploiement du paiement différentiel l'aide sociale à hébergement,
- poursuivre le déploiement du Chèque Emploi Service Universel (CESU) aux nouveaux droits correspondant à des interventions en gré à gré ou en mandataire,
- poursuivre les efforts en termes de réduction des délais d'instruction des prestations et d'amélioration de la réponse à apporter à l'utilisateur et à son entourage notamment à travers l'amélioration de l'accueil téléphonique et de la réponse écrite, et à travers le développement de télé services pour le forfait améthyste dans un premier temps, puis pour l'ADPA à l'horizon 2017.

Concernant le développement de la coordination gérontologique, des propositions seront formulées dès la fin 2015 pour garantir une couverture cohérente et lisible du territoire par des dispositifs de coordination.

Enfin, le renforcement des partenariats se poursuivra dans le cadre de réunions régulières avec les établissements, les CCAS et les partenaires institutionnels.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Personnes âgées	Dépenses	195,222	197,433	191,276	177,328
	Recettes	65,671	67,974	57,460	47,616

La loi d'adaptation de la société au vieillissement aura des impacts financiers dès fin 2015 puisque le Département fait partie des départements retenus pour préfigurer la Conférence des financeurs, et qu'à ce titre une enveloppe de 106 500 euros lui a d'ores et déjà été notifiée.

La loi prévoit également le relèvement des plafonds de l'APA pour les plans d'aide dits saturés, et la baisse du reste à charge pour les allocataires. Le calendrier législatif laisse envisager un vote d'ici la fin de l'année 2015 et la parution des décrets au 1er trimestre 2016. Les impacts de ces mesures n'ont pas été intégrés au BP 2016.

Enfin, la loi prévoit l'intégration dans les plans d'aide des prestations d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire, le budget de l'allocation départementale d'hébergement temporaire a donc été diminué de moitié, l'objectif étant de dénoncer les 5 conventions nous liant à des établissements avant le 30 juin 2016.

La baisse des dépenses de fonctionnement s'explique principalement par la mise en place du paiement différentiel de l'aide sociale à l'hébergement.

Si la compensation de la CNSA au titre des allocations individuelles de solidarité reste très faible (taux de compensation de 21,4 % contre 32 % en moyenne nationale), la recette du CESU, elle, continue de progresser avec un taux de non utilisation de près de 28 % en 2015.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Personnes âgées	Dépenses	0,242	0,279	0,453	0,449

Les dépenses d'investissement du programme correspondent à la poursuite de deux opérations engagées en 2014 : l'EHPAD porté par SOS Habitat et Soins à Aulnay sous Bois (130 000 €) et l'humanisation de l'EHPAD La Pierre Angulaire à Noisy le Grand (109 500 €). Elles concernent également deux projets engagés en 2015 : la création de l'EHPAD Léopold Bellan à Romainville (130 000 € annuel) et la mise aux normes des Ormes à Montfermeil (39 122,30 € - 3<sup>ème</sup> acompte).

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	136	35	28	73

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer la qualité de service à domicile et en établissement					
		2012	2013	2014	2015	2016
Proportion d'établissements et services ayant mis en place au moins deux outils de la loi de 2002 sur la participation des usagers dans les établissements médico-sociaux	cible		70 %	90 %	100 %	100 %
	réalisé	50 %	70 %	90 %	90 %	
<p><u>Commentaires :</u>                      A l'occasion du renouvellement des conventions tripartites, la mise en œuvre des différents outils de la loi du janvier 2002 est systématiquement vérifiée notamment au travers de la synthèse ANGELIQUE communiquée par l'établissement. Une attention particulière est portée à l'existence et au fonctionnement effectif du Conseil de la vie sociale (CVS).</p>						

Objectif	Favoriser la bientraitance des personnes à domicile et en établissement					
		2012	2013	2014	2015	2016
Proportion de communes ayant reçu au moins une formation à la bientraitance	cible		47 %	65 %	82 %	
	réalisé	27 %	27 %	27 %		
<p><u>Commentaires :</u>                      Les formations bientraitance locales n'ont pas été réitérées en 2013, 2014 et 2015 en raison de la remise à plat des priorités et des axes de travail pour le dispositif départemental de maltraitance. Elles pourraient redémarrer en 2016 en fonction des besoins identifiés.</p>						

Objectif	Améliorer les délais de traitement des prestations destinées aux personnes âgées					
		2012	2013	2014	2015	2016
Délai d'ouverture du droit à l'A.D.P.A (en jours)	cible		61 (délai légal)	61 (délai légal)	61 (délai légal)	70
	réalisé	83	80	80	80	
<p><u>Commentaires :</u>                      Le délai est vérifié mensuellement. Le dépassement de délai est lié aux délais d'évaluation mais aussi aux délais de réponses des usagers pour l'acceptation des plans d'aide.</p>						

Objectif	Assurer aux personnes âgées l'accès à une offre de service coordonnée à redéfinir					
		2012	2013	2014	2015	2016
Part de la population de plus de 60 ans couverte en CLIC, MAIA et en bassin gérontologique	cible					
	réalisé	33 %**	48 %***	100**** %	100 %****	
<p>* 7 CLIC couvrant 8 communes et émergence d'une MAIA active fin 2011/début 2012.                      ** 1 MAIA (20 communes dont 8 couvertes par 5 CLIC) et 2 CLIC sur le reste du Département.                      *** 2 MAIA (33 communes dont 9 couvertes par 6 CLIC) et 1 CLIC sur le reste du Département.                      **** 3 MAIA ; 4 bassins gérontologiques et 7 CLIC couvrant les 40 communes.</p>						

Objectif		Améliorer la qualité de service à domicile				
		2012	2013	2014	2015	2016
Taux de réalisation des actions prévues dans la convention 2012-2014 avec la CNSA	cible		80 %	80 %	100 % *	
	réalisé	76 %	70 %	70 %	70 %	
<u>Commentaires</u> L'accompagnement des services autorisés a été réalisé en 2014. Les actions de soutien à la formation des professionnels, les formations thématiques ainsi que les actions de soutien aux aidants professionnels et familiaux seront poursuivies en 2016. * convention prolongée d'un an par avenant						

## Action 1 : Accueil des personnes âgées en établissement

### Objectifs de l'action

Le premier objectif de l'action vise le développement et l'amélioration de la qualité de l'offre en établissement.

Il se déclinera en 2016 à travers les objectifs suivants :

1. Garantir l'accès aux droits des personnes accueillies en établissement, notamment à travers une information des publics adaptée, pertinente et accessible sur les prestations

Il s'agira de poursuivre l'organisation de rencontres avec les partenaires notamment les CCAS et les établissements, d'élaborer une plaquette d'information sur l'aide sociale, de mettre à jour le site internet du Département et de transmettre un courrier annuel aux établissements concernant la mise à jour du Règlement départemental d'action sociale rappelant les règles d'attribution des prestations.

2. Améliorer la gestion des prestations

Le rapprochement des prestations (1 gestionnaire en charge des deux prestations APA et ASH par établissement) sera poursuivi afin de rendre plus cohérent le suivi du dossier de l'utilisateur et la transmission des informations en lien avec les établissements. Au regard des difficultés rencontrées en 2015, l'enjeu pour 2016 portera prioritairement sur la résorption du retard et la poursuite de l'accompagnement et de la montée en compétences des agents. La gestion des prestations sera par ailleurs affectée par la dématérialisation des pièces justificatives comptables à compter de septembre 2016. Le paiement différentiel de l'aide sociale à l'hébergement concernera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'ensemble des établissements de France accueillant des bénéficiaires hormis les établissements de l'AP-HP. Un bilan de la mise en œuvre sera effectué en milieu d'année. L'ensemble des procédures de contrôles internes et externes, seront mises à jour en lien avec les préconisations de la DACIGR et la refonte de la démarche qualité de la DPAPH. Enfin, dans le cadre de l'amélioration de l'encaissement des recettes d'aide sociale, le projet de mise en place du prélèvement automatique pour les obligés alimentaires sera lancé en fin d'année avec comme objectif un déploiement progressif en 2017.

3. Poursuivre le développement de l'offre d'accueil en lien avec les objectifs du 3<sup>ème</sup> Schéma départemental

Il est programmé en 2016 la poursuite de deux opérations engagées en 2014, la création de l'EHPAD à Aulnay sous Bois et l'humanisation de l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand, et de deux opérations engagées en 2015, la création de l'EHPAD Léopold Bellan à Romainville et la réhabilitation de l'USLD/EHPAD « Les Ormes » à Montfermeil.

Par ailleurs, deux appels à projet seront lancés en 2016 : un appel à projet conjoint avec l'ARS pour la création d'une Petite Unité de Vie de 15 places dédiée à de l'accueil en l'hébergement temporaire et un appel à projet pour le redéploiement des places de l'EHPAD Gaston Monmousseau au Blanc-Mesnil.

#### 4. Améliorer la qualité de l'offre en établissement et prévenir la maltraitance

L'objectif est de réaliser, en 2016, 2 visites d'inspection ciblées inopinées organisées conjointement avec les services de la Délégation territoriale de l'Agence Régionale de santé (DT ARS) de la Seine-Saint-Denis. Ces visites complètent les contrôles, réalisés sur pièces, lors de la campagne budgétaire et de l'arrêté des comptes administratifs, et ceux réalisés à l'occasion du renouvellement des conventions tripartites.

Un suivi plus régulier des situations présumées de maltraitance sera mis en place avec la cellule maltraitance afin d'étudier chaque signalement et de trouver les réponses adéquates.

Les rapports d'évaluation externe des EHPAD et des foyers-logements concernés seront analysés en lien avec la DT-ARS.

La mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel concernant le pilotage et le contrôle de gestion des établissements se poursuivra avec une priorité donnée aux actions en lien avec le conventionnement tripartite (ARS, Département et gestionnaire d'établissements).

Le second objectif de l'action vise à favoriser l'accessibilité financière aux établissements.

Il se déclinera en 2016 de la manière suivante :

##### 1. Maîtriser l'évolution des tarifs des établissements

Les budgets des établissements seront arrêtés en s'appuyant sur une analyse des coûts et ratios consolidés (finalisée en 2013), en articulation avec le référentiel coût / qualité des ESMS. Les principaux ratios déjà référencés sont des ratios de personnel. D'autres ratios seront travaillés et intégrés au référentiel, ils concerneront notamment les prestations externes (blanchisserie, nettoyage des parties communes, restauration...).

Le taux directeur d'évolution proposé pour l'année 2016 est de + 0.60 %.

Les demandes des établissements d'habilitation ou d'extension partielle à l'aide sociale à l'hébergement seront analysées en veillant à une meilleure répartition géographique des places et en s'assurant de l'attribution prioritaire aux séquanodionysiens.

Une stratégie globale de tarification des établissements sera mise en place en 2016 afin de les tarifer au plus tôt dans l'année, avec pour objectif de tarifer 90 % des EHPAD avant le 1<sup>er</sup> mai.

2. Mettre en œuvre les évolutions liées à loi de programmation et d'orientation d'adaptation de la société au vieillissement, notamment concernant la transformation des Logements-Foyers en résidence autonomie.

3. Garantir le traitement des dossiers de récupération après décès et ventes dans des délais rapides.

### Principaux partenariats

- Etablissements d'accueil : EHPAD, USLD, Foyers logements
- Direction nationale d'interventions domaniales (DNID)
- Conservation des hypothèques
- CCAS
- Agence régionale de santé

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	99,206	98,375	86,741	70,420
	Recettes	32,656	33,000	21,668	10,000

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,240	0,279	0,413	0,409

## Action 2 : Accompagnement des personnes âgées à domicile

### Objectifs de l'action

Le premier objectif de l'action porte sur l'amélioration de la gestion et la sécurisation des prestations. Il se décline à travers :

- la mise en œuvre des évolutions liées à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (plafonnement de l'APA, évaluation médico-sociale multidimensionnelle, autorisations des services d'aide à domicile...),
- le respect des délais réglementaires d'attribution des prestations,
- le respect du délai d'un mois pour la réponse aux courriers des usagers et l'amélioration de la réponse téléphonique en lien avec le centre de contact,
- la meilleure lisibilité pour les usagers et les professionnels des outils d'information (plan d'aide, mode d'emploi...),
- l'harmonisation des pratiques d'évaluation, en vue du développement de l'évaluation multidimensionnelle, à partir d'un protocole de formation pour les nouveaux évaluateurs (en interne ou en équipe de ville conventionnée),
- la poursuite et la consolidation du plan de sécurisation des prestations ADPA et forfait améthyste,
- la préparation de la mise en œuvre du CESU pour les bénéficiaires en emploi direct.

Le second objectif de l'action vise à favoriser des réponses de proximité par la coordination des acteurs. Il est poursuivi à travers :

- l'articulation entre l'instruction et l'évaluation médico-sociale grâce à des temps et des outils de travail communs,
- l'utilisation en interne de la méthode MAIA pour impulser une meilleure coordination des professionnels autour de la personne (exemple : annuaire partagé MAIA, accompagnement des démarches d'intégration...),
- la participation des évaluateurs aux RESAD et RESPAD,
- la diffusion d'informations interprofessionnelles (réunions thématiques, newsletter...).

Le troisième objectif de l'action concerne le renforcement des partenariats et de l'information des usagers à travers :

- la promotion, auprès des partenaires et des usagers, du portail d'échanges dématérialisés "Cap Démat", outil de gestion modernisé de la relation de la collectivité avec les usagers, permettant un suivi en ligne de la demande de forfait Améthyste jusqu'à la décision,
- les réunions d'informations avec les CCAS et les réunions entre évaluateurs médico-sociaux, organisées par bassin gérontologique,
- la participation des évaluateurs et des instructeurs aux réunions d'information à destination des partenaires externes (AS hospitalières, mandataires judiciaires...),
- les temps de rencontres avec les MAIA sur le suivi des situations.

Des évolutions importantes sont proposées concernant les dispositifs en faveur de la mobilité des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il est proposé de supprimer la prestation de chèque taxi qui concernait très peu d'usagers.

Afin de maîtriser l'évolution du nombre de bénéficiaires du Forfait améthyste (+ 3 000 bénéficiaires en 2015), de nouvelles conditions d'éligibilité sont étudiées (outre la non imposition combinée à un niveau de revenu seuil instaurée dans le cadre de la suppression de la première tranche d'imposition).

### Principaux partenariats

Les partenaires au niveau des communes : villes conventionnées pour l'évaluation médico-sociale, CLIC et CCAS

Partenaires ayant signé une convention avec le Département : établissements conventionnés au titre de l'hébergement temporaire et de l'Accueil de jour autonome ; CNAV, CRAMIF ; STIF

Partenaires pour la mise en œuvre des interventions à domicile et leur contrôle : DIRECCTE, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Evolia93 / Pôle emploi

Autres partenaires externes : UDAF 93 et associations tutélaires, Agence régionale de santé, URSSAF

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	95,489	98,524	104,005	106,408
	Recettes	33,015	34,974	35,792	37,616

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	-	-	0,040	0,40

## Action 3 : Coordination gérontologique

### Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est d'assurer le développement et la structuration de la coordination gérontologique en garantissant l'équité territoriale.

Il se déclinera en 2016 à travers :

- l'animation des instances de concertation au niveau des bassins gérontologiques,
- le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental par bassin,
- la mise œuvre d'un dispositif expérimental à l'échelle d'un bassin gérontologique permettant d'évaluer l'efficacité d'un système de convergence entre les démarches de coordination et d'intégration (MAIA, filières gériatriques, bassin gérontologique, futur PAERPA...).

L'année 2016 pourrait être l'année de mise à plat de la coordination gérontologique. Le passage d'un financement de 7 CLIC à un financement d'une coordination des 4 bassins, territoires confirmés par la préfiguration du Grand Paris en est l'enjeu principal.

### Principaux partenariats

Institutions contribuant à l'action : Agence Régionale de Santé (et la délégation territoriale de Seine-Saint-Denis) - Villes /CCAS – UDCCAS – Hôpitaux/Filières gériatriques – CODERPA – CNAV.

Partenaires cibles de l'action : CLIC et coordinations de proximité informelles – MAIA – Réseau de santé Equip'âge - Services d'aide à domicile - Services et réseaux de soins à domicile : SSIAD, HAD et réseaux de santé - Médecins libéraux – Associations intervenant avec des bénévoles auprès des personnes âgées ou de leur entourage

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Coordination gérontologique	Dépenses	0,527	0,533	0,530	0,501

## Programme : Personnes handicapées

*Ce programme relève  
de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées.

### Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne.

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances.

### Contexte

La jeunesse de la population de Seine-Saint-Denis se retrouve dans le profil des personnes handicapées du département, avec un niveau de demande et de prestations concernant des enfants handicapés particulièrement élevé. Ainsi la progression des bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est nettement supérieure à la moyenne nationale (+ 8,78 % contre - 1,60 % au niveau national).

Si le département accueille moins d'adultes handicapés que la moyenne française, ces derniers ont souvent des niveaux de handicap particulièrement importants.

Il est probable que la plus forte proportion de personnes handicapées en Seine-Saint-Denis résulte de migrations intra régionales pour l'accès à des logements financièrement plus abordables. Cela se traduit notamment dans la progression des demandes de prestations : l'évolution du nombre de bénéficiaires de la PCH à domicile entre 2013 et 2014 est plus importante en Seine-Saint-Denis (+ 12,3 %) qu'en France métropolitaine (+ 6,9 %) (Source ODAS – 2015).

La MDPH fait l'objet d'une forte sollicitation. Le nombre de dossiers enregistrés poursuit son augmentation (+ 5,4 % au entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 1<sup>er</sup> septembre 2015). Cependant le nombre de demandes en augmentation de 7 % entre 2012 et 2013, de 4 % entre 2013 et 2014, semble se stabiliser en 2015 (+ 0,5 % concernant les demandes adultes entre janvier et septembre 2015 par rapport à la même période en 2014). Le nombre de décisions prises en 2015 a beaucoup augmenté sous l'effet du plan de résorption du stock de demandes en attente de traitement. La fréquentation de l'accueil de la MDPH est en progression constante depuis 2006 (soit 45 288 passages à l'accueil en 2014). Le nombre de connexions au site internet « Place Handicap » s'est lui aussi accru de 51 % en 2014, avec une moyenne de 544 connexions par jour en 2014.

Dix ans après sa promulgation, la loi de 2005 a incontestablement permis de changer le regard sur le handicap. L'action publique en direction des personnes handicapées a profondément évolué, en lien notamment avec la création de la Prestation de Compensation du Handicap et la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées permettant aux personnes handicapées l'accès à un interlocuteur unique de proximité. Malgré sa complexité, la PCH constitue une avancée réelle, notamment en raison de la diversité et de l'adaptabilité des aides - humaines ou techniques - qu'elle permet de financer.

Même si des avancées sont saluées par les acteurs du handicap dont les associations représentatives des personnes handicapées, principalement en matière d'accueil, d'information, de compensation ou de scolarisation et d'inclusion sociale des personnes, il reste encore beaucoup à faire en terme de développement et d'amélioration de l'offre d'équipement, d'accès aux droits, d'amélioration de la gestion des prestations d'aide sociale et d'accessibilité au sens large.

Au niveau national, plusieurs évolutions majeures sont susceptibles de faire évoluer les missions et l'organisation de la DPAPH et de la MDPH dans les prochaines années.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui doit entrer en vigueur en 2016, préfigure la convergence des politiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées, avec notamment la création des conseils

départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (fusion des instances consultatives actuelles - CODERPA et CDCPH), et l'inscription dans la loi des Maisons de l'autonomie regroupant tout ou partie des services et prestations en direction des personnes âgées et des personnes handicapées. La loi prévoit également de doter les MDPH d'un système d'information commun interopérable avec leurs partenaires (notamment la CAF).

Suite à la conférence nationale sur le handicap de décembre 2014, des mesures de simplification du traitement des dossiers sont en cours. L'allongement de la durée d'attribution de l'Allocation pour adulte handicapé (AAH) est déjà effectif. Le travail porte désormais sur la simplification de l'attribution des cartes de stationnement.

En parallèle, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) travaillent sur des dispositifs permettant d'améliorer la mise en œuvre des orientations des bénéficiaires, en mettant en place un « dispositif d'orientation permanent » pour les situations complexes. Dans la lignée des « commissions situations critiques » mises en place dans presque toutes les MDPH, et en corollaire des mesures de simplification, il s'agirait de consacrer davantage de temps et de ressources à l'accompagnement des cas complexes, faisant de la MDPH une véritable « gestionnaire de cas » dont la responsabilité irait bien au-delà de l'ouverture des droits.

La problématique de la mise en œuvre effective des décisions constitue un enjeu majeur. Elle fait l'objet de contentieux concernant les orientations en établissements ou services. Plusieurs MDPH ont ainsi été condamnées pour défaut d'orientation effective, alors même que la création de places en établissements et services médico-sociaux (ESMS) ne relève pas de leurs compétences.

Le Département agit toujours dans un contexte d'offre de places en ESMS très limitée, malgré les créations prévues dans le cadre du Plan autisme. Près de 1 000 adultes handicapés sont toujours en attente d'une place adaptée à leurs besoins. Ceci pose la question d'un pilotage régional ou national de l'offre et des listes d'attente, et interroge les orientations vers des établissements belges, solution trouvée par défaut pour compenser les difficultés à trouver une place en France. Le manque de places dans notre département conduit aujourd'hui à l'accueil de plus de 300 adultes handicapés en Belgique.

## Objectifs du programme

Les objectifs du programme personnes handicapées s'inscrivent dans le prolongement des orientations de la Mission Autonomie (cf : programme personnes âgées).

Ils découlent des quatre axes du Schéma départemental en faveur des personnes handicapées :

- ✓ assurer un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels,
- ✓ structurer la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées,
- ✓ mieux accompagner les parcours de vie pour anticiper les changements et faciliter les transitions,
- ✓ développer une offre de services diversifiée et complémentaire.

Ils se déclinent à travers plusieurs objectifs opérationnels pour l'année 2016.

Suite à la mise au jour de fraude sur la PCH et l'APA, l'objectif est de mettre en œuvre et de consolider les outils de sécurisation du traitement des prestations à domicile et en établissements élaborés en 2015. Ceci implique notamment de poursuivre le travail d'harmonisation des pratiques entre la MDPH et la DPAPH.

Concernant la gestion des prestations, il s'agit de poursuivre l'amélioration des délais de traitement des demandes et des prestations, et de suivre la mise en place du paiement différentiel de l'aide sociale à l'hébergement dans les établissements du et hors département hébergeant des personnes handicapées ressortissantes de la Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre des mesures d'optimisation, de nouveaux critères d'attribution de l'aide ménagère seront proposées et une réflexion sera menée concernant les possibilités et les modalités de mise en œuvre d'un contrôle d'effectivité de l'allocation compensatrice.

Concernant le développement de offre d'accueil, il s'agit, selon les besoins identifiés au cours de l'élaboration du 3<sup>ème</sup> Schéma, de proposer un plan pluriannuel d'équipements, en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels, de

développer le dispositif d'accueil familial, alternative à l'institutionnalisation, et de définir des orientations plus précises en terme de structuration et d'adaptation de l'offre de services d'aide et d'accompagnement, en lien avec la mise en œuvre de la convention CNSA et les évolutions de la loi adaptation de la société au vieillissement.

L'accès des personnes handicapées aux sports, aux loisirs et à la culture sera favorisé par leur participation à des dispositifs culturels mis en œuvre par la DCPSL en collaboration avec les directions du Pôle Solidarité tel que « figures libres », la mise en ligne du guide d'accessibilité des lieux culturels en Seine-Saint-Denis et la réalisation du projet de Pôle sport handicap.

Les actions favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs et vacances, ainsi que la démarche, menée en lien avec la Direction de l'Enfance et de la Famille, sur l'accessibilité de l'accueil, collectif et individuel des 0-6 ans, seront poursuivies.

La communication en direction des partenaires et des usagers sera développée à travers l'adaptation des contenus informatifs et l'amélioration de l'accueil physique et téléphonique des usagers. Dans ce domaine, il s'agira notamment de :

- développer les télé-procédures et les télé-services,
- mettre en œuvre, à la MDPH, un suivi du processus de relation usagers,
- créer de nouveaux supports de communication en direction des usagers et des partenaires et améliorer les supports existants : courriers, notifications, guides, plaquettes...
- développer les partenariats internes et externes à travers des rencontres régulières (CCAS, établissements, services, DT ARS, instances de suivi du schéma ...),
- organiser des rencontres thématiques : deux ou trois temps forts seront envisagés l'un sur l'accessibilité, l'autre sur « santé mentale, santé physique : un lien vital » et le troisième en fonction des propositions des partenaires,
- améliorer l'accueil physique des usagers de la MDPH autour d'espaces mieux identifiés,
- améliorer la réponse téléphonique avec le centre de contact et la plateforme téléphonique partagée à la MDPH.

La politique en faveur de la bientraitance des personnes handicapées à domicile et en établissement se traduira par :

- la consolidation du dispositif départemental de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées,
- la participation à l'organisation mensuelle de la cellule départementale interinstitutionnelle de prévention de la maltraitance,
- le recueil et le traitement des informations préoccupantes,
- le suivi de la mise en place des outils de la loi 2002-2 dans les équipements destinés aux personnes handicapées.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Personnes handicapées	Dépenses	166,315	166,873	171,570	173,009
	Recettes	24,762	25,274	22,154	17,430

La mise en place du paiement différentiel de l'aide social à l'hébergement (ASH) engendre une baisse des dépenses et des recettes en 2016.

Les dépenses de PCH sont prévues en hausse de 10,8 %. Le montant moyen diminue (848 €) et le nombre de bénéficiaires augmente (+ 28 nouveaux bénéficiaires par mois).

Le taux de compensation de la CNSA pour la PCH ne cesse de diminuer (31,9 % en 2014).

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Personnes handicapées	Dépenses	0,583	0,104	0,288	0,194
	Recettes	-	-	0,113	0,099

Le budget d'investissement du programme personnes handicapées reflète la création de nouvelles places, permettant au Département de rattraper un peu l'important retard de taux d'équipement par rapport à la Région et à la France métropolitaine.

Les dépenses d'investissement correspondent à la poursuite de deux opérations engagées concernant le foyer d'accueil médicalisé (FAM) de l'association Arc en Ciel à Tremblay en France et le FAM à Aubervilliers de l'association Envouluda.

Les dépenses d'investissement du GIP MDPH correspondent à trois projets :

- la montée de version IODAS et le passage à IODAS Web ;
- la montée de version du logiciel de GED en V9 ;
- les paramétrages nécessaires à l'automatisation de l'externalisation des courriers de la MDPH.

Les dépenses d'investissement du GIP MDPH sont entièrement portées par le Département, et compensées par le GIP.

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	221	54	68	99

Parmi les 221 postes du programme 94 postes sont affectés au service personnes handicapées et au service affaires générales de la DPAPH et 127 postes à la MDPH.

### Principaux partenariats

- CCAS
- Etablissements et services médico-sociaux
- Services d'aide à domicile
- Agence régionale de santé
- CAF
- Services déconcentrés de l'Etat : DDCS, DIRECCTE, DRIHL, DRIEA
- Associations représentatives des personnes handicapées, associations agissant dans le champ du handicap

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer la qualité de service à domicile et en établissement					
		2012	2013	2014	2015	2016
Proportion d'établissements et services ayant mis en place au moins deux outils de la loi de 2002 sur la participation des usagers dans les établissements médico-sociaux	Cible		70 %	90 %	100 %	100 %
	Réalisé	50 %	70 %	90 %	100 %	
<u>Commentaires</u> :						

Objectif	Favoriser la bientraitance des personnes à domicile et en établissement					
		2012	2013	2014	2015	2016
Proportion de communes ayant reçu au moins une formation à la bientraitance	Cible		47 %	65 %	82 %	
	Réalisé	27 %	27 %	27%		
<u>Commentaires</u> :						
Les formations bientraitance locales n'ont pas été réitérées en 2013 et 2014, en raison de la remise à plat des priorités et axes de travail pour le dispositif départemental de maltraitance. Elles n'ont pas pu redémarrer en 2015 mais un travail de recueil de témoignage a été initié et servira d'appui en 2016 pour sensibiliser et informer les acteurs.						

Objectif		Améliorer le traitement des prestations destinées aux personnes handicapées				
		2012	2013	2014	2015	2016
Instruction des dossiers ASH	cible	60 jours	60 jours	60 jours	60 jours	60 jours
	réalisé	40 jours	29 jours	23 jours	25 jours au 31 août	
Liquidation des factures	cible	50 jours	50 jours	50 jours	50 jours	50 jours
	réalisé	105 jours	58 jours	65 jours	69 jours au 31 juillet	
<p><u>Commentaires :</u>  Concernant les délais de traitement relatifs à l'ASH, il convient de noter que ceux relatifs au traitement des demandes sont particulièrement satisfaisants. Les délais fixés concernant le mandatement des factures ne sont, quant à eux, pas encore atteints. La mise en place du paiement différentiel devra permettre d'atteindre le délai cible.</p>						

Objectif		Améliorer la qualité de service à domicile				
		2012	2013	2014	2015	2016
Taux de réalisation des actions prévues dans la convention 2012-2014 avec la CNSA	Cible		80 %	80 %	100 %	100 %
	Réalisé	76 %	70 %	70 %	70 %	
<p><u>Commentaires</u>  La convention a été prolongée d'un an par avenant renouvelant ainsi un certain nombre d'actions et en ajustant d'autres.</p>						

## Action 1 : Accueil des personnes handicapées en établissement

### Objectifs de l'action

Le premier objectif vise à développer et améliorer la qualité de l'offre d'accueil en établissement. Cet objectif est poursuivi à travers :

- l'adaptation de l'offre d'équipements aux besoins de la population de la Seine-Saint-Denis, et notamment :
  - le suivi de la mise en place du FAM pour adultes autistes et l'élaboration du cahier des charges pour l'appel à projets d'une structure innovante,
  - la définition d'un calendrier d'appel à projets pour les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département,
  - la régularisation des places installées et non autorisées afin de limiter les risques juridiques pour le Département et de rendre plus lisible l'offre départementale d'équipements,
  - la requalification des services de suite en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).
- l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées en établissement et notamment :
  - le suivi et l'analyse des différents outils à disposition des services du Département : outils de la loi de 2002, rapports d'évaluation interne et externe,
  - la mise en œuvre de la procédure de contrôle des établissements à travers la réalisation de quatre inspections inopinées, en 2016, en lien avec la DT ARS.

En outre, depuis 2013, un projet de suivi de la qualité d'accueil dans les établissements belges a été lancé en partenariat avec le Département du Nord et l'Agence wallonne pour la qualité en établissements (AWIPH). Il s'agit de se donner les moyens d'une meilleure connaissance de la situation réelle des personnes accueillies, de développer des inspections et de valoriser les établissements qui mettent en œuvre de bonnes pratiques.

Le second objectif vise l'amélioration de l'accès aux droits des personnes handicapées et leur participation à la vie de la cité.

L'accès au droit des personnes sera favorisé par l'amélioration de l'information des usagers et des partenaires.

La participation des personnes handicapées à la vie de la cité sera recherchée à travers l'intégration des structures d'accueil dans la vie de la cité et le soutien à l'implication des personnes handicapées dans des activités professionnelles ou de loisirs en dehors des établissements.

Le troisième objectif vise l'amélioration de la gestion des prestations en établissement et l'évolution des méthodes de tarification des établissements.

L'amélioration de la gestion des prestations se traduira par :

- la sécurisation du traitement des prestations par l'harmonisation des pratiques et la mise en place d'un système de contrôle interne,
- l'accompagnement des établissements dans la mise en place du paiement différentiel,
- le respect du délai de mandatement des factures.

L'évolution des méthodes de tarification concernera :

- l'optimisation des moyens alloués aux établissements, à travers l'analyse ciblée de certaines dépenses : notamment l'alimentation, les loisirs et vacances, les frais de siège, les prestations de services généraux ;
- la maîtrise des indicateurs définis dans le référentiel coût-qualité des ESMS ;
- l'identification et l'accompagnement des associations en difficulté en détectant le plus en amont possible les signaux d'alerte indiquant qu'une association est ou devient fragile et en définissant des actions d'accompagnement personnalisées ;
- la maîtrise de l'évolution des prix de journée (soit + 0,60 % en 2016).

### Principaux partenariats

- les associations gestionnaires d'équipement,
- les Centres communaux d'action sociale (CCAS),
- l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction territoriale de la Seine-Saint-Denis de l'ARS,
- la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	103,845	102,424	103,829	100,593
	Recettes	9,154	8,632	6,345	1,045

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,473	0,053	0,175	0,095

## Action 2 : Accompagnement des personnes handicapées à domicile

### Objectifs de l'action

Le premier objectif de l'action est de contribuer au maintien et à la qualité de la vie à domicile des personnes handicapées. Il se décline de la manière suivante :

- sécuriser la gestion des prestations, en vérifiant la conformité de la décision de paiement avec la décision d'attribution du droit, en développant le contrôle d'effectivité des aides, en harmonisant les pratiques d'instruction, en poursuivant la mise en œuvre des préconisations de l'audit réalisé par la DACIGR fin 2013 sur la PCH, en redéfinissant, sur la base d'une évaluation préalable, les modalités de participation du Département au Fonds de compensation du handicap ;
- améliorer les délais de traitement des dossiers en partenariat étroit avec la MDPH ;

- améliorer l'accueil et l'information des usagers et des partenaires, en les informant des dates de renouvellement des droits, en poursuivant les rencontres avec les CCAS et les services prestataires, en réalisant un support de communication sur les différentes prestations (PCH aide humaine, aide ménagère en nature et ARAM) ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité des services à domicile à travers la révision des conventions qualité avec les services prestataires au regard des objectifs poursuivis par la convention CNSA et au regard des préconisations d'action de l'étude sur les besoins des personnes lourdement handicapées et les enfants handicapés, l'accompagnement des services prestataires dans la rédaction de rapport d'activités et l'organisation du traitement des plaintes pour maltraitance.
- développer les services d'accompagnement médico-social et d'accompagnement à la vie sociale (SAVS et SAMSAH), en finalisant la montée en charge des services créés en application du second schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2007-2011.
- soutenir le fonctionnement des associations installées en Seine-Saint-Denis en rencontrant les nouvelles associations, en menant le travail d'attribution des subventions concernant les projets relatifs au sport, à la culture et à la citoyenneté en lien avec la DCPSL, en diversifiant le dispositif de subventionnement des associations et en améliorant le suivi de l'action des associations.

Le second objectif de l'action est de favoriser l'autonomie des personnes handicapées et de développer la participation des personnes handicapées à la vie de la cité.

La vie à domicile est notamment permise par la présence d'un dispositif de transport spécialisé, Pam 93. Ce dispositif est cofinancé par la Région, le STIF et le Département, et s'organise selon les règles de fonctionnement du transport spécialisé adoptées par le STIF. Ce dispositif vient en complément des aides à la prise en charge des transports attribuées aux établissements.

Dans ce domaine, il s'agira en 2016 :

- d'évaluer le transfert d'une partie des courses réalisées par PAM 93 vers une prise en charge par les établissements,
- d'optimiser le nombre de courses à réaliser par le prestataire,
- de poursuivre la réalisation du marché et de veiller à son bon fonctionnement et à la communication auprès des usagers,
- d'assurer le suivi du nouveau contrat PAM 93, à l'aide des éléments fournis par le prestataire du marché de contrôle,
- de poursuivre la tenue des différentes instances du dispositif PAM 93 : comité de suivi, comité technique, ateliers thématiques et aider au développement du comité des usagers PAM 93 ;
- de contrôler l'activité nouvelle de la régie de recettes, en lien avec la Paierie départementale.

La participation des personnes handicapées aux loisirs, aux sports et à la vie culturelle est un vecteur de développement de l'autonomie à poursuivre en 2016. Assurer un accès à tous aux loisirs, aux sports et à la culture est une des priorités du Département. Elle se décline de la manière suivante :

- développer et promouvoir la pratique sportive pour personnes handicapées à travers notamment le soutien financier d'initiatives ;
- poursuivre la constitution d'un Pôle Sport Handicap en Seine-Saint-Denis en développant les partenariats et la participation des personnes handicapées et de leurs représentants (professionnels ou associatifs) à la constitution de ce pôle ;
- poursuivre la démarche de communication et de concertation auprès des partenaires, notamment associatifs, de la Seine-Saint-Denis afin d'assurer la remontée des besoins locaux ;
- diffuser le guide des lieux culturels accessibles, publié en janvier 2014, dont la version en ligne est actuellement en cours d'élaboration,
- développer la participation au dispositif « figures libres » en lien avec la DPAS, la DEF et la DCPSL ;
- favoriser l'accès d'enfants handicapés en centres de loisirs et de vacances et poursuivre la démarche menée en lien avec la DEF concernant l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel des enfants de 0-6 ans.

## Principaux partenariats

- CCAS
- Associations
- Agence régionale de santé
- DDSC
- Services d'aide à domicile
- DDFIP

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	58,874	60,913	64,049	68,125
	Recettes	15,097	16,183	15,319	15,889

## Action 3 : Démarches transversales et qualité

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- contribuer à créer de bonnes conditions de travail permettant de rendre un service de qualité aux usagers,
- prévenir, limiter et traiter les contentieux et les recours gracieux avec fiabilité et rapidité,
- pérenniser la démarche qualité,
- accompagner les services dans l'audit de contrôle interne,
- garantir la cohérence du système d'information de la DPAPH et améliorer la maîtrise des outils informatiques,
- assurer le suivi et la mise en œuvre des projets informatiques de la Direction : sécurisation, évolution de version IODAS WEB, CESU Phase 2, dématérialisation du courrier et des pièces justificatives comptables, mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement,
- suivre la numérisation des dossiers d'aide sociale sur toutes les prestations,
- contribuer à assurer les conditions d'un accueil de qualité en lien avec la DBL,
- garantir la sécurisation juridique des activités de la Direction,
- poursuivre la fiabilisation et l'analyse des données budgétaires et des indicateurs de pilotage.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,058	0,038	0,035	0,033

## Action 4 : Maison départementale des personnes handicapées

### Objectifs de l'action

Les objectifs de la MDPH pour 2016 se déclinent de la manière suivante.

- 1) Améliorer le traitement des dossiers déposés à la MDPH, à travers :
  - la réduction des délais de traitement de dossiers afin de respecter, autant que possible, le délai règlementaire entre le dépôt d'un dossier et la production des décisions ;
  - l'amélioration de la qualité de l'évaluation des situations et de l'enregistrement des demandes et des décisions, afin de limiter au maximum le nombre d'erreurs humaines et d'assurer l'équité de traitement de l'ensemble des usagers, tout en limitant le nombre de recours contre les décisions de la CDAPH ;
  - l'optimisation du fonctionnement de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
  - l'amélioration de la qualité des dossiers reçus par la MDPH par une meilleure information des usagers et des partenaires contribuant à la préparation des dossiers (associations, services sociaux, CCAS, hôpitaux, etc.).

En prenant en compte les délais liés au traitement administratif et au passage en commission des dossiers, le stock de dossiers adultes en attente d'évaluation devrait être résorbé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016. L'avancée du plan de résorption du stock en 2015 confirme que cet objectif est atteignable, 60 % du stock ayant été traité fin novembre 2015.

Les travaux du groupe de travail interservices consacrés à la revue des procédures de traitement des dossiers s'achèvent ainsi que les paramétrages nécessaires de l'outil métier de la MDPH seront achevés fin 2015.

La MDPH sera accompagnée entre septembre 2015 et mars 2016 par la DSOE, afin de faciliter la mise en place des nouvelles procédures et la conduite du changement pour les cadres et les agents. Il s'agira, par ailleurs, de formaliser et de mettre en œuvre les processus de pilotage et de gestion pour l'ensemble des niveaux hiérarchiques de la MDPH.

La version Web de l'outil Iodas sera mise en place en 2016. Cette version, plus simple d'utilisation et comportant de nouvelles fonctionnalités, permettra une plus grande appropriation de l'outil par l'ensemble des agents et un travail plus rapide. Une fois le paramétrage de l'outil validé, des formations seront proposées aux agents.

Combiné aux nouvelles procédures de travail, cet outil modernisé permettra d'offrir aux agents de la MDPH un environnement de travail plus clair et mieux encadré, et donc de générer des gains de productivité dans le traitement des dossiers.

Enfin la MDPH participe aux groupes de travail nationaux sur la modernisation des MDPH, copilotés par la CNSA et le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), notamment sur les évolutions du système d'information des MDPH (dématérialisation des échanges avec les partenaires, outils d'évaluation en ligne, etc.). Elle devra accentuer ce travail en 2016 afin de porter au plan national les priorités du territoire, dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

2) Assurer une réponse de qualité aux usagers de la MDPH. Il s'agira notamment de :

- former et outiller l'ensemble des agents de la MDPH afin de produire des réponses de qualité aux demandes des usagers ;
- augmenter le taux de réponse aux appels téléphoniques grâce à la réorganisation des modalités de réponses initiée en 2015, à travers la mise en place d'une réponse à 2 niveaux entre le centre de contact départemental et la MDPH ;
- diminuer le nombre d'appels entrants en améliorant les délais de traitement des dossiers et la qualité des réponses hors téléphone ;
- assurer une réponse systématique et dans un délai raisonnable aux mails et courriers reçus par la MDPH, en améliorant l'orientation et le suivi des demandes, en organisant des permanences de réponse et en développant des réponses-type, automatisées si possible ;
- développer les télé procédures via la mise en place d'un portail Internet pour les usagers et les partenaires de la MDPH permettant dans un premier temps la consultation des dossiers, puis la dématérialisation des demandes ;
- garantir un accueil physique de qualité, par une organisation efficace de l'accueil et le maintien d'un effectif d'agents d'accueil suffisamment nombreux et bien formés.

A la suite des travaux engagés en 2015 et de l'accompagnement proposé par la DSOE sur l'amélioration de la relation usager, la MDPH proposera en 2016 une véritable réponse multi canal à travers :

- la mise en service du portail de téléservices MDPH, prévue pour fin mars 2016, avec une montée en charge progressive au long de l'année ;
- l'intégration des prestations MDPH au centre de contact départemental, débutée fin 2015 et poursuivie en 2016, en parallèle de la montée en charge de la plateforme téléphonique partagée à la MDPH (réorganisation de la réponse de second niveau à la MDPH) ;
- un accueil physique repensé suite aux études et aux travaux réalisés en 2015, avec des espaces mieux identifiés, une signalétique repensée et des files d'attentes plus claires ;
- un travail sur le circuit de réponse aux mails et aux courriers, insuffisamment structuré aujourd'hui.

La MDPH mettra en œuvre entre fin 2015 et mi-2016 plusieurs groupes de travail partenariaux visant à développer des coopérations et des outils permettant d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des usagers. Cela concerne notamment le contenu des notifications MDPH, les échanges d'informations entre partenaires, la création de supports communs à destination des usagers, etc.

Dans le contexte de l'adoption de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la MDPH devra travailler en 2016 à la mise en œuvre des dispositions la concernant, en étroite collaboration avec le Département. Il s'agit notamment de préparer la fusion des instances représentatives des personnes âgées et des personnes handicapées et la négociation d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre les différents partenaires du GIP, et d'étudier les possibilités de convergence entre les politiques départementales d'autonomie.

Les dispositions de la loi santé, adoptée fin 2015, prévoit la mise en place du Dispositif d'orientation permanent et du Projet d'accompagnement global, pour les situations difficiles et les usagers en faisant la demande. Ces mesures, visant

à assurer un accompagnement renforcé des cas complexes, vont à leur entrée en vigueur (avant le 31 décembre 2017) modifier profondément les missions des MDPH et des équipes pluridisciplinaires d'évaluation. Il convient donc d'anticiper ces évolutions dès 2016.

3) Garantir une utilisation efficiente des ressources de la MDPH, il s'agira notamment de :

- conserver des marges de manœuvre financières dans un contexte de hausse d'activité ;
- mettre en place et pérenniser un suivi performant de l'activité et du budget (notamment des dépenses de personnel).

En 2016, la MDPH prévoit d'externaliser l'ensemble de sa fonction courrier sortant : impression, mise sous plis, affranchissement et envoi des courriers. Cela doit permettre des économies substantielles sur le coût des envois (qui augmente avec l'augmentation de l'activité de la MDPH) et une réaffectation des ressources humaines à des tâches plus valorisantes et à plus forte valeur ajoutée.

Enfin, il s'agira de limiter le recours aux vacances médicales en privilégiant le recrutement de médecin sur poste et/ou le recrutement de professionnels paramédicaux.

4) Garantir la fiabilité du processus de traitement des dossiers à travers :

- la pérennisation du dispositif de contrôle interne (contrôle de la réalité et de la qualité des évaluations réalisées par l'encadrement et l'équipe pluridisciplinaire, sécurisation des outils métiers, lien renforcé entre ouverture des droits et paiement des prestations, etc.) ;
- la mise en place d'une fonction de veille et d'analyse sur l'organisation de l'activité et sur les dispositifs de contrôle interne, en parallèle du suivi d'activité, afin d'adapter ceux-ci aux évolutions des besoins des usagers et des priorités du GIP ;
- la mise en œuvre de procédures de travail sécurisées permettant de limiter au maximum la perte d'information et les erreurs de traitement.

Suite à l'audit interne de la DACIGR en 2014 et à l'audit externe du cabinet E&Y en 2015, la MDPH devra finaliser le plan de sécurisation du traitement des dossiers, dans ses aspects organisationnels (mise en place de procédures de contrôle interne), humains (formation des cadres et sensibilisation des agents) et techniques (finalisation des évolutions nécessaires des outils informatiques).

Avec le soutien de la DACIGR et du PPRS, la MDPH prévoit de former son encadrement aux enjeux du contrôle interne, en particulier des contrôles de premier et de second niveau de l'activité de traitement des dossiers.

## **Principaux partenariats**

Le GIP MDPH est, par sa constitution et son fonctionnement, au cœur d'un réseau associatif dense, avec des partenariats variés.

Participation aux instances du GIP MDPH

Les partenaires associatifs constituent 25 % des membres de la Commission exécutive du GIP (exécutif/conseil d'administration du groupement) et de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (qui statue sur les droits des usagers). Plus que des partenaires, les associations de personnes handicapées sont donc membres à part entière de la MDPH, conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005 fondant celles-ci.

Permanences associatives

La MDPH accueille chaque semaine plusieurs associations, qui participent via des permanences à l'accueil du public. La MDPH fournit la logistique nécessaire à la tenue des permanences, et les associations conseillent et orientent les usagers selon leur domaine d'intervention.

Réseau des directeurs d'ESMS

La MDPH réunit 1 à 2 fois par an l'ensemble des directeurs d'établissements et services enfants et adultes, qui sont majoritairement gérés par des associations. Des groupes de travail permettent également de collaborer sur des sujets plus techniques, comme la rédaction des notifications d'orientation ou les modalités d'échange d'informations entre la MDPH et ses partenaires.

## Moyens de l'action

<b>Fonctionnement (En M€)</b>		<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Proposition BP 2016</b>
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	3,538	3,498	3,661	4,290
	Recettes	0,512	0,460	0,495	0,495

<b>Investissement (En M€)</b>		<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Proposition BP 2016</b>
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,111	0,049	0,113	0,099
	Recettes	-	-	0,113	0,099

# Mission

# Education et jeunesse

Programme

**Accueil des collégiens et de la communauté éducative**

Programme

**Projet éducatif départemental**

Programme

**Actions pour la jeunesse**

## Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

*Ce programme relève de la Mission **Education et jeunesse**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Collège numérique du III<sup>ème</sup> millénaire.

### Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.2. Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2. : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

### Contexte

Le département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, comme cela se constate déjà sur le premier degré, la population scolaire du second degré devrait poursuivre son augmentation : à l'horizon 2020, la Seine-Saint-Denis devrait accueillir entre 74 000 et 76 000 collégiens, contre 72 030 à la rentrée scolaire 2015/2016 (+ 2 % par rapport à la rentrée 2014).

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique des bâtiments. Depuis, certains collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du PEI 2010-2015, mais une majorité d'entre eux souffre de dysfonctionnements dus à un bâti vétuste qui ne répond plus aux réglementations en vigueur.

### Objectifs du programme

Le programme « Accueil des collégiens » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance et l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement des collèges,
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels ATTEE, ainsi que la compétence de sectorisation.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs de collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire dans le cadre des plans exceptionnels d'investissement,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources dévolues aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine et des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

L'année 2016 est à la charnière entre les deux plans exceptionnels d'investissement :

- le Plan exceptionnel d'investissement (PEI), voté par l'Assemblée le 14 octobre 2010, prévoyant la rénovation/reconstruction de 15 collèges et la création de 6 nouveaux établissements, réalisé en grande partie avec la livraison de 16 opérations (dont 5 nouveaux collèges), qu'il faut poursuivre jusqu'en 2018 et dont il faut assurer le suivi d'exploitation,
- le lancement d'un second plan d'investissement particulièrement ambitieux, le « Plan ambition collèges » (PAC), voté le 27 novembre 2014 et actualisé le 4 juin 2015, prévoyant la reconstruction de 4 collèges, la création de 7 nouveaux établissements et la rénovation de 80 collèges.

Ces deux chantiers mobilisent fortement l'ensemble des services de la direction, qui poursuivent, par ailleurs, les sept autres axes structurants du projet de direction autour du projet de service public des agents techniques des collèges, de la maintenance, du projet éducatif départemental, des actions pour la jeunesse, du numérique, de la modernisation de la restauration scolaire et de l'optimisation des moyens financiers des collèges.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépenses	28,117	33,850	43,624	43,133
	Recettes	0,044	0,256	-	0,030

Les dépenses ont augmenté de plus de 50 % entre 2013 et 2015, en lien avec la mise en œuvre du PEI (coûts de fonctionnement des 5 nouveaux collèges, des 5 nouvelles cuisines centrales et loyers des contrats de partenariat). En 2016, les propositions de dépenses sont relativement stables, la nouvelle compétence de maintenance informatique, dont le coût annuel est estimé à 1,8 million d'euros, ayant été financée par des efforts de gestion. A noter que les crédits relatifs au « chèque réussite » figurent dans le programme « Projet éducatif départemental ».

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépenses	61,307	146,482	79,172	89,559
	Recettes	10,437	10,202	9,710	14,148

Les dépenses d'investissement ont connu un pic en 2014 avec la livraison des 12 collèges en contrat de partenariat. Elles repartent à la hausse en 2016, la poursuite de la mise en œuvre du PEI se superposant au lancement du PAC.

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 476	64	54	1 358

Ces chiffres intègrent plus de 1 300 postes d'ATTEE transférés dans le cadre de la deuxième phase de décentralisation (loi du 13 août 2004).

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Réaliser les opérations prévues au PEI dans les délais					
		2014	2015	2016	2017	2018
Collèges et équipements livrés	cible	12 collèges en PPP	Collège Daurat au Bourget Pôle sportif St-Denis/St Ouen	Collège Jaurès à Saint-Ouen	Gymnase de Stains	Collège Courbet à Pierrefitte 6 <sup>ème</sup> collège d'Aubervilliers Collège Jean Lolive à Pantin
	réalisé	12 collèges en PPP	Collège Daurat au Bourget			

#### Commentaire

Si le PEI a été en grande partie réalisé avec la livraison de 3 collèges en 2012-2013, 12 collèges à la rentrée 2014 et un collège à la rentrée 2015, il reste 4 collèges et 2 équipements sportifs à réaliser d'ici 2018. Le pôle sportif Saint-Denis/Saint Ouen sera mis en service en 2016 suite au dépôt de bilan de l'entreprise principale en charge des travaux.

Objectif		Réaliser le programme de TMGR (Travaux de modernisation et de grosses réparations)				
		2013	2014	2015	2016	2017
Montant des TMGR réalisé (en millions d'euros)	cible	18	17	20	32	
	réalisé	16,121 (89,6 %)	16,559 (92,0 %)			

Commentaire  
A partir de 2015, les opérations de TMGR vont monter en charge dans le cadre du Plan ambition collèges, afin de rénover les 80 collèges qui en ont le plus besoin.

## Action 1 : Constructions neuves, rénovations, extensions

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- programmer les nouvelles opérations de collèges (créations, rénovations, reconstructions) qu'il conviendra de réaliser dans les cinq ans à venir, pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire,
- déterminer les priorités sur le patrimoine départemental restant à rénover et les établissements dont la rénovation nécessite des améliorations conséquentes,
- enrichir les espaces scolaires en les adaptant aux nouveaux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux (plan « collège numérique »), en intégrant les nouvelles technologies, en respectant les normes environnementales et en assurant aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme,
- réaliser les opérations prévues aux plans d'investissement, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale. La mise en place de la Direction de l'éducation a eu pour objectif de réaliser le travail de programmation des travaux de façon plus efficiente. De même, une meilleure prise en compte, le plus en amont possible, de la question foncière, doit permettre de ne pas mobiliser inutilement des crédits.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des deux plans d'investissement : PEI 2010-2015 et PAC 2015-2020.

#### Plan exceptionnel d'investissement (PEI)

Il est prévu de réaliser en 2016 :

- l'achèvement des travaux de rénovation du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen (rentrée 2016),
- la mise en service du pôle sportif du collège Dora Maar à Saint-Denis / Saint-Ouen (mai 2016),
- le lancement de l'appel d'offres des travaux du 6<sup>ème</sup> collège d'Aubervilliers (début 2016) et la préparation du chantier (été 2016) pour une mise en service à la rentrée 2018,
- des travaux de confortation du sol pour le collège Jean Lolive à Pantin. Les conditions de mise à disposition du terrain sont actuellement très incertaines et un gel des études de conception a été décidé pendant 6 mois,
- le lancement de l'appel d'offres travaux du collège Courbet à Pierrefitte (janvier 2016), suivi de l'installation du collège provisoire (été 2016) et du démarrage des travaux de phase I (bâtiments d'enseignement) en juillet 2016, pour une mise en service à la rentrée 2017,
- concernant la création du gymnase de Stains, les études d'avant-projet définitif (APD) sont achevées.

#### Plan ambition collèges 2020 (PAC)

Les prévisions sont les suivantes :

- concernant le contrat de partenariat n°4 (construction du collège Intercommunal de Livry-Gargan / Vaujours / Coubron, du collège Intercommunal de Montreuil / Bagnolet et reconstruction sur site du collège De Pisan à Aulnay-sous-Bois), la signature du contrat est prévue le 4 juillet 2016, le dépôt des demandes de permis de construire avant octobre 2016 et la prise de possession des terrains au quatrième trimestre 2016,

- pour le contrat de partenariat n°5 (construction du collège Intercommunal de Saint-Denis / Aubervilliers, du collège Intercommunal de Drancy / La Courneuve et d'un collège à Noisy-le-Sec), le dialogue compétitif se déroulera en mai/juin 2016, la signature du contrat interviendra en décembre 2016 et les dépôts de demandes de permis sont prévus en février 2017,
- concernant les collèges Pierre Sépard à Bobigny et Jean Vilar à La Courneuve, après une décision sur le mode opératoire (reconstruction ou rénovation), le choix du maître d'œuvre interviendra en 2016,
- pour le collège Langevin à Bagnolet et les nouveaux collèges de Saint-Denis/L'Ile-Saint-Denis et Gagny/Villemomble/Le Raincy ; les études de faisabilité et de programmation seront lancées en 2016,
- concernant les opérations de rénovation lourde, 4 opérations seront lancées prioritairement en 2016 (Romain Rolland au Tremblay-en-France, Sisley à L'Ile-Saint-Denis, Lenain De Tillemont à Montreuil et Sellier à Bondy). Les 5 opérations restantes feront l'objet d'un phasage en privilégiant à court terme les interventions les plus urgentes.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	0,135	0,108	13,176	12,354

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement aux loyers des contrats de partenariat pour les 12 collèges livrés à la rentrée 2014. La diminution des crédits entre 2015 et 2016 s'explique par le transfert de certaines dépenses en investissement.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	38,504	123,359	42,811	51,606
	Recettes	0,999	2,172	-	3,920

Il est proposé d'augmenter les crédits d'investissement en 2016 afin de lancer la mise en œuvre du Plan ambition collège (cf ci-dessus « Objectifs de l'action » pour le détail des opérations).

## Action 2 : Maintenance des collèges

### Objectifs de l'action

L'intervention du Département continuera à s'articuler autour des objectifs stratégiques suivants :

- poursuivre une politique de maintenance intégrée et cohérente,
- améliorer la qualité du service rendu et tendre vers un niveau de maintenance équivalent d'un collège à un autre,
- rationaliser les dépenses,
- améliorer la connaissance du patrimoine bâti pour déterminer les travaux prioritaires.

Pour rappel, le PAC prévoit de consacrer 235 millions d'euros à la rénovation de 80 collèges. L'objectif de cette remise à niveau est de garantir l'atteinte d'une base commune déclinée sur six axes (sécurité et accessibilité, cadre de vie, accueil des parents, restauration, conditions de travail des ATTEE et performance énergétique). Les rénovations se feront selon trois niveaux d'intervention gradués :

- des collèges bénéficieront d'une réhabilitation permettant leur mise à niveau pour un budget de 83 millions d'euros. Il s'agira de remédier aux dysfonctionnements techniques les plus importants (toitures, espaces extérieurs, cuisines, sanitaires, locaux pour le personnel ATTEE...);
- des collèges datant des années 1990 et présentant une consommation importante d'énergie feront l'objet d'une rénovation fonctionnelle et énergétique pour un budget de 76 millions d'euros, ce qui devrait leur permettre de faire baisser leurs coûts énergétiques de 40 %,
- les collèges les plus vétustes feront l'objet d'une rénovation globale pour un budget de 76 millions d'euros (ces crédits sont inscrits dans l'action 1).

La principale priorité de 2016 sera le début de mise en œuvre du Plan Ambition Collèges :

- pour les collèges concernés par les réhabilitations en « base commune », les études de maîtrise d'œuvre seront lancées afin de démarrer les travaux dès que possible ; certains travaux sont d'ores et déjà programmés,
- concernant les collèges qui bénéficieront d'une rénovation fonctionnelle et énergétique, les opérations déjà engagées (études puis travaux) se poursuivront sur 4 collèges et un appel d'offres, pour un contrat de réalisation-exploitation-maintenance (CREM), sera lancé pour la rénovation énergétique de 10 autres établissements,
- pour les collèges les plus vétustes devant faire l'objet d'une rénovation globale, les études préalables seront poursuivies afin de lancer, dès 2016, des missions de maîtrise d'œuvre (voir action 1).

En parallèle du PAC, d'autres chantiers seront poursuivis :

- le suivi de la maintenance sur les 12 collèges en contrat de partenariat déjà livrés,
- les travaux sur les cinq cités mixtes en lien avec la Région Ile de France afin d'amorcer leur remise à niveau,
- la mutualisation des agents de maintenance, avec l'installation des équipes de maintenance dans leurs nouveaux locaux et la mise en place de la gestion informatisée du magasin,
- l'évolution du système d'information de la maintenance (OMERE, Techbase, GMAO....),
- la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits (maintenance des collèges et marchés à bons de commande).

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Maintenance des collèges	Dépenses	3,809	3,694	4,353	6,435
	Recettes	0,041	0,256	-	0,030

L'augmentation des dépenses en 2016 est essentiellement due à un effet de périmètre : les dépenses d'électricité des collèges seront désormais prises en charge directement par le Département via un marché spécifique et donc déduites des dotations aux collèges.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Maintenance des collèges	Dépenses	16,121	16,559	25,462	29,988
	Recettes	8,174	8,030	8,030	8,030

Les dépenses de travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) sont proposées en augmentation, afin de lancer les rénovations sur les 80 collèges du PAC. Les recettes d'investissement correspondent à la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) versée par l'Etat.

## Action 3 : Moyens de fonctionnement des collèges

### Objectifs de l'action

Les dotations de fonctionnement visent un fonctionnement des collèges au quotidien dans des conditions satisfaisantes. Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques et matériels des établissements, ainsi que des évolutions des principaux postes de coût (énergie, contrats de maintenance...).

Les objectifs stratégiques pour le Département sont de :

- maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- améliorer la connaissance et l'accompagnement financier et budgétaire des établissements,
- optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale,
- consolider le service public des agents techniques des établissements d'enseignement.

Deux objectifs opérationnels seront prioritaires en 2016 :

1. Maîtriser le niveau des dotations de fonctionnement versées aux collèges au vu de la poursuite de l'augmentation des effectifs

La dotation de fonctionnement 2016 est caractérisée par :

- la prise en charge en direct par le conseil départemental des dépenses d'électricité des collèges, dépenses déduites des dotations,
- la prise en compte du nouveau dispositif REP/REP+ dans la détermination des crédits d'éducation prioritaire de la dotation de fonctionnement,
- l'approfondissement de la démarche de mutualisation des achats (produits d'entretien, étude sur les possibilités en matière de téléphonie, renouvellement du marché départemental des équipements et matériels d'entretien...).

2. Mettre en œuvre le projet de service public des ATTEE

Deux chantiers seront prioritaires en 2016 pour relancer le projet de service public des agents techniques des collèges :

- clarifier l'organisation et les rôles respectifs des services gestionnaires des agents techniques des collèges au Département (Direction de l'éducation et de la Jeunesse et Pôle personnel et relations sociales),
- réaliser des profils de poste par métier permettant d'améliorer la mise en œuvre de l'entretien professionnel annuel.

L'année 2016 verra également la poursuite des chantiers précédemment engagés que sont :

- le plan de modernisation des cuisines (cf l'action « Restauration scolaire » du programme « Projet éducatif départemental »),
- la mutualisation des agents de maintenance avec le redéploiement de 36 postes et la constitution progressive de l'ensemble des équipes mobiles,
- le projet « effectifs cible et organisation générale » validée au CTP du 16 mai 2014 (amélioration des conditions de travail des agents, des conditions de remplacement au sein des établissements, recours aux contrats aidés et aux marchés d'insertion pour les absences de courte durée),
- le travail sur les risques professionnels techniques et psychosociaux,
- l'amélioration de la communication interne en direction des personnels techniques des collèges.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	24,103	24,741	25,659	22,544

Les crédits correspondent aux dotations versées aux collèges. La baisse s'explique par un effet de périmètre (dépenses d'électricité des collèges prises en charge par le Département et déduites des dotations).

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	0,977	1,010	1,018	0,819

Les crédits d'investissement sont destinés à l'achat de mobilier et de matériel dans les collèges.

## Action 4 : Collège numérique du III<sup>ème</sup> millénaire

### Objectifs de l'action

L'article 21 de la loi sur la Refondation de l'école du 8 juillet 2013 attribue aux Départements la responsabilité de la politique d'acquisition et de maintenance des équipements informatiques.

L'action « Collège numérique » se décline en deux volets :

- en termes d'infrastructures matérielles, par le programme technique et fonctionnel, qui établit des objectifs d'équipement (ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs interactifs, imprimantes 3D...),
- en termes d'usages, d'accompagnement et d'évaluation, par le plan numérique pour l'éducation et la jeunesse, initié en 2012, qui regroupe les actions liées aux nouvelles technologies.

Pour 2016, les objectifs du plan numérique seront poursuivis dans plusieurs domaines :

- la mise en œuvre de la maintenance des équipements pédagogiques (première année pleine) au titre la loi de 2013,
- la mise en place des Environnements numériques de travail (ENT) dans les 125 collèges publics,
- l'acquisition d'équipements informatiques conformément aux objectifs du programme technique,
- le déploiement du très haut débit (prévision de raccordement de 25 collèges et 10 lycées supplémentaires),
- l'accompagnement des usagers (salons de présentation des matériels pour les chefs d'établissements et les enseignants, collaboration avec Plaine Commune pour la liaison CM2-6<sup>ème</sup>, salon du numérique interactif, information et formation des parents d'élèves),

De plus, le Département a répondu à l'appel à projet du Ministère sur la mise en œuvre du Plan numérique national. Dans les 9 collèges sélectionnés, les élèves seront dotés individuellement d'une tablette, pour un usage en classe et à la maison. L'expérimentation commencera progressivement en 2016.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Collège numérique du III <sup>e</sup> millénaire	Dépenses	0,071	0,108	0,436	1,800
	Recettes	-	-	-	-

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation sensible du fait du transfert aux Départements d'une compétence de maintenance informatique.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Collège numérique du III <sup>e</sup> millénaire	Dépenses	5,706	5,554	9,882	7,147
	Recettes	1,624	-	1,680	2,198

## Programme : **Projet éducatif départemental**

*Ce programme relève  
de la Mission **Education et  
jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Se construire,
- Se former,
- S'engager,
- Restauration scolaire.

### **Agenda 21**

Orientation 1 Egalité et promotion sociale

Axe 1.2. Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole

### **Contexte**

Les résultats de l'enquête PISA, présentés en décembre 2013, sont préoccupants pour le système éducatif français, avec une baisse des résultats, une augmentation du nombre d'élèves en difficulté et une aggravation des déterminismes sociaux. L'école française est aujourd'hui celle, des pays de l'OCDE, où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires et cette tendance s'est accrue au cours des dix dernières années.

En Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Education nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs »,
- à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques,
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat en Seine-Saint-Denis sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points à la moyenne nationale.

La refondation de l'éducation prioritaire s'applique depuis septembre 2015 et permet de renforcer l'action éducative et pédagogique dans les collèges concernés : 62,4 % des collèges de la Seine-Saint-Denis sont situés en zone d'éducation prioritaire, contre 34,6 % dans le Val de Marne et 12,6 % en Seine-et-Marne.

La réforme du collège, opérationnelle à la rentrée 2016, a pour objectif d'améliorer l'acquisition des compétences par les enseignements interdisciplinaires, les outils numériques et l'évolution du fonctionnement des équipes éducatives.

L'organisation de la COP 21, au Bourget, du 30 novembre au 13 décembre 2015, a permis de renforcer une dynamique en faveur de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté, dynamique qui se poursuivra en 2016.

### **Objectifs du programme**

Le Projet éducatif départemental (PED) donne une nouvelle ampleur aux actions éducatives en leur donnant une cohérence globale. Il associe dans son pilotage dix directions départementales, la Direction départementale de l'éducation nationale (DSDEN), les communes, les associations et les parents. Il s'adresse aux adolescents de 11 à 16 ans sur le temps scolaire et non scolaire et a pour but de contribuer à la réussite scolaire et personnelle des jeunes et à l'exercice de leur citoyenneté.

Le PED est structuré autour de trois thématiques :

- « se construire » : ce thème recouvre les thématiques de l'ouverture culturelle, de la santé, du bien-être, de l'éducation à l'image, de l'histoire, des territoires, des migrations et ainsi que du temps libre ;
- « se former », axe traitant de l'orientation, de l'évolution des parcours individuels, de la lutte contre le décrochage scolaire et de la prévention des violences ;
- « s'engager » : ensemble d'actions éducatives autour de l'écologie urbaine, l'ouverture sur le monde et la citoyenneté.

Voté en novembre 2012 pour 3 années, le Projet Educatif Départemental fait actuellement l'objet d'une actualisation-évaluation, avec pour objectif de proposer au vote de l'Assemblée départementale un nouveau PED pour la rentrée 2016.

Les enjeux de ce deuxième PED sont de fédérer les acteurs de la communauté éducative, de mettre en cohérence les actions à destination des collèges et de renforcer la logique de parcours, en lien avec la réforme des collèges de l'Education nationale.

Les orientations de ce deuxième PED sont de :

- favoriser le plein exercice de la citoyenneté des jeunes,
- poursuivre une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle,
- soutenir la réussite scolaire et personnelle des collégiens,
- renforcer la place des parents en tant que co-éducateurs,
- assurer une participation active de l'ensemble des acteurs à l'évaluation, la construction et l'animation sur les années à venir.

La principale nouveauté de l'année 2015-2016 sera la mise en place du « chèque réussite », qui attribue à tous les collégiens séquan-dyonisiens entrant en sixième dans un collège public de Seine-Saint-Denis des bons d'achat pour des biens scolaires (fournitures, livres et matériel numérique) d'une valeur de 200 €. Ce chèque est utilisable dans des commerces partenaires.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Projet éducatif départemental	Dépenses	12,462	13,583	16,642	17,955
	Recettes	5,870	6,899	9,633	9,439

Les crédits comprennent essentiellement les dépenses liées à la restauration scolaire, ainsi que le financement des actions du PED. Ils sont en augmentation sensible en 2016, avec la mise en œuvre du « chèque réussite » évaluée à 3,45 millions d'euros.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Projet éducatif départemental	Dépenses	0,046	0,488	0,467	0,150

Les crédits d'investissement sont destinés à l'acquisition de matériel dans les cuisines centrales.

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	90	22	14	54

Les postes comprennent en particulier les personnels de restauration scolaire (64 agents dans les 6 cuisines centrales et 13 agents en service central).

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Augmenter le nombre de collèges touchés par les actions éducatives du Département (Odyssee, CAC, Conseil général des collégiens...)					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de collèges touchés par les actions éducatives portées par le Département	cible	70	75	95	100	122
	réalisé	59	93	116	120	

## Action 1 : Se construire

### Objectifs de l'action

Cette action a pour but de contribuer à la réussite personnelle et professionnelle des jeunes, de leur permettre de devenir des individus autonomes et ainsi lutter contre les déterminismes sociaux, économiques et culturels. Il s'agit également de lutter contre les violences au sein des établissements et d'améliorer le climat scolaire.

Cette dimension du PED fédère une pluralité de dispositifs et de thématiques : Odyssée jeunes, appels à projets pédagogiques, pause méridienne, santé des collégiens, temps libre, parcours de découvertes urbaines, mission de prévention de la violence.

En 2016, parmi les projets les plus significatifs, il importera de :

- soutenir les actions en faveur de la citoyenneté et de la défense des valeurs de la République (appel à projets « Nous sommes la République » suite aux événements de janvier 2015, convention avec l'association Cartooning for Peace pour promouvoir la liberté d'expression),
- accroître le périmètre et l'impact de l'appel à projets pédagogiques,
- renouveler le programme « Odyssée jeunes », qui permettra de financer des voyages scolaires fondés sur des projets pédagogiques pluriannuels (nouvelle convention triennale signée en janvier 2015 avec l'Education nationale et la fondation BNP Paribas pour un montant de 1,5 million d'euros par an),
- soutenir les projets innovants d'accompagnement éducatif des collégiens internes,
- mettre en place des projets passerelles sur certains territoires (sciences participatives, éducation au développement durable, soutien à la transition après la troisième),
- soutenir les actions à l'initiative des parents (partenariats avec les parents délégués et les fédérations de parents d'élèves),
- mettre en œuvre des actions de prévention des violences en direction des parents (sensibilisation au cyberharcèlement) et des équipes éducatives (formation à la médiation),
- conduire des actions sur l'utilisation appropriée des sanitaires dans les établissements.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Se construire	Dépenses	0,359	0,429	0,772	0,540
	Recettes	-	0,085	-	-

## Action 2 : Se former

### Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de favoriser la réussite de l'orientation des élèves, en améliorant l'information et l'accompagnement des collégiens, en favorisant la découverte des métiers et des formations ainsi qu'en contribuant à la réflexion sur le service public de l'orientation et l'évolution de l'offre de formation.

Pour ce faire, le Département intervient directement en tant que gestionnaire de 9 Centres d'information et d'orientation (CIO) à destination des publics scolaires. Il intervient également de manière indirecte par son soutien à diverses manifestations permettant aux élèves de mieux s'orienter et de découvrir le monde universitaire, en particulier le Forum des métiers porteurs et le Salon de l'intelligence de la main (près de 4 000 collégiens concernés). Il produit également un avis sur le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles et suit la mise en œuvre du Schéma régional des formations.

En 2016, il s'agira en particulier de :

- poursuivre le dispositif ACTE (Accueil des collégiens temporairement exclus) et d'étendre son champ d'action aux communes qui en sont dépourvues,
- relancer l'appel à projets conjoint avec la Région et l'Education nationale sur la transition après la troisième dans 20 collèges,
- mettre en place des parcours de découverte des métiers et des formations (filière aéronautique, filière scientifique, économie verte et numérique, projet européen avec l'Allemagne et l'Espagne sur la découverte de l'apprentissage),
- consolider la plateforme des stages en augmentant le nombre de stages proposés et en améliorant les outils de communication,
- soutenir les associations menant des actions d'accompagnement et d'information auprès des élèves, des parents et des enseignants.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Se former	Dépenses	1,001	1,534	1,496	4,449
	Recettes	-	0,030	0,160	-

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Se former	Dépenses	0,017	0,134	0,275	-

## Action 3 : S'engager

### Objectifs de l'action

L'enjeu est de mobiliser les jeunes du territoire, leur permettre de s'engager, valoriser leurs expressions, les sensibiliser aux enjeux du développement durable et de la solidarité internationale et contribuer à l'éveil de leur conscience citoyenne.

Plusieurs dispositifs seront mis en œuvre en 2016 :

- le soutien aux actions et projets pédagogiques liés au développement durable et à l'engagement citoyen, notamment suite à la COP21,
- l'appropriation par les nouveaux collèves (livrés en 2014) des aménagements d'écologie urbaine (ruches, mares pédagogiques, jardins...),
- le soutien aux actions locales de sensibilisation au changement climatique,
- le renouvellement de l'instance du Conseil départemental des collégiens, qui permet une prise de conscience par les collégiens de leur rôle d'élus, avec des fonctions exécutives, délibératives et consultatives à mettre en œuvre de façon équilibrée au long de la mandature (2 ans)
- la promotion de la formation pour les délégués de classe, en lien avec la Ligue de l'enseignement-FOL 93,
- le renforcement des liens avec les foyers socio-éducatifs, permettant ainsi aux jeunes de s'initier à la vie associative,
- la mise en œuvre de l'appel à projet conjoint avec la CAF pour le financement de projets innovants relatifs au temps libre des adolescents et à leur engagement citoyen.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
S'engager	Dépenses	0,202	0,303	0,321	0,361
	Recettes	-	0,060	-	0,060

## Action 4 : Restauration scolaire

### Objectifs de l'action

La restauration scolaire dans les collèges est porteuse d'enjeux importants en termes d'éducation, de santé publique et de justice sociale. De moins de 25 % en 2004, le taux de fréquentation de la demi-pension se situe actuellement à 50 %. L'objectif du Département est d'augmenter encore la fréquentation d'ici 2020.

Le Département poursuit, par ailleurs, des objectifs qualitatifs :

- la maîtrise des risques sanitaires,
- l'amélioration de la qualité et de l'équilibre nutritionnel des repas,
- l'amélioration des conditions de travail des agents, tant dans les cuisines centrales que les offices et les cuisines de production.

Enfin, la mise en place d'une organisation qui optimise les coûts (cuisine centrale, achat de denrées) doit répondre à une politique tarifaire volontariste.

En septembre 2014, 5 nouvelles cuisines centrales départementales ont été ouvertes, portant leur nombre à 6 et desservant 46 collèges. En juillet 2014 a été créé le service de la Restauration et de l'éducation au goût. L'année 2015 a vu la mise en place du projet de ce nouveau service et la stabilisation de son organisation avec les 6 cuisines centrales (Blanc-Mesnil, Bondy, Clichy-sous-Bois, Montreuil, Saint-Denis, Les Pavillons-sous-Bois).

Sur le volet restauration, la montée en charge des cuisines centrales se poursuivra en 2016 pour atteindre l'objectif de 2 500 repas par jour et par cuisine en 2017. Cela suppose de continuer à transformer certaines cuisines de production en offices de réchauffage. Une dizaine de sites seront concernés fin 2015-début 2016.

Il importera également à partir de janvier 2016 de conduire une politique de gestion des déchets conformément à la réglementation (organisation de la collecte et la valorisation des bio-déchets).

Enfin, les activités récurrentes d'accompagnement des équipes de cuisine, de suivi des marchés, de politique nutritionnelle, de contrôle des normes de sécurité alimentaire HACCP et de gestion des flux financiers avec les collèges seront poursuivies et améliorées.

Sur le volet éducatif (volet « se construire » du projet éducatif départemental), il s'agira de :

- développer les projets éducatifs autour de la pause méridienne et les projets pédagogiques en lien avec la nutrition,
- généraliser les commissions de menus associant les collégiens et la communauté éducative,
- poursuivre les actions d'éducation à la santé et à la nutrition (ateliers présentant les groupes d'aliments au sein des collèges, semaine du goût, participation au Jeu des collèges, Plan nutrition santé à l'échelle départementale),
- mettre en place des ateliers culinaires avec les techniciens de restauration et la diététicienne.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Restauration scolaire	Dépenses	10,278	11,317	14,053	12,605
	Recettes	5,790	6,724	9,473	9,379

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Restauration scolaire	Dépenses	0,029	0,353	0,192	0,150

## Programme : Actions pour la jeunesse

*Ce programme relève de la Mission **Education et jeunesse***

Ce programme comporte deux actions :

- Mobilité européenne des jeunes,
- Engagement citoyen des jeunes.

### Agenda 21

Orientation 1 : Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. . Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### Contexte

Un tiers des jeunes de 15 à 29 ans arrête ses études sans avoir obtenu un diplôme qualifiant. Subissant tout particulièrement la crise économique et sociale, les 15-29 ans sont confrontés à de grandes difficultés d'accès à l'emploi : 22 % d'entre eux sont sans emploi, inactifs ou au foyer et un tiers des jeunes actifs de 15 à 24 ans est au chômage. 13 % des 25-29 ans sont allocataires du RSA. La Seine-Saint-Denis accueille plus de 55 000 étudiants, ce qui représente le troisième pôle universitaire de la région, position renforcée par l'ouverture à partir de 2018 du campus Condorcet (15 000 étudiants).

Au plan national, plusieurs mesures ont été prises en faveur des jeunes : les emplois d'avenir, les contrats de génération, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013 et le plan « priorité jeunesse » issu du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013.

### Objectifs du programme

Le Département a pour objectifs d'accompagner les jeunes vers leur autonomie, de favoriser leur épanouissement personnel et de contribuer à réduire les inégalités subies par les jeunes du département.

A cette fin, le Département doit :

- définir et coordonner une politique départementale pour la jeunesse,
- renforcer le partenariat avec les acteurs locaux et nationaux de la jeunesse.

Pour 2016, les priorités seront les suivantes :

- animer une réflexion avec les acteurs du territoire sur la politique en direction de la jeunesse. Cela pourra passer par l'organisation d'une conférence inter-services avec les partenaires internes et externes,
- mettre en œuvre l'appel à projet sur la mobilité européenne des jeunes et relancer la communication et la diffusion du dispositif « Plus Citoyen »,
- valoriser et accompagner les initiatives des jeunes, notamment suite à la COP21,
- soutenir la prépa d'été 2016 à l'université Paris VIII, permettant aux étudiants la réussite de leur première année universitaire.

### Principaux partenariats

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Conseil régional d'Ile-de-France, Communes, Centres sociaux, Missions locales, Mouvements d'éducation populaire

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Actions pour la jeunesse	Dépenses	0,068	0,110	0,096

En 2015, des crédits exceptionnels avaient été inscrits au titre de la COP 21.

## Action 1 : Mobilité européenne des jeunes

### Objectifs de l'action

L'action mobilité européenne des jeunes a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mobilité européenne. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, en particulier ceux en insertion (jeunes suivis par les missions locales ou participant à des chantiers de solidarité) et en apprentissage (au sein des Centres de formation des apprentis de Seine-Saint-Denis). Cette action partenariale (Etat via la DDCS, Conseil régional, professionnels de la jeunesse et de la mobilité européenne) se concrétise par des parcours de mobilité européenne coordonnés.

En 2016, il s'agira de mettre en œuvre un nouvel appel à projets sur les parcours de mobilité européenne avec les acteurs concernés.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Mobilité européenne des jeunes	Dépenses	0,033	0,040	0,035

Les crédits de cette action sont dédiés à l'appel à projet « parcours de mobilité européenne des jeunes ».

## Action 2 : Engagement citoyen des jeunes

### Objectifs de l'action

Cette action a pour objectifs de :

- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, en particulier à travers le dispositif « Plus Citoyens », qui permet d'accompagner et de financer les projets collectifs et citoyens des jeunes de 16 à 30 ans,
- favoriser l'accès à l'emploi et à la formation,
- valoriser et communiquer sur les politiques départementales en direction des 16-30 ans,
- faciliter la démocratie participative et l'expression de la jeunesse.

En 2016, les objectifs seront les suivants :

- redéployer le dispositif « Plus Citoyens » sous forme d'un appel à projets plus lisible pour les jeunes et les structures,
- mettre en place des actions nouvelles dans le domaine de l'emploi et de la formation : plate-forme des stages M1/M2, prépas d'été à l'Université Paris VIII, formations linguistiques,
- capitaliser sur l'expérience de la COP 21 pour préparer un événement dédié à la jeunesse.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,035	0,070	0,061

Les crédits de cette action comprennent les dépenses relatives au dispositif « Plus citoyens » et celles consacrées à l'organisation d'événements en direction de la jeunesse.

## Mission

# Culture, patrimoine, archives

Programme

**Culture**

Programme

**Patrimoine culturel**

Programme

**Archives**

## Programme : Culture

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Culture, patrimoine, archives.***

Ce programme comporte quatre actions :

- Structuration d'une offre artistique et culturelle durable,
- Développement des publics et renforcement de l'action culturelle,
- Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur,
- Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

### Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### Contexte

Les évolutions du contexte politique et institutionnel affectent la politique culturelle du Département.

D'un point de vue institutionnel, la culture demeure une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales dans la loi NOTRe, et la Métropole du Grand Paris qui dispose d'un an pour définir ses compétences n'est pour le moment pas susceptible de prendre la compétence culturelle. La culture en Ile de-France demeure donc une compétence partagée entre les villes, les Etablissements publics territoriaux (assez peu en Seine-Saint-Denis), les Départements, la Région et l'Etat.

Les politiques culturelles locales ont connu des changements importants à la suite des élections municipales de 2014. La conséquence est l'arrêt de la coopération avec certaines villes (Aulnay-sous-Bois, Saint-Ouen, Bobigny) et l'abandon de certains projets culturels sur ces territoires.

### Objectifs du programme

La politique culturelle du Département vise à ce que chacun puisse avoir accès à la création, aux arts et à la culture. Elle s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- la poursuite du Projet image dans une perspective métropolitaine,
- le maintien de l'intervention en matière d'éducation artistique et de 1 % artistique,
- la structuration de la politique culturelle en croisement avec les politiques sociales,
- le maintien du dispositif de résidences, pan essentiel de la politique culturelle départementale,
- l'évolution de la démarche de coopération territoriale dans une optique plus stratégique et plus intégrée aux politiques sectorielles.

Les priorités pour 2016 sont les suivantes :

- mettre en œuvre la phase II du Projet image (études et choix du lieu),
- finaliser et valoriser les 1 % artistiques dans les collèges et accompagner la commande publique sur le tramway T1,
- soutenir les acteurs culturels situés dans les villes qui ne sont plus en phase avec les orientations culturelles du Département,
- mener avec les directions sociales un travail d'élaboration d'un schéma commun « culture/action sociale »,
- élaborer la phase II du schéma départemental des enseignements artistiques, à partir de l'état des lieux et de l'évaluation du schéma,
- piloter la coordination des parcours d'éducation artistique dans le cadre de la coopération territoriale,
- poursuivre une animation régulière et thématique des réseaux des partenaires culturels et des villes en coopération.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Culture	Dépenses	18,991	18,712	18,141	18,358
	Recettes	0,048	0,073	0,083	0,063

Le budget de fonctionnement de la culture est composé à plus de 98 % de subventions, dont 75 % sont dédiées au soutien au fonctionnement de structures. Le solde concerne les subventions versées sur projet (aide au projet, résidences, appels à projets pour la Culture et l'Art et Collège In Situ...).

La proposition de budget 2016 se caractérise par :

- des subventions de fonctionnement en stabilité pour 81 partenaires,
- des baisses ciblées de subvention pour quelques partenaires, en particulier la MC 93, en raison de sa fermeture pour travaux,
- des diminutions ciblées sur certains dispositifs, en particulier les résidences et la coopération territoriale,
- des augmentations de subventions pour certains dispositifs et structures (orchestre DEMOS, aide au projet « Livre », résidences MEPAA, Maison de l'arbre...), afin de maintenir une politique culturelle en évolution.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Culture	Dépenses	0,388	1,689	0,713	1,015

En investissement, 240 000 euros de crédits sont dédiés au Projet image (crédits d'études). Des crédits supplémentaires pourront être inscrits pour l'acquisition du lieu en fonction de l'avancement du projet en 2016. Le solde des crédits est constitué des opérations en cours (MC 93, Théâtre Gérard Philipe, cinéma Trianon).

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	60	40	16	6

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Accroître le nombre de collégiens touchés par au moins une action culturelle départementale (dispositifs départementaux et Collège au Cinéma) (action 3 : éducation artistique)					
		2012	2013	2014	2015	2016
Pourcentage de collégiens bénéficiant d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle porté par le Département	Cible	30 %	30 %	33 %	33 %	33 %
	Réalisé	28 %	28 %	25 %		
<u>Commentaire</u> : Les dispositifs concernés sont les suivants : parcours CAC, résidences In Situ, Collège au Cinéma (Cinémas 93) et parcours d'éducation à l'image (Projet Educatif Départemental). Le nombre d'actions est stable mais est réparti à partir de 2014 sur 5 nouveaux collèges, d'où la baisse de la proportion d'élèves touchés.						

Objectif	Favoriser la coopération culturelle entre le Département et les Communes (action 4 : coopération culturelle)					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de villes de Seine-Saint-Denis ayant signé des conventions de coopération avec le Département	Cible	19	21	26 à 30	30	30
	Réalisé	19	23	26		

Commentaire :

Les conventions de coopération culturelle sont mises en place pour mieux articuler la politique du Département avec celle des villes. Le renouvellement des conventions n'est pas automatique (approche qualitative) ; il peut y avoir des années blanches en fonction des contingences administratives et politiques. Les Lilas, Bagnolet et Rosny-sous-Bois sont à nouveau entrés dans le dispositif en 2014. La convention avec La Courneuve sera renouvelée en 2016. Des projets de nouvelles conventions sont à l'étude avec Gagny, Stains, Neuilly-plaisance et Est Ensemble.

## Action 1 : **Structuration d'une offre artistique et culturelle durable**

### Objectifs de l'action

Cette action vise à penser l'offre culturelle en recherchant la transversalité des champs artistiques et l'équilibre territorial.

Il s'agit au travers de cette action de :

- soutenir les partenaires artistiques et culturels dans leurs actions de création et de diffusion (structures culturelles de dimension nationale, festivals, lieux intermédiaires, théâtres de ville, cinémas, bibliothèques municipales),
- porter des projets départementaux (Art dans la ville, diffusion de la collection départementale d'art contemporain, résidences d'implantation, Chapelle Vidéo..),
- initier, coordonner et évaluer les dispositifs d'aide à la création artistique (résidences artistiques, soutien à la production cinématographique, programme du 1 % artistique, aide au projet).

Quatre axes de travail seront prioritaires en 2016 :

#### 1. Accompagner et soutenir les partenaires culturels

Il s'agira :

- d'accompagner les partenaires fragilisés par le contexte politique local ou pour des raisons économiques (Chroma, Mains d'œuvre, festival de cinéma à Bobigny, CREA à Aulnay-sous-Bois, Conservatoire d'Aubervilliers-La Courneuve),
- d'engager ou de maintenir un soutien aux lieux de musiques actuelles structurants du territoire (Deux Pièces Cuisine au Blanc-Mesnil et Canal 93 à Bobigny),
- d'accompagner le chantier de travaux de réhabilitation de la MC 93 et préparer le projet de réouverture,
- de structurer des partenariats avec des institutions d'envergure nationale, dans un objectif de mise à disposition des ressources et de préfiguration de la métropolisation des politiques culturelles (Philharmonie, La Place, Théâtre de la Marionnette).

#### 2. Conforter le dispositif des résidences

Plusieurs objectifs seront prioritaires en 2016 :

- concernant les résidences d'implantation, le développement de quatre résidences dans les domaines du jeune public, du théâtre, de la danse et de la musique,
- la mise en œuvre de résidences rayonnantes dans les Centres dramatiques nationaux et avec la MC 93,
- pour les huit résidences littéraires, le développement de la diversité des lieux d'accueil et des esthétiques, en renforçant l'action culturelle et en donnant la priorité à des auteurs en émergence.

#### 3. Soutenir et développer des démarches de réseaux

Il importera dans ce domaine de :

- poursuivre l'animation du réseau des théâtres de ville et favoriser les rapprochements avec d'autres réseaux ou partenaires, en particulier les Centres dramatiques nationaux,
- revitaliser les projets de création en réseau (jeune public, marionnettes), en les ouvrant à un deuxième cercle de partenaires,
- remobiliser « Bibliothèques en Seine-Saint-Denis » sur l'animation du réseau et les dispositifs départementaux (résidences, In Situ, parcours CAC).

#### 4. Mener à bien la phase II du Grand projet image

Les prochaines étapes seront, avec l'aide d'un prestataire d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'élaboration de la structure juridique, la finalisation du montage financier et le choix du lieu.

#### Principaux partenariats

Les principaux partenaires sont les collectivités territoriales (Communes, Région), l'Etat (CNC et DRAC), les acteurs culturels et économiques de et hors Seine-Saint-Denis, la DEEFI, la DAD, la Direction de l'éducation et de la jeunesse, la Direction de l'enfance et de la famille et la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité.

#### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	9,970	12,670	12,036	12,311
	Recettes	0,048	0,073	0,063	0,063

En fonctionnement, les dépenses sont essentiellement constituées des subventions aux lieux de création et diffusion (MC 93, Nouveau théâtre de Montreuil, Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis, lieux intermédiaires, résidences d'artistes, équipements municipaux...). La forte hausse des crédits observée en 2014 s'explique par la nouvelle arborescence budgétaire des actions : les subventions aux festivals sont désormais comptabilisées dans l'action 1 (offre culturelle), et non plus dans l'action 2 (élargissement des publics).

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	0,048	0,061	0,663	0,965

Les crédits d'investissement sont dédiés aux opérations en cours de financement : Grand projet image, rénovations de la MC 93, du Théâtre Gérard Philipe et du cinéma le Trianon.

## Action 2 : Développement des publics et renforcement de l'action culturelle

#### Objectifs de l'action

Les objectifs à moyen terme de cette action sont de :

- soutenir les politiques d'élargissement des publics menées par les différents partenaires (acteurs culturels, villes ou intercommunalités) ainsi que dans le cadre des dispositifs départementaux,
- développer des nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec ce type d'actions en s'appuyant notamment sur les directions compétentes du Département (éducation, petite enfance, services sociaux...).

Quatre principaux axes de travail seront prioritaires en 2016 :

1. La poursuite des actions en direction de la petite enfance

La petite enfance est un champ d'intervention historique, en collaboration avec la Direction de l'enfance et de la famille (DEF), à travers plusieurs dispositifs :

- les parcours d'artistes dans les crèches départementales (maintien de 9 parcours dans les domaines du spectacle vivant, du livre et du cinéma),
- les actions culturelles développées via la coopération territoriale (projet sur le numérique et aide à un projet sur Drancy/Le Bourget),
- l'organisation d'une journée de valorisation des actions culturelles en direction de la petite enfance (« Belle Journée »).

## 2. Le développement de projets en direction des personnes âgées et des personnes handicapées

En lien avec la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées, quatre projets dans des bassins gérontologiques seront finalisés en 2016, en s'appuyant sur des partenaires culturels ou des villes. Par ailleurs, les actions d'accompagnement des professionnels de la culture dans la prise en considération du handicap et l'intégration des personnes handicapées (dispositif Figure libre en particulier) seront poursuivies.

## 3. L'amplification des actions culturelles dans les parcs

En lien avec la Direction de nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB), plusieurs actions seront poursuivies dans les parcs départementaux :

- les projets « livre et lecture » seront maintenus dans le cadre de « l'été en herbe »,
- dans le parc de la Poudrerie, après l'aménagement en 2015 d'une *mirabilia* végétale (« jardin des merveilles »), l'année 2016 sera consacrée au développement d'actions en direction des publics (crèches, PMI, familles,) autour de ce jardin,
- la collaboration avec le festival Paris Quartier d'Été sera poursuivie et élargie à d'autres acteurs du spectacle vivant.

## 4. L'accompagnement des partenaires dans le développement de l'action culturelle et l'élargissement des publics

Un contrat « Territoire-Lecture » a été mis en place avec la Direction régionale de l'action culturelle ((DRAC) sur la commune de Clichy-Montfermeil. Les objectifs sont de rapprocher les deux bibliothèques dans leurs pratiques professionnelles, reconquérir le public adulte et proposer de nouveaux services aux usagers. Après la phase de diagnostic réalisée en 2015 s'engagera en 2016 la phase opérationnelle.

### Principaux partenariats

Acteurs culturels, professionnels du handicap, artistes, Communes et Intercommunalité, DRAC, chercheurs

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	6,499	3,381	3,365	3,345

Les dépenses relatives à cette action sont en particulier consacrées au soutien aux partenaires d'action culturelle dans les domaines du livre (Centre pour la promotion du livre jeunesse), de la musique (Chroma), de la culture scientifique (Fondation 93) et de l'action culturelle pluridisciplinaire (Citoyenneté et Jeunesse). La baisse des crédits observée en 2014 s'explique par la nouvelle arborescence budgétaire des actions décrites plus haut (subventions aux festivals désormais comptabilisées dans l'action 1).

## Action 3 : Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur

### Objectifs de l'action

Il s'agit ici de réaffirmer le rôle d'une rencontre artistique dans la formation et le parcours des jeunes, de favoriser cette mise en relation et d'améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur :

- en renforçant la présence des artistes dans les collèges au travers du plan Art et Culture au collège, des résidences In situ et du plan « éducation à l'image »,
- en poursuivant la mise en œuvre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, en coopération avec les Communes,
- en engageant une démarche de coordination des parcours d'éducation artistique et culturelle, qui recouvre dorénavant le temps scolaire, périscolaire et le temps libre.

Dans le domaine de l'éducation artistique, les objectifs 2016 seront les suivants :

- réaliser une communication spécifique à l'occasion de la dixième édition d'In Situ / Artistes en résidence dans les collèges,
- consolider le contrat local d'éducation artistique (CLEA) mis en place avec la DRAC et la fédération des centres sociaux,
- mettre en place une approche commune aux trois dispositifs d'éducation artistique et culturelle (journée d'échanges) et favoriser l'éducation à l'image dans le cadre du futur Projet image,
- poursuivre les partenariats avec les établissements publics nationaux (Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Centre Pompidou, Philharmonie, Réunion des musées nationaux, Archives Nationales...).

En ce qui concerne les enseignements artistiques et les pratiques en amateurs, il s'agira en 2016 de :

- finaliser l'évaluation du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2007-2014 dans la perspective de sa révision en 2017,
- développer la mutualisation entre les acteurs en créant des instances de réflexion thématiques (danse, art dramatique, pratiques vocales...),
- développer le dispositif DEMOS, avec la Cité de la musique (création d'un deuxième orchestre de jeunes sur le territoire d'Est Ensemble),
- accompagner le renouvellement du conservatoire régional d'Aubervilliers-La Courneuve, fragile financièrement, dans un contexte de changement de direction et de réorganisation de l'offre existant sur le territoire,
- accompagner le pôle supérieur d'enseignement de la musique (« Pôle Sup 93 ») dans la finalisation de sa structure juridique, et l'inciter à développer des partenariats avec les acteurs présents sur le département,
- poursuivre le partenariat avec l'École nationale des arts du cirque, afin d'organiser l'enseignement du cirque auprès des publics amateurs et du réseau départemental des enseignements artistiques.

### Principaux partenariats

Education nationale, DRAC, Réseau des établissements d'enseignement artistique, Réseau des lieux de création et de diffusion, partenaires culturels nationaux, Etat, Région, Communes, intercommunalités.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	1,908	2,234	2,241	2,241

Les crédits de cette action sont essentiellement dédiés aux dispositifs de l'art au collège (In Situ, Culture et Art au Collège) ainsi qu'au soutien aux pratiques artistiques en amateur.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	0,121	1,273	-	-

## Action 4 : Développement de la coopération culturelle des territoires

### Objectifs de l'action

Il s'agit de développer les partenariats entre le Département et les autres collectivités du territoire afin de partager avec elles les objectifs des politiques culturelles départementales. Pour cela, le Département passe avec les collectivités concernées des conventions de coopération culturelle et soutient certains projets locaux par des subventions (fonctionnement et investissement). L'objectif est de développer la transversalité, la mutualisation des projets, la mise en réseaux des acteurs et l'innovation culturelle, en anticipant sur l'impact de la mise en place du Grand Paris sur les politiques culturelles.

En 2016, outre les actions permanentes d'animation du réseau, la priorité sera donnée aux projets d'éducation artistique et culturelle, d'art et culture dans l'espace public et d'élargissement des publics (jeunesse, enfance et famille, champ social...). Il s'agira également de renforcer la coopération culturelle avec les autres collectivités dans le cadre de la métropole du Grand Paris (Paris, autres Départements).

### Principaux partenariats

Villes, Etablissements publics territoriaux, Ville de Paris, autres directions du Département, partenaires culturels, structures ressources dans le domaine culturel et de la formation.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,578	0,428	0,500	0,460

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de subventions aux projets culturels des collectivités ayant conclu une convention de coopération culturelle avec le Département.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,218	0,356	0,050	0,050

## Programme : Patrimoine culturel

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Culture, patrimoine, archives.***

Ce programme comporte deux actions :

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenaires.

### Agenda 21

Orientation : Egalité et promotion sociale

Axe : Transformer les représentations collectives au sein et à l'extérieur du département

### Contexte

Les caractéristiques socio-démographiques du département de la Seine-Saint-Denis - sa jeunesse, la diversité des origines de ses habitants, son caractère populaire, le *turn-over* de sa population - confèrent à la politique patrimoniale une portée particulière.

En effet, dans un département en voie de métropolisation, fortement impacté par les projets du Grand Paris, il est essentiel de préserver ce qui fait la singularité de ce territoire et de son héritage : les témoins matériels qui rendent compte de l'histoire des hommes qui y ont vécu, les traces encore visibles d'un passé agricole, d'une industrialisation massive et de la densification urbaine. Le patrimoine, qu'il soit archéologique ou urbain, est un vecteur privilégié pour favoriser la cohabitation au sein d'une société multiculturelle et l'appropriation du territoire par ses habitants.

### Objectifs du programme

La finalité du programme est de contribuer à la connaissance et à la préservation d'un patrimoine départemental, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural, et d'en faire découvrir la richesse à sa population, sur la base de travaux de recherche et de médiation approfondis.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental,
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large,
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.

Ils se déclineront en 2016 à travers les objectifs opérationnels suivants :

- lancer la refonte du système informatique, avec un an de retard sur le calendrier initial, et la mise en ligne du site internet du service. Il s'agira d'alimenter ce dernier avec des contenus riches et innovants qui seront autant d'expérimentations dans la perspective de la plate-forme numérique ;
- poursuivre et achever la révision de l'ensemble des conventions de partenariat dans le sens d'une plus grande exigence en matière de projet ;
- lancer opérationnellement le pôle archéologique de la Haute-Île (PArHI), prémisse d'une refonte structurelle et stratégique de nos opérations de médiation en archéologie. Il s'agira de consolider la visibilité de l'archéosite, préparer le chantier de la maison danubienne pour une construction en 2017, finaliser le projet culturel et scientifique, définir une première proposition de programme pour le pôle métier du PArHI et rendre une étude d'impact permettant aux élus de définir l'ambition de ce projet ;
- donner les moyens au « patrimoine » (architecture, cartographie, archéologie, photographie d'inventaire, recherche scientifique mémorielle...) d'investir plus fortement les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, en particulier dans les collèges.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Patrimoine culturel	Dépenses	0,624	0,590	0,752	0,679
	Recettes	0,186	0,335	0,037	0,669

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Patrimoine culturel	Dépenses	0,025	0,026	0,149	0,070

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	31	25	4	6

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Structurer la fréquentation des ateliers de médiations archéologiques					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'individus ayant pris part à des opérations de médiations « archéologiques » mise en place dans le département	Cible	4 000	4 000	5 000	5 500	6 500
	Réalisé	3 250	4 750	4 200		
<u>Commentaire :</u> L'indicateur cumule les fréquentations des dispositifs suivants : archéosite de la Haute-Île, actions de médiation en marge d'opérations de fouille, actions de médiation dans les établissements scolaires (notamment en marge de la mini-exposition « Archéosite, l'expo »), autres actions de médiation ponctuelles précisées annuellement.						

Objectif	Valoriser le patrimoine départemental et requalifier les représentations du territoire					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de participants au concours "De Visu"	Cible	600	600	2 800	3 000	3 500
	Réalisé	1 178	2 150	2 000		
<u>Commentaire :</u> Pour l'édition 2014, le partenariat renforcé avec le Comité départemental du tourisme a été reconduit, tandis que le Département reprenait en charge les actions de communication. Ces dernières, plus offensives, ont permis d'augmenter sensiblement le nombre de joueurs en ligne. Ainsi, près de 1 500 visiteurs uniques ont participé cette année aux seuls quiz hebdo (en 2013, 1 086 joueurs uniques étaient dénombrés pour les quiz hebdo et expert cumulés).						

Objectif	Respecter les délais contractuels imposés dans les opérations de fouilles					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'opérations avec non respect des délais d'intervention	Cible		3	0	0	0
	Réalisé	11	5	2	0	

#### Commentaire :

La valeur de l'indicateur exprime le nombre de fois où le Département n'a pas été en mesure de respecter ses engagements contractuels ou réglementaires en termes de date de démarrage ou d'achèvement d'une opération d'archéologie préventive, de date de remise d'un rapport de fouille, de date de remise d'un manuscrit en vue de publication ou de date de remise des éléments de contenu en vue de la mise en œuvre d'une démarche de valorisation.

Le niveau élevé de la valeur de l'indicateur est liée à la très forte activité opérationnelle des années 2010-2011, elle-même produit d'une dynamique d'aménagement soutenue à laquelle l'activité de diagnostic a dû répondre afin de ne pas retarder les mises en chantier. Cette dynamique est aujourd'hui beaucoup moins soutenue, et la qualité du partenariat entretenu par le Département et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) permet désormais d'alléger la charge opérationnelle du bureau du patrimoine archéologique. C'est dans ces conditions que l'objectif a pu être atteint en 2015.

## Action 1 : Recherches archéologiques et patrimoniales

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- de poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain ;
- d'offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision pertinents pour étayer leurs projets d'aménagement par des éléments de connaissance historique et architecturale, et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine archéologique, les priorités de l'année 2016 seront :

- la finalisation des travaux d'archéologie préventive nécessaires pour l'aménagement par le Département du Pôle sports handicap dans le parc départemental des sports de Bobigny, assis sur un très important site archéologique d'époque gauloise et romaine ;
- la réalisation du post-fouille du premier programme de recherche triennal (2013-2015) sur le site archéologique d'époque mésolithique (7e millénaire avant J.-C.) situé dans le parc départemental de la Haute-Ile, à Neuilly-sur-Marne et qui a donné lieu, en 2015 lors de la dernière campagne de fouille, à la découverte d'une quatrième tombe dans la désormais troisième plus importante nécropole mésolithique de France ;
- la réalisation du post-fouille du terrain de Bondy, en partenariat avec l'INRAP, et qui fera l'objet en 2016 d'une résidence In Situ.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine architectural et urbain, les axes prioritaires de travail pour l'année 2016 sont les suivants :

- la finalisation des travaux d'inventaire en cours (Castor, Babcock, territoire de l'aéroport du Bourget, équipements sportifs) avec la déclinaison en fiches patrimoniales des recherches menées les années précédentes sur ces sujets (Saint-Denis, le Bourget) ;
- le suivi opérationnel des suites données au diagnostic patrimonial rendu à l'été 2015 sur le site Babcock à La Courneuve, fleuron de l'architecture industrielle en Seine-Saint-Denis ;
- la poursuite du rôle d'expertise et de conseil aux communes, dans le cadre des procédures d'urbanisme (PLU et POS notamment). Cet objectif revêt une dimension particulièrement importante de sensibilisation car il permet d'encourager les villes à réaliser des diagnostics patrimoniaux, préalablement à toute opération d'aménagement (sur des sites ou des bâtiments en projet, ZAC ou autres). Le développement de ce travail de sensibilisation devra se poursuivre et s'étendre aux Etablissements publics territoriaux (Est Ensemble notamment) et aux aménageurs ou opérateurs (Séquano et Office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis, entre autres).
- la participation au travail des directions opérationnelles du Département sur les projets présentant des enjeux patrimoniaux, en particulier le Plan ambition collèges, le Plan piscine, le Plan petite enfance et la Stratégie foncière et immobilière du Département.
- l'accompagnement du projet d'avenir du parc de la Poudrerie, du projet de parc de la Bergère ainsi que du projet d'association régionale de préservation et valorisation des cités jardins porté par Plaine commune.

### Principaux partenariats

Partenariats internes : DNPB, DAD, MICOPTER (DCPSL).

Partenariats externes

- Service régional de l'archéologie, INRAP, Université Paris I (archéologie préventive et programmée)
- Villes du Bourget, de Dugny, du Blanc-Mesnil et de La Courneuve

- Musée de l'air et de l'espace
- Etablissements publics territoriaux de Plaine Commune et Est Ensemble
- Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
- Architecte des Bâtiments de France.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Recherche archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,266	0,175	0,225	0,297
	Recettes	0,186	0,327	0,037	0,669

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Recherche archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,025	0,016	-	0,025

## Action 2 : Consolidation et transmission des savoirs

### Objectifs de l'action

A partir des recherches menées sur le terrain, tant dans le domaine de l'archéologie que de l'inventaire, l'objectif de l'action est d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une diversité de publics, notamment les collégiens, les habitants et les usagers du territoire.

En matière de consolidation des données, les priorités de l'année 2016 seront :

- le lancement de la production du nouveau système d'information,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de résorption des données existantes (tri et mise en conformité des données pertinentes avec le nouveau système d'information).

L'objectif de transmission des savoirs se traduira en 2016 par :

- la remise à plat de la stratégie de valorisation archéologique, tant au niveau de l'archéosite et des opérations de fouille qu'auprès des collègues ;
- la finalisation de la refonte du dispositif *De Visu* avec le rapatriement de la conception du jeu dans le service ;
- l'avancement des projets d'exposition « Georges Horan » et « territoire de l'aéroport du Bourget » dont les réalisations sont prévues en 2017 et 2018 avec, notamment, le Musée d'art et d'histoire du judaïsme et/ou le mémorial de la Shoah et le Musée de l'air et de l'espace. D'autres contacts pourront être pris à cette même fin (Pavillon de l'Arsenal, centre des Monuments nationaux...), notamment en lien avec les « olympiades culturelles » auquel le service du patrimoine culturel pourra participer ;
- la mise en place d'outils structurants pour des dispositifs de médiation plus systématiques (déploiement d'outils numériques innovants sur le nouveau site Internet du service, ressources itinérantes pour les collègues) ;
- l'investissement plus systématique des dispositifs d'éducation artistique et culturelle par des thématiques patrimoniales en ayant recours à des architectes, des chercheurs, des archéologues, des photographes, des graphistes, des cartographes ou tout autre artiste comme porteurs de projets. Avec l'aide du professeur-relais du service, une stratégie de sensibilisation des collègues aux dispositifs et ressources du Département sera mise en place ;
- l'entrée en phase opérationnelle du projet de Pôle archéologique de la Haute-Île (finalisation du projet culturel et scientifique, étude d'impact, proposition de programmation et de partenariats pour le pôle « métier », finalisation de la préparation de la phase de chantier de la maison danubienne qui doit être réalisée en 2017).

### Principaux partenariats

Partenariats internes : DSOE, Dircom, DSI ; DEEFI, Service de l'insertion, DAD ; DSA.

Partenariats externes : Archives nationales ; DRAC Île-de-France.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,209	0,268	0,369	0,239
	Recettes	-	0,009	-	-

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	-	0,010	0,149	0,045

## Action 3 : Structuration des partenariats

### Objectifs de l'action

Souvent identifiée comme une contrainte, la question patrimoniale n'est audible qu'à condition d'être portée à plusieurs voix. Dans cette perspective, le service du patrimoine culturel est attentif à qualifier les partenariats existants (musées, service de l'inventaire) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques.

Du point de vue des partenariats, l'année 2016 permettra de répondre en priorité à quatre objectifs :

- la finalisation de la refonte des partenariats pour achever le passage des conventions de fonction à des conventions de projets,
- l'intégration d'une dimension « projet » plus prégnante au soutien à trois musées locaux (mise en réseau des lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale avec le Musée de la Résistance Nationale, insertion du Musée d'histoire vivante de Montreuil dans les parcours d'éducation artistique et culturelle, création de parcours et de dispositifs itinérants à destination des collèges par le Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis),
- la poursuite des conventions « phares » de projets, avec trois établissements publics nationaux - le Musée national d'histoire de l'immigration, le Mémorial de la Shoah et l'INRAP - afin d'associer toujours plus de partenaires à cette démarche, et notamment les directions du pôle Solidarité,
- la relance de la mission expérimentale de recherche de mécénat autour de la Bourse du travail.

### Principaux partenariats

- Fondation du Patrimoine
- Mémorial de la Shoah
- Musée d'histoire vivante à Montreuil
- Cité de l'Architecture et du Patrimoine
- Musée de la Résistance nationale,
- Musée d'histoire de l'immigration
- Musée du Louvre
- Institut national de recherches archéologiques préventives
- Villes (services d'urbanisme)
- Aménageurs
- OPH 93
- Région Île-de-France
- Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France
- Aéroport du Bourget et musée de l'Air et de l'Espace
- Archives nationales,
- Education nationale,
- SNCF et RFF
- Université Paris I
- DMPA (ministère de la Défense)
- Comité départemental du tourisme 93 et Comité régional du tourisme d'Île-de-France
- Ecole d'architecture Paris Belleville
- Université Paris 1

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Structuration des partenariats	Dépenses	0,149	0,147	0,158	0,143

## Programme : Archives

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Culture, patrimoine, archives.***

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives ;
- Communication, valorisation et parcours éducatifs ;
- Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

### Agenda 21

Orientation 1 : Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### Contexte

Les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constitués dans le ressort du Département. Quels qu'en soient l'âge (du Moyen Age à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques...), ces documents constituent un patrimoine unique et irremplaçable qui témoigne de toutes les phases de l'histoire du territoire départemental.

Cette vocation patrimoniale – la mieux identifiée – ne serait pas possible sans une seconde compétence : la gestion de l'information. Les Archives assurent le traitement des documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles garantissent aussi l'accès des citoyens aux documents produits par ces services, pour leur valeur de preuve et leur intérêt historique.

Compte tenu de son histoire récente, les Archives de la Seine-Saint-Denis ne conservent pas l'intégralité des archives publiques antérieures à la création du département (loi du 10 juillet 1964). Celles-ci restent majoritairement conservées dans d'autres lieux : Archives nationales, Archives de Paris (ancien département de la Seine), Archives des Yvelines (ancien département de la Seine-et-Oise). En revanche, les fonds publics du XX<sup>e</sup> siècle sont d'une grande richesse et témoignent du développement considérable qu'a connu le territoire départemental depuis l'entre-deux-guerres.

Dans le champ des archives privées, le service a développé une politique de collecte originale qui s'articule autour de quatre axes principaux : un axe géographique, le territoire de la Seine-Saint-Denis ; un axe chronologique, le XX<sup>e</sup> siècle ; un axe thématique, le monde du travail et le mouvement social ; un axe typologique, les archives audiovisuelles et photographiques. Pas à pas, les Archives de la Seine-Saint-Denis sont devenues de fait un centre de ressources incontournable sur le mouvement ouvrier et la mémoire militante. Parmi ces sources, il faut citer en premier lieu les archives des fédérations de la CGT, celles du Parti communiste français ou du journal *l'Humanité* avec sa photothèque de plus de deux millions d'images, mais aussi les fonds de plusieurs associations comme l'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA), le Mouvement de la Paix ou le Conseil mondial de la Paix.

Les activités de la Direction des services d'archives (DSA) sont encadrées par le Code du Patrimoine, modifié par la loi du 15 juillet 2008 relative aux archives et ses décrets d'application de septembre 2009.

### Objectifs du programme

Les grandes orientations du programme s'appliquent à un objet unique, le patrimoine archivistique et documentaire du Département, qu'il s'agit :

- d'enrichir et de préserver ;
- de classer et de décrire pour le rendre accessible ;
- de communiquer et de valoriser.

La Direction des services d'archives est également investie d'une mission complémentaire qui vise à soutenir les partenaires de la collectivité (villes et associations) dans la mise en œuvre de leurs politiques patrimoniales (archives) et mémorielles (associations historiques, patrimoniales, mémorielles et d'anciens combattants).

Les priorités de 2016 sont :

- la recherche de solution pour pallier la saturation des magasins ;
- la priorisation des versements, dons et dépôts, après évaluation de leur intérêt patrimonial, pour retarder la saturation ;
- la mise en production du système de gestion d'archives ;
- la refonte du site internet de la DSA et la mise à disposition du public de nouvelles ressources archivistiques ;
- la réalisation du projet du portail d'histoire des familles et des populations.

## Grands projets et principaux enjeux

En matière d'immobilier, le problème majeur qui devra être résolu dans les années à venir est celui de la saturation des locaux de stockage d'archives. L'installation en 2008 de nouveaux magasins dans des locaux industriels loués à Pantin a permis de pallier ce problème de façon provisoire. Les efforts consentis depuis quelques années pour diminuer les volumes des entrées nouvelles a permis de reculer l'échéance de la saturation totale, mais celle-ci surviendra dans un délai de 2 à 3 ans.

En 2014, un projet de mutualisation de locaux de stockage avec la ville de Paris n'a pas pu aboutir pour des raisons financières. La recherche de locaux d'archives reste donc d'actualité pour collecter et conserver les fonds d'archives publiques définitives, conformément à la loi (Code du patrimoine).

Concernant les équipements informatiques, l'état d'avancement des projets est le suivant :

- en ce qui concerne le système de gestion des archives (SGA), le projet a finalement pu se concrétiser en 2014-2015 et la mise en service progressive de l'application interviendra fin 2015 et s'achèvera durant le premier semestre 2016 ;
- le renouvellement du SGA est une condition nécessaire à la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE) pour la collectivité. Ces deux projets sont bien distincts, mais interconnectés : le SGA gère la collecte, la localisation, la description et la consultation des documents quels que soient leurs supports ; le SAE est avant tout un « magasin électronique » destiné à la conservation sécurisée et pérenne de la production numérique des services, mais n'est pas un outil de gestion documentaire. Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été initiée en 2014, en vue d'une consultation des entreprises en 2016 ;
- en parallèle, un premier prototype pour la sécurisation des données conservées dans la gestion électronique des documents du Département (Alfresco) a été réalisé au premier semestre 2014. Le projet s'est poursuivi en 2015, notamment pour le flux ACTES, et le déploiement élargi est prévu pour la fin 2016. Ces deux projets (SAE et sécurisation des données) bénéficient de subventions du ministère de la Culture ;
- en termes d'infrastructures, l'installation de nouvelles connexions informatiques par fibre optique, opérationnelles fin 2013, a représenté un progrès important. Il est désormais nécessaire de renforcer les capacités de stockage des infrastructures mises à disposition de l'archivage des données numériques. La solution actuellement utilisée étant en voie d'obsolescence matérielle et logicielle.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Archives	Dépenses	0,141	0,164	0,140	0,125
	Recettes	-	0,088	0,021	0,020

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Archives	Dépenses	0,118	0,098	0,199	0,158
	Recettes	-	-	0,047	-

Les recettes correspondent à une subvention du ministère de la Culture pour le traitement des archives du Parti communiste français (PCF).

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	40	17	12	11

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Aider au développement de la fonction archives dans les services publics					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services départementaux	cible	40	40	45	40	40
	réalisé	42	48	44		
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services de l'État	cible	20	20	30	20	15
	réalisé	32	30	14		
<p><u>Commentaire :</u> Le nombre d'actions en direction des services de l'Etat a été revu à la baisse (de 20 à 15) en raison de la vacance du poste de chargé d'études documentaires mis à disposition par l'Etat, en charge de ces missions. Le poste est vacant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.</p>						

Objectif	Maîtriser l'accroissement des fonds papier, dans le contexte de la saturation des magasins					
		2012	2013	2014	2015	2016
Métrage linéaire collecté dans l'année	cible	300	800	600	500	500
	réalisé	823	643	557		
Métrage linéaire disponible au 31/12	cible	3 900	2 100	1 660	1 160	660
	réalisé	2 900	2 260	2 032		
<p><u>Commentaire :</u> Cet indicateur mesure l'accroissement des fonds des Archives départementales par rapport aux capacités de stockage de l'établissement. Il permet à court terme d'établir des priorités en matière de collecte et, à moyen terme, d'évaluer les besoins immobiliers.</p>						

Objectif	Mettre en place la plate-forme d'archivage électronique (dématérialisation) (obligation légale et pérennité de l'information numérique produite par les services départementaux)					
		2012	2013	2014	2015	2016
Suivi d'opération	Cible	Phase de test	Phase de test	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Finalisation Assistance à maîtrise d'ouvrage	Consultation des entreprises (Mise en service 2017)
	réalisé	Phase de test	Phase de test	Lancement Assistance à maîtrise d'ouvrage		
<p><u>Commentaire :</u> Du fait des contraintes budgétaires, le projet a connu un temps d'arrêt depuis 2012. Il a été relancé fin 2014 par le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, en vue d'une consultation des entreprises en 2016.</p>						

<b>Objectif</b>		<b>Maintenir voire accroître le rythme de la numérisation des collections pour faciliter leur consultation et leur diffusion en ligne</b>				
		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'images fixes numérisées (archives papier et document figurés)	cible	1 000	12 500	4 500	10 000	10 000
	réalisé	4385	3 807	3 936		
Nombre d'heures d'enregistrement numérisées (documents sonores et audiovisuels)	cible	800	1 200	450	450	450
	réalisé	593	437	611		
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>En 2013 et 2014, l'effort de numérisation par des prestataires externes a essentiellement porté sur les fonds audiovisuels. Les cibles de 2015 et 2016 pour les images fixes sont en nette augmentation en raison du lancement du projet de portail d'histoire des familles et des populations.</p>						

<b>Objectif</b>		<b>Poursuivre le développement du site Internet des Archives départementales</b>				
		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Total cumulé des instruments de recherche mis en ligne	cible			180	190	190
	réalisé	143	161	171		
Total cumulé de documents mis en ligne dans la rubrique « Archives numérisées »	cible		5 000	7 500	15 000	15 000
	réalisé	0	5 847	12 100		
Nombre de visites annuelles	cible		40 000	55 000	75 000	75 000
	réalisé	35 483	51 860	71 300		
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Le site internet des Archives départementales a été créé en août 2011 et les premières archives numérisées ont été mises en ligne en septembre 2013. L'accroissement des documents mis en ligne est subordonné à l'obtention des droits de diffusion. A ce stade, ces chiffres ne tiennent pas compte du projet de portail d'histoire des familles et des populations. Le site connaîtra une profonde refonte éditoriale et fonctionnelle en 2016.</p>						

<b>Objectif</b>		<b>Maintenir l'offre des Archives départementales en matière d'action éducative, scientifique et culturelle</b>				
		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'actions en direction des publics scolaires, universitaires et des professionnels de l'Education	cible		37	35	30	30
	réalisé	39	36	48		
Nombres d'actions scientifiques et culturelles (conférences, tables-rondes, séances de séminaires, projections, journées d'étude, visites de groupes, etc.)	cible		52	45	45	45
	réalisé	47	54	34		
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>On note une augmentation des actions en direction des publics scolaires et une baisse des actions scientifiques et culturelles en raison du départ, non remplacé, de la responsable du secteur de la valorisation en 2015. Le recrutement d'un agent sur ce poste, fin 2015-début 2016, permettra de redynamiser ce secteur.</p>						

## Action 1 : Collecte, conservation et traitement des archives

### Objectifs de l'action

En matière de collecte, compte tenu de la saturation des magasins d'ici à 2017, les objectifs en 2016 sont de :

- rechercher des solutions pour pallier la saturation des magasins ;
- retarder la saturation par une politique de collecte se concentrant sur les archives publiques réglementaires et les d'archives privées peu volumineuses et à forte valeur historique, en privilégiant des dépôts résultant de conventions en cours ;
- poursuivre les actions d'optimisation de la fonction archives dans les services départementaux (sensibilisation des services, diffusion de conseils et d'outils de travail en matière de classement et d'archivage) ;
- poursuivre les chantiers liés à la dématérialisation et à l'archivage électronique, en lien étroit avec la DSI.

En matière de traitement des archives, l'année 2016 verra :

- la mise en service complète du système de gestion d'archives ;
- la poursuite des programmes de classement et d'inventaire sur :
  - les fonds publics dépourvus d'instruments de recherche et la reprise ou la création d'instruments de recherche très demandés par les usagers ;
  - les fonds d'archives privées de la mémoire militante, notamment les archives du PCF ;
  - les archives photographiques et audiovisuelles.

En matière de conservation, il s'agira de poursuivre les programmes de :

- conservation préventive (principalement mobilier et matériaux de conservation) ;
- restauration des fonds papier ;
- numérisation des registres paroissiaux et d'état civil dans le cadre du projet de portail d'histoire des familles et des populations, des archives photographiques (photothèque du journal *l'Humanité* et de ses correspondants, fonds de la société Baranger, fonds Pierre Gernez, fonds Raymond Tessier), et des archives audiovisuelles.

### Principaux partenariats

Collecte : services versants (Etat, Département) ; partenaires liés au Département par convention de dépôt.

Traitement : ministère de la Culture, SIAF (subvention pour le traitement des archives du PCF).

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,041	0,045	0,044	0,038

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,118	0,098	0,199	0,158
	Recettes	-	-	0,047	-

## Action 2 : Communication, valorisation et parcours éducatifs

### Objectifs de l'action

En matière de communication des documents, il s'agira de moderniser l'accueil du public et la communication des documents en salle de lecture, dans le cadre du renouvellement du système de gestion d'archives.

2016 sera la première année de mise en place du nouveau SGA et notamment de l'informatisation de la salle de lecture. Elle permettra l'accès direct pour les lecteurs aux instruments de recherche. Ceci nécessite un travail de mise en forme des instruments de recherche existants. Pour ce faire, une collaboration avec le service traitement des fonds est

indispensable pour prioriser la description des fonds selon les besoins des lecteurs. L'informatisation de la salle de lecture permettra également la tenue de statistiques automatisées et une connaissance plus fine et partagée des lecteurs des Archives départementales.

Un autre axe de travail concernera le développement et la modernisation de la mise à disposition du public de ressources en ligne.

Adossé au SGA, un nouveau portail web d'accès aux ressources archivistiques et documentaires doit permettre d'améliorer la qualité des services proposés au public : ergonomie modernisée, développement de nouveaux outils de recherche et de présentation des ressources, mise en ligne de nouveaux corpus d'archives numérisées, etc.

Le portail web d'accès aux ressources archivistiques et documentaires est un projet structurant car il conditionne la mise en œuvre de deux projets liés :

- la mise en ligne de ressources audiovisuelles numérisées.

Depuis cinq ans, un chantier de numérisation des fonds audiovisuels publics et privés a été engagé ainsi qu'une refonte des instruments de recherche associés. Ce projet vise à valoriser et faciliter les modalités d'accès du public à ces documents audiovisuels.

- la réalisation du portail d'histoire des familles et des populations.

Ce projet, démarré en 2014, vise à fédérer sur un portail départemental les ressources généalogiques et démographiques des Archives départementales et communales : registres paroissiaux et d'état civil, recensements de populations, listes électorales, tables alphabétiques des fonds de l'enregistrement et des hypothèques, etc. En 2015, la DSA a fait numériser les collections communales déposées aux Archives départementales et a travaillé à un partenariat avec FamilySearch, organisme généalogique à but non lucratif. A partir de 2016, des partenariats seront conclus avec les villes qui le souhaitent pour numériser et mettre en ligne les collections qu'elles détiennent.

La majorité des opérations de numérisation sur les registres d'état civil devrait avoir lieu en 2016 et permettre la mise en ligne progressive de l'état civil sur 2016 et 2017.

Enfin, il s'agira de poursuivre le développement du site internet avec l'enrichissement de la rubrique « archives numérisées » qui permet un accès direct à une sélection de documents.

Pour 2016, en matière d'action éducative, il est prévu de poursuivre et de développer les dispositifs existants, en lien avec le Projet éducatif départemental et notamment :

- les ateliers d'histoire en les consolidant, en diversifiant les publics et en développant la communication auprès des enseignants et des collègues ;
- le parcours « Archives, histoire citoyenneté », mis en œuvre en partenariat avec les Archives nationales et les Archives diplomatiques, sur le thème de l'accueil des immigrés ;
- la formation des professionnels de l'éducation afin de les sensibiliser à la richesse du patrimoine archivistique et de les initier à l'exploitation pédagogique de ces ressources ;
- l'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) en partenariat avec la préfecture, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) et les associations d'anciens combattants.

Un partenariat sera mis en place avec le MHI (musée de l'Histoire de l'immigration) d'une part, dans le cadre de l'exposition sur les « Petites Italies », prévue au printemps 2017, d'autre part dans le cadre d'un projet inter-établissements sur l'immigration, ce dernier s'appuyant sur les images audiovisuelles conservées aux Archives départementales, au MHI et au forum des images.

En 2016, il est également prévu d'accueillir ou de réaliser plusieurs expositions, notamment l'exposition « Grandir après la Shoah », qui sera accueillie par les Archives départementales de janvier à avril 2016. A l'initiative du PCF, l'exposition a été réalisée à partir des dessins d'enfants juifs accueillis dans des foyers, colonies de vacances et patronages organisés par l'UJRE (l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide). Ces dessins d'enfants proviennent dans la grande majorité du fonds David Diamant conservé aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis. Plusieurs visites guidées de l'exposition sont prévues ainsi qu'au moins une table ronde.

Les Archives départementales organiseront également une manifestation associant archives et œuvres d'art autour du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'attribution du prix Goncourt au « Feu » d'Henri Barbusse très vraisemblablement sous la forme d'une exposition.

Par ailleurs, certaines initiatives de valorisation scientifique seront poursuivies en 2016 :

- Le séminaire « La région parisienne, territoires et cultures », en partenariat avec l'université Paris 1, le centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, et la RATP, sur le thème « Rénover la ville ». Sept séances sont prévues autour de la rénovation urbaine, la « gentrification » et l'impact des infrastructures de transports sur la transformation des villes.
- Le cycle de tables rondes-projections, intitulé « Les voies singulières », en partenariat avec l'association Périphérie autour des fonds audiovisuels militants et du thème des engagements en Seine-Saint-Denis.
- Plusieurs actions de valorisation autour du fonds du PCF, classé « archives historiques » par l'Etat, seront réalisées :
  - un séminaire sur les sources de l'histoire du communisme en France, en partenariat avec l'Université de Dijon ;
  - l'accueil de plusieurs séances du séminaire « Paprika » sur les sources du communisme, 1920-1947 (Projet labellisé par l'Agence nationale de la Recherche – ANR Corpus) ;

Les Archives départementales initieront également de nouvelles opérations de valorisation en 2016 :

- A l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Front populaire, le musée de l'Histoire vivante de Montreuil prépare une exposition sur le Front populaire. Le musée a proposé un partenariat aux Archives départementales pour une journée d'étude sur le thème « Images de la banlieue pendant le Front populaire ». Cette journée d'étude devrait permettre la valorisation des images photographiques (principalement amateurs) et audiovisuelles pendant le Front populaire. Cette journée d'étude a pour ambition de réunir de nombreux partenaires (universitaires, centres d'archives notamment audiovisuels, services d'archives communaux...) potentiellement détenteurs d'archives sur cette période.
- Une journée d'étude avec les Archives diplomatiques est prévue dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat scientifique entre nos deux institutions.

Enfin, il s'agira d'informer les publics et usagers sur l'actualité des Archives départementales par des actions de communication, en particulier sur le site des Archives départementales.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,034	0,066	0,036	0,034
	Recettes	-	-	0,021	0,020

## Action 3 : Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action pour 2016, sont les suivants :

- renouveler le soutien apporté aux villes pour la diffusion de leur patrimoine archivistique et pour la numérisation des registres paroissiaux et d'état civil, dans le cadre du portail d'histoire des familles et des populations ;
- apporter un soutien financier et méthodologique aux associations historiques, mémorielles et du monde combattant, afin de les aider dans :
  - leur fonctionnement quotidien ;
  - leurs projets d'ordre historique ou patrimonial ;
  - leurs actions de mémoire.

### Principaux partenariats

Associations historiques, de mémoire et du monde combattant.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,067	0,053	0,060	0,053

## Mission

# Citoyenneté active, solidarité internationale et sports

Programme

**Sports et loisirs**

Programme

**Promotion de la vie associative et démocratie participative**

Programme

**Solidarité, coopérations internationales**

## Programme : Sport et loisirs

*Ce programme relève de la Mission*

***Citoyenneté active, solidarité internationale et sports.***

Ce programme comporte trois actions :

- Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables,
- Développement équitable des disciplines sportives,
- Actions éducatives de sport et de loisirs.

### Agenda 21

Orientation : Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### Contexte

Bien que déficitaire en équipements sportifs, la Seine-Saint-Denis connaît depuis plusieurs années une nette progression de la pratique sportive licenciée, même si elle reste inférieure aux moyennes régionales et nationales, notamment dans les disciplines que le Département encourage à s'organiser dans le cadre de projets de territoire : judo, gymnastique, handball, basketball, mais aussi dans une discipline comme le football.

En 2016, le département s'apprête à accueillir de nombreux matchs de l'Euro 2016 de football. Le Conseil départemental entend profiter de cette occasion pour promouvoir toutes les formes de football, notamment en relation avec la communauté scolaire. Il devra également accompagner la montée en Ligue 2 du Red Star et tenter de construire un projet de développement pérenne du football en Seine-Saint-Denis.

2016 sera également une année olympique. L'engagement du Département et de la Ville de Paris auprès du mouvement sportif pour soutenir la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sera l'occasion de mobiliser les atouts du territoire et de construire un projet original dont l'héritage doit bénéficier à la population.

### Objectifs du programme

La politique sportive du Département est construite autour de trois axes majeurs :

- la promotion de toutes les formes de pratiques pour tous les publics : il s'agit de prendre en compte toutes les disciplines sportives (fédérations délégataires ou affinitaires), toutes les formes de pratique (haut-niveau, sport-santé, sport scolaire, sport loisirs) et tous les publics (pratiquants licenciés ou informels, pratiques masculine, féminine ou mixte, pratiquants handicapés, pratiquants de tous âges) ;
- le développement de démarches éducatives de sport et de loisirs : il s'agit de qualifier les pratiques éducatives des enseignants et des clubs, de favoriser l'échange, la rencontre et la convivialité et de donner toute leur place au plaisir et au jeu ;
- la prise en compte de la dimension sportive dans les projets d'aménagement du territoire : il s'agit de remédier au déficit d'équipements sportifs, de promouvoir un aménagement sportif cohérent et durable répondant aux besoins de la population, de travailler avec les collectivités locales pour mettre en œuvre des projets d'équipements sportifs innovants.

La politique sportive du Département s'inscrit dans une démarche de projets de territoire, qui s'appuie :

- sur des têtes de réseau, notamment les comités départementaux et les Grands clubs partenaires pour assurer l'animation du projet,
- sur le Schéma de cohérence des équipements sportifs (SCOTES) pour développer des équipements sportifs qui correspondent aux besoins des pratiquants.

La pérennité de cette démarche repose sur un principe de co-construction : il appartient à chaque discipline de concevoir son projet de territoire. Le Département se positionne comme facilitateur en mettant en relation les acteurs et encourageant la transversalité et l'innovation sociale.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Sports et loisirs	Dépenses	14,484	11,528	12,785	12,883
	Recettes	0,041	0,081	0,087	0,069

Le budget de fonction pour 2016 intègre notamment :

- la mobilisation de crédits dédiés aux événements exceptionnels (l'Euro 2016 et la candidature aux Jeux olympiques de 2024),
- une augmentation du soutien du Département aux disciplines les plus actives (rugby, gymnastique, tennis de table...),
- des baisses ciblées concernant les subventions relatives à certaines structures (Francas, SIGPS, ADAG...) et à certains dispositifs (Eté en herbe, réseau du jeu, clubs de niveau national..).

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Sports et loisirs	Dépenses	2,334	0,729	1,729	5,112

Les dépenses d'investissement pour 2016 comportent en particulier :

- les crédits relatifs aux opérations déjà votées (Plan de rattrapage des équipements sportifs,
- des crédits d'études destinés à la mise en œuvre du SCOTES sur les équipements départementaux (centre équestre, parcours de santé dans les parcs),
- la subvention annuelle au SIGPS.

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	39	14	4	21

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Structurer une offre sportive durable en organisant les disciplines sportives en projets de territoire					
		2012	2013	2014	2015	2016
Evolution du nombre de disciplines organisées en projet de territoire	cible	16	16	18	18	16
	réalisé	15	16	16	16	

Objectif	Elargir l'accès à une offre éducative et sportive diversifiée					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'élèves concernés par les parcours éducatifs des partenaires sportifs	cible	4 600	4 600	4 700	8 000	
	réalisé	4 911	7 657*	6 521		

\* Changement de périmètre. De nouvelles actions s'ajoutent : « collèges en jeu » et les actions menées par la FOL 93. A périmètre constant, le nombre d'élèves s'élève à 5 471.

Objectif		Structurer une offre d'équipements sportifs durable					
		2012	2013	2014	2015	2016	
Fréquentation	La Motte	cible			Travaux	Travaux	Travaux
		réalisé	59 961	70 128	67 274		
	COSEC	cible		48 000	50 000	55 000	55 000
		réalisé	40 940	46 615	47 277		
	Golf	cible			7 500	7 500	8 000
		réalisé	8 027	7 318	6 734		
	Centre Equestre*	réalisé	1 337	1 190	1 207		
<u>Commentaire</u> : * usagers uniquement abonnés							

## Action 1 : Développement territorial des disciplines sportives

### Objectifs de l'action

L'intervention du Département en matière de sport et de loisirs s'illustre par le soutien en faveur des projets de développement territorial. Il s'agit d'inciter les partenaires à développer les principes suivants :

- la mutualisation et la mise en cohérence des projets (Comité départemental et clubs, fédérations, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, réseau du jeu...) au service d'objectifs d'intérêt général,
- la pratique pour tous les publics (féminines, personnes handicapées, tout petits, seniors...),
- la formation des personnels encadrants,
- le développement du sport de haut niveau, eu égard à son rôle de locomotive au sein des disciplines et au très fort potentiel sportif de notre territoire (judo, lutte, gymnastique, handball, tennis, athlétisme...),
- le développement des démarches éducatives,
- la diversification des pratiques (loisirs, compétition, santé...).

Cette action s'organise autour de deux objectifs étroitement liés :

- poursuivre la structuration d'une offre de sport et de loisirs durable en renforçant la cohérence entre les dispositifs d'aide individualisée et la démarche de projets de territoire,
- accompagner les réseaux de sport sur les enjeux de société (handicap, pratique féminine, emploi, santé, éthique et développement durable).

En 2016, plusieurs actions seront mises en œuvre :

- l'approfondissement des projets de territoire existants (football américain, rugby, gymnastique, tennis, handball, judo),
- le développement du projet de territoire Handicap, en lien avec le future Pôle sport et handicap,
- l'accompagnement des nouveaux projets de territoire (badminton, aviron),
- le déploiement du projet de territoire des activités physiques de pleine nature (APPN) au sein des parcs départementaux,
- la mise en œuvre d'une concertation pour définir un nouveau mode de gestion de la base de Champs-sur-Marne,
- l'accompagnement des projets dans le cadre de l'Euro 2016 de football,
- la participation à la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

### Principaux partenariats

Les associations sportives reconnues par le Département (environ 400) sont partenaires de l'action.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	10,405	7,376	8,335	8,762
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	-	-	0,080	0,080

## Action 2 : Actions éducatives de sport et de loisirs

### Objectifs de l'action

Dans le cadre de sa politique sportive et de loisirs, le Département tient à ce que les pratiques sportives proposées aux enfants et aux jeunes portent une volonté éducative et permettent leur épanouissement. Il souhaite développer l'accès à une offre d'activités éducatives riche, ainsi que des espaces de rencontre et de réflexion pour donner l'occasion à l'ensemble des acteurs de qualifier leur intervention.

En 2016, le Département interviendra dans deux domaines :

#### 1/ L'offre sportive éducative

Dans ce domaine, les objectifs seront de :

- contribuer à la refonte du Projet éducatif départemental. Le Département propose des actions de découverte sportive en direction des scolaires, notamment des collégiens (Trophée et l'Armada des Bahuts, Golf, Equitation, APPN à Champs-sur-Marne, Triballon). Par son soutien aux associations sportives et aux projets des collèges, il permet aux établissements de mener leur projet éducatif sportif et interdisciplinaire. Dans le cadre de la refonte du Projet éducatif départemental, il s'agira de poursuivre ces actions et de construire avec les partenaires sportifs un référentiel pour labelliser de nouvelles actions ;
- accompagner les projets d'échanges des jeunes à l'international émanant de partenaires sportifs, notamment dans le cadre de l'Euro 2016 de football et des Jeux Olympiques et paralympiques de Rio, en proposant un soutien financier ainsi qu'une aide méthodologique.

#### 2/ Les loisirs éducatifs

Il s'agira en particulier de :

- diversifier les pratiques de loisirs et promouvoir la dimension intercommunale des projets d'animation d'été. Les pôles d'animation d'été accueillent chaque année près de 36 000 personnes. En 2016, le Département recentrera son intervention sur les seules opérations qui se tiennent dans les parcs départementaux ;
- redéfinir les modalités d'accueil des publics à Champs-sur-Marne. Une réflexion est entamée pour redéfinir les modalités de gestion de cet équipement aujourd'hui sous-utilisé ;
- soutenir les associations d'éducation populaire intervenant dans le champ des loisirs éducatifs ;
- structurer les acteurs du réseau du jeu en leur allouant les moyens de pérenniser leurs projets. Le réseau du jeu soutient l'organisation d'un festival du jeu en Seine-Saint-Denis, propose des rencontres professionnelles, accompagne des collectivités dans la refonte de leur projet éducatif dès lors qu'il prend en compte le jeu, et déploie des animations dans les collèges du département. En 2016, une réflexion sera menée sur le soutien du Département aux partenaires du réseau du jeu pour les aider à pérenniser leur projet et une nouvelle formule du festival du jeu ;
- poursuivre le versement des aides aux formations BAFA et BAFD. En 2015, le dispositif a évolué portant l'aide à 40 % pour les approfondissements BAFA ayant pour thème l'accueil des enfants porteur de handicap ou les activités physiques de pleine nature.

### Principaux partenariats

Les partenaires sportifs :

- UCPA, la base de loisirs de Champs-sur-Marne, Promovoile 93, ASK Rosny, Moto Sport Courneuvien, UNSS 93.
- les comités départementaux partenaires des Ville Vie Vacances : Volley-ball, Canoë-kayak, Handball, Foot américain, Rugby.
- les opérateurs Ville Vie Vacances : EMIS, SIGPS, Communes de Bobigny et de Noisy-le-Grand, circuit Carole, Sport folies, Diambars.

Les partenaires loisirs : les Services enfance des 40 communes, LA CAF, la DDCS, les Francas, la FOL, les Ceméa, les mouvements de scoutisme, les ludothèques 1-2-3 Soleil, les Enfants du Jeu, les organismes de formation BAFA / BAFD en convention avec le Département.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Actions éducatives de sport et de loisir	Dépenses	1,830	1,856	2,151	1,886

## Action 3 : Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables

### Objectifs de l'action

En nombre insuffisant et souvent en situation de vieillissement et d'inadaptation, les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis font cependant l'objet de demandes accrues. Dans ce contexte, le Département a engagé plusieurs actions fortes sur son territoire :

- le Plan exceptionnel d'investissement des collèges (PEI), qui a permis la création ou la rénovation de 21 installations sportives,
- le Plan Ambition Collèges 2015-2020, voté en novembre 2014, avec la réalisation d'équipements sportifs dont la programmation est à définir dans le cadre d'une concertation élargie avec les acteurs sportifs et institutionnels du territoire,
- la définition du Plan piscines 2016-2021, voté en février 2015.
- l'accompagnement de 74 projets de réhabilitation et de transformation dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs de l'Etat (PRES), dont 16 restent à réaliser,
- le Pôle sport et handicap, sur le site du stade de La Motte de Bobigny,
- le Schéma de Cohérence Territoriale des Equipements Sportifs (SCOTES), lancé à la rentrée 2014 et qui vise à rééquilibrer le maillage des équipements sur le territoire dans une démarche de mutualisation et d'optimisation des moyens.

Pour 2016, l'intervention du Département concernera plusieurs domaines :

- la poursuite du soutien financier et de l'accompagnement des projets dans le cadre du PRES ;
- la création du pôle Sport et Handicap, avec la réalisation des études de sol et des fouilles préventives lancées en 2015, ainsi que la contractualisation avec l'AEDE (Association des établissements du domaine Emmanuel) ;
- la réalisation, dans le cadre du Plan piscines, d'un travail précis d'identification des sites (zones de carence) sous réserve de l'engagement des villes ou intercommunalités en tant que gestionnaires, la contractualisation avec l'Etat et la Région et la définition de critères d'aides à l'investissement ;
- l'aménagement de deux parcours santé dans les parcs départementaux afin de développer les Activités physiques de pleine nature (APPN) et la constitution d'une commission en vue du futur plan départemental dédié aux espaces, sites et itinéraires ;
- la préparation du renouvellement de la délégation de service public du golf de Sevran et du centre équestre de La Courneuve dans la perspective d'un nouvel appel d'offres en 2017 ;
- la redéfinition des modalités de gestion du Stade Raoul Montbrand avec l'ASPTT ;
- la poursuite des travaux de modernisation et de grosses réparations sur les équipements sportifs départementaux.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,249	2,296	2,300	2,236
	Recettes	0,041	0,081	0,079	0,059

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,254	0,624	2,780	5,032

## Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

*Ce programme relève de la Mission*

**Direction et animation de l'action départementale**

Ce programme comporte deux actions :

- Relations avec les associations
- Education populaire et démocratie participative

### Agenda 21

Orientation 3 – Une gouvernance partagée, du local au global

Axe 3.1. Faire vivre le dialogue territorial et la démocratie en Seine-Saint-Denis, en particulier autour des enjeux du développement durable

### Contexte

Les activités de la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire s'inscrivent dans le contexte d'une fragilisation du tissu d'associatif de la Seine-Saint-Denis.

De nombreuses associations sont en effet confrontées :

- au vieillissement et au manque de renouvellement de leurs responsables,
- à l'évolution des modes de participation des citoyens, notamment des formes de bénévolat,
- aux modifications des types de financements et à la réduction des soutiens des partenaires publics, mettant en cause leurs capacités à mener leurs projets et à disposer de salariés pour la mise en œuvre de leurs actions.

### Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- contribuer à l'émergence d'une politique associative départementale,
- renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations,
- développer et articuler les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative.

Les objectifs opérationnels pour 2016 sont :

- la valorisation des partenariats associatifs du Département,
- l'amélioration des procédures et des pratiques de partenariat,
- l'accompagnement, l'expertise, l'expérimentation et l'innovation,
- le développement de fonctions de veille et d'observation.

Après la généralisation de l'utilisation du nouveau modèle de convention Département – Associations, en 2015, et la publication des résultats de l'étude sur les réalités associatives, l'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre du processus de dématérialisation de la demande de subvention et par l'expérimentation, sur un dispositif sectoriel, de l'évaluation de l'activité des partenaires subventionnés.

### Principaux partenariats

Les partenaires du programme sont le Réseau éducation populaire 93 et l'ensemble des directions départementales

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Il est proposé de consacrer 10 000 € en fonctionnement pour les activités de ce programme.

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	2	1	1	-

## Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Dématérialisation du processus de demande de subvention			
		2014	2015	2016
Nombre de dossiers traités par le processus	cible	-	250	1 000
	réalisé	-		
Objectif	Déploiement d'OGRA, outil de gestion des risques associatifs			
		2014	2015	2016
Nombre et part de fiches OGRA effectivement réalisées par rapport au nombre total de subventions de fonctionnement pour les associations	cible	750	1 000	1 000
	réalisé	612	100 %	100 %

## Action 1 : Relations avec les associations

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de contribuer à l'émergence d'une politique associative départementale et de renforcer la relation entre le Département et les associations.

En 2016, le projet de dématérialisation du processus de demande de subvention sera mis en œuvre. Dans sa continuité, seront mises en œuvre des actions d'accompagnement et de formation auprès des associations et des agents.

Plus largement les partenariats collectivité-associations seront travaillés avec les directions dans un objectif d'amélioration et d'harmonisation des processus de financement et de suivi des associations. Le répertoire partagé regroupant l'ensemble des partenaires associatifs des directions sera déployé. Dans la continuité de la généralisation de l'usage du modèle de convention, la fiche de suivi dans les rapports en Commission permanente, sera expérimentée.

Le travail d'animation du réseau associatif se traduira notamment par l'organisation des petits-déjeuners associatifs interservices.

Par ailleurs, la Délégation poursuivra ces missions d'orientation, d'accompagnement et d'expérimentation à travers la mise en lien des directions et des associations, le suivi de projets spécifiques, notamment inter directionnels, l'appui à certains partenariats et à la mise en place d'appel à projets.

Un accompagnement spécifique à l'évaluation de l'activité des partenaires associatifs sera proposé aux directions.

A travers différents travaux, la Délégation fournira aux Elus, à la Direction générale et aux directions une vision globale du soutien du Département aux associations et, plus largement, des éléments de connaissance sur l'action associative en Seine-Saint-Denis.

## Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- les Associations,
- le groupe de travail transversal des 12 directions pourvoyeuses de subventions,
- la DSOE, la DBFCP, la DCOM, la DADJ et la DSI.

## Action 2 : **Education populaire et démocratie participative**

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est l'amélioration et la valorisation de la politique du Département en matière d'Education populaire.

Il s'agira, en 2016, de poursuivre l'animation du site Internet et la réalisation de la newsletter bi-mensuelle, outils de partage de ressources et d'expériences sur les démarches d'éducation populaire, qui seront désormais intégrés au Centre de Ressources Partenaires.

### Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- le Réseau éducation populaire 93,
- la Direction départementale de la cohésion sociale,
- et en interne : les directions du Pôle Société et Citoyenneté, plus particulièrement la DCPSL.

## Programme : **Solidarité, coopérations internationales**

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Citoyenneté active, solidarité  
internationale et sports***

Ce programme comporte quatre actions :

- Coopération européenne,
- Coopération et relations internationales,
- Via le monde,
- Culture de la paix.

### **Agenda 21**

Orientation 3 - Une gouvernance partagée, du local au global  
Axe 3.3. Un Département ouvert sur l'Europe et sur le monde

### **Contexte**

Les collectivités territoriales sont directement concernées par la mondialisation. Pour promouvoir un modèle de développement qui fasse une place à la solidarité et à l'engagement citoyen, elles doivent intégrer la dimension européenne et internationale à leur action. A côté des Etats et des organisations non gouvernementales, les collectivités territoriales font entendre leur voix pour voir reconnaître leur rôle dans la gouvernance mondiale. L'Union européenne fait une large place aux collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre de sa politique de cohésion. C'est ce que traduit le préambule de l'Agenda 21 départemental : « En permanence et à tous les niveaux, la Seine-Saint-Denis interagit avec ses voisins, avec l'Europe et le reste du monde. »

La Seine-Saint-Denis est un territoire de contrastes, caractérisé à la fois par son ouverture au monde et par des effets de cloisonnement. Marquée par l'histoire des migrations, sa population se distingue par sa jeunesse et la diversité de ses origines. Il y a là un potentiel de créativité et des points d'appui pour créer des liens avec d'autres territoires dans le monde. Pour profiter de cette richesse, la cohabitation pacifique et le respect de l'autre sont des conditions indispensables.

Dans toutes les métropoles, les collectivités territoriales ont une responsabilité partagée pour le développement durable d'un territoire qui dépasse leurs limites géographiques. Sans une action publique déterminée, l'intégration métropolitaine risque de se faire au détriment d'une partie de la population. Des politiques ciblées sont nécessaires pour lutter contre les inégalités entre les territoires et leurs habitants. Le Département plaide pour une meilleure prise en compte du besoin de cohésion sociale et territoriale à l'échelle européenne et internationale. Il entend être une collectivité territoriale responsable et active pour un développement durable et solidaire partagé.

### **Objectifs du programme**

Le programme vise à mobiliser les acteurs, à sensibiliser les habitants, à soutenir les projets de développement territorial, de solidarité, de coopération, de Culture de la paix pour mieux vivre ensemble, du local au mondial.

Il s'articule autour de plusieurs objectifs stratégiques :

- mettre le développement durable au cœur des projets de territoire ;
- accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets ;
- favoriser la prise en compte de la dimension européenne et/ou internationale dans l'Agenda 21 départemental et les politiques départementales ;
- optimiser le soutien européen aux projets séquano-dionysiens ;
- permettre au Département et aux partenaires de s'approprier les politiques communautaires et de valoriser leurs actions ;
- sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants aux liens entre développement durable et citoyenneté européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative et paix.

## Priorités du programme

Pour l'année 2016, les priorités seront de :

- poursuivre le travail dans les réseaux de partenaires locaux, nationaux, européens et mondiaux ;
- contribuer à l'appropriation par les directions départementales des enjeux européens et internationaux de leurs projets ;
- développer des coopérations européennes autour de projets prioritaires et innovants du Département ;
- développer des coopérations de projets, des coopérations décentralisées sur les thématiques du développement durable en lien avec l'Agenda 21 ;
- soutenir les acteurs locaux de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale à travers l'appel à projets de Via le Monde, les plateformes et les réunions d'échange ;
- développer des relations internationales opportunes avec de grandes métropoles mondiales ;
- sensibiliser aux enjeux internationaux du développement.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	BP 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Solidarité, coopérations internationales	Dépenses	0,307	0,354	0,337	0,272
	Recettes	0,111	0,045	0,045	0,042

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	17	13	2	2

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Accompagner les acteurs locaux de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)					
		2012	2013	2014	2015	2016
Accompagnement méthodologique des porteurs de projets du territoire : Nombre de rendez-vous	cible	200	220	235	+ de 200	+ de 200
	réalisé	215	203	204		

## Action 1 : Coopération européenne

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action Coopération européenne sont de :

- faire de la Seine-Saint-Denis un acteur de l'espace européen œuvrant pour le développement économique, social et environnemental au service de la cohésion du territoire ;
- faire valoir les spécificités et les valeurs de la Seine-Saint-Denis dans la conception et la mise en œuvre des politiques européennes au regard de leur impact sur le territoire ;
- saisir les opportunités des politiques européennes au bénéfice de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants ;
- améliorer la qualité des politiques départementales grâce à des échanges d'expériences et aux projets de coopération avec des collectivités et réseaux européens ;
- promouvoir le territoire grâce à la valorisation des politiques du Département : ses compétences, ses savoirs-faires et ses projets-pilotes.

Pour 2016, les objectifs opérationnels seront :

- la mise en place et l'animation du réseau de collectivités territoriales européennes qui regroupent des collectivités d'autres pays européens qui se situent dans les capitales ou les grandes métropoles européennes et qui ont des caractéristiques territoriales, sociales, de population, économiques proches de la Seine-Saint-Denis ;
- la coopération dans le cadre de réseaux européens tel que l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) qui assiste et conseille les collectivités territoriales dans leurs activités et démarches européennes ;
- la poursuite des projets européens tels que le projet Erasmus + sur la question de l'apprentissage et de la formation et la préparation de projets concernant la réduction des déchets liés à la restauration scolaire (projet LIFE +), la citoyenneté (projet Erasmus +) et les TIC (programme MIE) ;
- la sensibilisation des jeunes à l'Union Européenne avec les projets Odyssée jeunes et l'intervention des Jeunes européens dans les collèges et des étudiants Erasmus de Paris 8 auprès des groupes d'élèves devant partir en voyage en présence des enseignants accompagnateurs ;
- la recherche de financements européens pour les protocoles de coopération ;
- la candidature aux appels européens dans le cadre de la politique de développement de l'Union européenne.

### Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les réseaux européens (LUDEN, Association française des communes et régions d'Europe, Cités Interculturelles), les associations de Seine-Saint-Denis, les collectivités territoriales d'Ile-de-France, les services de l'Etat, les services de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, l'Assemblée des départements de France.

### Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

## Action 2 : Coopérations et relations internationales

### Objectifs de l'action

Le Département prend en compte dans sa stratégie de développement durable, son rôle et son positionnement dans un environnement mondialisé, avec lequel la Seine-Saint-Denis interagit en permanence.

Dans ce cadre, les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- mettre en œuvre et animer des projets de coopération en cohérence avec les priorités de l'Agenda 21 ;
- associer dans la démarche les acteurs de la coopération décentralisée au plan départemental ;
- renforcer la démarche de cofinancement de nos projets ;
- développer le rôle et l'expertise de la direction en matière de coopérations internationales auprès des autres directions ;
- renforcer les compétences, la lisibilité et le rayonnement de l'action départementale sur le champ de l'international ;
- et développer de nouvelles relations internationales opportunes.

En 2016, il est prévu de mettre en œuvre et d'animer des actions de coopération en lien avec les thématiques de l'Agenda 21 :

En matière de cohésion sociale et territoriale, il s'agit :

- de développer des actions en matière de santé à Hai Duong (Vietnam) et à Ngazidja (Grande Comore) ;
- de poursuivre un travail engagé sur les violences faites aux femmes à Hai Duong et Ngazidja ;
- de participer à l'amélioration de l'accès aux droits des jeunes femmes migrantes à Hai Duong ;
- de promouvoir la citoyenneté à travers le sport à Qalqilya, à Tulkarem, à Djénine (Palestine) et à Matola (Mozambique) ;
- de favoriser le transfert de compétences entre les collectivités en matière d'aménagement, de TIC, de gestion administrative, avec la province de Hai Duong, l'Agence Universitaire de la Francophonie (Vietnam), l'association des Maires de Ngazidja (Comores) et la Ville de Guarulhos (Brésil) ;
- de préparer des échanges de jeunes en formation (collège) ou en insertion (mission locale) afin de développer l'autonomie, l'ouverture, la citoyenneté des jeunes ;
- d'engager des partenariats en matière d'éducation notamment en luttant contre le décrochage scolaire et la violence à Guarulhos (Brésil), en développant des actions de formation avec l'association Santé Sidi Houari d'Oran

(Algérie), en favorisant une réinsertion économique de jeunes migrants tunisiens par le soutien à un projet de retour en Tunisie avec l'Union des travailleurs immigrés tunisiens (UTIT) et en accompagnant le partenariat entre les Universités de Seine-Saint-Denis et les autorités aux Comores pour développer le système Licence-Master-Doctorat.

En matière de diversité culturelle, il s'agit :

- de reconduire l'action concernant la formation des jeunes à la restauration du patrimoine en proposant un déplacement à des jeunes séquano-dionysiens à Akko (Israël) ;
- de soutenir la ville de Figuig (Maroc) dans sa demande de classement de son patrimoine architectural auprès de l'UNESCO.

En matière de développement économique, il s'agit :

- d'expérimenter les « congés de solidarité » dans les services départementaux ;
- d'aider à structurer les entrepreneurs comoriens pour le développement de l'île de Ngazidja ;
- de promouvoir l'investissement productif en accompagnant la création dans leur pays d'origine d'entreprises par les migrants dans le cadre du programme de co-développement comorien (PFCC).

En matière d'accès à l'eau, de préservation de la ressource mondiale en eau et d'écologie urbaine, il s'agit :

- de poursuivre les actions engagées en matière d'assainissement avec les villes de d'Haï Duong, Figuig, Djenine, Qalqilya et Tulkarem, ainsi qu'avec l'Association des Maires de Ngazidja ;
- de développer des projets multi partenariaux dans le domaine de l'eau, à l'instar du projet de formation « AVEC » au Vietnam ;
- de poursuivre le projet pilote d'assainissement, initié en 2015, en zone rurale dans la commune de Dong Can, district de Gia Loc ;
- d'appuyer des campagnes de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage de l'eau et accompagner des actions de formation de techniciens de laboratoire, à la suite de la réalisation des projets eau dans trois villes de Cisjordanie (Djenine, Qalqilya et Tulkarem) ;
- de mettre en œuvre opérationnellement le projet d'assainissement à Figuig ;
- de développer le projet pilote avec la ville de Matola dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement ;
- de construire une station d'épuration pilote en filtre planté de réseaux à l'hôpital de Mitsamiouli (Comores).

Les autres objectifs sont de :

- participer à l'animation du nouveau réseau des acteurs institutionnels et associatifs issu du Forum départemental des acteurs de la solidarité et de la coopération internationale : agir ensemble pour un développement durable partagé ;
- poursuivre l'animation du réseau des services relations internationales et coopération décentralisée des collectivités de Seine-Saint-Denis ;
- développer le rôle et l'expertise de la direction en matière de coopérations internationales auprès des autres Directions départementales en proposant de travailler sur des thématiques ciblées. A ce titre, une réflexion est engagée avec la DPAS autour de la problématique des mineurs isolés en lien avec le Mali ;
- impliquer le Département dans les différents réseaux locaux, nationaux et internationaux, et participer aux différentes initiatives de ces réseaux ;
- proposer des actions ponctuelles de soutien aux populations de territoires victimes de catastrophes naturelles, de conflits armés ou encore de « révolutions institutionnelles » ;
- participer aux initiatives proposées par les principaux réseaux d'acteurs de la coopération décentralisée (Assises régionales et européennes de la coopération décentralisée, Journées européennes du développement) ;
- tisser des relations avec des métropoles mondiales sur des thématiques communes.

## **Principaux partenariats**

Les partenaires de l'action sont les suivants :

Les partenaires institutionnels :

Collectivités partenaires (Akko, Figuig, Haï Duong, Matola, Djénine, Qalqilya, Tulkarem, Guarulhos, et l'île de Ngazidja) et représentations de leur pays en France (Ambassades, consulats, associations d'amitié entre pays et représentatives des diasporas), l'association Santé Sidi El Houari d'Oran, les correspondants français dans les pays où sont développées des actions à l'international (Ambassades et consulats, missions économiques et culturelles, antennes internationales des chambres consulaires,...),

Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, UNESCO, IRD, Agence Française de Développement, Agence de l'Oriental (Maroc), Cités Unies France, CGLU, FALP, Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), Eau de Paris, SEDIF, AFD, PlaNet Finance, Electricien sans frontières.

Villes du département, région IDF, région Champagne-Ardenne, Département du Val-de-Marne, Villes de Lille, Paris, La Rochelle et Aix en Provence.

#### Les acteurs séquano-dyonisiens :

Sport : District de Football FFF, Club de Bagnolet de Lutte gréco-romaine, Club de boxe d'Aubervilliers, FSGT 93, Natation.

Culture : Festival « Villes et Musiques du Monde », Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve, Association « l'œil en cascade », Espace 1789, Association Union Rempart, médiathèques, Musée de l'Histoire Vivante à Montreuil, Union générale des Vietnamiens de France, Association La NEF à Pantin, Association d' Amitiés Franco-Vietnamienne.

Santé : Centre hospitalier Robert Ballanger, Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) - Robert Ballanger.

Education : Universités de Paris 8 et de Paris 13, association Les P'tits Débrouillards.

Economie : CCIP-93, Comité Départemental du Tourisme, Compétences Emploi de Sevrans, mission locale, intercommunale de Tremblay en France/ Villetaneuse. Mission d'Initiative Economique Locale.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	BP 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Coopérations et relations internationales	Dépenses	0,107	0,140	0,124	0,077

## Action 3 : Via le monde

### Objectifs de l'action

Cette action de soutien et de valorisation des projets issus du territoire se décline en quatre objectifs :

- sensibiliser aux enjeux internationaux du développement durable ;
- améliorer la qualité des projets issus du territoire ;
- contribuer à la synergie des acteurs de la solidarité internationale ;
- permettre aux publics des décideurs, des bailleurs et des ONG de connaître objectivement le milieu de la solidarité internationale (développement d'un observatoire des pratiques de la solidarité internationale en Seine-Saint-Denis).

Il est proposé en 2016 :

- de maintenir le niveau d'accompagnement (environ 200 rendez-vous méthodologiques individuels, 100 participants aux formations, 30 projets financés) ;
- de renforcer l'offre de formation ;
- de participer à une recherche-action portée par le réseau professionnel Ratio pour poursuivre la réflexion sur la conquête de nouveaux publics ;
- d'améliorer la visibilité du fonds auprès des agents départementaux via l'intranet ;
- de fidéliser le public internaute par la création de flux RSS sur le site [www.vialemonde93.net](http://www.vialemonde93.net) ;
- de poursuivre le travail transversal avec la DEJ sur le mode opératoire pour l'accompagnement des projets *Odyssée jeunes* et augmenter le nombre de parcours pédagogiques proposés aux enseignants ;
- de renforcer les partenariats ponctuels avec des opérateurs ou lieux de diffusion culturelle du département permettant de construire des temps d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) avec leurs publics ;
- d'organiser des séances d'animation-sensibilisation dans l'espace du centre documentaire Via le monde.

### Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- la Conseil régional d'Ile-de-France (unité des affaires internationales et européennes – UAIE),
- les Associations d'EAD/EDD, de solidarité internationale et d'éducation populaire,
- les Directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN),

- les cinémas et autres lieux/opérateurs culturels du territoire,
- les Universités,
- les Communes (Relations internationales, Vie associative, services Jeunesse),
- les Centres de recherche,
- les Réseaux ressources développement, solidarité internationale et ESS (RITIMO, AITEC, CRID, l'Atelier...),
- les Cités Unies France (CUF), les Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et leurs commissions,
- les autres réseaux internationaux de pouvoirs locaux (FAL-P, OIDP...) et du Forum Social Mondial et Européen,
- les acteurs institutionnels de Seine-Saint-Denis.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	BP 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Via le monde	Dépenses	0,165	0,180	0,185	0,180
	Recettes	0,067	0,045	0,045	0,042

## Action 4 : Culture de la paix

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- promouvoir la paix dans le monde par un travail de sensibilisation des populations de la Seine-Saint-Denis aux questions de la paix, du désarmement, du droit et de la sécurité internationale ;
- favoriser le « vivre ensemble » et la non-violence en Seine-Saint-Denis ;
- favoriser l'émergence d'une Culture de la paix comme composante du développement durable.

Il est proposé en 2016 :

- de développer la participation des habitants, des acteurs locaux, des agents départementaux, aux rencontres, échanges avec les partenaires sur ces thématiques ;
- d'organiser la Quinzaine ou semaine de la paix en Seine-Saint-Denis ;
- de favoriser la prise en compte de la Culture de la paix dans les politiques sectorielles du Département ;
- de favoriser l'émergence de projets innovants pour permettre une meilleure compréhension interculturelle en Seine-Saint-Denis, entre les citoyens eux-mêmes, entre les citoyens et les institutions ou les associations ;
- de réajuster la politique de subventions aux associations au regard des contraintes budgétaires et envisager une évolution de nos demandes au mouvement de la paix.

### Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- l'Inspection académique et les collèges du département,
- les cinémas et autres lieux/opérateurs culturels du territoire,
- les Associations d'éducation populaire,
- les Communes (relations internationales, vie associative, services Jeunesse),
- les Réseaux internationaux, nationaux et locaux : UNESCO, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et spécialement la commission : « Diplomatie des villes », Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix, le Réseau des acteurs de la Culture de la paix de la Seine-Saint-Denis.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	BP 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Culture de la paix	Dépenses	0,034	0,034	0,028	0,015

## Mission

# Réseau routier et mobilité durable

Programme

**Réseau routier**

Programme

**Mobilité durable**

Programme

**PDU et infrastructures de transports en commun**

## Programme : Réseau routier

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Réseau routier et mobilité  
durable***

Ce programme comporte deux actions :

- Développement et modernisation du réseau de voirie départementale,
- Mise en sécurité du réseau.

### **Agenda 21**

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain  
Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

### **Contexte général à la Direction de la Voirie et des Déplacements**

Le réseau des rues départementales s'établit à 344 km, dont 120 issus du transfert des routes nationales intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2007. En tant que gestionnaire, le Département assure l'entretien, la maintenance, la requalification et le développement de ce patrimoine viaire.

Les actions du Département en matière de voirie et déplacements contribuent à la couverture des besoins de mobilité des personnes et des biens, permettent aux citoyens d'être en mesure d'opérer des choix de mobilité, garantissent de bonnes conditions de déplacements, notamment en termes de coût, de confort et de sécurité, et ce, plus particulièrement pour les transports collectifs et les circulations douces.

L'année 2016 verra l'actualisation de deux documents structurants : le Schéma des rues départementales qui propose une vision partagée et prospective des enjeux liés au réseau départemental et le règlement de voirie, qui date de 1993, et dont la mise à jour, en 2016, donnera lieu à une concertation avec les partenaires.

Plusieurs projets financés par le Département sont inscrits dans les contrats signés avec la Région (contrat de projets et contrat particulier).

Le Contrat Particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de la Seine-Saint-Denis signé le 11 mai 2009 pour la période 2008 – 2013, révisé en 2012, a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2015, à enveloppe constante et sans possibilité de fongibilité des opérations, remettant ainsi en cause le financement de certaines fin d'opérations dans le cadre du Contrat.

A ce jour, les réflexions menées en 2014, puis 2015, n'ont pas trouvé de concrétisation dans la conclusion d'une nouvelle génération de contrats. Elles seront poursuivies dans l'objectif d'aboutir en 2016.

Le nouveau Contrat de plan Etat-Région (CPER), quant à lui, a été adopté par la Région le 18 juin 2015.

La majorité des futures gares du Nouveau Grand Paris sera localisée en bordure ou à proximité des rues départementales. De fait, les projets des futurs pôles gares induisent de nombreuses problématiques en termes de trafic, de sécurité routière, d'intermodalité, d'itinéraires cyclables voire de réaménagement de voirie. Dans ce contexte, le Département intervient au titre de l'aménagement et de l'exploitation de son réseau de voirie : prise en compte des impacts des travaux, débouchés des stations sur voirie départementale, modalités de rabattement tous modes, réflexions de l'Etat dans le cadre des contrats de développement territorial (CDT) sur d'éventuelles requalifications de voirie ou création de franchissements. Les réflexions engagées sur le périmètre du carrefour des 6 routes à La Courneuve, et qui seront poursuivies en 2016, sont une illustration de cet engagement.

Certains matériaux routiers, utilisés pendant de plus ou moins longues périodes, sont aujourd'hui interdits car il est prouvé qu'ils peuvent entraîner des problèmes de santé pour les travailleurs. C'est le cas des enrobés amiantés. Engagée depuis 2013, notamment à travers la mise en œuvre immédiate de mesures d'information et de protection des agents, l'action du Département sera poursuivie en 2016 afin de connaître précisément les éventuelles sections concernées. Des analyses systématiques par carottage seront réalisées avant chaque intervention lourde sur la chaussée et l'élaboration d'une cartographie de l'amiante sur le réseau départemental sera poursuivie.

## Objectifs du programme

Le programme a pour objectif de favoriser une approche multimodale des déplacements en poursuivant la prise en compte systématique des modes actifs dans les projets de voirie.

Il vise également à faire de la voirie départementale un espace public porteur d'un changement d'image de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet de ville durable. Il s'agira, en 2016, de poursuivre la réflexion sur l'aménagement des rues départementales en boulevards urbains, en particulier les ex-RN. Dans cette perspective, les transports collectifs en site propre (bus à haut niveau de service sur l'ex RN3, projet de prolongement de la ligne de tramways T1 vers Val de Fontenay) constituent des opportunités pour requalifier l'ensemble des espaces traversés en redessinant le paysage urbain.

L'amélioration des dessertes existantes s'inscrit dans le cadre de la poursuite des projets d'aménagement et de développement du réseau de voirie qui structurent le territoire ou qui accompagnent l'implantation d'équipements structurants, ainsi que dans une réflexion d'ensemble menée sur le réseau viaire notamment dans le cadre du Schéma des rues départementales.

L'ensemble des actions du programme sont mises en œuvre dans un souci de pérennité du patrimoine départemental et de sécurité des usagers.

Enfin, le programme a pour objectif de favoriser la prise en compte paysagère et l'intégration urbaine. Au-delà des politiques sectorielles mises en œuvre, les réflexions sur le paysagement et l'intégration urbaine passent par la prise en compte dans l'ensemble des projets de voirie des dimensions urbanistique, architecturale et paysagère.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Réseau routier	Dépenses	5,572	5,229	5,091	5,140
	Recettes	1,033	1,498	1,091	1,262

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Réseau routier	Dépenses	25,905	28,307	28,850	21,520
	Recettes	5,147	7,697	9,200	5,828

Au titre du développement du réseau et de la requalification urbaine des rues, la poursuite de la RD 28 prolongée Est constitue une priorité, afin d'en assurer la mise en service à l'horizon de l'ouverture au service voyageur de la Tangentielle Nord.

En matière de requalifications, les travaux d'aménagement de l'ex-RN370 à Clichy-sous-Bois (phase 1) et de la RD301 à Neuilly-sur-Marne, opérations financées dans le cadre du CPRD, sont proposés en 2016.

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	191	48	60	83

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art				
		2013	2014	2015	2016
Nombre d'inspections détaillées réalisées dans l'année sur ouvrages d'art	cible		50	63	63
	réalisé	52	58		
Nombre d'inspections détaillées réalisées dans l'année sur ouvrages d'art/ Nombre total d'OA (en %)	cible			20 %	20 %
	réalisé	17 %	19 %		
<u>Commentaire</u> 99 % des ponts et 96 % des murs ont fait l'objet d'une inspection détaillée incombant au Département au cours des 7 dernières années.					

### Concernant les indicateurs de trafic :

La Direction de la voirie et des déplacements réalise la carte des trafics moyens journaliers annuels sur la base d'un programme annuel de mesures sur les rues départementales. Elle est également à l'initiative d'un observatoire des déplacements et de son développement. Des comptages automatiques et des mesures de vitesses sont également effectués ponctuellement. Ces données détaillées seront présentées dans le Rapport annuel de performance 2015.

### Concernant les indicateurs de sécurité routière :

La DVD procède chaque année à la fiabilisation du fichier des accidents corporels avec pour objectif de constituer une base annuelle des accidents, en vue d'actualiser et de créer des indicateurs permettant d'apprécier le niveau de sécurité sur son réseau routier. Ces indicateurs de sécurité routière permettent notamment :

- d'améliorer la connaissance de l'accidentologie sur le réseau routier départemental,
- de réaliser les cartes annuelles de suivi de l'accidentologie pour mieux cibler les sites prioritaires d'intervention,
- d'alimenter les études de sécurité routière et plus généralement les études qui sont menées par la DVD,
- de redéfinir les différentes cibles à privilégier dans le cadre des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière.

## Action 1 : Développement et modernisation du réseau de voirie départementale

### Objectifs de l'action

Les priorités pour 2016 en matière de travaux seront :

- la poursuite de la RD 28 prolongée à l'Est,
- le démarrage des travaux d'aménagement de la RD301 à Neuilly-sur-Marne,
- la poursuite des travaux d'aménagement, engagés en 2015, sur l'ex-RN 370 à Clichy sous Bois.

Les priorités pour 2016 en matière d'études seront les suivantes :

- mener les études de maîtrise d'ouvrage stratégique permettant de préciser le programme pluriannuel de développement et de requalification du réseau selon la priorisation des opérations,
- poursuivre les études préalables aux travaux des opérations suivantes : ex-RN 2 au Bourget, ex-RN 34 à Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance, RD 20 (boulevard Marcel Paul) à l'Ile-Saint-Denis, RD78 aux Pavillons-sous-Bois,
- mener les études générales permettant de faire évoluer les politiques départementales de déplacement et notamment celles concernant les impacts sur le fonctionnement des voiries à proximité des futures gares du Nouveau Grand Paris.

Les études générales prévues en 2016 intègrent les études relatives aux diagnostics du réseau routier concernant le risque de présence d'enrobés amiantés.

En matière d'interventions sur le patrimoine viaire, il s'agira de poursuivre les programmes de jalonnement en fonction des priorités identifiées sur le terrain.

## Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Développement et modernisation du réseau de voirie départemental	Dépenses	12,564	13,117	17,220	8,870
	Recettes	4,982	7,200	8,200	4,928

## Action 2 : Mise en sécurité du réseau

### Objectifs de l'action

L'objectif d'assurer une maintenance régulière du patrimoine sera poursuivi. Les principaux enjeux identifiés pour 2016 seront de :

- poursuivre la remise en état des rues départementales et des ouvrages d'art, dans le cadre des programmes individualisés,
- poursuivre la mise en œuvre des opérations de sécurité routière, des opérations d'aménagement, des actions d'accompagnement et de sensibilisation,
- poursuivre les études et les aménagements de sécurisation des accès aux collèges neufs ou rénovés dans le cadre du "Plan accès collèges" accompagnant le Plan exceptionnel d'investissement déployé depuis 2013, et dans le cadre du nouveau plan d'investissement "Ambition collèges 2020",
- poursuivre les opérations de rénovation de l'éclairage public, dans le cadre des programmes individualisés en fonction des priorités identifiées sur le terrain,
- assurer de bonnes conditions de travail aux agents d'exploitation du Département.

En matière de sécurité routière, il s'agira de :

- réaliser des diagnostics de sécurité dans le cadre du programme de réduction des points accidentogènes sur le réseau routier départemental,
- assurer le suivi des opérations de sécurité routière subventionnées par la Région Ile-de-France, ainsi que les petites interventions d'urgence,
- définir, en lien avec les services territoriaux, le programme 2016 des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie départementale,
- fiabiliser le fichier départemental des accidents et constituer la base de données annuelle des accidents,
- réaliser les cartes annuelles des accidents sur le réseau départemental et procéder à l'actualisation des indicateurs de sécurité routière,
- poursuivre et intensifier les actions de sensibilisation à la sécurité routière menées dans les collèges du Département, avec notamment un redéploiement d'une partie des moyens actuels sur les nouveaux collèges ouverts en 2014-2015,
- diversifier et développer des actions de sensibilisation vers les publics les plus vulnérables, identifiés par l'étude des données accidentologiques, tels que les conducteurs de deux-roues motorisés, les piétons enfants et les piétons âgés, au moyen d'événements dédiés, en particulier avec les partenaires associatifs.

La poursuite des études et des aménagements de sécurisation des accès aux collèges, initiée dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI), vise à favoriser la sécurité des élèves aux abords des collèges et la sécurité de leur cheminement vers les collèges, en fonction de la carte scolaire. Les aménagements prévus dans le cadre du PEI seront poursuivis. Des études menées en 2014 et 2015 ont permis d'aboutir à l'élaboration par la DVD d'un programme d'amélioration des déplacements actifs des usagers des collèges, accompagnant le déploiement du plan "Ambition collèges 2020", qui permettra l'engagement des premiers travaux en 2016. L'objectif est de poursuivre ce plan dans une perspective pluriannuelle.

Dans cette optique, afin d'offrir aux élèves et au personnel des établissements de bonnes conditions d'accès à leur lieu d'études et de travail, le Département veille à :

- rendre possible et sûre la pratique des modes doux, adaptés aux déplacements courts que sont les déplacements domicile/collège,
- améliorer la sécurité des déplacements autour des collèges : aménagement en faveur de la pacification de la circulation (réduction des vitesses), limitation des manœuvres liées à la dépose des élèves, du stationnement illicite...,
- améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges.

Enfin, dans le cadre du programme de grosses réparations de voirie, de signalisation directionnelle et d'ouvrage d'art, les inspections détaillées (hauts mâts, portiques et potences), les contrôles mécaniques (candélabres) et les inspections détaillées d'ouvrages d'art seront poursuivis.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	5,572	5,229	5,091	5,140
	Recettes	1,033	1,498	1,091	1,262

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux redevances d'occupation du domaine public.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	13,341	15,190	11,630	12,650
	Recettes	0,165	0,497	1,000	0,900

## Programme : **Mobilité durable**

*Ce programme relève  
de la Mission*

**Réseau routier et mobilité  
durable**

Ce programme comporte trois actions :

- Carte Imagine R,
- Développement des réseaux de transports en commun,
- Promotion du transport de marchandises.

### **Agenda 21**

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

### **Contexte**

De nombreux projets d'études et de travaux (Tram Express Nord phase 2, TZen...) sont inscrits au Contrat de plan Etat – Région signé en juillet 2015. Il conviendra d'entreprendre les démarches et d'élaborer les documents nécessaires à leur mise en œuvre et à leur financement. Par ailleurs, la Société du Grand Paris mène des études sur les lignes 15, 16 et 17, tandis que les travaux de prolongement de la ligne 11 débutent et que les travaux sur les lignes 12 et 14 se poursuivent.

Concernant la tarification relative aux transports en commun, l'année 2015 a été marquée par la création du pass à tarif unique qui s'applique aux forfaits Navigo mais aussi aux cartes Imagine'R. Il sera intéressant d'observer, en 2016, l'impact de cette réforme en termes de comportements des usagers, de report modal, de capacité des infrastructures à supporter une hausse du nombre d'usagers, mais aussi en terme de financement pour le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Le parc de matériel roulant est amené à évoluer du fait de la transition énergétique engagée depuis la décision du STIF de décembre 2013 impliquant le renouvellement de l'ensemble du parc. Il s'agit d'un véritable défi industriel, de maintenance et d'exploitation. Par ailleurs, l'accroissement de l'offre de bus dans les prochaines années suppose davantage de matériel roulant et surtout une hausse de la capacité du matériel (bus articulés).

Les dispositions des lois MAPTAM et NOTRe modifient les clés de financement pour les maîtres d'ouvrage, notamment pour les actions réalisées sur la voirie dans le cadre de la résorption des points durs bus.

La loi de transition énergétique permet au STIF d'organiser des services publics de transport de marchandises et de logistique urbaine. Dans le cadre des marchés publics, les réponses privilégiant le fret, le transport fluvial ou un autre mode de transport non polluant peuvent, à offre équivalente, être privilégiées. Enfin, pour lutter contre la pollution atmosphérique, des zones à circulation restreinte (ZCR) peuvent être créées par les maires ou président d'EPCI, dans les agglomérations et les zones bénéficiant d'un plan de protection de l'atmosphère.

La Ville de Paris a d'ores et déjà choisi de mettre en place une zone à circulation restreinte (ZCR) avec des interdictions échelonnées dans le temps selon le degré de pollution des véhicules. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les poids lourds les plus polluants, immatriculés avant octobre 2001 font l'objet de restrictions de circulation sur l'ensemble du territoire parisien hors boulevard périphérique. Il est à noter que le plan contre la pollution de la Ville de Paris aura des répercussions sur les Départements de petite couronne et que la mise en place d'une ZCR élargie à l'intra A86 est actuellement à l'étude par les collectivités concernées et la mission de préfiguration de la Métropole.

### **Objectifs du programme**

Les objectifs de ce programme se déclinent comme suit :

- Intégrer la mobilité durable dans les politiques d'aménagement et de l'espace public (défi 1 du Plan de déplacements urbains Ile-de-France – PDUIF : « Agir sur les formes urbaines, l'aménagement et l'espace public »), par la promotion de l'élaboration de chartes d'aménagement et de transports, l'intégration des enjeux d'aménagement (intermodalité, insertion paysagère, voies douces) et la prise en compte de l'aspect mobilité durable dans les documents d'urbanisme.

- Contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis (défi 2 du PDUIF : « Rendre les transports collectifs plus attractifs »), en participant à l'amélioration de la desserte par tramway et Tzen sur le territoire, en développant des modes complémentaires tels que les navettes fluviales, en veillant à l'inter modalité dans les projets de transports notamment autour des gares du Nouveau Grand Paris (NGP), en animant et en priorisant les actions de projet d'investissement mobilier - PIM, et en contribuant à l'amélioration de la desserte bus en Seine-Saint-Denis.
- Contribuer aux politiques d'éco mobilités pour les scolaires (défi 9 du PDUIF « Faire des franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements »), en améliorant les déplacements des élèves, en participant au Plan d'accès aux collèges, en s'assurant que le volet desserte en transports en commun soit intégré aux procédures de révisions des cartes scolaires.
- Participer à la gouvernance du PDUIF (défi 8 du PDUIF « Construire un système de gouvernance responsabilisant les acteurs pour la mise en œuvre du PDUIF ») notamment dans le cadre des Assises de la Mobilité et de l'Observatoire de la mobilité en Ile-de-France (OMLIL), à l'élaboration des documents de référence (SCOT et PLU) et à l'élaboration de Plans Locaux de Déplacements.
- Promouvoir le transport de marchandises (défi 7 du PDUIF « Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train »), en favorisant l'utilisation des modes alternatifs à la route, et en animant une réflexion sur la logistique urbaine.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Mobilité durable	Dépenses	46,112	47,098	47,506	47,566
	Recettes	0,138	0,001	-	-

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Mobilité durable	Dépenses	5,970	2,612	3,825	6,419
	Recettes	0,029	0,030	0,053	0,100

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	26	15	6	5

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Renforcer l'utilisation des canaux pour le transport de marchandises		
Nombre de tonnes transportés	2012	2013	2014
sur le canal de l'Ourcq	551 000	474 000	468 200
sur le canal Saint-Denis	ND	626 000	481 800

Objectif	Participer à l'amélioration de l'offre de transport en commun en Seine-Saint-Denis					
Avancement des projets de transport en commun		2012	2013	2014	2015	2016
Ligne 11	cible		Etapas 5, 6 et 7	Etapas 5 et 7	Etape 8	Etape 8
	réalisé	Etape 3	Etapas 4 et 6	Etapas 5 et 6		
Ligne 12 phase 1 (Front Populaire)	cible			Etape 10		
	réalisé	Etape 9		Non réalisé		
Ligne 12 phase 2 (Mairie d'Aubervilliers)	cible		Etape 8	Etape 8	Etape 8	Etape 8

	réalisé	Etape 7	Etape 8	Etape 8		
Ligne 14	cible		Etapes 5, 6 et 7	Etape 8	Etape 8	Etape 8
	réalisé	Etape 4	Etapes 5, 6, 7 et 8	Etape 8		
Tangentielle Nord phase 1	cible		Etape 8	Etape 9		Etape 10
	réalisé	Etape 8	Etape 8	Etape 8		
Tangentielle Nord phase 2	cible		Etape 8	Etape 8	Etape 8	Etape 8
	réalisé	Etape 7	Etape 7	Etape 7		
<b>Commentaire :</b>						
Les projets de transports en commun doivent franchir plusieurs étapes administratives et techniques. Il est peu significatif d'analyser leur taux d'avancement, sauf éventuellement lors de la réalisation des travaux. Il est donc plutôt proposé d'évaluer à quel stade se situe chaque projet grâce à des indicateurs décomposés en 10 étapes de référence : Etape 1 : projet en cours d'initialisation (études amont, de faisabilité et d'insertion) - Etape 2 : concertation préalable - Etape 3 : schéma de principe - Etape 4 : enquête publique - Etape 5 : arrêté de déclaration d'utilité publique - Etape 6 : études AVP (impliquant la convention de financement) - Etape 7 : études PRO et acquisitions foncières - Etape 8 : travaux en cours (avec éventuellement un pourcentage d'avancement si fourni par le maître d'œuvre sinon pourcentage de décaissement des crédits départementaux) - Etape 9 : mise en service - Etape 10 : bilan technique et financier.						

## Action 1 : Carte Imagine'R

### Objectifs de l'action

Le Département prend en charge 50 % du coût de la carte Imagine'R pour les collégiens boursiers ainsi que, pour les demi-pensionnaires des collèges publics départementaux, se situant dans les tranches de quotient familial CAF qui ouvrent droit à l'aide à la demi-pension du Conseil départemental. De plus, les élèves abonnés à la carte Imagine'R collégiens non boursiers, scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup>, bénéficient d'une aide à hauteur de 25 % du montant de leur carte. L'aide dite « subvention sociale » à tous les abonnés boursiers, collégiens et lycéens, participe également de cette politique.

Le Département soutien également la mobilité des personnes âgées et des personnes handicapées dans le cadre de la prestation forfait Améthyste.

En 2016, il s'agira de :

- suivre les prestations réalisées par le groupement d'intérêt économique Comutitres pour le compte du Département, pour la campagne 2015-2016, et encadrées par la convention conclue avec le STIF et les transporteurs,
- procéder au remboursement des 50 % du prix du titre pour les porteurs de carte Imagine'R, demi-pensionnaires, des collèges publics départementaux, se situant dans les tranches de quotient familial qui ouvrent droit à l'aide à la demi-pension du Conseil départemental et qui en feront la demande,
- suivre les conventions et les échanges avec le STIF, en soutien à la Direction de la population âgée et des personnes handicapées.

### Partenariats internes et externes

Les partenaires de l'action sont le groupement d'intérêt économique (GIE) Comutitres (qui met en œuvre la prestation), le STIF, les transporteurs, les collèges, la DEJ et la DPAPH.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Carte Imagine'R	Dépenses	0,818	0,895	0,843	0,896
	Recettes	0,138	0,001	-	-

## Action 2 : Développement des réseaux de transports en commun

### Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont :

- de participer aux études pour la réalisation du Grand Paris Express,
- de piloter et co-piloter des études de pôles du Grand Paris Express,
- de piloter et coordonner l'action des directions du Département dans les projets de prolongement des lignes de métro 12 (phase 2), 11 et 14.
- de piloter pour le Département, des études et travaux sur le prolongement du RER E à l'Ouest et sur le schéma de secteur des infrastructures à l'Est, ainsi que les schémas directeurs des lignes A, B, C et D du RER,
- de mener une réflexion sur l'amélioration de la desserte par le réseau d'autobus,
- de participer aux études sur la nouvelle branche du T4 vers Clichy-Montfermeil,
- de participer, en lien avec les transporteurs et la DVD, au recensement et au traitement des points durs de circulation bus dans le cadre du nouveau PDU et notamment à travers l'amélioration de la gestion des livraisons sur les itinéraires de bus.

### Partenariats internes et externes

Partenaires externes : Départements franciliens, communes, intercommunalités, transporteurs (RATP, SNCF), RFF, STIF, Société du grand Paris, Région Ile-de-France, associations d'usagers...

Directions départementales : DVD, DNPB, DEA

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Développement des réseaux des transports en commun	Dépenses	45,295	46,200	46,662	46,660

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Développement des réseaux des transports en commun	Dépenses	5,925	2,519	3,785	6,409
	Recettes	-	-	-	0,100

## Action 3 : Promotion du transport de marchandises

Pour l'année 2016, les priorités du Département seront :

- d'engager une étude pré-opérationnelle sur deux sites portuaires, un sur le canal de l'Ourcq, et un autre sur le canal Saint-Denis afin d'initier et de déployer des solutions de report modal,
- de travailler avec les communes et les Etablissements publics territoriaux sur l'élaboration d'un guide permettant de déployer à l'échelle du Département une logistique urbaine durable,
- de participer au groupe de travail sur les études d'impacts de la mise en place d'une ZCR à l'échelle Métropolitaine (appel à projets « Villes respirables en 5 ans »),
- d'accompagner des Villes et structures intercommunales dans la prise en compte des livraisons de marchandises dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT), les CDT et les PLD (construction du PLD d'Est Ensemble et révision de celui de Plaine Commune),
- d'animer la charte sur le transport de marchandises en mettant en place des groupes de travail suite aux « Rencontres des acteurs de la Charte d'objectifs du transport de marchandises en Seine-Saint-Denis »
- de poursuivre une veille géographique, économique, technologique, scientifique et environnementale en renforçant les échanges avec les acteurs économiques,
- de participer aux études suivantes avec nos partenaires :
  - o Opérateur ferroviaire de proximité en Ile-de-France (Région, Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement),

- Conférence nationale sur la logistique : plan d'actions (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie),
- Défi 7 du PDUIF (STIF-Régions),
- Charte logistique durable (Ville de Paris),
- Réflexions sur le triage du Bourget – Drancy (Préfecture de Seine-Saint-Denis).

### Partenariat interne et externe

Communes, Etablissements publics territoriaux, institutionnels, Etat, Région, Société Sogaris, transporteurs, chargeurs, fédérations professionnelles, gestionnaires de ports, de plates formes logistiques...

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Promotion du transport de marchandises	Dépenses	0,00	0,003	0,002	0,009

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Promotion du transport de marchandises	Dépenses	0,044	0,093	0,040	0,010
	Recettes	0,029	0,030	0,053	-

## Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

*Ce programme relève*

*de la Mission*

**Réseau routier et mobilité durable**

Ce programme comporte quatre actions :

- Maîtrise des déplacements,
- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS
- Amélioration de la circulation des bus,
- Développement des modes actifs (piétons, cyclistes).

### Agenda 21 :

Orientation : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

### Contexte

Dans le cadre du Schéma départemental des déplacements, l'objectif est de rééquilibrer l'utilisation des différents modes de transport, en donnant à chacun d'eux les moyens de jouer un rôle social et économique plus efficace.

Il s'agit, dans le cadre des projets portés par le Département, de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et en accordant une place accrue aux usagers des transports en commun, aux piétons et aux cyclistes.

L'outil de régulation des carrefours à feux – GERFAUT – fait l'objet d'une modernisation dans le cadre d'un projet d'ensemble visant à déployer sur le département un réseau de télécommunication à très haut débit par la fibre optique.

### Objectifs du programme

Les objectifs du programme s'inscrivent dans une politique de réduction des émissions urbaines par le développement des réseaux de transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Le programme vise, par ailleurs, à donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département.

Il s'agira, en 2016, de créer les conditions de réalisation des projets de tramways, de transports en commun en site propre (TCSP) et d'itinéraires cyclables structurants dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours et de poursuivre les travaux pour les opérations existantes.

L'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements sera favorisée par la poursuite de la mise en œuvre du programme de traitement des points durs bus, en phase avec les orientations du nouveau Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF).

Le Département poursuivra, également, sa contribution à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite.

La poursuite des études pour la mise en place d'un BHNS sur la RN3 ainsi que la poursuite des études et le lancement des premiers travaux préparatoires du projet de prolongement du T1 de Noisy-le Sec à Val de Fontenay, permettront d'améliorer les déplacements au cœur du département.

Le développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis passe par la création et l'aménagement d'infrastructures de qualité. Ainsi, l'aménagement et la mise en lumière de la piste du canal de l'Ourcq sera poursuivi afin de valoriser cet axe structurant.

Enfin la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements se poursuivra avec la mise en place de l'outil GERFAUT II.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Programme PDU et infrastructures de transports en commun	Dépenses	0,832	0,212	0,300	0,050
	Recettes	0,683	0,120	0,150	0,026

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Programme PDU et infrastructures de transports en commun	Dépenses	60,638	36,244	42,034	39,590
	Recettes	48,115	33,914	28,000	23,480

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	43	20	19	4

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer les dessertes existantes et optimiser l'utilisation de la voirie					
		2012	2013	2014	2015	2016
Développement de Gerfaut 2 : Nombre de carrefours équipés et raccordés en fibre optique dans l'année	cible		80	90	100	130
	réalisé	30	75	90	125	
<b>Commentaire :</b>						
La politique de maîtrise des déplacements sur la voirie départementale passe notamment par le développement et la modernisation de l'outil Gerfaut (Gerfaut 2), qui vise notamment à donner une priorité accrue aux transports collectifs.						
En 2012, les carrefours du T5 et une partie des carrefours de l'ex-RN186 et de l'ex-RN2 ont été équipés et raccordés en fibre optique.						
En 2013, la fibre a été déployée sur le tronçon du T1, la totalité des carrefours assurant la priorité aux bus de la ligne 152, et sur une partie des carrefours de la RD116.						
En 2014, le déploiement de la fibre a concerné les axes suivants :						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- RD 20, RD 27, RD 30 et RD 40</li> <li>- PACT T1 et tramway T8.</li> </ul>						
En 2015, les axes RD 30, ex-RN 301, RD27, RD40, RD50, RD29, RD20n RD24 et une 1 <sup>e</sup> partie de PACT T1 ont été concernés par le raccordement des carrefours à feux au PC Gerfaut II.						
En 2016, le PACT T1 sera finalisé et les axes RD115, ex-RN34, ex-RN370 et RD116 seront raccordés.						

Objectif	Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite en transport en commun					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'arrêts de bus mis en accessibilité Utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)	cible			60	70	70
	réalisé	17	41	57		
<b>Commentaire :</b>						
Au total, 1 369 arrêts de bus sont recensés sur les routes départementales. La mise aux normes de 70 arrêts supplémentaires permettrait de rendre accessibles 70 % des arrêts au 31 décembre 2015.						

Objectif		Développer les itinéraires cyclables				
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de km d'itinéraires cyclables cumulés sur le réseau départemental (en Km)	cible			104,39	105	106
	réalisé	91,38	92,00	99,6	102,6	
Nombre de km d'itinéraires cyclables sur le réseau départemental/ cible SDIC (265 km), en %	cible			39,39 %	39,6 %	40 %
	réalisé	34,48 %	34,72 %	37,58 %	38,72 %	
<p><u>Commentaire :</u>            Au 31 décembre 2013, le linéaire total du réseau départemental s'établissait à 92 km.            La forte progression en 2011 et en 2014 s'explique par les linéaires d'aménagements réalisés en accompagnement des tramways T5 puis T8.            Deux passerelles piétons/cyclistes ont également été réalisées sur le canal de l'Ourcq en 2014.            Il s'agit de poursuivre la participation à l'émergence d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire départemental, dans le cadre des objectifs du Schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) adopté en 2002 : 265 km en 15 ans de réseau cyclable départemental.</p>						

### Autres indicateurs

Sont présentés ci-dessous, des indicateurs de trafic issus des documents de concertation (Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales du STIF) et des enquêtes publiques (selon l'avancement des projets)

Tramway T5 Saint-Denis Garges Sarcelles	
Fréquentation par jour	Environ 44 000 voyageurs

Tramway T8 Saint-Denis Epinay Villetaneuse	
Trafic annuel	12,5 millions de voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 55 000 voyageurs

BHNS RN3	
Fréquentation par jour	Environ 42 000 voyageurs

Prolongement de T1 de Saint-Denis à Asnières Gennevilliers Les Courtilles	
Trafic à l'heure de pointe	5 200 voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 43 000 voyages

Prolongement de T1 de Bobigny à Val de Fontenay	
Trafic à l'heure de pointe du matin	6 400 voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 52 000 voyageurs pour la ligne nouvelle

## Action 1 : Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

### Objectifs de l'action

La DVD est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et TCSP.

L'objectif pour 2016 est de créer les conditions de la réalisation des projets, dont les études pré-opérationnelles et opérationnelles sont en cours, dans la perspective de démarrage des premiers travaux préparatoires :

- le prolongement du T1 vers le Val-de-Marne qui reliera Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois (avec création d'un double terminus à Bobigny Pablo Picasso et adaptation au nouveau matériel roulant des stations entre Bobigny Pablo Picasso et Noisy-le-Sec),
- l'insertion urbaine d'un TCSP de type BHNS sur l'ex-RN3, dit TZen3.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	0,832	0,212	0,300	0,050
	Recettes	0,683	0,120	0,150	0,026

En fonctionnement, les crédits proposés correspondent notamment aux dernières indemnités accordées aux entreprises riveraines des opérations de voirie au titre de l'opération T8, qui font l'objet d'une recette au titre des plans de financement des opérations de tramways.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	49,691	25,667	27,384	26,960
	Recettes	43,548	30,984	20,950	17,980

En investissement, les crédits prévus pour 2016 au titre des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et TCSP concerneront les opérations suivantes :

- TRAM'Y (T8) : les crédits proposés en 2016 permettront la clôture financière des marchés de travaux. Les recettes correspondantes seront sollicitées à la fois au titre du CPER et dans le cadre de financements complémentaires au titre du CPRD ;
- Prolongement du T1 à l'est entre Bobigny et Val-de-Fontenay : les crédits prévus intègrent la poursuite des études de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, les acquisitions foncières et les premiers travaux préparatoires ;
- Le projet de requalification inscrit au CPRD de l'ex-RN3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois et la création d'un TCSP de type "Bus à haut niveau de service (BHNS)" ("TZen3") sera poursuivi en 2016, l'enquête publique devant se dérouler au dernier trimestre 2015 (finalisation AVP et préparation PRO selon secteurs).

Les opérations liées au prolongement du T1 à l'ouest vers Asnières et Gennevilliers et au T5 Saint-Denis – Garges – Sarcelles mises en service en 2012 et 2013 nécessitent de faire l'objet d'audits de la Région afin de permettre le versement des soldes de recettes, ces audits en étant la condition préalable. L'audit relatif à l'opération du prolongement du T1 s'est déroulé fin 2014, celui relatif à l'opération T5 devrait se dérouler au dernier trimestre 2015. Les deux opérations devraient faire l'objet de versement des soldes de subventions en 2016.

Des crédits sont proposés au titre du programme "Aménagements connexes dans le cadre des opérations de transport", au titre du PACT1 d'une part (aménagements de remise à niveau de la ligne T1 "historique", consistant notamment en l'adaptation des stations au futur nouveau matériel roulant, d'aménagements de carrefours et de STL, et ayant pour objectif global l'amélioration du fonctionnement de la ligne), au titre des études d'impact des futures gares du Grand Paris d'autre part.

## Action 2 : Amélioration de la circulation des bus

### Objectifs de l'action

Conformément au PDU 2010 qui définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département ciblera ses efforts sur des actions en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés. Dans ce contexte, le Département poursuivra la mise en œuvre d'un programme pluriannuel relatif à la résorption des points durs bus, dont les premières études ont été engagées en 2013 et les opérations en 2015.

Le Département poursuivra sa contribution à l'accessibilité du réseau de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite qui constitue également un objectif stratégique de l'action.

## Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	4,458	3,123	3,850	3,090
	Recettes	2,354	1,461	1,800	1,350

En investissement, 3,090 millions d'euros sont proposés, dont 1,5 million d'euros au titre de la mise en accessibilité "Utilisateurs fauteuils roulants (UFR)" des arrêts de bus. Ce programme est éligible au financement STIF à hauteur de 75%.

## Action 3 : Maîtrise des déplacements

### Objectifs de l'action

Le Conseil général a délibéré, le 13 juin 2006, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des déplacements sur la voirie de la Seine-Saint-Denis avec l'ébauche d'un Schéma départemental de régulation des déplacements. Ce document place au centre des réflexions la question du partage du temps entre les différents modes de déplacement par la régulation des carrefours à feux. Il propose un cadre technique, financier et décisionnel pour cette nouvelle politique publique avec pour enjeux majeurs de :

- passer d'un objectif "d'amélioration des conditions générales de circulation" à une politique de "maîtrise des déplacements avec une priorité accrue aux transports collectifs" ;
- moderniser et de développer l'outil pour la gestion et la régulation des feux automatisés (GERFAUT II) ;
- permettre une meilleure gestion des déplacements par la priorité aux transports en commun (afin d'améliorer la vitesse commerciale des transports en commun), une meilleure utilisation du réseau magistral, un renforcement de la sécurité tous modes confondus, une amélioration de l'information multimodale aux usagers, une réduction des nuisances (pollutions atmosphériques et acoustiques)...

Le système GERFAUT II permettra, à l'aide d'un réseau en fibre optique très haut débit et d'un système de régulation en temps réel, de répondre mieux aux problématiques de gestion des déplacements suivantes :

- l'amélioration de la régularité des véhicules de transports collectifs (priorité aux transports collectifs aux carrefours à feux) ;
- le déplacement de la circulation de transit vers le réseau magistral (voies nationales) afin de désengorger le réseau principal (voies départementales) ;
- la fluidification de la circulation sur l'ensemble du territoire en agissant en particulier sur les pôles de trafic ;
- la mise en place des mesures d'anti-saturation en cas de congestions sur les axes départementaux principaux.

### Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Maîtrise des déplacements	Dépenses	5,422	6,283	6,000	6,550
	Recettes	2,133	1,225	3,000	3,000

Les dépenses proposées doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre du projet GERFAUT II, dont le financement s'inscrit dans le cadre du CPRD.

## Action 4 : Développement des modes actifs (piétons, cyclistes)

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- poursuivre la mise en œuvre et l'actualisation du plan d'actions pluriannuel qui engage le Département en matière de développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis. Le potentiel cyclable des voiries départementales, établi en 2014, permet en effet de passer d'une stratégie d'opportunité à une véritable stratégie prospective basée sur une programmation pluriannuelle. Il s'agira de mener ce travail en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables en Seine-Saint-Denis, les collectivités (communes et intercommunalités), les associations représentatives d'usagers,
- élargir les actions éducatives dans les collèges à la thématique de la mobilité durable,
- poursuivre la réalisation des aménagements préconisés dans les études d'accessibilité aux collèges.

En 2016, les opérations d'aménagement de l'Eurovéloroute n°3 (Canal de l'Ourcq) seront poursuivies. Le projet prévoit la mise en œuvre du Schéma lumière (éclairage continu et sécurisant de la piste) ainsi que des aménagements qualitatifs de l'espace public. Des aménagements sur la piste cyclable notamment sur les communes de Bobigny et Pantin sont prévus en 2016.

Le développement et la promotion de cet axe structurant que constitue l'Eurovéloroute n°3 verront notamment leur concrétisation dans le cadre de l'inauguration de l'axe prévue en juin 2016.

Par ailleurs, les études se poursuivront concernant deux opérations de franchissement :

- le franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'Île-Saint-Denis permettant d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de l'Île-Saint-Denis, opération financée dans le cadre du CPRD ;
- la passerelle gare au Blanc Mesnil, dédiée aux modes actifs.

### Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Développement des modes actifs	Dépenses	1,067	1,170	4,800	2,990
	Recettes	0,079	0,243	2,250	1,150

## Mission

# Développement et attractivité des territoires

Programme

**Aménagement**

Programme

**Politique de la ville et habitat**

Programme

**Développement économique et promotion du territoire**

Programme

**Economie sociale et solidaire, emploi et formation**

## Programme : Aménagement

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Développement et attractivité  
des territoires***

Ce programme comporte deux actions :

- Aménagement et développement urbain,
- Infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication.

### Agenda 21

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain  
Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

### Contexte

La création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 d'une Métropole du Grand Paris compétente en matière d'aménagement, ainsi que l'entrée en vigueur de la loi NOTRe à l'été 2015, induisent un contexte de mutation à brève échéance. Cette évolution doit s'orienter dans deux directions. D'une part, il convient de faire valoir et de promouvoir les projets du territoire, ses dynamiques, ses potentiels, afin qu'ils soient pris en compte de façon optimale dans la construction de la Métropole. D'autre part, il s'agit de préparer les évolutions à venir en conduisant à leur terme les projets en voie de clôture, en régularisant les situations foncières complexes et en rationalisant nos outils d'aménagement.

### Objectifs du programme

Le Projet d'aménagement et de développement métropolitain (PADM) de la Seine-Saint-Denis, adopté par l'Assemblée départementale le 27 juin 2013, définit les grands enjeux d'aménagement du département, dans le contexte de la métropolisation, en identifiant les principales « tensions » existantes sur le territoire et les actions ou « objets d'aménagement » sur lequel le Département souhaite cibler son intervention pour y répondre.

Le PADM définit les grandes orientations suivantes :

- réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis, en améliorant la relation entre le réseau de transport et l'aménagement urbain, en exerçant une veille sur les projets de gouvernance, et en favorisant l'accès du territoire au Très Haut Débit,
- promouvoir une ville durable, en travaillant spécifiquement sur les enjeux de densité urbaine, sur la relation entre les parcs et la ville et sur l'environnement des aéroports,
- organiser nos outils, projets et partenariats dans la perspective d'un renouvellement de la gouvernance : en prolongeant le travail sur le foncier départemental et sur les emplacements réservés départementaux, en intégrant les problématiques de gouvernance dans les partenariats.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Aménagement	Dépenses	1,760	1,518	1,420	1,120

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Aménagement	Dépenses	0,934	0,816	1,533	1,366
	Recettes	-	0,021	-	-

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	26	11	10	5

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer la couverture numérique du territoire de Seine-Saint-Denis en infrastructures Très Haut Débit					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre cumulé de sites publics raccordables	cible		204	204	204	NC
	réalisé	157	198	204	204	

## Action 1 : Aménagement et développement urbain

### Objectifs de l'action

Le PADM identifie les grandes dynamiques socio-économiques qui caractérisent le territoire à travers quatre grands territoires métropolitains et deux arcs de cohésion territoriale (lignes 16 et 17 du Nouveau Grand Paris, ligne 15 et Tangentielle Nord).

Les objectifs du PADM relatifs aux quatre grands territoires métropolitains sont :

- pour la couronne parisienne, maintenir la diversité socio-économique, favoriser les relations avec Paris en soutenant la réalisation des prolongements de lignes de métro complémentaires des rocade du Grand Paris, mais aussi en luttant contre l'habitat indigne, et en veillant à la requalification des voies «pénétrantes» et boulevards de la Métropole ;
- pour les territoires de l'Ourcq, accompagner la réalisation d'une ville dense, mixte et vivante, favoriser la mise en cohérence du territoire en s'appuyant sur l'Alliance pour un développement solidaire des territoires de l'Ourcq ainsi que sur les linéaires paysagers structurants relatifs aux projets du TZen 3, du T1, de la ligne 11 et au Canal de l'Ourcq ;
- pour la Plaine de France, réguler les effets de concurrence entre territoires tout en favorisant la qualité de vie urbaine et contribuer à l'intégration territoriale des deux plateformes aéroportuaires (le Bourget et Roissy) ;
- pour les Monts et Vallées de la Marne, assurer une meilleure visibilité de ce territoire au sein du grand Est francilien, suivre l'arrivée des gares du Grand Paris Express, en vue d'un développement plus équilibré entre les pôles existants.

### Priorités de l'action

En 2015, les objectifs stratégiques et opérationnels de cette action vont se décliner de la façon suivante :

Réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis :

*Autour des projets de transports collectifs (Tramway, T'Zen, TEN, NGP, prolongement de lignes de métro)*

Il est prévu de :

- poursuivre, dans le respect de l'application à venir de la loi NOTRe, la consultation internationale pour la réalisation d'un « quartier métropolitain » autour de la gare TEN de Dugny-La Courneuve qui aboutira à la signature d'un accord-cadre avec l'équipe lauréate et le lancement concomitant d'un 1<sup>er</sup> marché subséquent, visant à poser les bases de la déclinaison pré-opérationnelle du projet urbain,
- mettre en œuvre le contrat d'aménagement transport de la ligne 11, signé le 20 janvier 2015,
- poursuivre la réflexion en vue d'accueillir en 2024 les jeux olympiques,
- finaliser une étude autour du site de maintenance et de remisage (SMR) de la future ligne 15 à Rosny-sous-Bois,
- veiller au suivi des projets de gares situés sur le linéaire de l'ex-RN2,

- suivre le prolongement de la ligne 11 – phase 2 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs en participant aux réunions avec le STIF,
- poursuivre la collaboration avec Est Ensemble autour de l'axe RN3 / Canal de l'Ourcq notamment dans la mise en œuvre de la charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq - Grand gabarit, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre du projet porté par Est Ensemble pour l'aménagement des abords du T1,
- réaliser des études spécifiques sur les secteurs à enjeux et sur des îlots urbanisables à court terme, suite à la finalisation du Plan-Guide sur le prolongement du T1 en 2015,
- continuer le suivi de la Charte aménagement-transport autour du TEN,
- accompagner les projets de gares du Nouveau Grand Paris (NGP) et du Tram-Express-Nord (TEN).

#### *Autour des routes départementales*

Il est prévu de :

- poursuivre le projet de « Charte de préfiguration d'un boulevard de la Métropole » sur l'ex-RN2 en aboutissant à un document d'orientations partagé et de poursuivre les études sur les secteurs identifiés comme prioritaires,
- engager un travail de définition et d'analyse de la trame des « grands boulevards métropolitains » en identifiant les axes départementaux qui seront supports de projets d'aménagement dans le cadre de la mise en œuvre du NGP et des grands projets d'aménagement qui sont d'ores et déjà engagés et/ou qui le seront à l'horizon de réalisation des CDT.

#### *Sur la gouvernance métropolitaine*

Il est prévu de poursuivre une veille législative et une analyse des projets institutionnels et de l'évolution des compétences en matière d'aménagement, d'habitat et de Politique de la ville au sein de la Métropole et également de suivre la constitution des établissements publics territoriaux (EPT).

#### Promouvoir une ville durable:

Il est prévu de :

- fédérer les partenaires du Département (bailleurs, aménageurs, Etablissement public foncier d'Ile-de-France - EPFIF,...) autour d'une charte sur la production de logements et la maîtrise des prix qui permettrait à l'échelle de la Seine-Saint-Denis de définir les attentes et les enjeux de la production massive de logements attendue sur le territoire, en terme de développement durable,
- poursuivre un travail sur l'amélioration des relations entre les parcs départementaux et le contexte urbain qui les environne,
- assurer une veille sur les possibles évolutions ou orientations du secteur Stains Cerisaie,
- suivre les projets d'aménagement autour des deux plateformes aéroportuaires,
- poursuivre la collaboration engagée avec les départements de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne autour du Schéma de Développement Territorial (SDT),
- suivre la finalisation du projet de CDT « entre Marne et Bois ».

#### Organiser nos outils, projets et partenariats dans la perspective d'un renouvellement de la gouvernance

##### *Sur les questions foncières*

Il est prévu de :

- poursuivre les échanges avec la Communauté d'Agglomération/EPT de Plaine Commune sur les cessions foncières escomptées sur le terrain dit « CGR » (Stains-Pierrefitte), dans le cadre de la réalisation du franchissement Babeuf, du projet urbain des Tartres nord (en cours de révision par Plaine Commune) et de la possible implantation de l'entreprise CDIF (SCI Orion) à l'Est du terrain.
- poursuivre les discussions avec Plaine Commune sur la cession des parcelles départementales nécessaires à la réalisation des espaces publics de 3 gares TEN (Pierrefitte-Stains, Stains-Cerisaie, Dugny-La Courneuve) afin d'aboutir à la conclusion d'un protocole foncier entre le Département et Plaine Commune,
- poursuivre le processus d'acquisition du terrain des Essences à La Courneuve avec la Mission de Réalisation des actifs immobiliers du ministère de la Défense,
- poursuivre les travaux à Montreuil afin d'identifier l'ensemble du foncier départemental sur le quartier Saint-Antoine / Murs à Pêches et son devenir,
- réaliser un Atlas du foncier départemental,
- poursuivre le travail de prospective sur les biens bâtis et non bâtis départementaux en cohérence avec la carte des projets d'aménagement de la Seine-Saint-Denis,

- engager une réflexion sur une convention avec le Grand établissement publique foncier -EPF (fusion des 4 EPF existants en IDF) dans le but de procéder à des regroupements/remembrements permettant une meilleure valorisation du foncier départemental.

*Sur les emplacements réservés :*

Il est prévu de poursuivre la régularisation de la validité des emplacements réservés (ER) en cohérence avec l'actualité des projets afin de prévenir des situations de grande complexité juridique à l'heure d'éventuels transferts de compétence.

*Sur la rationalisation des outils d'aménagement départementaux*

Il est prévu de poursuivre la réflexion sur la rationalisation des outils d'aménagement à partir des expertises engagées, en 2015, concernant la faisabilité d'un rapprochement des SEM Séquano aménagement et Deltaville.

### Partenariats internes et externes

Atelier parisien d'urbanisme (APUR), l'institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), EPA Plaine de France, Paris Métropole, l'association des collectivités du Grand Roissy (ACGR), l'Entente Arc-en-Seine, Vallée de la Seine.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Aménagement et développement urbain	Dépenses	1,597	1,344	1,257	1,085

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Aménagement et développement urbain	Dépenses	0,197	0,206	0,938	0,956

## Action2 : Infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication

### Objectifs de l'action

L'accès au très haut débit pour les habitants, les entreprises et les services publics est une priorité pour le Département. Il constitue notamment un vecteur déterminant pour valoriser un territoire, y maintenir l'emploi ou accueillir de nouvelles entreprises et des équipements. La mise en œuvre de cette opération s'appuie notamment sur le schéma directeur territorial d'aménagement numérique voté par l'Assemblée départementale en novembre 2012.

L'année 2016 sera marquée par les conséquences du rachat de SFR par Numéricable. Elle aura incontestablement un impact important par rapport à la stratégie des opérateurs privés : Orange ayant signé une convention avec les villes les plus denses, SFR étant le primo-investisseur sur les villes moins denses, Numéricable étant présent à travers 250 000 prises câblées sur le territoire. Cette recomposition nécessitera une actualisation de notre schéma directeur d'aménagement numérique.

L'action a pour but de :

- construire une infrastructure de communication Très Haut Débit (DEBITEX) pour lutter contre la fracture numérique sur 14 communes de Seine-Saint-Denis non couvertes par le réseau SIPPAREC,
- et à soutenir le développement d'espaces publics numériques (EPN) mis en place par des associations au niveau local.

En 2016, il est prévu :

- de poursuivre le déploiement de la THD via la délégation de service public Débitex sur la partie résidentielle, en particulier sur les communes de Gagny, Clichy-sous-Bois, Villepinte et Vaujours, ainsi que le déploiement de la THD sur les 21 communes conventionnées avec Orange,

- de suivre l'évolution de la stratégie de SFR / Numéricable sur le territoire particulièrement là où les réseaux câblés sont présents,
- de se doter des moyens humains (personnel, organisation) et des outils (SIG, communication) pour suivre précisément le déploiement de la fibre optique et d'y associer les collectivités infra-départementales,
- de réaliser un audit sur les espaces publics numériques présents sur le territoire.

### Partenariats interne et externe

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- les établissement Public de Coopération Inter-Départementale Débitex,
- le Conseil régional et la Préfecture d'Ile de France, le Conseil Général du Val d'Oise,
- le Délégué : Débitex Télécom
- les assistantes à maîtrise d'ouvrage (AMO) : IDATE, Latournerie Wolfrom, SETICS

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Infrastructures liées aux TIC	Dépenses	0,163	0,175	0,163	0,035

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Infrastructures liées aux TIC	Dépenses	0,737	0,610	0,595	0,410
	Recettes	-	0,021	-	-

## Programme : Politique de la ville et habitat

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Développement et attractivité  
des territoires***

Ce programme comporte deux actions :

- Politique de la ville,
- Habitat.

### Agenda 21

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

### Contexte

Les questions du logement, qu'il s'agisse de la relance de la construction, de la rénovation urbaine, de la qualité de l'habitat, de la densité ou de la ville durable, sont au cœur des enjeux de la métropole francilienne.

Au plan régional, les besoins en construction neuve de logements et les exigences de développement durable engagent à travailler un nouveau modèle urbain, dense et durable, et à répartir une offre financièrement accessible sur l'ensemble du territoire francilien.

En Seine-Saint-Denis, ces questions prennent un relief particulier pour plusieurs raisons :

- le département porte le tiers des territoires de pauvreté francilien ;
- il est le département d'Ile-de-France qui compte le plus grand nombre de sites de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et de Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ;
- la situation de l'habitat privé appelle une intervention particulière pour accompagner notamment le traitement de l'habitat dégradé ou insalubre tant au niveau des copropriétés que de l'habitat diffus.

Il y a donc un enjeu à ce que la réduction des écarts entre les territoires en développement et ceux qui restent en marge soit prise en compte et devienne un objectif partagé au niveau régional.

L'année 2015 a été marquée par des évolutions institutionnelles et législatives importantes (Métropole du Grand Paris, loi relative à la ville et à la cohésion urbaine, loi NOTRe). Dans ce contexte, le Département doit veiller à ce que les enjeux du logement et de la solidarité des territoires soient pris en compte à la hauteur des besoins et des attentes des séquanodionysiens. Il doit aussi peser dans la construction de la future gouvernance pour permettre une mobilisation des leviers adéquats, afin que soient prises en compte les problématiques d'habitat de la Seine-Saint-Denis.

### Objectifs du programme

Ce programme se décline autour de quatre objectifs stratégiques :

- identifier les mécanismes d'exclusion qui s'exercent au niveau régional et activer les leviers pour faire prendre en compte les problématiques d'habitat de la Seine-Saint-Denis dans le contexte francilien afin d'agir sur les processus, de rechercher des latitudes d'action et d'optimiser l'action publique,
- favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, et lutter contre les inégalités,
- renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours en soutenant la production de logements sociaux, l'accession sociale sécurisée et le maintien d'un parc de logement social de qualité,
- intervenir contre la dégradation du parc d'habitat privé en accordant des aides aux propriétaires occupants, en participant à la réhabilitation des copropriétés dégradées et en poursuivant l'éradication de l'habitat indigne.

Il s'agit de resituer les enjeux départementaux et les problématiques d'habitat dans le contexte régional et métropolitain et de favoriser une offre de logements accessibles à tous, de qualité et diversifiée. A ce titre, dans le cadre de

l'orientation 3 de l'agenda 21, l'année 2016 amènera le Département à se positionner pour peser dans la gouvernance et porter à l'échelle régionale les enjeux et les attentes de son territoire.

Les objectifs opérationnels de ce programme sont :

- d'amplifier l'action de veille active sur l'évolution du contexte influant sur les conditions d'habitat en Seine-Saint-Denis et proposer des positionnements départementaux pour faire prendre en compte à l'échelle de la métropole les problématiques d'habitat de la Seine-Saint-Denis,
- de poursuivre, avec les partenaires concernés (Etat, communes, intercommunalités), les négociations sur la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville,
- de finaliser les contrats de ville et d'engager les discussions sur les protocoles de préfiguration des projets de rénovation urbaine (PRU),
- de poursuivre le soutien à l'OPH93 pour un habitat social de qualité et de mettre en œuvre la nouvelle convention triennale ainsi que la convention de réservation des logements sociaux au profit du personnel du Département,
- de réaliser la Cession du patrimoine de la SEM Elogie (ex SGIM) aux Pavillons-sous-Bois,
- d'accompagner la réalisation de programmes d'accession sociale à la propriété auprès de la coopérative HLM « Les Habitations Populaires »,
- d'élaborer avec l'État un nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage suite à l'annulation du précédent par le tribunal administratif de Montreuil, le 31 octobre 2013 si la Loi NOTRe le permet,
- de mettre en œuvre des modalités d'action renouvelées concernant notamment les aides à la rénovation thermique des logements privés et à l'adaptation au vieillissement de la population (dispositif « Rénov' habitat 93),
- de poursuivre avec l'État la mise en œuvre du nouveau PDALPD,
- de mettre en œuvre une convention partenariale sur une nouvelle offre alternative à l'hébergement hôtelier.

#### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Politique de la ville et habitat	Dépenses	0,313	0,485	0,634	0,504
	Recettes	1,249	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Politique de la ville et habitat	Dépenses	11,498	9,675	12,707	7,069
	Recettes	0,037	-	0,025	0,065

#### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	21	13	1	7

#### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Favoriser une offre de logements accessible à tous, de qualité et diversifiée					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de logements soutenus par l'aide à la construction neuve pour les opérations soldées	cible		880		686	146
	réalisé	507	832	1000		
dont part réservée au moins de 30 ans	cible				174	34
	réalisé	129	210	242		
Montant versé au titre de l'aide à la construction neuve	cible	3,652	3,666	3,611	2,055	0,639

	réalisé	3,508	3,666	3,436		
Nombre de logements réalisés au titre du soutien à l'accès sociale à la propriété sécurisée (par l'intermédiaire de la coopérative)	cible					49
	réalisé				33	

Objectif		Soutenir l'amélioration du parc privé et lutter contre l'habitat indigne				
		2013	2014	2015	2016	
Nombre de logements traités au titre des dispositifs départementaux	cible	3520	2898	2910	2700	
	réalisé	2402	3068	2227		
Dont OPAH/PDS	cible	2500	2000	1500	1000	
	réalisé	1896	2315	1469		
Dont ACGPO	cible	1000	838	1000	1000	
	réalisé	910	742	688		
Dont Rénov' Habitat 93	cible			350	630	
	réalisé			0		
PDHI	cible	20	60	60	70	
	réalisé	41	11	70		

## Action 1 : Politique de la ville

### Objectifs de l'action

Le Département a choisi de s'investir dans les nouveaux contrats de ville en mobilisant de manière prioritaire ses politiques sectorielles autour de 5 objectifs :

- accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes,
- agir pour une éducation de qualité,
- agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles,
- lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active,
- promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.

Il poursuit, par ailleurs, son implication dans les dispositifs locaux de sécurité en mobilisant de manière prioritaire ses politiques de prévention.

Il soutient financièrement des projets de proximité menés par des associations ou des communes en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle, notamment des allocataires du RSA.

L'année 2016 sera marquée par la signature des protocoles de préfiguration des nouveaux programmes de renouvellement urbain. Le Département sera appelé à décliner ses orientations stratégiques pour les quartiers en renouvellement urbain. Il devra également préciser ses nouvelles modalités d'intervention au titre des contrats de ville.

Enfin, le Département poursuivra son soutien au centre de ressources départemental de la politique de la ville (Profession Banlieue).

## Partenariats interne et externe

Communes et Etablissements publics territoriaux engagés dans la politique de la ville, Etat, Région, associations de quartiers, Profession banlieue.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Politique de la ville	Dépenses	0,120	0,120	0,315	0,299

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Politique de la ville	Dépenses	0,300	-	0,700	-

## Action 2 : Habitat

### Objectifs de l'action

Cette action s'articule autour de 3 objectifs stratégiques :

1. Resituer les enjeux départementaux en matière d'habitat dans le contexte régional

Il s'agira en 2016 :

- de poursuivre l'activité de veille sur la recomposition des compétences liées à l'habitat et les incidences sur le positionnement du Département,
- de faire prendre en compte les problématiques du département aux plans francilien et métropolitain, notamment dans le Schéma Régional et dans le Plan Métropolitain de l'habitat et de l'hébergement,
- de veiller à la cohérence de l'action départementale et d'élaborer un document stratégique sur les questions afférentes à l'habitat,
- d'organiser les 5<sup>èmes</sup> « rencontres des acteurs de l'habitat en Seine-Saint-Denis » qui porteront sur le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement autour d'un comité d'acteurs restreint,
- de participer à une étude sur la division pavillonnaire en Seine-Saint-Denis et la prévention de l'habitat indigne,
- de poursuivre le soutien à l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil 93),
- de poursuivre des travaux partenariaux.

2. Intervenir contre la dégradation du parc d'habitat privé et lutter contre l'habitat indigne

Il s'agira en 2016 :

- de poursuivre l'achèvement du paiement des subventions « Aide du Conseil général aux Propriétaires Occupants » (ex-ACGPO) pour les propriétaires justifiant de l'achèvement des travaux,
- de communiquer sur le dispositif Rénov' Habitat 93 visant à aider des séquanodionysiens à adapter leur logement en prévention d'une perte d'autonomie ou à améliorer leur performance énergétique,
- de réaliser un premier bilan du dispositif du Rénov' Habitat 93,
- de poursuivre le partenariat avec l'ANAH dans le cadre du Contrat local d'engagement du Programme Habiter Mieux,
- de poursuivre le soutien aux Opérations programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et aux Plans de Sauvegarde (PDS) mis en place par les communes et les Communautés d'Agglomération,
- de poursuivre le soutien aux opérations de résorption de l'habitat indigne ou insalubre sur 4 communes (Saint-Denis, Montfermeil, Aubervilliers, le Pré-Saint-Gervais),
- de soutenir financièrement la mission copropriété de Clichy-Sous-Bois,
- de suivre la mise en place du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

3. Améliorer la qualité du parc social existant et soutenir la production de logements sociaux et l'accès social à la propriété sécurisée

Il s'agira en 2016 :

- d'accompagner financièrement l'OPH 93 conformément aux engagements financiers pris par le Département dans le cadre de la signature de l'avenant au plan de consolidation de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) pour le compte de l'OPH 93 pour la période 2012-2017,
- de poursuivre le projet de cession du patrimoine départemental de Pavillons-sous-Bois (123 logements et 2 commerces),
- d'achever les négociations financières sur le transfert du patrimoine La Noue Caillet à Bondy,
- d'accompagner le PPRS dans la mise œuvre des conventions de réservation prévues par le règlement de « l'aide à l'offre nouvelle de logements sociaux et à la surcharge foncière » pour les derniers programmes délibérés devant encore faire l'objet de contreparties en terme de logements attribués au Département,
- d'accompagner la réalisation de programmes d'accession sociale à la propriété, garantissant un accompagnement dans la durée par la sécurisation HLM et la solvabilité des ménages accédants,
- de mettre en œuvre la convention partenariale avec la coopérative HLM « Les Habitations Populaires » pour la réalisation de programmes neufs d'accession sociale à la propriété,
- d'associer la coopérative « les Habitations Populaires » dans la mise en œuvre du plan exceptionnel de soutien des projets de logements et d'équipements locaux mis en œuvre dans le cadre de la stratégie foncière et immobilière du Département,
- de suivre l'activité des Entreprises Sociales de l'Habitat (ESH) afin d'anticiper les effets de leur intervention sur le territoire,
- de soutenir les associations poursuivant des actions en faveur de l'Habitat (CNL93, CLCV93, CGL93),
- de mettre en œuvre, en lien avec le Préfet, le nouveau Schéma Départemental d'Action des Gens du Voyage suite à l'annulation du précédent schéma et à la démarche de renouvellement du processus d'élaboration engagé tout au long de l'année 2015,
- de développer un circuit de visites, organisé en partenariat avec le CAUE, afin de faire découvrir les opérations lauréates de la dernière édition de l'appel à projets « Les Clés de l'Habitat Durable en Seine-Saint-Denis » à un large public de professionnels de l'aménagement et de l'architecture,
- de mettre en œuvre une convention, entre le Département et les organismes HLM, pour la constitution d'un parc de logement-relais en vue d'assurer l'hébergement et l'accompagnement social des familles actuellement logées à hôtel. Plus précisément, la convention a pour objectif de déterminer les modalités partenariales de mise à disposition, par les organismes HLM au profit d'une association, d'appartements destinés à l'accueil temporaire de personnes en logements-relais, ainsi que le rôle du Département dans la mise en œuvre de ce projet.

## Partenariats interne et externe

Etat et collectivités territoriales, bailleurs, associations,

## Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Habitat	Dépenses	0,192	0,365	0,319	0,205
	Recettes	1,249	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Habitat	Dépenses	11,198	9,675	12,007	7,069
	Recettes	0,037	-	0,025	0,065

## Programme : Développement économique et promotion du territoire

*Ce programme relève  
de la Mission*

**Développement et attractivité  
des territoires**

Ce programme comporte quatre actions :

- Développement économique,
- Recherche et pôles de compétitivité,
- Promotion du territoire.

### Agenda 21

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

### Contexte

Face à la persistance de la crise économique, le Département a inscrit l'emploi dans ses priorités. La confirmation de son rôle de chef de file en matière de cohésion sociale, sa présence officialisée par la loi NOTRe au sein du service public de l'emploi, lui confèrent une responsabilité particulière face aux situations d'exclusion qui se développent.

En matière de développement économique, l'application de la loi NOTRe renforce les compétences de la Région. Cette dernière devient la seule compétente pour décider des interventions économiques dans son territoire. Elle détient le monopole des aides directes aux entreprises. Elle dispose d'un schéma régional prescriptif de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Les Départements pourront cependant maintenir leur intervention dans le cadre du conventionnement avec la Région.

Dans ce contexte, l'année 2016 sera consacrée à l'étude des impacts des évolutions législatives et institutionnelles sur l'action du Département en matière de développement économique et d'emploi.

### Objectifs du programme

En cohérence avec les orientations de l'Agenda 21 et les engagements du Plan pour l'Égalité et contre les discriminations, le programme a pour but :

- de créer les meilleures conditions pour le développement du tissu économique en s'appuyant sur les atouts du territoire : localisation, dynamisme de la création d'entreprise, filières d'avenir mieux identifiées,
- et de favoriser le développement des emplois au profit des habitants du territoire et notamment de ceux les plus éloignés de l'emploi.

La politique du Département dans ce domaine se structure autour de 5 objectifs stratégiques :

- soutenir et accompagner la création ou la reprise d'entreprises en Seine-Saint-Denis,
- favoriser l'ancrage territorial des entreprises et le développement de l'emploi par le soutien à la croissance et à la compétitivité du tissu économique,
- contribuer à la dynamique du tissu économique local, de l'écosystème séquano-dyonisien à travers l'animation économique,
- renforcer l'excellence territoriale et soutenir les projets économiques du territoire en facilitant l'implantation d'entreprises, créer les conditions du développement de l'offre d'accueil (incubateur, pépinières, hôtels d'entreprises et tiers lieux) en confortant le parcours résidentiel des entreprises en Seine-Saint-Denis,
- promouvoir l'innovation dans les entreprises et soutenir la recherche publique.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Développement économique et promotion du territoire	Dépenses	3,545	3,032	3,173	2,820

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Développement économique et promotion du territoire	Dépenses	1,244	0,829	1,240	1,075
	Recettes	0,003	0,390	-	-

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	23	15	7	1

### Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Soutenir la création et l'accompagnement d'entreprises					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'entreprises créées ou accompagnées dans le cadre des dispositifs départementaux	cible			500	550	550
	réalisé	450	500	600		
Nombre d'emplois créés ou consolidés dans le cadre des dispositifs départementaux	cible			1 000	1100	1100
	réalisé	500	1 000	1 000		

Objectif	Animer les réseaux d'entreprises			
		2014	2015	2016
Nombre d'entreprises ayant participé aux événements interentreprises	cible	40	50	50
	réalisé	45		
Nombre de réunions du club des développeurs économiques de SSD (développeurs économiques)	cible	4	4	2
	réalisé	3		
Nombre de collectivités ayant participé aux actions du club des développeurs de SSD	cible	10	15	15
	réalisé	15		
Nombre d'événements de mise en réseau organisés par le SDEPT (type Networking)	cible	2	2	2
	réalisé	2		

Objectif	Favoriser l'attractivité du territoire et aider les entreprises à s'implanter			
		2014	2015	2016
Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre d'actions missions et salons organisés par le Département	cible	8	15	15
	réalisé	10		
Nombre de prospects accompagnés dans leur projet d'implantation	cible	10	20	20
	réalisé	38		
Nombre d'entreprises implantées en SSD grâce au Département	cible	3	5	7
	réalisé	12		

## Action 1 : Développement économique

### Objectifs de l'action

Cette action est structurée autour des objectifs suivants :

- renforcer la connaissance du tissu économique du territoire départemental,
- promouvoir, aider et accompagner la création ou la reprise d'entreprise en Seine-Saint-Denis,
- encourager la croissance des TPE-PME et PMI du territoire par le biais de l'accompagnement des entreprises à l'international, du conseil stratégique, du renforcement du développement durable au sein de l'activité des PME/PMI,
- cibler le développement des filières stratégiques en soutenant l'excellence territoriale par le développement de projets démonstrateurs,
- contribuer à la valorisation des territoires en accompagnant les projets économiques et en soutenant les écosystèmes locaux.

Trois axes structurent les activités de cette action :

Dans le champ du soutien et de l'accompagnement à la création d'entreprises, le Département met en œuvre quatre dispositifs :

- l'accompagnement des porteurs de projets, en finançant des dispositifs en faveur de la création et de la reprise d'entreprises,
- l'aide à l'hébergement, grâce à la valorisation de l'offre départementale d'incubateurs et de pépinières d'entreprises, de tiers lieux,
- l'aide au financement, afin de répondre aux besoins des entreprises en phase de création et de développement,
- l'information et la mise en réseau des acteurs de la création d'entreprises, en organisant un forum annuel présentant les structures d'appui à la création et à la reprise d'entreprises et en publiant un guide pratique « Créateur d'entreprise, lancez-vous avec la Seine-Saint-Denis » pour orienter efficacement les porteurs de projet vers les professionnels du département.

Pour renforcer l'ancrage territorial des entreprises et soutenir la croissance et la compétitivité du tissu économique, le Département intervient au travers de différents dispositifs :

- le soutien à la croissance des entreprises implantées en Seine-Saint-Denis par le biais de deux dispositifs complémentaires : le PRE (Paris Région Entreprise) qui cible les entreprises à fort potentiel de croissance et la cellule d'intelligence économique de Seine-Saint-Denis qui vise les TPE et PME de Seine-Saint-Denis dans les filières identifiées par le Département,
- l'accompagnement des entreprises à l'International, notamment dans le cadre du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) auquel le Département a adhéré en 2014 et du réseau Comité départemental d'appui au commerce extérieur (CEDAX),
- le soutien à l'éco-conception et au développement durable au sein des PME/PMI en favorisant les partenariats et les échanges d'expérience entre les PME du territoire,
- l'appui au développement des PME des filières identifiées comme prioritaires tels que le numérique et l'image ou les éco-activités qui participent au rayonnement de la Seine-Saint-Denis à l'échelle régionale,
- et un soutien à l'artisanat en accompagnant les actions de la Chambre de Métiers et d'Artisanat qui contribue à l'attractivité et à l'ancrage des activités artisanales, notamment celles liées à la création.

Afin de soutenir les projets économiques des territoires et de contribuer à l'excellence territoriale, le Département :

- développe une cellule d'Intelligence Economique, proposant aux PME des prestations comme la recherche de partenaires ciblés, des informations sur des destinations à l'export et la définition d'un positionnement concurrentiel international,
- appuie le développement à l'international des entreprises, notamment dans le cadre du Comité départemental d'appui au commerce extérieur (CEDAX),
- soutient les organismes de développement des PME des filières prioritaires comme le numérique, l'image ou les éco-activités, notamment le Pôle Media Grand Paris,
- favorise les projets de développement de territoires stratégiques comme le Grand Roissy/Le Bourget,
- et favorise, en complémentarité avec l'action de promotion du territoire, l'animation de ces filières et projets.

## Partenariat interne et externe

Partenaires financiers : Région Ile-de-France, Caisse des Dépôts et Consignations, Collectivités locales, Etat, Europe (FSE et FEDER).

Partenaires opérationnels : Chambres consulaires de Seine-Saint-Denis (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), Plateformes de prêts d'honneur (Initiative 93, Réseau Entreprendre 93...), Fonds de garantie départemental Garances/France Active, les Incubateurs (Bond'Innov, Le Comptoir, et Incub'13 et les six pépinières départementales), la Maison d'Initiative Economique Locale (Miel), le groupement de créateurs de la Seine-Saint-Denis, le Pôle Media Grand Paris, MEDEF et CGPME-93.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Développement économique	Dépenses	0,715	0,761	0,753	0,682

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Développement économique	Dépenses	0,159	0,080	0,290	0,275

## Action 2 : Recherche et pôles de compétitivité

### Objectifs de l'action

L'action du Département s'articule autour de trois objectifs :

- Pérenniser et développer la dynamique territoriale induite par l'investissement du Département dans les pôles de compétitivité

Il s'agira :

- d'accompagner et soutenir les structures de gouvernance des pôles de compétitivité Advancity, ASTech Paris-Region, Cap Digital Paris-Region, Medicen Paris-Region et Systematic Paris-Region,
  - de soutenir les projets de R&D collaborative, consolider « l'usine à projets » et accompagner la mutation vers « l'usine à produits »,
  - de s'inscrire dans les dynamiques mises en place par les nouveaux contrats de performance de la phase 3.0 des pôles de compétitivité (2013-2018) au bénéfice en particulier des projets de territoires,
  - de s'appuyer sur les pôles de compétitivité, en tant que « tête de réseau », pour mieux inscrire l'action départementale dans les politiques européennes, nationales et régionales en faveur des filières industrielles stratégiques pour notre territoire. En 2016, un focus particulier sera mis sur les thématiques « usine du futur » dans le cadre notamment du travail sur l'inter-filières -mécanique, aéronautique, automobile-, sur les secteurs inter-pôles « TIC & Santé » et « TIC & Ville durable », sur la transformation numérique des contenus et services ainsi que sur « les sciences pour le vivant, santé et environnement ».
- Conforter et consolider la recherche scientifique publique en soutenant l'émergence de projets structurants et fédérateurs pour la communauté scientifique séquano-dionysienne

En 2016, il s'agira :

- de soutenir et accompagner les grands projets : Equipes de recherche et Labex résidentes de la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord, finalisation de l'installation de l'Educalab et du projet « Media du futur » en partenariat avec Cap digital et les acteurs de la filière services et contenus numériques,
- de soutenir le développement de projets de recherche scientifique académique, en particulier à vocation industrielle,
- de poursuivre et développer le travail partenarial avec les acteurs concernés.

- Favoriser la valorisation de la recherche scientifique publique et de l'innovation, de la R&D industrielle, des savoir-faires scientifiques et des techniques développés sur notre territoire

En 2016, il s'agira :

- d'accompagner et soutenir nos partenaires académiques, industriels et associatifs qui s'inscrivent dans les priorités thématiques nationales et régionales qui croisent nos préoccupations de développement territorial,
- de participer activement aux manifestations spécifiques aux champs couverts par les pôles de compétitivité,
- de poursuivre et de consolider le partenariat avec Adebitech et Biocitech pour la valorisation de la filière des sciences pour le vivant sur notre territoire,
- de poursuivre et de consolider le travail partenarial et l'animation du réseau notamment concernant les Universités, les Établissements publics à caractère scientifique et technologique et leurs structures de valorisation, l'IRD (soutien de la vie scientifique du centre de recherche et accompagnement de l'incubateur), le CNAM, l'ENSL.

### Partenariat interne et externe

Etat (local et national) ; Région et ses organismes associés (PRE, Le lieu du Design, PRIL...) ; pôles de compétitivité ; industriels ; établissements de recherche et d'enseignement supérieur, structures associatives et Think-tank (Adebitech, FING...)

Ensemble des composantes de la DEEFI, les directions du Pôle Aménagement et Développement Durables, la DCPSL ....

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Recherche et pôle de compétitivité	Dépenses	0,406	0,322	0,313	0,293

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Recherche et pôle de compétitivité	Dépenses	1,062	0,729	0,950	0,800

## Action 3 : Promotion du territoire

### Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- développer le rôle fédérateur du Département, comme acteur de l'économie locale,
- participer à l'animation du tissu économique,
- promouvoir le potentiel économique du territoire en France et à l'étranger,
- renforcer l'attractivité de la Seine-Saint-Denis auprès des investisseurs français et étrangers.

La promotion du territoire se concrétise par différentes actions :

- la participation à des salons de promotion et de valorisation du territoire (Salon des Entrepreneurs, Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace et le Salon de l'Immobilier d'entreprises) afin de communiquer sur les atouts économiques du département,
- l'aide à l'implantation, en coordination avec les communes et Etablissements publics territoriaux. Parallèlement, le renforcement du partenariat entre la DEEFI et Paris Région Entreprises (PRE) a abouti en 2014 à l'élaboration d'un Plan d'actions de prospection à trois ans. Ce dispositif a permis d'implanter 14 entreprises sur le territoire,
- la promotion touristique du territoire en lien avec l'action du Comité Départementale du tourisme (CDT93), en s'appuyant sur le plan d'actions et l'expertise de cet organisme,
- la promotion de l'offre d'accueil (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises et tiers lieux).

Concernant l'animation économique et la mise en réseau des acteurs économiques du territoire, le Département va continuer d'animer les réunions du « club des développeurs » rassemblant les services économiques des collectivités de Seine-Saint-Denis et il proposera également des Business Tours afin de présenter les sites emblématiques ou représentatifs de la Seine-Saint-Denis ou encore de mettre en avant des savoir-faire d'entreprises.

## Partenariat interne et externe

Les partenaires financiers sont : la Région Ile-de-France, l'Europe (FSE et FEDER), l'Etat

Les partenaires opérationnels sont : Paris Région Entreprises, les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Délégation de la Seine-Saint-Denis, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), les Villes et les Etablissements publics territoriaux de Seine-Saint-Denis.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Promotion du territoire	Dépenses	2,424	1,949	2,107	1,844

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Promotion du territoire	Dépenses	0,024	0,020	-	-

## Programme : Economie sociale et solidaire, emploi et formation

*Ce programme relève  
de la Mission*

**Développement et attractivité  
des territoires**

Ce programme comporte quatre actions :

- Economie sociale et solidaire
- Accès à l'emploi
- Formation professionnelle

### Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.2. Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole

### Contexte

Face aux enjeux pour le territoire, notre collectivité a souhaité développer une stratégie de l'Economie sociale et solidaire. Elle se traduit notamment par des démarches d'insertion professionnelle, un soutien aux emplois associatifs et la mise en œuvre d'un appel à projets.

Après l'adoption en juillet 2014 d'une loi relative à l'économie sociale et solidaire, trois leviers d'action nouveaux sont mis en place afin de développer l'économie sociale et solidaire dans les territoires : les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), les contrats de développement territorial pour les collectivités du Grand Paris et la participation renforcée des collectivités locales dans le capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Le 30 mai 2013, le Conseil départemental a adopté des « Engagements pour l'égalité et contre les discriminations ». Cette décision s'est traduite notamment par une démarche volontaire en direction de grands groupes présents sur le territoire, mais aussi de PME, et de réseaux d'entreprises comme FACE 93, pour leur proposer des engagements sous forme de « Chartes Seine-Saint-Denis Egalité ».

Les actions développées dans le cadre des Chartes visent prioritairement l'accès à la formation et à l'emploi des habitants issus de milieux socio économiques défavorisés : allocataires du RSA et jeunes sans qualifications. Elles visent également à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés notamment ceux issus des quartiers populaires. Des actions concernent également la lutte contre « l'orientation subie » en facilitant l'accès aux stages de 3<sup>ème</sup> et la découverte des métiers, les dispositifs à visée professionnalisante (apprentissage, alternance, passerelles), la mixité des métiers et l'insertion dans des filières prioritaires (Numérique et Économie Verte). Sur ce dernier point, le 16 novembre 2015, le Département créera un Comité départemental du Numérique dont l'un des axes prioritaires est de promouvoir une démarche d'inclusion sociale auprès des acteurs du Numérique.

Des initiatives concernent plus spécifiquement le développement territorial en prenant appui sur des axes stratégiques : la promotion de l'Economie sociale et solidaire, le renforcement des coopérations entre les acteurs de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et les acteurs économiques, le soutien aux projets d'innovation ou d'accompagnement de PME.

La construction de ces démarches a conduit à renforcer les liens inter directions au sein de la collectivité et avec les partenaires extérieurs grâce à la création d'un groupe inter direction des Chartes et des actions pour l'emploi – GICA, qui associe l'ensemble des services de la DEEFI, le Service de l'insertion et de la solidarité de la DPAS, la Direction de l'éducation et de la jeunesse mais aussi Pôle emploi, CAP emploi et les Missions locales.

Pour combler le décalage entre les emplois qui se créent sur le territoire et les demandes d'emploi et pour atténuer les effets de la concurrence face à l'emploi, la question des qualifications reste un enjeu essentiel pour un département dont les habitants sont les moins qualifiés d'Ile-de-France. A plusieurs reprises, le Département a formulé des propositions pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des habitants de Seine-Saint-Denis, adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins du territoire, améliorer sa gouvernance et l'articulation entre le Programme départemental d'insertion et l'offre du Conseil régional et de Pôle Emploi.

Des formes de coopérations plus poussées voient le jour avec les services de la Région Ile-de-France. Cette évolution amorce une plus grande territorialisation de son action en matière de formation professionnelle.

Enfin, le Département a conclu une convention de coopération avec Défi métiers. L'année 2016 sera la première année de mise en œuvre de cette convention qui devrait permettre une meilleure information des structures de l'IAE du département et une meilleure analyse des besoins de formation sur le territoire.

## Objectifs du programme

A travers le programme Economie sociale et solidaire, emploi et formation, le Département marque sa volonté d'accompagner les habitants de la Seine-Saint-Denis vers des emplois de qualité et de faciliter l'accès à la formation.

Les objectifs de ce programme sont de :

- créer les conditions d'une forte mobilisation des acteurs en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle,
- développer des réseaux d'entreprises pour l'emploi notamment dans les filières prioritaires avec les TPE et les PME,
- mettre en œuvre des actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment au travers les clauses sociales, les Chartes pour l'emploi, et les passerelles entreprises,
- favoriser la qualification des habitants, particulièrement des jeunes sortis du système éducatif sans qualification,
- et contribuer au développement d'emplois locaux et « non délocalisables » en appuyant les initiatives locales.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	Dépenses	1,921	1,822	2,012	1,952
	Recettes	0,001	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	Dépenses	0,164	0,147	0,175	0,150

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	16	11	5	0

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des séquanodionysiens					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombres de personnes accompagnées vers l'emploi ou la formation dans le cadre des dispositifs départementaux (hors PRU)	cible		1600	1600	1600	
	réalisé	1 600	1600	2400		

Objectif	Soutenir les projets locaux à travers les appels à projets de l'Economie sociale et solidaire				
		2012	2013	2014	2015
Nombres de projets soutenus par l'appel à projets ESS	réalisé	14	27	35	25

# Action 1 : Economie sociale et solidaire

## Objectifs de l'action

Le Département articule sa stratégie autour de trois objectifs :

### 1. Développer des coopérations économiques et partenariales sur le territoire

Il s'agira en 2016 de :

- soutenir et accompagner la mise en place des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) notamment le PTCE Phare à l'Ile Saint Denis et le PTCE Resto passerelle venant en appui à la restauration d'insertion dans les foyers de travailleurs migrants,
- développer des coopérations entre acteurs de l'ESS et de l'économie marchande par le biais de clauses d'insertion sur des projets concernant la réfection des collèges, le remplacement de personnels des collèges, le recyclage de matériel, le routage ou des actions culturelles,
- structurer le réseau interne des acteurs de l'ESS et de l'économie locale en réunissant le groupe inter direction sur l'économie sociale et solidaire (GIDESS) tous les 2 mois,
- structurer le réseau externe des acteurs de l'ESS à travers le rôle d'animateur de réseau et de promoteur des clauses sociales du Département, conduit dans le cadre de partenariats structurés (Réseau des facilitateurs de clauses sociales, Coordination départementale du mois de l'ESS, Réseau des territoires de l'économie solidaire) et de l'Atelier, lieu de ressource régional auquel le Département adhère depuis 2014.

### 2. Développer des emplois locaux et non délocalisables

Il s'agira en 2016 de :

- soutenir la création de 100 emplois d'avenir au sein des associations, des coopératives et des établissements sociaux afin de développer l'emploi local des jeunes non qualifiés,
- soutenir le développement du tissu coopératif,
- favoriser l'accès à l'emploi des habitants de Seine-Saint-Denis à travers une politique d'achat responsable (clauses sociales, marché d'insertion, commerce équitable, circuits courts).

### 3. Développer et appuyer les initiatives locales

Il s'agira en 2016 de :

- soutenir les dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activité (DLA, Garances, Coopaname, Cigales ...),
- développer les possibilités de mobilisation de financements privés ou complémentaires (convention de revitalisation, fondations privées, programme d'investissement et d'avenir (PIA), Banque publique d'investissement (BPI), finances solidaires),
- soutenir les projets locaux favorisant le développement de l'ESS et la création d'emplois en reconduisant l'appel à projet ESS,
- organiser la manifestation Départementale dans le cadre du mois de l'ESS et communiquer auprès du public en intégrant cet événement dans le journal du Département et en promouvant l'ESS auprès des jeunes publics, particulièrement des collégiens.

## Partenariat interne et externe

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- les acteurs institutionnels : Etat (DIRECCTE et DRIHL), Région Ile-de-France,
- les structures d'accompagnement : projets de ville RSA, Maisons de l'emploi, agences Pôle Emploi, missions locales, PLIE, associations...
- les organismes de formation : CFA, réseau des GRETA, organismes privés,
- les acteurs de l'ESS : SIAE, Inser'eco, Minga, DLA, Garances, Les Cigales, RTES, Atelier),
- les donneurs d'ordre : Conseil régional d'Ile-de-France, Séquano-Aménagement, Etat, RATP
- les entreprises tributaires (grands groupes et PME) et fédérations professionnelles.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Economie sociale et solidaire	Dépenses	0,706	0,701	0,756	0,738
	Recettes	0,001	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Economie sociale et solidaire	Dépenses	0,139	0,122	0,150	0,150

## Action 2 : Accès à l'emploi

### Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- développer les actions pour l'emploi en mobilisant les entreprises et en animant le partenariat avec les acteurs locaux,
- favoriser le développement harmonieux et équilibré de l'emploi sur le territoire,
- sécuriser les parcours professionnels, pour faciliter l'accès à l'emploi, en particulier pour les personnes les plus en difficulté et les jeunes,
- favoriser la mixité et l'égalité femmes hommes dans l'accès à l'emploi.

En 2016, il s'agira tout particulièrement de :

- conclure de nouvelles Chartes et développer des plans d'actions suite à la signature des Chartes (Orange, ERDF, Saint-Gobain, SNCF, Face 93, SFR, RATP, Salvia, ADP, Fédération du prêt-à-porter féminin, Jean-Luc François, AFDEL),
- poursuivre la prise de contacts avec d'autres entreprises dont des branches professionnelles et des entreprises mobilisées dans le cadre du forum des métiers et des formations pour l'environnement et dans les actions pour l'emploi de la COP21 (Mahola Paprec, Engie...) afin de mettre en œuvre des actions en faveur du développement de l'économie territoriale, de l'accès à l'emploi, de la formation,
- mobiliser les organismes paritaires (OPCALIA, Constructys, Agefos PME, Intergro, Forco, Unifformation...) dans le cadre des projets soutenus par les branches professionnelles,
- travailler en partenariat avec la Région autour du programme opérationnel régional de l'Initiative Européenne pour la Jeunesse (IEJ),
- développer des actions pour l'emploi des jeunes diplômés (APEC, coopérations avec les universités, NQT, fédérations professionnelles, forums),
- organiser le 3<sup>ème</sup> forum de l'Emploi Public et participer à d'autres forums,
- poursuivre des actions pour le développement de l'emploi et l'accès à l'emploi dans les filières prioritaires et dans l'ESS (Aérien, Numérique, Eco-activités, Services à la personne, Luxe et artisanat d'art, Tourisme et Hôtellerie Restauration, Transport, BTP) avec une priorité sur les activités liées à la transition énergétique et au numérique,
- suivre les actions territoriales concernant les Pactes régionaux pour le développement des territoires (Plaine commune, Est Ensemble, Clichy-Montfermeil, Roissy),
- soutenir les actions des Maisons de l'emploi et du GIP Emploi Roissy,
- soutenir les actions innovantes menées par l'Ecole de la deuxième chance, par le C2DI, par Web@cadémie et par Simplon.

### Partenariat interne et externe

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- les acteurs publics : Académie de Créteil, Universités, Unité territoriale 93 de la DIRECCTE, services de la Région Ile-de-France, des Départements de Seine et Marne et du Val d'Oise, Etablissements publics territoriaux.
- les chambres consulaires,
- les organismes d'intermédiation et de formation : Missions locales, Convergence 93, projet de ville RSA, PLIE, Maisons de l'emploi, SJT ; C2DI, E2C, Evolia, GIP Roissy, Web@cadémie, Simplon,

- les entreprises : Orange, ERDF, St Gobain, SNCF, Face 93, Carrefour, SFR, RATP, Salvia, Jean Luc François, Air France, ADP, Keolis, plusieurs entreprises du groupe St Gobain comme Point P, AFDEL, FPAPH, DELL, APHP, EDF, Veolia, Randstad, Mondial Assistance, Générali, GDF suez, Paprec,
- les observatoires : Défi Métiers,
- les Organismes paritaires collecteurs agréés : OPCALA, Constructys, Agefos PME, Intergro, Forco,
- les organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Accès à l'emploi	Dépenses	1,128	1,021	1,130	1,088

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Accès à l'emploi	Dépenses	0,025	0,025	0,025	-

## Action 3 : Formation professionnelle

### Objectifs de l'action

Cette action est articulée autour des objectifs suivants :

- favoriser la qualification des habitants,
- agir pour une offre de formation professionnelle accessible aux séquanais dionysiens,
- participer à une meilleure orientation professionnelle, valoriser les métiers techniques notamment ceux favorisant la transition écologique et le numérique,
- agir pour l'égalité femmes hommes et contre les stéréotypes de genre dans l'orientation professionnelle
- favoriser la sécurisation des parcours professionnels,
- créer les conditions d'une mobilisation, des partenaires institutionnels ou économiques sur ces questions.

Le Département articule sa stratégie autour de deux objectifs :

1. Développer des actions pour favoriser la qualification des habitants et faire évoluer l'offre de formation professionnelle

Il s'agira en 2016 de :

- poursuivre la coopération avec la Région en suivant les propositions portées par le Département en faveur de la qualification des habitants et l'évolution de l'offre de formation,
- poursuivre l'analyse des besoins de formation des personnes en coopération avec Défi Métiers,
- développer les partenariats pour le développement de l'apprentissage avec notamment une action pour l'accès à un contrat d'apprentissage des jeunes inscrits en CFA sans contrat, des actions pour l'apprentissage dans les Chartes, des actions pour le développement du Campus des métiers et l'implantation dans le cadre du projet Aigle du CFA des métiers de l'aérien,
- travailler avec le Service de l'insertion et de la solidarité (SIS) afin de favoriser l'accès des allocataires du RSA aux actions de formation notamment régionales,
- développer des partenariats avec les OPCA afin de favoriser le développement de contrats de professionnalisation en fonction des besoins des publics prioritaires,
- soutenir les actions de formation professionnelle menées par Altermedia Cinéma-audiovisuel.

2. Participer à une meilleure orientation professionnelle et agir contre les discriminations et les stéréotypes de genre

Il s'agira en 2016 :

- de poursuivre l'action « la mixité dans l'emploi c'est possible » sur la diversification des choix professionnels avec le développement des visites d'entreprises à destination des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation (AIO),

- d'apporter une suite au Forum des métiers et des formations pour l'environnement en organisant des groupes de travail avec les 80 partenaires du Forum et en développant des actions de sensibilisation et de découverte des métiers de l'environnement,
- de développer des actions favorisant l'orientation professionnelle avec la Cité des métiers et Défi Métiers (mixité, accès des bénéficiaires du RSA au conseil en évolution professionnelle, offre de formation),
- de soutenir les actions de valorisation des métiers techniques (Meilleur ouvrier de France, Association des Médailleurs du Travail ) et de participer à la Semaine de l'industrie.

### Partenariat interne et externe

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- les acteurs publics : Académie de Créteil, Unité territoriale 93 de la DIRECCTE, services de la Région Ile-de-France, Etablissements publics territoriaux, cité des métiers,
- les chambres consulaires et pôles de compétitivité,
- les entreprises : Orange, ERDF, St Gobain, SNCF, Face 93, Carrefour, SFR, RATP, Salvia, Jean Luc François, QVC, Air France, Keolis, plusieurs entreprises du groupe St Gobain comme Point P, AFDEL, FPAPH, DELL, APHP, EDF, Veolia, Randstad, Mondial Assistance, Générali, Casino, GDF suez, Paprec,
- les organismes d'intermédiation et de formation : Missions locales, Convergence 93, projet de ville RSA, PLIE, Maisons de l'emploi, SJT ; C2DI, E2C, Evolia, GIP Roissy, Web@cadémie, Simplon, Greta, AFPA
- les observatoires : Défi Métiers, TEE,
- les organismes paritaires collecteurs agréés : OPCALA, Constructys, Agefos PME, Intergro, Forco, Uniformation,
- les organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Formation professionnelle	Dépenses	0,087	0,01	0,126	0,126

# Mission

# Ecologie urbaine

Programme

**Biodiversité et nature en ville**

Programme

**Assainissement**

Programme

**Qualité de l'environnement urbain**

Programme

**Cadre de vie**

## Programme : Biodiversité et nature en ville

*Ce programme relève  
de la Mission  
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte quatre actions :

- Parcs départementaux et liaisons vertes,
- Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte,
- Connaissance et valorisation de la biodiversité,
- Soutien au développement de la trame verte.

### Agenda 21

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain  
Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

### Contexte

Le Département agit en faveur des espaces verts et naturels sur le territoire de la Seine-Saint-Denis depuis près de 40 ans. Il est aujourd'hui reconnu comme un acteur de référence en matière de biodiversité et de nombreuses collectivités recherchent son expertise pour élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions.

Le périmètre de l'action départementale comprend :

- 878 hectares d'espaces verts départementaux,
- 21 000 arbres le long des rues départementales,
- 250 propriétés départementales (collèges, crèches, établissements sociaux, etc.),
- 7 millions de visites en cumul annuel et 850 000 usagers des parcs départementaux.

Le Département a pour ambition une couverture de 10 % du territoire en espaces verts ouverts au public.

### Objectifs stratégiques du programme

Le Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES), adopté en juillet 2013, rappelle l'importance de poursuivre les actions de développement et d'amélioration du patrimoine vert, qu'il soit départemental ou non. Il met en avant l'objectif de mieux travailler l'insertion des parcs départementaux dans leur environnement urbain, en améliorant le fonctionnement de leurs franges et en poursuivant le développement du Chemin des parcs, liaison verte reliant les grands pôles verts et contribuant à l'amélioration de la qualité du tissu urbain qu'elle traverse.

Pour sa mise en œuvre, le SEVES comporte divers outils :

- un plan pluriannuel de développement et d'amélioration du patrimoine départemental,
- et une « boîte à outils » dite « ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis » (REVES), proposée aux acteurs du territoire et mettant à leur disposition les savoirs-faires et expertises acquises au sein des services départementaux.

### Objectifs et priorités du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

1. Poursuivre la définition et la mise en œuvre de projets d'évolution de parcs ou d'espaces verts,

En 2016, il est proposé de :

- poursuivre les études et engager les phases de concertation ainsi que les premiers travaux pour l'évolution du parc de La Bergère,
- tirer les enseignements de la concertation engagée sur le parc Georges Valbon au cours de l'année 2015 et proposer un dispositif de gouvernance permettant le suivi des orientations retenues à l'issue de cette concertation,
- poursuivre et mener à bien les études nécessaires à la sécurisation sanitaire des activités nautiques de la base de loisirs de Champs-sur-Marne afin que l'équipement puisse accueillir un public plus important.

2. Poursuivre les opérations engagées en matière de développement des parcs départementaux,

Il s'agira :

- de poursuivre des programmes de grosses réparations (a minima celles nécessaires à la sécurité des usagers) et d'autres programmes récurrents nécessaires au fonctionnement des parcs départementaux,
- d'examiner les conditions de poursuite de la réalisation du Chemin des parcs sur l'arc nord-est et est du département, en recentrant les interventions principalement sur les abords des parcs départementaux,
- de poursuivre l'élaboration des plans de gestion, outils d'optimisation et de partage des pratiques,
- de poursuivre des actions de fédération et de mobilisation des acteurs en faveur de la biodiversité,
- de finaliser et mettre en œuvre la stratégie d'accueil et de promotion des parcs départementaux permettant la valorisation de notre patrimoine naturel auprès des différents types d'usagers et de publics.

3. Mettre en œuvre le plan Petite enfance et parentalité et le Plan ambition collèges.

Il est prévu de doubler le nombre d'opérations prévues sur les espaces extérieurs des établissements, dans le cadre des priorités définies avec les Directions concernées.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	9,057	8,958	8,926	8,678
	Recettes	0,698	0,107	1,554	0,681

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	7,153	6,883	7,122	6,194
	Recettes	1,207	0,758	2,825	0,874

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	204	35	29	140

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Augmenter l'impact des actions d'éducation à l'environnement					
actions d'éducation à l'environnement		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de personnes accueillies- Grand public	cible	20 000	22 000	25 000	25 000	25 000
	réalisé	23 893	20 095	23 849		
Nombre de personnes accueillies- Jeunes	cible	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	réalisé	19 806	9 071	11 195		
Nombre de personnes accueillies dans les Maisons des parcs	cible	25 000	30 000	35 000	40 000	40 000
	réalisé	28 563	30 688	35 155		

## Action 1 : **Parcs départementaux et liaisons vertes**

### **Objectifs de l'action**

En matière d'études pour 2016, il est notamment prévu de :

- poursuivre les études relatives au réaménagement du parc de la Bergère,
- en lien avec les orientations retenues à l'issue de la concertation sur le parc Georges Valbon, poursuivre les études relatives à l'insertion urbaine du parc, et notamment concernant l'entrée du Moulin Neuf, la façade ouest ou la façade sud (parking du Tapis vert et accès depuis la future gare TEN),
- achever le travail d'élaboration de l'Atlas du paysage, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etat,
- conduire les études de fréquentation, et assurer la maintenance du système de management environnemental ISO 14 001.

En matière de travaux neufs, il est proposé :

- d'engager les premiers travaux de réaménagement du parc départemental de la Bergère,
- d'examiner les conditions d'achèvement des travaux de sécurisation sur le parc de la Fosse Maussoin,
- de poursuivre l'élaboration des plans de gestion des parcs avec le parc de la Haute-Ile.

Concernant le Chemin des Parcs, il est proposé de poursuivre la réalisation des projets d'aménagement en accord avec les villes. Les études d'avant-projet sommaire seront réalisées sur le tronçon de Neuilly-sur-Marne (en lien avec l'accès au parc de la Haute-Ile), ainsi que les études sur l'amélioration de l'entrée Pyrus et de l'entrée Marville au parc Georges Valbon (ex RN 301).

Il s'agira, par ailleurs, de terminer les travaux sur le chemin de la glaisière et de Coubron.

En matière de travaux de grosses réparations, il est notamment prévu en 2016 de :

- réaliser des travaux d'amélioration des chenaux dans le cadre d'un contrat Natura 2000,
- poursuivre le maintien de l'état des allées pour une accessibilité à tous les publics en sécurité,
- engager la réfection du platelage bois du parc Jean-Moulin – Les Guilands,
- procéder à la reconstruction de la passerelle de l'étang de Savigny au parc du Sausset,
- poursuivre les travaux récurrents pour la maintenance des voiries et des plantations,
- assurer la pérennité des équipements d'accueil et de sécurité du public et notamment les aires de jeux, les ouvrages d'art ou les clôtures,
- poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des parcs aux personnes à mobilité réduite, notamment sur les parcs urbains et le parc du Sausset.

En matière de gestion du patrimoine arboré, il est prévu de poursuivre :

- le renouvellement des plantations (depuis 2008, seules les plantations ponctuelles de complément sont réalisées), sur la base des conclusions des diagnostics phytosanitaires en cours et en tenant compte de la réduction des coûts futurs d'élagages induits par ces aménagements,
- le programme d'élagage sur les rues départementales et d'entretien des jeunes plantations, qui accuse un retard significatif.

Le lancement fin 2015 de l'opération de Reforestation urbaine pourra permettre de créer un cadre de mécénat pour la réalisation de plantations sur le domaine public départemental.

Concernant les espaces extérieurs des propriétés départementales, dans le cadre des Plans ambition collèges et Petite enfance et parentalité, les efforts exceptionnels d'investissement pour l'amélioration et de valorisation des espaces extérieurs des bâtiments sociaux (crèches, PMI, ASE, CSS...) et des collèges seront poursuivis (réfection jardins, cours, plateaux sportifs, mises aux normes d'aires de jeux, amélioration de l'accessibilité, etc.).

### **Principaux partenariats**

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- les Communes de Seine-Saint-Denis, la Région Ile-de-France,
- les partenaires scientifiques : Muséum national d'Histoire naturelle, Conservatoire botanique national du Bassin parisien, hydralcol,
- les partenaires associatifs : Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Centre d'ornithologie d'Ile-de-France

(CORIF), Environnement 93, Mouvement national de lutte pour l'environnement 93 (MNLE 93), Amis du parc de la Poudrerie, Halage, Comité Départemental de Randonnées Pédestres.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Parcs départementaux et liaisons vertes	Dépenses	7,607	7,624	7,416	7,219
	Recettes	0,612	0,532	1,486	0,644

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Parcs départementaux et liaisons vertes	Dépenses	6,733	6,493	6,778	5,835
	Recettes	1,207	0,697	2,769	0,875

## Action 2 : Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte

### Objectifs de l'action

Concernant le développement de la qualité de l'accueil et la fidélisation des publics, il s'agira en 2016 de :

- poursuivre les mesures de fréquentation des parcs à partir des compteurs et équiper davantage de parcs de cet outil,
- accompagner le renforcement des compétences des gardes départementaux en diffusant le guide du nouvel arrivant réalisé en 2015 et en développant les réunions de travail entre les chefs de brigade,
- compléter la signalétique au Parc de la Haute-Ile et terminer le programme d'équipement en signalétique du Parc du Sausset.

Afin de mieux faire connaître les parcs départementaux, il est prévu :

- de reconduire l'édition du calendrier des parcs répertoriant les ateliers nature, les visites, les animations, les expositions se déroulant dans les parcs départementaux,
- d'assurer la connaissance et la valorisation des actions dans les parcs grâce à un site internet [parcsinfo.seine-saint-denis.fr](http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr), à une newsletter « prendre l'air en Seine-Saint-Denis », à un agenda des animations pour les centres de loisirs, à des plaquettes sur les actions de sensibilisation à l'environnement au sein des établissements scolaires et à une intégration des activités proposées à des manifestations départementales, nationales ou internationales.

En matière de découverte sportive, il s'agira d'organiser la 5<sup>ème</sup> édition de « l'été en herbe », au parc forestier de la Poudrerie et au parc Georges Valbon.

En matière de découverte culturelle, le travail engagé avec les structures culturelles locales sur le croisement des approches entre l'éducation à l'environnement portée par le Département et les actions culturelles portées localement sera poursuivi dans un souci de meilleure coordination.

Le Département s'est fortement engagé pour favoriser et accompagner l'implantation d'entreprises en Seine-Saint-Denis. Les parcs départementaux souhaitent prendre toute leur place dans cette stratégie d'accueil des entreprises. L'année 2016 permettra de poursuivre la communication, auprès des entreprises et des salariés, de l'offre d'accueil proposée dans les parcs, de tester et d'évaluer la capacité des services départementaux à déployer une offre adaptée et tarifée.

En matière d'éducation à l'environnement, il s'agira :

- de poursuivre l'organisation du programme d'éducation relative à l'environnement (ERE) en proposant des parcours éducatifs diversifiés et de qualité aux établissements scolaires,
- de rechercher de nouvelles formes de collaboration (notamment l'appel à projet) afin de travailler encore davantage en collaboration avec les acteurs ERE du territoire,
- d'encourager la création de nouveaux formats d'accompagnements éducatifs visant toujours à sensibiliser les jeunes aux questions environnementales posées sur leur territoire,

- d'organiser un événement de sciences participatives labellisé « les olympiades de la biodiversité » relié aux « 24h pour la biodiversité »,
- de poursuivre les actions menées en direction du grand public,
- d'organiser une journée pédagogique et technique d'échanges avec le réseau de porteurs projets « Mares et ruches au collège »,
- de maintenir un accueil de qualité et d'organiser des expositions au sein des maisons des Parcs,
- d'engager une réflexion sur l'ouverture des Maisons des parcs sur l'extérieur, notamment à travers la location de salle.

Enfin, concernant le rôle social et citoyen des espaces et lieux verts, il s'agira en 2016 de :

- poursuivre les partenariats avec le lycée du paysage et de l'environnement Fénelon et le lycée polyvalent des métiers de l'horticulture et du paysage de Montreuil en proposant des projets et chantiers d'école organisés dans les parcs,
- poursuivre le travail de médiation avec les habitants du quartier Moulin neuf dans la perspective de faire émerger un projet de réaménagement de l'entrée du parc,
- remettre en place le conseil des usagers du parc de La Bergère dans le cadre de la réflexion sur le devenir du parc,
- reconduire la participation du Département dans des structures de concertation locale, comme les conseils de quartiers, afin de permettre une meilleure représentation des parcs dans les territoires qui les entourent.
- soutenir les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et dont l'action concoure aux objectifs du Département.

### Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- les Communes de Seine-Saint-Denis, la Région Ile-de-France,
- les Associations : LPO, CORIF, SMF, OPIE, SRHM, Environnement 93, MNLE 93, Amis du parc de la Poudrerie, VFR, Jardinots, Halage, Comité Départemental de Randonnées Pédestres, associations de personnes handicapées
- les autres partenaires : Museum national d'Histoire naturelle, DSDEN, établissements scolaires, centres de loisirs, autres collectifs.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte	Dépenses	1,341	1,243	1,243	1,209
	Recettes	0,086	0,065	0,068	0,037

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte	Dépenses	0,216	0,164	0,156	0,160

## Action 3 : Connaissance et valorisation de la biodiversité

### Objectifs de l'action

Cette action est structurée autour de quatre objectifs :

1. Définir les enjeux départementaux de lutte contre la perte biodiversité, à travers :
  - la reconduction de la convention d'études avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) qui permet la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques et la surveillance des cyanobactéries sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne,
  - l'actualisation du portrait de la biodiversité et sa diffusion aux membres de l'ODBU, et la réalisation d'une analyse de deux jeux de données (oiseaux, flore) sur les dynamiques des populations,
  - la réalisation d'une analyse de l'état de conservation des espèces remarquables,
  - le suivi de l'appropriation des outils (guide des prairies, guide du formateur, fiches terrains) par les gestionnaires d'espace de nature.

2. Améliorer la qualité écologique de l'ensemble du territoire, à travers :
  - la poursuite de l'élaboration des plans de gestion des parcs de la Haute Ile et de l'Ile Saint Denis,
  - le dépôt de deux demandes de contrat Natura 2000 concernant la ré-ouverture du Vallon écologique au parc départemental Georges Valbon et l'aménagement favorable à la sterne d'une berge au parc départemental de la Haute Ile,
  - la poursuite des expérimentations (plantes grimpantes, reconstitution de sols fertiles) afin d'accompagner les gestionnaires publics et privés vers des pratiques plus favorables à la faune et la flore mais également au rafraîchissement de la ville.
3. Mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement. En 2016, le Département continuera à assister les gestionnaires d'espaces verts du territoire qu'ils soient publics et privés. Il participera notamment aux études trame verte et bleue des collectivités et à l'étude des connectivités écologiques de la SNCF.
4. Sensibiliser le public pour l'encourager à agir, à travers :
  - l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition des « 24h pour la biodiversité », en partenariat avec l'ODBU et les communes souhaitant décliner l'événement sur leur territoire,
  - la généralisation de l'utilisation de l'application « Observ'acteurs » permettant de collecter et saisir en ligne des données sur la faune et la flore en prévoyant une communication large et des formations à cet outil,
  - la déclinaison de la ballade interactive « Observ'acteurs » développée sur le parc du Sausset dans d'autres parcs départementaux.

### Principaux partenariats

Cette action se caractérise par le très grand nombre de partenaires. Parmi les plus fréquemment mobilisés :

- organismes scientifiques : MNHN, ISCC, CNRS, Universités Paris 8 et 13
- organismes associatifs : LPO, CORIF, OPIE, ANCA, SHF, Environnement 93, MNLE 93, SRHM, Amis du parc de la Poudrerie, associations locales...
- collectivités et organisations parapubliques : Région Ile-de-France (y compris Natureparif et Agence des Espaces Verts), Communes de la Seine-Saint-Denis, autres départements voisins ; Entente interdépartementale contre la rage et autres zoonoses
- plateformes techniques : Plante et cité, laboratoire régional de suivi de la faune sauvage
- réseaux nationaux (Fondation pour la recherche sur la biodiversité) et internationaux (Union mondiale pour la conservation de la nature, Compte à rebours 2010, Fedenatur, participation au programme interreg IVC Périurbain...)
- acteurs privés (de type fondation par exemple) se mobilisant sur les enjeux de la biodiversité.

### Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Connaissance et valorisation de la biodiversité	Dépenses	0,204	0,220	0,188	0,2
	Recettes	0	0,061	0,056	-

## Action 4 : Soutien au développement de la trame verte

### Objectifs de l'action

Cette action est structurée autour de trois objectifs.

- Poursuivre le soutien au développement de la trame verte :

Dans le cadre du SEVES, il s'agira de diffuser et partager les expériences et expertise du Département. Des productions écrites seront réalisées et diffusées en 2016. L'ensemble de ces livrables sera intégré au « Centre de ressources des professionnels ».

Les services départementaux resteront à la disposition des communes au titre du REVES (« ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis ») et de nouveaux partenaires.

Il est prévu d'organiser les 8<sup>ème</sup> « Rencontres techniques », journée d'échanges dédiée aux professionnels du paysage, de l'environnement et des espaces verts, sur le thème des sols urbains, au lycée du paysage et de l'environnement Fénelon de Vaujours.

- Poursuivre la participation aux projets de grands pôles verts régionaux

Il s'agira d'assurer le suivi technique du projet de la Base de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts et d'assister les Elus départementaux dans la préparation des comités syndicaux.

- Préserver sur le long terme l'ensemble de la trame verte de la Seine-Saint-Denis :

Il est prévu de poursuivre la veille sur les documents d'urbanisme, dans la limite du périmètre des compétences départementales et favoriser la prise en considération des enjeux de trame verte dans les projets d'aménagement urbain.

### Principaux partenariats

L'organisation annuelle des Rencontres Techniques est un temps fort de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs du territoire sur le développement d'espaces verts de qualité. Elles sont organisées en partenariat avec :

- les deux lycées d'enseignement technique du paysage et de l'environnement du territoire : le lycée polyvalent des métiers de l'horticulture et du paysage de Montreuil et le lycée Fénelon de Vaujours,
- l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP),
- la Fédération française du paysage (FFP) et le CAUE 93.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Soutien au développement de la trame verte	Dépenses	0,109	0,090	0,266	0,250

## Programme : Assainissement

*Ce programme relève  
de la Mission  
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

### Agenda 21 :

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

### Contexte

Le Département a fait le choix d'un service d'assainissement en régie. Ainsi, la Direction de l'assainissement et de l'eau (DEA) assure les missions de conception, de construction, de gestion, d'exploitation et de réhabilitation du réseau départemental d'assainissement.

Ce dernier est constitué de 255 km de canalisations non-visitables et de 443 km de collecteurs visitables. Parallèlement, le Département gère une partie du réseau du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui représente 56 km de collecteurs visitables et 13 km de canalisations non visitables.

Pour mener à bien sa mission, une maintenance importante et régulière du réseau est nécessaire, par le biais :

- du curage préventif des ouvrages,
- d'investigations vidéos et à pied,
- d'échanges avec les communes afin d'affiner la connaissance des réseaux communaux pour avoir une approche complémentaire entre les différents niveaux d'assainissement,
- d'une analyse des branchements des particuliers pour éviter les interventions d'urgences et les désordres constatés en termes d'inondation et de flux polluants rejetés aux rivières,
- et d'un dispositif de gestion en temps réel des écoulements.

Les moyens de ce programme correspondent au budget annexe d'assainissement. Les recettes sont principalement constituées de la redevance d'assainissement (incluse à la facture d'eau des usagers).

### Objectifs du programme

La politique d'assainissement s'inscrit dans les 4 orientations du schéma Audace 2014-2023 :

- Orientation 1 : Assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement,
- Orientation 2 : Lutter contre les inondations,
- Orientation 3 : Maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques,
- Orientation 4 : Développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville.

Les éléments marquants prévus en 2016 concernent :

- la mise en œuvre de la nouvelle organisation en matière d'études et de travaux,
- la poursuite de la mobilisation des services pour accompagner la réalisation des projets de transport,
- la poursuite du développement du système d'information géographique d'assainissement,
- l'essor de la stratégie de mise en conformité des branchements,
- le démarrage de la construction du bassin de retenue des Hauts de Montreuil,
- la poursuite des travaux de construction du bassin de retenue du Rouailler à Livry-Gargan,
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territoire,
- le bilan de la COP21 pour le Département de Seine-Saint-Denis,
- le démarrage des travaux de reconstruction des bâtiments de la cour technique.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Assainissement	Dépenses	6,811	11,040	12,439	12,549
	Recettes	2,640	7,660	5,608	5,586

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Assainissement	Dépenses	36,475	29,467	31,900	43,159
	Recettes	11,100	5,040	6,954	18,823

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	248	46	78	124

## Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Assurer la pérennité du patrimoine					
Maintenance du patrimoine d'assainissement (moyenne des 5 indicateurs du processus)	2011	2012	2013	2014	Cible 2015	Cible 2016
	72 %	77 %	80 %	78 %	100 %	100 %

Objectif	Maîtriser les inondations					
Surface maîtrisée par les techniques maîtrise de ruissellement (en ha)	2011	2012	2013	2014	Cible 2015	Cible 2016
	188	74	160	130	-	-
<p>Commentaire :</p> <p>L'évolution de cette surface est directement liée à la surface du territoire départemental faisant l'objet d'opérations d'urbanisme, qu'il s'agisse d'urbanisation nouvelle ou de reconstruction de la ville. Ce sont les opportunités opérationnelles qui définissent les potentialités de maîtrise du ruissellement. La notion de cible n'a donc pas de sens. Des évolutions sur des opérations modifient a posteriori les surfaces maîtrisées des années précédentes.</p>						

Objectif	Maîtriser les inondations				
Capacité de stockage des eaux pluviales dans les bassins départementaux	2003	2008	2011	Cible 2017	Cible 2022
	1 123 400 m <sup>3</sup>	1 333 000 m <sup>3</sup>	1 418 600 m <sup>3</sup>	En attente du nouveau schéma directeur (2014 - 2023) et du prochain contrat de bassin.	
Nouveaux indicateurs					
Efficacité des ouvrages départementaux dans la lutte contre les inondations	Cet indicateur, basé sur la modélisation des réseaux, montre que si le Département n'avait pas réalisé d'ouvrages de lutte contre les inondations, le volume débordé pour une pluie décennale serait trois fois plus important qu'il ne l'est				
Efficacité de la politique départementale dans la lutte contre les inondations	Cet indicateur, basé sur des séries longues de mesure en réseau montre que les bassins, quand ils existent, permettent une bonne maîtrise des fortes crues, mais aussi que la fréquence et l'importance des crues faibles à moyennes tend à augmenter, sans doute à cause de l'imperméabilisation des sols consécutive à l'urbanisation.				

Commentaire :

Les résultats obtenus montrent l'intérêt de poursuivre la réalisation d'ouvrages de stockage, qui servent aussi à la lutte contre la pollution, et de poursuivre et amplifier la politique de maîtrise des apports aux réseaux publics. Le nouveau règlement d'assainissement avec son zonage "eaux pluviales" devrait y contribuer. Les « cibles » 2017 et 2022 sont respectivement d'au moins plus 55 000 m<sup>3</sup> et plus 105 000 m<sup>3</sup> par rapport à 2011 en se basant sur les rythmes de construction, de bassins sur lesquels le Département s'est engagé dans Audace 1 et Audace 2.

## Action 1 : Développement du patrimoine d'assainissement

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- lutter contre les inondations sur le territoire départemental,
- lutter contre la pollution des eaux, tant au niveau du fonctionnement quotidien du réseau qu'en période de pluie ou de rejets polluants d'origines diverses.

Concernant les grands travaux, il s'agira de :

- poursuivre le prolongement de la ligne 11 du métro en réalisant des études sur les 3 points d'impact restants afin de prévoir les travaux de dévoiement ou de renforcement de collecteur,
- mener des études et établir des dossiers de consultation des entreprises (DCE) et des dossiers techniques pour les projets du Grand Paris Express sur les lignes 15, 16 et 17,
- identifier les conflits tramway / réseau d'assainissement et proposer des travaux concernant le projet tramway TZEN 3,
- poursuivre la construction du Bassin des Hauts de Montreuil (appel d'offre pour la 1<sup>ère</sup> tranche "Injections - Paroi moulée », DCE pour la 2<sup>ème</sup> tranche "Génie civil du bassin" et étude PRO de la 3<sup>ème</sup> tranche "Collecteur et prise d'eau"),
- poursuivre la construction du Bassin du Rouailler à Livry-Gargan (appel d'offres pour la 3<sup>ème</sup> tranche « collecteurs et prises d'eau » et étude PRO de la 4<sup>ème</sup> tranche « collecteur Quesnay »).

Concernant les travaux récurrents, il s'agira de :

- créer de nouveaux branchements au réseau suivant les demandes,
- mettre en conformité des branchements à Epinay-sur-Seine,
- réaliser des travaux de génie civil pour l'entretien et l'amélioration des maçonneries d'ouvrages d'assainissement existants et la création d'ouvrages sur le réseau en service,
- réaliser des travaux d'injection et de comblement de vides à proximité des ouvrages d'assainissement visitables en service,
- réhabiliter des canalisations non visitables.

Concernant les programmes de réhabilitation du SIAAP, des travaux sur le collecteur PLB unitaire / RN3 Jean Lolive à Pantin, le collecteur Vieille Mer à Saint Denis, les regards d'accès au Réseau, les équipements hydrauliques et les accès sont prévus en 2016.

Concernant la gestion du patrimoine, il s'agira de :

- poursuivre la réalisation d'une cartographie des risques géotechniques permettant d'identifier et suivre les risques géotechniques sur l'ensemble du territoire départemental, à l'aide d'une surveillance des nappes et d'une étude des risques géologiques et hydrogéologiques régulières,
- gérer les bases de données patrimoniales permettant de traiter toutes les informations et les résultats acquis lors des études par des traitements spécifiques améliorant la pertinence des avis prononcés, afin de valoriser les informations et d'entretenir dans le temps la mémoire du service,
- gérer les moyens de communication et de sécurité et former les agents à ces outils lors des interventions en égout (entretien, suivi, modernisation),
- mener des études relatives à l'état du patrimoine afin de connaître l'état des ouvrages et ainsi préconiser des travaux de réhabilitation ciblés.

## Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes de fonctionnement.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	12,758	9,146	8,140	13,790
	Recettes	8,747	3,633	4,620	8,053

## Action 2 : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont fixés par les orientations 1, 2 et 3 du schéma AUDACE rappelées dans les objectifs stratégiques du Programme « Assainissement » :

- la connaissance et maintien en état du patrimoine d'assainissement : visite des ouvrages, auscultation, système d'information géographique assainissement (SIG),
- l'entretien du réseau d'assainissement : petits travaux de maçonnerie, curage,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement : réparation des collecteurs et des équipements,
- la gestion des écoulements dans le réseau d'assainissement.

L'action a pour but de maintenir et d'améliorer l'état du patrimoine d'assainissement du Département. Ceci se traduit par des travaux d'entretien et de réparation sur les zones les plus dégradées.

A ce titre, l'année 2016 sera marquée par :

- la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales dit « le Sausset », du collecteur de vidange du bassin Ferme Bataille à Villepinte puis des parois siphonide à l'amont du pré bassin de Savigny à Aulnay-sous-Bois,
- la réhabilitation de canalisations à Noisy-le-Grand et à Montfermeil,
- l'inspection télévisée d'environ 15 km du réseau départemental et la mise en œuvre de 1 000 branchements,
- la modernisation du matériel d'inspection en remplaçant le matériel vieillissant,
- la réalisation d'enquêtes parcellaires (externe) sur les secteurs Montfermeil/Coubron et Noisy-le-Grand,
- la réalisation d'enquêtes parcellaires (interne) dans le cadre de mutations,
- la communication auprès des propriétaires de parcelles recensées non-conformes pour les inciter à se mettre en conformité,
- la gestion des données du patrimoine issues du SIG « Galilée » et la poursuite des formations à cet outil,
- la dotation de tablettes pour les équipes visitant les ouvrages qui permettront l'intégration de ces données dans le SIG « Galilée »,
- la participation du Département à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement (SDA) à l'échelon communal ou communautaire,
- la maintenance en condition opérationnelle de l'ensemble du parc des capteurs et des chaînes de mesure afin de connaître l'état du réseau en temps réel.

### Principaux partenariats

Les Communes et les intercommunalités de Seine-Saint-Denis, le SIIAP, l'AESN et la Région.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	4,866	9,220	10,252	10,466
	Recettes	2,604	7,618	5,558	5,536

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	22,449	19,075	21,868	27,446
	Recettes	2,353	1,407	2,334	10,769

## Action 3 : Bâtiments, équipements et moyens généraux

### Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de mettre à la disposition des personnels de la DEA, les moyens requis à l'activité des services et à la sécurité des agents dans le respect des normes de préservation de l'environnement et en ayant une optique de développement durable dans la gestion des bâtiments.

En 2016, l'élément marquant concerne le démarrage avec la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) de la reconstruction des bâtiments de la cour technique dans le cadre des travaux de la ligne 11 du métro.

Par ailleurs, il s'agit de poursuivre :

- les travaux d'entretien et de rénovation des équipements,
- les installations de contrôle d'accès et un gardiennage sur les sites départementaux,
- la gestion du parc automobile de la Direction de l'eau et de l'assainissement,
- la formation des agents avec la mise en œuvre du plan de formation 2016 dont une partie porte sur la gestion des risques psycho-sociaux pour les encadrants,
- la formation des entreprises extérieures et/ou la location du site d'entraînement en réseau du Département.

### Principaux partenariats

Partenaires internes : la direction des bâtiments et de la logistique, la direction de l'aménagement et du développement  
Partenaires externes : RATP.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	1,945	1,820	2,187	2,083
	Recettes	0,036	0,042	0,050	0,05

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	1,267	1,247	1,892	1,923

## Programme : Qualité de l'environnement urbain

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Ecologie urbaine***

Ce programme comporte deux actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux.

### Agenda 21

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

### Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont de :

- contribuer à une gestion maîtrisée des déchets,
- agir contre le changement climatique et pour la qualité de l'air,
- préserver les eaux superficielles et souterraines.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	3,935	3,823	3,904	2,941
	Recettes	-	-	-	0,400

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	0,055	0,013	0,124	0,124

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	40	20	8	12

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Préserver les rivières					
		2012	2013	2014	2015	2016
Rejets <b>occasionnels</b> au Milieu naturel par temps sec (m3)	Cible		0	0	0	
	Réalisé	68 480	17 600	24 100		
Rejets <b>permanents</b> au Milieu naturel par temps sec (équivalent habitant)	Cible		0	0	0	
	Réalisé	38 700	40 487	41 312		
<i>dont une partie repris vers les stations d'épuration par temps sec</i>	Cible		Max	Max	Max	

(équivalent habitant)	Réalisé	30 500	30 500	30 870		
<p><u>Commentaire :</u> Cet indicateur est la somme des flux rejetés dans le Milieu Naturel par temps sec en permanence. Composé de deux valeurs, cet indicateur distingue les déversements qui ont effectivement lieu dans le milieu naturel, de ceux qui sont interceptés préalablement par une reprise de temps sec. Leur fluctuation peut être liée à une évolution effective de la situation en amont ou une estimation plus précise de la situation.</p>						

Objectif	Prévenir à la source et trier les déchets					
		2012	2013	2014	Cible 2015	Cible 2016
Taux de couverture de la population par un programme local de prévention en SSD	Cible		83,5 %	85 %	80 % (CRIF) 100 % (SYCTOM)	
	Réalisé	83,5 %	85 %	85 %		
<p><u>Commentaire :</u> Les objectifs cibles 2015 sont issus des travaux d'élaboration du Plan régional de prévention des déchets (80 % des franciliens dans un programme local de réduction des déchets) et du plan de prévention du SYCTOM (100 % du territoire du SYCTOM d'ici 2014).</p>						

## Action 1 : Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

### Objectifs de l'action

En matière de climat et de l'énergie, l'année 2016 sera consacrée à :

- la poursuite et la valorisation des initiatives nées de la COP21 à travers, la réalisation d'un bilan de l'événement et d'une cartographie des sites exemplaires, la mise à disposition des associations et des communes de supports de communication réutilisables, créés pour la COP21 et la consolidation des partenariats avec les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) luttant contre le gaspillage alimentaire,
- la mise à jour du plan climat départemental,
- l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition de la conférence départementale sur le climat,
- l'organisation de la rencontre technique annuelle sur l'état d'avancement des Plans climat énergie territoriaux (PCET) des collectivités locales de Seine-Saint-Denis,
- le suivi et la valorisation des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets COP21 lancé en 2015,
- le lancement de l'appel à projets Education populaire et climat sur le thème de la précarité,
- le suivi du parcours éducatif sur le climat réalisé avec 4 classes de collèges au cours l'année 2015-2016,
- le soutien au développement du conseil en énergie sur le territoire (participation aux instances de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Plaine Commune, appui technique et financier à la nouvelle ALEC Terre de France),
- le suivi et le soutien au projet de plateforme locale de la rénovation énergétique portée par l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Est Parisien,
- l'appropriation des résultats d'un rapport d'études sur la caractérisation des îlots de chaleur urbains en Seine-Saint-Denis afin d'en présenter les enseignements,
- la valorisation de l'étude départementale sur les potentiels de récupération d'énergie en réseau d'assainissement.

En matière de qualité de l'air, il est proposé de :

- participer au projet « Villes respirables en 5 ans » et aux travaux en cours, initiés par Paris, autour de la qualité de l'air et associant les collectivités directement impactées par la mise en place du plan parisien sur qualité de l'air,
- poursuivre le partenariat avec AIRPARIF pour la préservation et le développement des stations de surveillance de la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis, la réalisation éventuelle de campagnes de mesures ponctuelles et le développement des connaissances,
- suivre les travaux régionaux de planification sur l'air, notamment le Plan de protection de l'Atmosphère (PPA) et le volet air du Schéma régional climat air énergie (SRCAE),
- développer une animation territoriale autour des questions de la qualité de l'air avec la diffusion aux collectivités du bilan annuel de la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis réalisé par AIRPARIF, l'organisation de la seconde rencontre départementale sur l'air à l'intention des techniciens des collectivités locales, la participation à la mise en place d'un

observatoire air-bruit-traffic porté par Bruitparif, ciblé sur l'axe routier ex RN2 à Pantin et piloté par la Direction de la Voirie et des Déplacements. Ces démarches alimenteront la construction du volet « air » du Plan Climat départemental, la réalisation des mesures de qualité de l'air intérieur et les actions de sensibilisation des usagers sur la qualité de l'air intérieur qui accompagneront les travaux de réhabilitation d'une crèche sur l'ex-RN2 à Stains et d'un collège à Pantin situé sur l'ex-RN3,

- participer aux avis établis par la Direction de l'Aménagement et du Développement aux communes sur la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme (réalisation d'une fiche technique).

Concernant la gestion des déchets, il est prévu de :

- suivre le programme d'actions d'animation territoriale, réalisées avec le Sitom93, axées sur la prévention des déchets et l'optimisation des collectes sélectives,
- organiser, avec le Sitom 93, des ateliers thématiques sur la question des déchets dans l'habitat collectif et développer un partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France,
- participer à l'organisation de la « Rencontre départementale des acteurs de la prévention des déchets »,
- poursuivre la participation du Département aux instances et aux travaux de l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France,
- soutenir l'action des autres directions départementales travaillant en lien avec la gestion des déchets,
- soutenir les collectivités et les structures de réemploi pour développer leurs projets,
- suivre les travaux et les plans régionaux de planification dans le domaine des déchets.

Concernant le domaine de l'eau et de l'assainissement, il est proposé de :

- poursuivre la contribution du Département à la rédaction des documents communaux d'urbanisme (PLU, PADD, règlements d'assainissement, zonages pluviaux et divers guides...) mais également des documents portés par les services de l'Etat et de la Région afin de soutenir les orientations du Département,
- poursuivre le suivi des opérations d'aménagement (ZAC, voirie, transport en commun, permis de construire...) en apportant des conseils, des avis et une expertise technique,
- poursuivre le suivi de l'auto-surveillance en réalisant et en transmettant des bilans mensuels et un bilan annuel ainsi que les données sur les rejets au milieu naturel à la Police de l'eau,
- diffuser un manuel d'auto-surveillance actualisé,
- engager une réflexion avec les autres acteurs concernés en petite couronne sur la mise en œuvre du nouvel arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif.

## Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- ALEC Plaine Commune, Airparif, Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF),
- le SITOM 93, le SYCTOM, l'ORDIF, la Région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur les questions de déchets,
- et l'ADEME, la Région et les collectivités territoriales notamment sur les questions du climat et de l'énergie.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	2,415	2,303	2,384	1,941

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	0,055	0,013	0,124	0,124

## Action 2 : Gestion des réseaux pluviaux

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les mêmes que ceux de l'action Gestion du réseau et des écoulements, les activités de gestion des réseaux menées par la DEA étant similaires sur les réseaux unitaires et pluviaux.

Pour 2016, il est prévu :

- de réaliser des travaux sur les stations locales,
- d'assurer l'entretien courant des stations locales afin de garantir le bon état de ce patrimoine,
- de maintenir en conditions opérationnelles l'ensemble des bases de données, la documentation « hydraulique » et les programmes « automates » concernant les stations locales,
- d'organiser des visites des différentes stations locales et proposer un projet de film sur ces équipements.

### Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- les communes et intercommunalités
- les aménageurs et les usagers
- les directions du pôle aménagement et développement durables

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,520	1,520	1,520	1,000
	Recettes	-	-	-	0,400

## Programme : Cadre de vie

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Ecologie urbaine***

Ce programme comporte deux actions :

- Qualité des espaces publics,
- Lutte contre les nuisances phoniques.

### Agenda 21 :

Orientation : Un nouveau modèle urbain métropolitain  
Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

### Contexte

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets.

Au-delà des contraintes réglementaires inhérentes à l'élaboration des projets menés, le Département poursuit son engagement à travers plusieurs démarches volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés ou encore de lutte contre les nuisances phoniques.

A ce titre, le domaine routier départemental participe à l'amélioration globale de l'environnement :

- il est le support de déplacements non motorisés (marche, vélo, rollers...) contribuant ainsi à la diminution du bruit et de la pollution de l'air,
- il marque le paysage de la Seine-Saint-Denis par la dissimulation des réseaux aériens et la qualité de son aménagement,
- il longe, parfois, les berges des fleuves et des canaux, sites particulièrement intéressants pour les activités de promenade, supports de paysages variés, milieux urbains très favorables au développement de la biodiversité et écologiquement très riches,
- il permet de réemployer des matériaux pour la construction, recyclant ainsi des déchets du B.T.P. et limitant ainsi l'utilisation de matériaux provenant de carrières et la mise en décharge.

### Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont de lutter contre les nuisances sonores et visuelles, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'amélioration du cadre de vie des habitants et en participant aux actions de maîtrise du bruit dans l'environnement.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Cadre de vie	Dépenses	0,565	0,271	1,116	1,180
	Recettes	-	-	0,950	-

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	3	-	-

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Lutter contre les nuisances sonores				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de logements en "point noir bruit" supprimé sous l'impulsion de l'action départementale/ Parc ciblé, en flux	cible	6 %	17 %	26 %	23 %	17 %
	réalisé	6 %	17 %	21 %		
Nombre de logements en "point noir bruit" supprimé sous l'impulsion de l'action départementale/ Parc ciblé, en cumulé	cible	6 %	23 %	49 %	71 %	89 %
	réalisé	6 %	23 %	43 %		
<p><u>Commentaire :</u>            L'action de lutte contre les nuisances phoniques se traduit notamment par le traitement des "points noirs bruit".            Trois opérations étaient jusqu'alors concernées : une intervention à Noisy-le-Sec et Bondy (résorption des "points noirs bruit" ferroviaires, 300 logements cibles), un programme expérimental à Pantin le long de l'ex-RN3 (400 logements cibles, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME), un programme à Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan le long de l'Ex-RN3 (600 logements cible, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME). Cela représentait un parc ciblé total de 1 300 logements.            Un avenant à la convention ADEME portant sur Pantin a été signé en 2013 : il crée un programme d'action complémentaire le long de l'ex-RN 2 et de l'ex-RN 301 (deux secteurs d'actions prioritaires au titre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)). Cette opération concerne les bâtiments de logements sociaux exposés à des nuisances élevées. 250 logements sont identifiés. Un avenant à la convention ADEME portant sur Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan a été signé début 2015. Il étend le programme à toutes les zones du Plan de prévention du bruit dans l'environnement des rues départementales et prévoit le traitement de 200 logements supplémentaires. Au total, cela porte à 1 750 logements le parc ciblé par l'ensemble de cette action.</p>						

## Action : Lutte contre les nuisances phoniques

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- diffuser et exploiter la carte stratégique de bruit pour mettre en évidence les problèmes, en faire un outil de démocratie participative pour faire émerger des responsabilités, des solutions et des actions ;
- inciter à la généralisation de la prise en compte du bruit aussi bien dans les zones sinistrées que sur l'ensemble du territoire ;
- participer à la réduction à la source des nuisances sonores ;
- approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques ;
- mener des actions de rattrapage dans le cadre des compétences directes du Département en lien avec l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les crédits affectés à l'ADEME doivent permettre aux gestionnaires d'infrastructures de bénéficier d'une aide pour les études et les travaux de résorption des points noirs bruit, notamment le long du réseau national transféré. Une convention doit fixer les modalités d'intervention. La participation de l'ADEME est de l'ordre de 80 % du montant TTC des dépenses en études et en travaux.

Dans ce cadre partenarial avec l'ADEME, le Département s'est engagé dans la mise en œuvre de deux programmes expérimentaux le long de l'ex-RN 3, à Pantin d'une part, à Bondy - Les Pavillons-sous-Bois- Livry-Gargan d'autre part, sur du logement collectif dense où les niveaux de bruit en façade sont élevés. Il s'agit d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires dans la résorption de ces points noirs du bruit.

Suite au lancement de l'opération, le Département a obtenu la signature, en 2013, d'un avenant à la convention portant sur les logements situés le long de l'ex-RN 3 à Pantin. Cet avenant prolonge le programme de 3 ans (jusqu'à décembre 2016) et l'étend au traitement de bâtiments de logements sociaux situés dans des zones identifiées comme prioritaires pour la lutte contre les nuisances sonores au sein du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des rues départementales, adopté en 2012.

En 2015, le Département a adopté l'avenant à la convention ADEME n°2 qui étend notamment le périmètre d'intervention du Département et la durée de la convention, et qui va permettre d'ouvrir le programme à l'ensemble des logements situés dans une des zones d'actions prioritaires définies par le PPBE. En 2016, le Département poursuivra la mise en œuvre de ces programmes.

Il s'agira également de poursuivre les réflexions pour la mise à jour du PPBE prévue en 2017. Les travaux réalisés autour de la carte du bruit par Bruitparif, l'Observatoire du bruit en Île-de-France, y contribueront.

### Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,565	0,271	1,116	1,180
	Recettes	-	-	0,950	-

Les crédits prévus pour 2016 concernent principalement la poursuite de la mise en œuvre du programme expérimental d'isolations de façades le long de l'ex-RN3 à Pantin (1<sup>ère</sup> tranche – 1,050 M€).

# Mission

# Supports internes

Programme

**Systemes d'information**

Programme

**Bâtiments départementaux**

Programme

**Logistique**

Programme

**Patrimoine immobilier et sécurisation juridique**

## Programme : **Systèmes d'information**

*Ce programme relève  
de la Mission*  
**Supports internes**

Ce programme comporte six actions :

- Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers,
- Téléprocédures internes et externes,
- Cycle de vie des machines,
- Réseaux, télécoms et sécurité,
- Mise à disposition des postes de travail numérique,
- Fourniture de services.

### **Agenda 21**

Orientation 4 - Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale  
Axe 4.1. Favoriser les bonnes pratiques des agents

### **Contexte**

Le Département a engagé de gros chantiers informatiques support à la dématérialisation des procédures internes ou externes. Certains de ces chantiers ont d'ores et déjà abouti, il s'agit par exemple de la dématérialisation des espaces comptables, de la chaîne des courriers entrants, des entretiens professionnels annuels (EPA) ou la mise en œuvre du téléservice Améthyste.

Un travail de construction d'un portefeuille de projets informatique a été mené. Plus de 100 projets ont été identifiés par les directions métier comme prioritaires dont 40 concernent les usages numériques.

Le Conseil Départemental a voté le 27 novembre 2014, le plan « Ambition collèges 2020 » prévoyant 80 collèges rénovés, 10 nouveaux collèges construits ou reconstruits, un plan numérique, de nouveaux équipements sportifs d'ici 2020. Dans ce cadre la Direction des systèmes d'information va poursuivre l'équipement numérique et le raccordement au très haut débit (THD) des collèges du département.

### **Objectifs du programme**

Les objectifs du programme sont :

- de piloter l'évolution du système d'information afin de mettre en œuvre des services performants et sécurisés à destination des usagers (internes et externes),
- de poursuivre le maillage en Très Haut Débit (THD) du territoire pour en faire bénéficier les collèges et les lycées du département ainsi que les bâtiments départementaux.

### **Priorités du programme**

Les priorités de l'année 2016 seront :

- la mise en œuvre et le pilotage des projets informatiques identifiés dans le portefeuille suite à l'arbitrage de la direction générale,
- la mise en œuvre des actions de la politique de sécurité du système d'informations,
- la participation au déploiement des collèges « numériques ».

### **Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)**

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Systèmes d'information	Dépenses	3,494	3,246	3,491	3,183

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Systèmes d'information	Dépenses	6,900	8,282	8,000	7,000
	Recettes	0,016	-	0,276	0,844

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	146	76	62	8

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Développer la dématérialisation des procédures internes (agents) et externes (usagers)					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de procédures en cours de traitement – état d'avancement	1. Téléprocédures sur estimation APA et OA. (études) 2. Expérimentation Hélios en recettes DEA (mise en œuvre) 3. Expérimentation Actes, GED (étude) 4. Nouvelle messagerie (étude migration) 5. EPM (étude) 6. Expérimentation du parapheur électronique (études)	1. Téléprocédures sur estimation APA et OA. (suspendu) 2. Expérimentation Hélios en dépenses en tests 3. Expérimentation Actes, GED réalisée 6. Renforcement de l'expérimentation du parapheur électronique réalisée	1. Téléprocédures prestations MDPH. (socle et accès depuis Internet) 2. Expérimentation Hélios en dépenses (mise en œuvre) 3. Expérimentation Actes, GED (mise en œuvre) 4. Expérimentation du parapheur électronique (généralisation)	1. Poursuite de la dématérialisation des procédures et actes administratifs (webdelib, actes, courrier) et de l'ensemble de la chaîne comptable 2. Opendata départemental 3. Bibliothèque Numériques de Référence 4. Développement des espaces collaboratifs Alfresco 5. Télépaiement pour les usagers des crèches départementales 6. Téléprocédures télébilletique	Mise en œuvre de la 2 <sup>e</sup> téléprocédure (APA) et du portail MdPH. Renforcement de la qualité de service en matière de prestations sociales (accueil physique, tél et numérique). Acte 2 de la dématérialisation de la chaîne comptable (pièces justificatives).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dématérialisation du dossier agent</li> <li>- Dématérialisation des pièces justificatives pour le domaine social</li> <li>- Téléprocédures PAPH</li> <li>- Demande de subvention en ligne</li> </ul>

Objectif	Relier en fibre optique l'ensemble des collèges					
		2012	2013	2014	2015	2016
Taux de raccordement des collèges (en nombre de collèges, cumulé)	cible	17	28	62	90	110
	réalisé	2	5	70	72	

\*29 lycées sur 65 raccordés au TD en 2015, objectif de 45 à fin 2016

Objectif		Relier en fibre optique l'ensemble des sites déconcentrés				
		2012	2013	2014	2015	2016
Taux de raccordement des sites déconcentrés (en nombre de sites, cumulé)	cible	10	20	40	50	75
	réalisé	0	0	18	23	

## Action 1 : Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers

### Objectifs de l'action

Cette action a pour but de maintenir en conditions opérationnelles l'ensemble des solutions numériques en exploitation et d'assumer les évolutions du système numérique du Département afin d'apporter aux directions des outils facilitant l'exercice de leurs missions.

Il s'agira pour l'année 2016 de :

- poursuivre la mise en œuvre des fonctions Ressources Humaines dans la cadre du système d'information des ressources humaines (SIRH) : modules masse salariale, déploiement de l'EPA...
- développer le progiciel Iodas en passant toutes les instances (PAPH, MDPH, télébillettique, ASE, SDAF) en version web et en développant des fonctions spécifiques pour la DPAPH (loi d'adaptation de la société au vieillissement, CESU 2), la MDPH (Parcours Scolaire), l'ASE et le SDAF (gestion des bons de secours),
- développer le logiciel « webRSA » : nouveaux formats des fichiers CAF, gestion des indus, remplacement du logiciel Perceval, adaptations fonctionnelles,
- poursuivre l'informatisation et l'unification des logiciels de gestion du patrimoine départemental, dans le cadre de la Stratégie foncière et immobilière,
- poursuivre l'activité de maintenance des logiciels en exploitation notamment le système d'information décisionnel (SID) et le système d'information des ressources humaines (SIRH).

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers	Dépenses	0,883	0,898	1,075	0,883

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers	Dépenses	2,236	1,613	1,9	1,171

## Action 2 : Téléprocédures internes et externes

### Objectifs de l'action

L'action a pour vocation de mettre en œuvre et de maintenir des logiciels et outils numériques pour les usagers et les partenaires internes et externes du Département.

Les priorités pour l'année 2016 seront :

- la poursuite des travaux de dématérialisation de la chaîne comptable avec notamment la mise en œuvre des espaces comptables permettant de disposer d'une Gestion Electronique de documents (GED) pour toutes les pièces

comptables et la dématérialisation des pièces justificatives issues des principaux logiciels métiers (Todas, Pleiades, Axel-crèches, techbase...),

- la poursuite de la dématérialisation des procédures et des actes administratifs et du processus courrier (webdelib, i-courrier),
- la dématérialisation des dossiers et procédures RH,
- la généralisation des télé-services internes (projet Pilot sous ODOO) et leur intégration dans un portail,
- la mise en place d'une nouvelle version de la Bibliothèque Numérique de Référence,
- la création d'un portail usager de la MDPH,
- la mise en œuvre des télé-services sur l'ensemble des prestations PAPH,
- l'informatisation du patrimoine culturel,
- la mise en œuvre d'un télé-service concernant la gestion des demandes de subventions.

#### Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Télé procédures internes et externes	Dépenses	0,570	0,500	1,110

### Action 3 : Cycle de vie des machines

#### Objectifs de l'action

Cette action consiste à assurer le maintien en conditions opérationnelles des serveurs et du stockage et à améliorer durablement le socle régalién supportant les applications importantes.

Le budget 2016 sera consacré à :

- l'hébergement des sites et logiciels externalisés,
- la maintenance et le support des équipements et des technologies déployés (serveurs, abonnements logiciels incluant la production, l'exploitation et la supervision, messagerie, etc.),
- l'achat de nouvelles licences ou le renouvellement de leur droit d'usage,
- l'acquisition de quelques petits équipements.

#### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Cycle de vie des machines	Dépenses	0,203	0,354	0,530	0,467

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Cycle de vie des machines	Dépenses	1,792	2,199	1,795	0,595

### Action 4 : Réseaux, télécoms et sécurité

#### Objectifs de l'action

Cette action consiste à assurer le maintien en conditions opérationnelles du cœur de réseau et des infrastructures de communication, à sécuriser le système d'information, à déployer le très haut débit (THD) et à migrer l'intégralité de nos systèmes de téléphonie vers la ToIP.

Les priorités pour 2016 seront de :

- raccorder au Très Haut Débit (THD) les collèges départementaux et les sites déconcentrés,
- moderniser les systèmes téléphoniques en les migrants vers un réseau IP,

- assurer la maintenance des principaux logiciels systèmes afin d'assurer la sécurité du système d'information,
- assurer la maintenance et le support des technologies déployées (ex : systèmes de téléphonie, plateforme sécurité, répartiteur de charge, portail d'accès distant, métrologie, serveurs, stockage, etc.)

### Principaux partenariats

Concernant le déploiement du THD, la Région est un partenaire financier important puisqu'elle subventionne le raccordement au THD à hauteur de 60 % pour les sites départementaux et 80 % pour les lycées.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Réseaux, télécoms et sécurité	Dépenses	1,380	1,342	1,439	1,372

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Réseaux, télécoms et sécurité	Dépenses	1,605	2,698	2,489	2,906
	Recettes	0,016	-	0,276	0,844

## Action 5 : Mise à disposition des postes de travail numériques

### Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont :

- d'informatiser les services départementaux,
- d'entretenir et sécuriser les postes de travail informatiques,
- de développer les impressions éco-responsables pour maîtriser les déchets (à la source) et les coûts,
- d'améliorer la qualité de service et la continuité d'activité.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2016 de :

- poursuivre le remplacement des ordinateurs de bureau en ne remplaçant pas systématiquement les postes en fonction de leur âge, mais plutôt en fonction de leur utilisation, et renouveler les périphériques des postes de travail,
- rationaliser les licences,
- migrer le système d'exploitation des postes de travail de Windows XP vers Windows 7,
- doter le Département de matériels mobiles (hors smartphones, qui sont achetés sur le budget de l'action 4 « Réseaux, télécoms et sécurité ») : tablettes, mini PC...
- mettre en production un coffre-fort numérique pour protéger plus fortement les données sensibles (fichiers de paie numérisés, certificats électroniques, etc...),
- poursuivre le rajeunissement et l'optimisation du parc de traceurs et du parc de copieurs,
- sensibiliser les utilisateurs aux bons usages en termes d'impression,
- rationaliser les impressions (optimiser le déploiement des équipements et réduire le nombre de copies couleur).

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Mise à disposition des postes de travail numériques	Dépenses	1,028	0,652	0,447	0,462

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Mise à disposition de postes de travail numériques	Dépenses	1,267	1,108	1,266	1,193

## Action 6 : Fournitures de services

### Objectifs de l'action

L'action a pour objectif la continuité des activités et l'amélioration de la qualité de service aux utilisateurs internes.

Les priorités de 2016 seront de :

- faire évoluer la gestion des incidents et informatiser les demandes de services informatiques (projet « iServices »).
- communiquer sur ce projet auprès des correspondants informatiques et des utilisateurs,
- mettre en place une Base de Connaissance liée aux problèmes rencontrés, permettant d'être plus efficace, de réduire les coûts de service et d'améliorer la qualité des décisions prises.

### Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Fourniture de services	Dépenses	-	0,094	0,050	0,025

## Programme : Bâtiments départementaux

*Ce programme relève  
de la Mission  
Supports internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Constructions neuves et rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et grosses réparations,
- Entretien, maintenance du patrimoine bâti,
- Fluides.

### Agenda 21

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2 : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

### Contexte

L'action de la Direction des bâtiments et de la logistique s'inscrit dans le cadre des priorités départementales déclinées dans la Stratégie foncière et immobilière, le Schéma directeur de l'énergie, le Plan Petite enfance et Parentalité (PPEP). Elle s'attache à l'évolution et à l'amélioration de la relation aux usagers.

Les volets énergétiques et environnementaux, ainsi que les aspects liés à la sécurité et à l'accessibilité des bâtiments, sont systématiquement pris en compte lors des études pour la réalisation de grands projets de constructions neuves ou de rénovations lourdes. La DBL poursuit également les programmes récurrents de modernisation et de grosses réparations dans le cadre d'un travail conjoint avec les directions.

Plusieurs projets d'ampleur sont engagés comme la reconstruction des bâtiments techniques de la DEA et construction du garage départemental à Rosny-sous-Bois, la reconstruction du centre technique du stade de La Motte, et la mise en œuvre du Plan Petite Enfance et Parentalité.

### Objectifs stratégiques du programme

Ce programme s'articule autour de trois axes structurants :

- la Stratégie foncière et immobilière du Département,
- le Schéma directeur de l'énergie.
- le Plan Petite Enfance et Parentalité (PPEP).

Le Département s'attache à conserver le patrimoine immobilier du Département en état, au travers de son programme annuel de travaux de modernisation et de grosses réparations. La priorité est donnée aux actions correctives répondant aux exigences réglementaires en matière de sécurité et d'accessibilité, à l'amélioration des conditions de travail des agents dans les établissements et à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

### Objectifs opérationnels du programme et priorités 2016

Les objectifs pour 2016 sont de :

- développer des référentiels de programmation dans le cadre de la Stratégie foncière et immobilière,
- mettre en œuvre le Plan Petite Enfance et Parentalité,
- créer un référentiel de programmation pour les crèches,
- relocaliser le Centre de dépistage et de prévention sanitaire d'Aubervilliers à Saint-Denis.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Bâtiments départementaux	Dépenses	10,597	11,018	10,276	9,668
	Recettes	1,641	1,618	1,750	1,610

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Bâtiments départementaux	Dépenses	9,288	6,601	14,560	26,602
	Recettes	0,930	0,494	2,347	12,029

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	47	19	28	-

## Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Optimiser la connaissance du patrimoine bâti		
Objectif : Optimiser la connaissance du patrimoine bâti			
	2015	2016	2017
Taux de mise en œuvre des chantiers de la Stratégie foncière et immobilière	Chantier 5 : terminé Chantier 2 : En cours Chantier 3 : 30 % de réalisé Chantier 4 : 50 % de réalisé Chantier 7 : 90 % de réalisé Chantier 8 : 50 % de réalisé Chantier 9 : A débuté en septembre	Les chantiers 4, 7 et 8 devraient être clos Le chantier 2 continuera Le chantier 9 devrait devenir un projet à part entière Le chantier 3 devrait être livré	La stratégie foncière et immobilière en tant que projet devrait se terminer en 2016, mais une autre structure devrait prendre le relais.
<b>Commentaire :</b> Le chantier 5 : terminé Le chantier 2 : la collecte des données est assez bien avancée et dit être mis à jour tous les ans. C'est un chantier sur le long terme qui se complètera au fil du temps. Le chantier 3 : Un diagnostic sur le patrimoine bâti hors éducatif sera livré en 2015. En 2016, il restera l'éducatif et le non bâti. Le chantier 4 : Les fiches sur les montages financiers ont été réalisées. Le chantier 7 : Le livrable sera rendu fin d'année 2015 ou début d'année 2016 Le chantier 8 : L'outil SFI est développé globalement pour le patrimoine bâti hors éducatif et partiellement pour l'éducatif. Il reste le non bâti à faire. Le chantier 9 : Le chantier 8 répond en grande partie aux objectifs du chantier 9. Néanmoins, une réflexion plus globale et à plus long terme sur un système d'information patrimonial devrait devenir un projet à part entière, car il ne se limite pas à la SFI.			

## Action 1 : Constructions, rénovations lourdes

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques sont de :

- capitaliser les connaissances pour pérenniser les ouvrages,
- évaluer le patrimoine bâti et assurer une veille sur les techniques innovantes,
- assurer le suivi financier des opérations, veiller à la qualité de l'ouvrage et au respect du programme dans la conduite des opérations,
- mettre en œuvre la Stratégie foncière et immobilière.

Les objectifs opérationnels pour 2016 sont :

- les rénovations lourdes de crèches Floréal à Romainville et Lamaze à Bobigny,
- le lancement des études pour les opérations prévues en 2017 dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité,
- la relocalisation du Centre de dépistage et de prévention sanitaire d'Aubervilliers à Saint-Denis,
- la déconstruction du bâtiment J dans le cadre du projet du Parc de la Bergère,
- l'utilisation des éléments issus de la Stratégie foncière immobilière (SFI) – notamment les tableaux des surfaces – dans le cadre des nouvelles opérations,
- l'harmonisation de l'utilisation des outils de suivi et de pilotage des opérations,
- le développement des référentiels de programmation pour compléter le chantier 5 de la SFI,

- l'évaluation de l'impact de la modélisation des données du bâtiment sur les marchés publics et la recherche de solutions d'intégration pour le Département.

### Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Construction, rénovation lourdes	Dépenses	5,964	2,445	7,413	21,091
	Recettes	0,552	0,381	1,464	11,121

## Action 2 : Travaux de modernisation et grosses réparations

### Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est d'assurer la conservation, le bon fonctionnement et la modernisation des bâtiments départementaux, à travers :

- la réalisation des expertises nécessaires à la mise en place d'un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti, ainsi qu'à son optimisation,
- le pilotage et le suivi de la réalisation des travaux,
- la mise en œuvre des programmes pluriannuels de travaux d'investissement,
- l'intégration, dans les marchés de travaux de déconstruction, de la valorisation des produits de démolition.

Pour ce faire, il s'agira en 2016 de :

- définir une politique de maintenance dans la continuité de la Stratégie foncière et immobilière,
- conduire les études et réaliser les travaux dans le respect des calendriers prévisionnels tout en optimisant les enveloppes financières,
- prioriser les travaux relatifs à la sécurité incendie, à l'accessibilité, et au maintien du patrimoine bâti (clos et couvert), ainsi qu'aux économies d'énergie (chauffage...), lors de la programmation des travaux de modernisation et de grosses réparations,
- poursuivre la mise en œuvre du Plan Petite enfance et Parentalité.

### Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	3,324	4,156	7,147	5,511
	Recettes	0,930	0,494	0,883	0,908

## Action 3 : Entretien, maintenance

### Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est :

- d'assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur (ERP, code de travail, code de la construction...), qu'elle soit obligatoire ou recommandée,
- de lever toutes les réserves des observations faites dans les rapports de contrôles périodiques obligatoires,
- d'assurer la veille réglementaire du patrimoine bâti.

En 2016, il s'agira de :

- poursuivre l'amélioration de la connaissance du patrimoine (SFI),
- mener des actions préventives,
- conduire les diagnostics techniques et les travaux nécessaires au maintien en état du patrimoine dans le respect des obligations réglementaires de maintenance et d'exploitation,

- suivre les opérations de travaux consécutives aux contrats obligatoires d'exploitation et de maintenance,
- suivre l'ensemble des contrats réglementaires et périodiques obligatoires,

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Entretien, maintenance du patrimoine bâti	Dépenses	5,243	5,365	5,053	4,585
	Recettes	0,241	0,222	0,700	0,910

## Action 4 : Fluides

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :

- connaître et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau sur le patrimoine bâti,
- améliorer la gestion des contrats énergétiques et diminuer les coûts fixes,
- poursuivre le travail sur le « Schéma directeur de l'énergie ».

Les objectifs pour 2016 sont les suivants :

- maîtriser les consommations et les dépenses de fluides,
- exploiter l'outil de suivi des consommations et élargir son utilisation aux autres directions gestionnaires (DEJ et DEA),
- identifier des indicateurs de gestion des fluides,
- réaliser des requêtes permettant d'identifier les consommateurs importants,
- préparer l'ouverture du marché de l'énergie électrique (tarifs bleus) suite à l'appel d'offres fructueux du Sipperec,
- identifier les optimisations sur les tarifs d'électricité et engager des démarches auprès d'EDF,
- mettre en place deux télé relèves des compteurs électriques à l'immeuble Picasso et au stade de la Motte à Bobigny.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Fluides	Dépenses	5,354	5,653	5,223	5,082
	Recettes	1,383	1,396	0,700	0,700

## Programme : Logistique

*Ce programme relève  
de la Mission  
Supports internes*

Ce programme comporte cinq actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée aux postes de travail,
- Qualité de service aux agents
- Véhicules et déplacements,
- Courrier, affranchissement et autres.

### Agenda 21

Orientation 4: Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale  
Axe 4.2 : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

### Contexte

La Direction des bâtiments et de la logistique veille à améliorer la qualité de ses prestations et la prise en compte des demandes qui lui sont adressées. Une attention particulière est également portée à l'intégration des préconisations de l'Agenda 21 en matière de développement durable dont on constate principalement les effets dans l'élaboration des marchés publics, dans les réductions des consommations de ressources naturelles et dans la gestion des déchets.

### Objectifs stratégiques du programme

Ce programme se décline en trois objectifs :

- mettre à disposition les prestations logistiques et les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre de politiques départementales en termes de logistique liée aux locaux, aux postes de travail et aux agents,
- sensibiliser les directions à la nécessité de maîtriser leurs dépenses et les responsabiliser sur le suivi de leur consommation,
- intégrer plus systématiquement des critères de développement durable à chaque renouvellement de marché.

### Objectifs opérationnels du programme et priorités 2016

Les objectifs pour 2016 seront les suivants :

- doter le parc automobile du Département de véhicules électriques,
- préparer le regroupement des garages sur un site unique,
- rationaliser les accès et le stationnement dans les bâtiments des sites centraux,
- renforcer la gestion des déchets produits par la collectivité dans la perspective d'une valorisation et d'une recherche d'économies,
- faire voter la délibération sur les dotations vestimentaires,
- formaliser des engagements de service sur les différentes prestations,
- assurer le renouvellement des marchés en intégrant les préconisations en matière de politique achat,
- achever le déploiement de PILOT à l'ensemble des prestations de la DBL.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Logistique	Dépenses	14,559	15,107	14,985	13,332
	Recettes	0,822	0,630	0,800	0,640

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Logistique	Dépenses	1,392	1,099	1,240	0,880

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	276	44	88	144

## Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Diminuer les consommations de papier et de carburant					
		2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'évolution du nombre de ramettes de papier livrées	cible		Stabilisation	Stabilisation	-5%	- 2 %
	réalisé	- 4,9 %	- 0,05 %	- 14,43 %		
Taux d'évolution de la consommation de carburant	cible		- 6 %	- 5 %	- 10 %	- 12 %
	réalisé	- 2,6 %	- 5 %	- 7 %		
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>La consommation annuelle de carburant est en baisse constante depuis 5 ans. Conformément à l'objectif de diminution, une réduction d'environ 10% de la consommation est prévue pour 2016 grâce au remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques, à la diminution du parc automobile, à la mutualisation par pools de sites et enfin à la limitation des autorisations de remisage à domicile (ARD) et la maîtrise des déplacements.</p>						

Objectif	Diminuer le nombre de véhicules du parc automobile thermique		
	2014	2015	2016
Nombre de véhicules du parc automobile	852	827	802
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>L'objectif est de réduire le parc automobile thermique de 25 véhicules par an.</p>			

Objectif	Assurer la continuité de l'accueil téléphonique au standard du Département					
		2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'appels non aboutis (en %)	cible	6 %	6 %	6 %	10 %	10%
	réalisé	7 %	10 %	Non disponible	Non disponible	
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>En 2014 et 2015 des difficultés techniques de collecte de données, et des anomalies du taxateur ont entraîné des chiffres erronés.</p>						

## Action 1 : Logistique liée aux locaux

### Objectifs de l'action

Les objectifs sont d'assurer la mise à disposition des services départementaux des prestations d'aménagement, d'agencement et d'entretien des lieux de travail et d'améliorer l'accueil des usagers.

Les objectifs opérationnels de cette action pour 2016 sont les suivants :

- participer à la mise en œuvre du Plan Petite Enfance et Parentalité,
- améliorer la qualité de l'accueil des usagers par le développement du centre de contact,
- coordonner l'organisation logistique des manifestations et cérémonies départementales,
- assurer la sécurité et la sûreté des biens et des personnes et permettre l'accès des bâtiments et des parkings des sites centraux,
- assurer et contrôler la qualité des prestations de nettoyage des locaux départementaux en garantissant un niveau d'hygiène et de propreté défini, dans le respect des principes du développement durable,
- limiter les perturbations occasionnées par les déménagements et optimiser la réponse au besoin en termes d'interventions rapides,
- gérer le patrimoine mobilier départemental (buanderie, équipements de cuisine et mobilier) de son acquisition à sa réforme.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Logistique liée aux locaux	Dépenses	7,459	8,064	7,693	7,656
	Recettes	0,110	-	0,100	0,100

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,408	0,407	0,490	0,380

Cette action regroupe les moyens financiers destinés à l'entretien des locaux et l'achat de produits ménagers, à la gestion des déchets, au gardiennage et à l'accueil et aux déménagements et manutentions.

## Action 2 : Logistique liée aux postes de travail

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de répondre aux besoins des directions en matière d'impressions et de produits manufacturés sur catalogue (papier, fournitures administratives, produits d'entretien) et de veiller à leur approvisionnement, en prenant en compte les enjeux d'optimisation des moyens et de développement durable.

Les objectifs opérationnels pour 2016 sont :

- pour le secteur reprographie et impression, d'augmenter la capacité du bureau de la reprographie et des impressions à concevoir des documents de façon à réduire le recours aux prestataires extérieurs, et de lutter contre les effets de stock.
- pour le secteur des produits manufacturés, de renforcer l'éco-responsabilité du marché de fournitures de bureau et d'établir un ratio de consommation par direction et de diminuer la consommation des directions de 5 %.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Logistique liée aux postes de travail	Dépenses	1,166	1,144	1,100	1,086

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Logistique liée aux postes de travail	Dépenses	0,232	-	0,050	-

## Action 3 : Qualité de service aux agents

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action consiste à développer et assurer une politique de restauration de qualité et équitable pour l'ensemble des agents départementaux mais aussi de réaliser, en lien avec la Direction du personnel, les affectations des dotations vestimentaires, ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI), pour tous les agents de la collectivité, en fonction de leur métier.

Pour ce faire, les objectifs opérationnels pour 2016 sont de :

- renforcer les contrôles qualité sur les sites de restauration,
- rationaliser les achats relatifs à la dotation vestimentaire et EPI par une gestion informatisée des besoins et des commandes.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Qualité de service aux agents	Dépenses	3,688	3,597	3,690	3,530
	Recettes	0,668	0,630	0,700	0,540

## Action 4 : Véhicules et déplacements

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :

- poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle organisation de service,
- établir le cahier des charges du projet de construction du futur garage départemental,
- poursuivre le plan de rajeunissement et de verdissement de la flotte automobile,
- poursuivre l'action de réduction de la flotte automobile démarrée en 2015,
- terminer la mise en place de la gestion des véhicules en pool sur les sites centraux et réaliser un état des lieux afin d'étendre ce mode de gestion aux sites extérieurs,
- poursuivre la mise en place sur les sites des bornes de recharge dans le cadre du remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques,
- améliorer la prestation de maintenance notamment par la réduction des temps d'immobilisation des véhicules et par une meilleure information des usagers,
- renforcer le pilotage de l'activité.

Les objectifs opérationnels pour 2016 sont de :

- préparer le déménagement des 3 garages actuels dans le cadre de l'aménagement du futur garage départemental à Rosny sous Bois,
- harmoniser les processus notamment entre les secteurs gestion de flotte et gestion des pools, suite à l'affectation des gestionnaires de pools,
- mettre en place une gestion analytique et de stock en optimisant l'utilisation du logiciel de gestion de flotte « Parck » qui permet la formalisation et l'édition des bons de commande ainsi qu'une traçabilité des entrées et sorties de pièces,
- établir un bilan des coûts de fonctionnement des véhicules électriques et le rapprocher de l'évolution des dépenses de carburant,
- suivre la mise en place de la nouvelle gestion des véhicules en pool de site, mettre en place un nouveau reporting sur l'utilisation des véhicules, à destination des directions,
- poursuivre la rationalisation de la flotte avec un objectif de moins 25 véhicules pour 2016,
- dans le cadre du programme de verdissement de la flotte, acquérir au moins 35 véhicules électriques,
- poursuivre la mise en place de commissions d'achat avec les directions techniques,

- dans le cadre de la démarche santé et sécurité au travail, développer un partenariat avec le PPRS dans le but d'établir un catalogue de véhicules utilitaires afin de répondre au mieux aux exigences des métiers.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,001	1,072	1,152	1,060
	Recettes	0,033	-	-	-

Il s'agit des dépenses liées à l'entretien des véhicules et à l'achat de carburant.

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,752	0,692	0,700	0,500

## Action 5 : Courrier, affranchissement et autres

### Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont :

- d'assurer un traitement et un acheminement rapide et sécurisé du courrier,
- d'assurer une gestion optimisée des envois,
- de déployer la dématérialisation de la gestion du courrier.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Courrier, affranchissement et autres	Dépenses	1,513	1,229	1,350	1,070

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'action sont en nette diminution sous l'effet du travail de sensibilisation auprès des directions mené par le service de la gestion administrative du Secrétariat général concernant les bonnes pratiques d'envoi. On peut noter plus particulièrement la généralisation du tarif éco pli et la suppression de la mise à disposition de timbres en 2016.

## Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

*Ce programme relève  
de la Mission  
Supports internes*

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

### Contexte

L'année 2016 sera marquée par des besoins d'analyse et de conseil juridique accrus du fait de la mise en place de la métropole du Grand Paris et de l'application de la loi NOTRe.

Dans ce contexte, l'activité de conseil juridique de la DADJ continuera à se structurer par l'animation d'un réseau de référents juridiques et le déploiement d'un outil dématérialisé de saisine de conseil juridique par les directions.

L'activité contentieuse restera soutenue, le nombre de contentieux dits « sociaux » devant les juridictions administratives continuant à augmenter. Le Département poursuivra sa mobilisation afin de faire valoir ses droits, au contentieux, pour obtenir la compensation auprès de l'État des charges liées à un certain nombre de dispositifs. Par ailleurs, plusieurs contentieux engagés par le Département contre les établissements bancaires, relatifs aux emprunts toxiques, devraient aboutir en 2016.

La recherche d'une gestion dynamique du patrimoine immobilier conduira la DADJ à poursuivre sa collaboration à la stratégie foncière et immobilière, initiée par la Direction générale, et à préparer l'élaboration d'un schéma directeur immobilier. À l'occasion des implantations, relogements et regroupements des services, la DADJ continuera de rechercher systématiquement une implantation en adéquation avec les besoins, tout en veillant à une maîtrise des dépenses de gestion immobilière. Les cessions envisagées s'inscriront quant à elles dans le cadre du Plan départemental de soutien aux projets de logement et d'équipements publics initié en 2013 et dans un 2<sup>ème</sup> plan à construire.

### Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques en matière de gestion immobilière sont :

- d'assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- de rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services en donnant la priorité à la location, négocier et finaliser les liens contractuels permettant leur usage,
- de s'interroger sur la possibilité de regroupements de structures permettant des mutualisations, chaque fois que cela est possible,
- de vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique d'intérêt départemental,
- de participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier.

En matière juridique, les objectifs sont les suivants :

- défendre les intérêts du Département en contentieux, dans une démarche « offensive » (fraudes, emprunts toxiques, occupations sans titres),
- garantir la sécurité juridique des actes du Département,
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux.

En matière d'assurance, les objectifs sont les suivants :

- assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées,
- gérer les marchés d'assurance afin de permettre la meilleure adéquation possible des risques avec la couverture de ceux-ci,
- gérer les sinistres et les contentieux.

## Objectifs opérationnels du programme

En matière de gestion immobilière, il s'agira, en 2016, de :

- participer à l'élaboration de la stratégie foncière et immobilière,
- prendre en location, dans les meilleures conditions financières, des surfaces de locaux,
- maîtriser les prises en location de places de parking,
- réviser systématiquement les baux arrivés à expiration,
- contester le cas échéant la fiscalité foncière,
- systématiser les redevances en cas d'occupation du domaine public,
- se dessaisir des biens devenus sans usage et céder les biens nécessaires aux projets d'intérêt départemental,
- acquérir les assiettes foncières nécessaires à la réalisation des projets départementaux,
- maîtriser et conduire les différentes phases de la procédure d'expropriation,
- gérer les diverses régularisation foncières ou constitution de servitudes.

En matière juridique, il s'agira de :

- poursuivre la structuration de l'activité de conseil juridique par la mise en œuvre du réseau de correspondants juridiques et la création d'un outil de saisine des directions,
- interroger le champ d'intervention de la direction en matière de contentieux, en particulier s'agissant des contentieux liés au versement du RSA.

En matière d'assurance, il s'agira de :

- préparer les documents contractuels nécessaires à la passation des marchés publics d'assurance,
- poursuivre la sensibilisation des directions aux déclarations d'assurance,
- formaliser un guide de déclaration des sinistres et réfléchir à la mise en place d'un outil unique de déclaration,
- assurer un travail d'analyse des causes et de la gestion des sinistres pour optimiser la couverture assurantielle et raccourcir les délais d'indemnisation du Département.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	19,135	19,266	26,415	26,991
	Recettes	6,986	5,815	1,250	1,232

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	0,112	-	0,010	0,270
	Recettes	0,005	0,001	7,848	8,311

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	46	24	14	8

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Mettre à disposition les assises foncières nécessaires à la réalisation des projets de voirie	2013	2014	2015	2016
Taux de réalisation des acquisitions de parcelles relatives au projet T8 (communes de Saint-Denis / Epinay-sur-Seine / Villetaneuse)	- cible de l'année - cumulé (30 % en 2010)	5,47 % 100 %	2 % 100 %	Régularisations portant sur moins de 1% du foncier	Régularisation reconduite pour moins de 1% du foncier
	- réalisé de l'année - cumulé (26,43% en 2010)	5,47 % 98 %	1 % 99 %	0,5 % 99,5 %	

L'ensemble des emprises (parcelles privées) nécessaires au projet ont été libérées en 2013 et mises à disposition du projet. Pour autant, quelques régularisations restent à conclure. Il s'agit principalement d'une assiette foncière d'une superficie de 7 484 m<sup>2</sup> appartenant à Plaine Commune Habitat (PCH). Aujourd'hui, aménagé pour les besoins du T8, il s'agit d'une assiette foncière à acquérir à l'euro symbolique qui doit tenir compte de la prise en charge par le Département des aménagements urbains réalisés sur la propriété restituée à PCH en contrepartie du passage du tramway. Quelques dossiers se solderont sur l'exercice 2016 dans le cadre de l'exécution d'accords (Villetaneuse, centre commercial Bienvenu et KFC) ou suite à des décisions en appel.

Objectif		Conclure les contrats de mise à disposition des biens à titre onéreux			
		2013	2014	2015	2016
Nombre de contrats conclus dans l'année à titre onéreux / Nombre total de contrats conclus dans l'année	- cible de l'année	SO (nouvel indicateur)	100 %	100 %	100 %
	- réalisé dans l'année	5/6	5/5 (*)	4/7 (**)	
<p>* 5 contrats d'une durée comprises entre 1 et 2 ans ont été conclus à titre onéreux (Comptoir de l'Innovation logé dans l'immeuble Carré Plaza à Bobigny / Les Pépinières Européennes pour jeunes artistes à Montreuil / Une location de terrain rue Pierre Séward à Aulnay-sous-Bois / la Société Centiméo à la Cité 2 à Bobigny / La SARL bergeries d'Aumont pour une occupation annuelle pour la Fête de l'Aïd El Khebir à Dugny).</p> <p>** 7 nouveaux contrats doivent être conclus en 2015. 4 donneront lieu à un paiement de redevance (avec Viparis à Dugny, avec la MDPH à Bobigny, avec ID Logistic à Dugny, avec l'association Aurore à Montreuil). 3 autres sont prévus à titre gratuit mais prévoient le remboursement des charges quand il s'agit de location de bâti (MC93 sur deux propriétés départementales). Un terrain est mis à disposition gratuite de la ville de Villetaneuse, pour un projet d'intérêt général, en attente de sa cession. D'autres contrats très temporaires (quelques jours) et portant sur les tournages de films et les prises de vues publicitaires dans des parcs départementaux et collèges ont donné lieu systématiquement à un paiement de redevance.</p>					

Objectif		Poursuivre les actions en justice afin de garantir les ressources du Département			
		2013	2014	2015	2016
Nombre global d'actions engagées	Cible	100	105	100	50
	Réalisé	24	45	47	
- dont nombre d'actions engagées contre l'Etat	Cible	0	0	0	0
	Réalisé	2	0	2	
- dont nombre d'actions engagées suite à des fraudes au RSA	Cible	100	100	100	50
	Réalisé	12	41	30	
- dont autres actions	Cible	0	5	5	10
	Réalisé	10	4 <sup>1</sup>	15	
Montant global des compensations et réparations obtenues (en €)	Cible	1 400 000 €	6 642 372 €	/	/
	Réalisé	353 226 €	45 843 €	140 166 €	
dans le cadre des actions engagées contre l'Etat	Cible	0	5 862 372 € (dont 783 402€ concernant la MDPH et 5 078 970€ concernant contentieux IME)	0	60 960 000 €
	Réalisé	0	0	4 560	

dans le cadre d'actions engagées suite à des fraudes au RSA	Cible	1 400 000 €	700 000 €	500 000 €	300 000 €
	Réalisé	253 664 € (159 829 € réclamés)	45 843 €	135 606 €	
- dont autres cadres	Cible	0	80 000 €	0 €	0 €
	Réalisé	99 562 €	0 €	0 €	

Les actions engagées, autres que celles relatives aux fraudes RSA (soit 17 dossiers), sont en majorité des appels ou des pourvois en cassation suite à des jugements ou arrêts défavorables au Département. Parmi ces dossiers, on peut retenir notamment les pourvois en cassation dans le cadre des contentieux FMDI, MIE et subventions d'équilibre de la MDPH qui opposent le Département à l'État et dont les montants d'indemnisations attendus sont élevés (25 178 000 € pour le contentieux FMDI, 782 000 € pour le contentieux lié aux subventions d'équilibre MDPH et 35 000 000 € pour le contentieux MIE). A noter qu'en 2015, le Département a obtenu le versement par l'État de 4 560 € au titre de l'insuffisante prise en charge, dans des établissements spécialisés, des enfants handicapés.

## Action 1 : Gestion immobilière

### Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- prendre en location, aux meilleures conditions financières, les surfaces de locaux, notamment de bureaux, nécessaires aux services départementaux,
- étudier et mesurer, dans la mesure du possible, les meilleures possibilités de sortie des baux en cours,
- faire systématiquement valider les renouvellements des contrats de location en cours, lorsque ceux-ci arrivent à leur terme,
- poursuivre les procédures d'acquisition, à l'amiable ou par expropriation, des terrains nécessaires aux projets de voirie,
- assurer l'accompagnement des enquêtes publiques lancées en 2013, nécessaires à la procédure d'expropriation à l'encontre des prioritaires des biens situés en emprise du prolongement de la ligne de Tramway T1 vers Val de Fontenay. La déclaration d'utilité publique (DUP) étant désormais acquise, il s'agit de saisir toutes les opportunités pour réaliser préalablement à l'Ordonnance d'expropriation, les acquisitions amiables sur ce tracé, voire les échanges fonciers, sur la base des emprises prioritairement désignées par la DVD et dans l'enveloppe financière dédiée,
- poursuivre et achever la procédure d'appropriation forcée des propriétés nécessaires à la réalisation du Tram' Y sur Saint-Denis, Epinay et Villetaneuse et procéder aux régularisations foncières dès que possible,
- se dessaisir des propriétés n'offrant plus aucun intérêt pour la collectivité, notamment les anciens logements de fonction et propriétés acquises au titre du portage foncier,
- contribuer à la réalisation d'opérations d'aménagement (notamment les projets ANRU, projets de transports) quand ces opérations concernent des propriétés départementales,
- rechercher des terrains et des bâtiments pour les opérations de regroupement ou de relogement de services départementaux,
- poursuivre l'action du Département permettant le bon déroulement des opérations de construction ou de reconstruction de collèges et installations sportives, dans le cadre du PEI et du PAC,
- accompagner le Plan piscine et la création des équipements sportifs des collèges,
- poursuivre la régularisation foncière concernant les collèges dans le cadre des voies ouvertes par le code de l'éducation,
- défendre les intérêts du Département chaque fois qu'il fait l'objet d'une procédure d'expropriation (Tangentielle légère Nord, T4 Clichy-Montfermeil) ou chaque fois que dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures ou d'aménagement, des biens immobiliers du Département sont en jeu (prolongations des lignes de métro n°11, 12 et 14, projet porte d'Aubervilliers, ...),
- apporter un concours aux directions pilotes de divers projets structurants.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Gestion immobilière	Dépenses	17,788	17,991	25,015	25,614
	Recettes	6,745	5,734	1,175	1,157

Les dépenses en matière de gestion immobilière représentent environ 90 % des dépenses de fonctionnement et enregistreront une baisse de 11 %, par rapport au BP 2015. La principale raison est l'arrivée à terme et la résiliation de plusieurs contrats dont ceux des locaux du Centre Gallieni et du Carré Plaza à Bobigny.

L'année 2016 devrait être marquée par un net infléchissement des nouvelles prises en location, dans un objectif de rationalisation budgétaire des implantations.

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Gestion immobilière	Dépenses	0,112	-	0,010	0,270
	Recettes	0,005	0,001	7,848	8,311

## Action 2 : Assurances

### Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont :

- d'assurer une couverture optimale des risques au moindre coût, notamment en déterminant avec exactitude le volume financier des sinistres,
- d'optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées,
- de gérer les marchés d'assurance afin de permettre la meilleure adéquation possible des risques avec la couverture de ceux-ci,
- de gérer les sinistres et les contentieux,
- de poursuivre l'élaboration d'un guide de procédure de déclaration des sinistres.

### Principaux partenariats

Les partenaires externes sont : les courtiers, les Assureurs – Experts Assureurs et judiciaires, les avocats

Les partenaires internes sont les directions concernées par les divers risques.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Assurances	Dépenses	1,095	1,039	1,148	1,147
	Recettes	0,239	0,079	0,075	0,075

Les dépenses resteront constantes, aucun marché d'assurance ne sera à renouveler courant 2016.

Les recettes d'assurance proviennent uniquement de l'indemnisation des sinistres et donc restent aléatoires.

## Action 3 : Conseils juridiques et contentieux

### Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- défendre les intérêts, notamment financiers, du Département devant les juridictions,
- garantir la sécurité juridique des actes du Département,
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- développer la veille juridique,
- favoriser l'accompagnement opérationnel des directions.

Les objectifs opérationnels pour 2016 sont les suivants :

- poursuivre la structuration de l'activité de conseil juridique par la mise en œuvre du réseau de correspondants et la création d'un outil de saisine des directions,
- interroger le champ d'intervention de la direction en matière de contentieux, en particulier s'agissant des contentieux liés au versement du RSA (fraudes, refus d'attribution et indus),
- poursuivre la participation active aux réflexions liées à la réforme territoriale et aux groupes de travail sur les projets départementaux.

### Principaux partenariats

Les partenaires externes sont :

- les avocats et avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,
- les huissiers de justice.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,252	0,235	0,250	0,230
	Recettes	0,002	0,001	-	-

Les dépenses de fonctionnement recouvrent les honoraires d'avocats pour le conseil et la représentation en justice, ainsi que les frais d'huissiers.

# Mission

# Finances

Programme

**Stratégie budgétaire et financière**

Programme

**Gestion de la dette**

Programme

**Commande publique**

## Programme : **Stratégie budgétaire et financière**

*Ce programme relève de la Mission **Finances**.*

Ce programme comporte sept actions :

- Analyse financière globale,
- Recettes générales,
- Expertise financière,
- Gestion comptable du patrimoine,
- Gestion mandats et recettes,
- BSPP et Préfecture de police,
- Finances assainissement.

### **Agenda 21**

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.4 : Le Département, acheteur et financeur responsable

### **Contexte**

Le Département devra, encore une fois, faire face en 2016 à une hausse de ses dépenses sociales.

Depuis de nombreuses années, les Départements souffrent de la perte d'autonomie financière. Ainsi, la réforme de la fiscalité directe a remplacé des recettes sur lesquelles les départements avaient une réelle marge de manœuvre (taxe professionnelle, taxe d'habitation) par une fiscalité sans pouvoir de taux dont le produit est fortement fluctuant d'une année sur l'autre (Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE), par des taxes indirectes dont le produit est très dépendant de la conjoncture économique (Taxe spéciale sur les conventions d'assurance - TSCA, droits de mutation) et par des dotations considérées par l'État comme des variables d'ajustement pour son budget propre (DGF, Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR, Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP).

Les dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS) continuent de progresser. Elles s'élèvent à 607 millions d'euros au BP 2016 (contre 437 millions d'euros en 2012), soit un tiers des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se répartissent pour 446 millions d'euros au titre du Revenu de solidarité active, 112 millions d'euros au titre de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie et 49 millions d'euros au titre de la Prestation de compensation du handicap.

La Seine-Saint-Denis est le département pour lequel le montant des dépenses d'AIS par habitant est le plus élevé. Il s'élevait à 391 euros par habitant au BP 2015, contre 149 euros dans les Yvelines et 168 euros dans les Hauts de Seine.

Le Département est également celui dont le reste à charge relatif aux AIS est le plus élevé, à hauteur de 151 euros par habitant. Les trois dernières mensualités connues du RSA ont franchi la barre symbolique des 40 millions d'euros.

Par ailleurs, d'autres dépenses sociales ont un poids significatif dans le budget départemental :

- les dépenses d'Aide sociale à l'enfance qui représentent 242 millions d'euros au BP 2016, soit 13 % des dépenses réelles de fonctionnement ;
- les dépenses d'Aide sociale à l'hébergement (ASH), prestation pour laquelle la charge nette prévisionnelle s'établit à 129,4 millions d'euros en 2016, soit plus de 7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les allocations individuelles de solidarité (AIS) continuent d'être très mal compensées. Leur reste à charge s'élève ainsi à 223 millions d'euros au BP 2016 pour la Seine-Saint-Denis. Il est constaté une déconnexion totale entre l'évolution des dépenses relatives aux AIS et celle des recettes censées les compenser. Enfin, le caractère fluctuant et imprévisible de ces recettes rend plus difficile, chaque année, l'anticipation de leur niveau réel.

Compte tenu des difficultés financières des départements, de l'impact des réformes en cours sur leurs finances et face à la croissance continue des AIS, le Gouvernement a lancé, en juillet 2015, un groupe de travail État / Association des

départements de France pour réfléchir à nouveau au financement pérenne des trois AIS. Il devrait rendre ses conclusions à la fin du premier trimestre 2016.

Lors du congrès de l'ADF, le 15 octobre, la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique a officiellement annoncé que la question de la recentralisation du financement du RSA serait étudiée à l'horizon 2017.

Par ailleurs, elle a annoncé une enveloppe exceptionnelle de 50 millions d'euros pour les départements les plus en difficulté, dont les crédits ont été inscrits en loi de finances rectificatives 2015. La Seine-Saint-Denis pourrait bénéficier de 5,5 millions d'euros dans ce cadre.

Les deux dernières mensualités du RSA de l'année 2015 et celle de janvier 2016 ont ainsi franchi le cap symbolique des 40 millions d'euros et des 100 000 bénéficiaires. Malgré une inscription en hausse de 5,2 % au BP 2015 par rapport à l'exercice précédent, le Département a dû dégager 4 millions d'euros supplémentaires pour pouvoir assurer le paiement intégral de la prestation.

Concernant l'exercice 2016, dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, le Département ne pourra assumer une nouvelle augmentation de la dépense. Notre budget est à ce jour construit sur la base d'une reconduction de l'enveloppe à hauteur de 446 millions d'euros. Seule une compensation supplémentaire pourrait nous permettre un réajustement du même montant.

Malheureusement, à ce stade, si la loi de finances rectificative 2015 a bien prévu une aide ponctuelle pour la Seine-Saint-Denis au titre de 2015, aucune réponse n'est encore apportée aux enjeux ultérieurs du financement du RSA.

Les solutions sont connues et doivent amener urgemment des recettes nouvelles au Département.

De plus, en 2016, le Département devra également faire face aux enjeux suivants :

### **La baisse de la DGF**

Le prélèvement sur les ressources du Département au titre de la contribution au redressement des comptes publics va représenter 22,2 millions d'euros en 2016. Le Département participe à la maîtrise des dépenses publiques à travers un prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui s'est déjà élevé à 9,870 millions d'euros en 2014 et 22,2 millions d'euros en 2015. Il est prévu un prélèvement supplémentaire de 22,2 millions d'euros en 2017. A cette date, la DGF s'élèvera à 209 millions d'euros contre 290 millions d'euros en 2010. Par ailleurs, le Gouvernement réfléchit actuellement à une réforme de la DGF qui impactera les finances du Département.

### **Les perspectives inquiétantes à court terme pour la péréquation horizontale**

La Seine-Saint-Denis a été largement bénéficiaire de la péréquation en 2014 et 2015, ce qui lui a permis de faire face aux lourdes dépenses sociales dont elle a la charge. Elle a ainsi perçu un produit net total de 65 millions d'euros en 2014 et de 59,6 millions d'euros en 2015. Il s'agit là d'un progrès indéniable qui ne doit pas être fragilisé par les mutations institutionnelles en cours.

L'une de ces mutations pourrait impacter fortement la situation de notre Département à court terme. La collectivité parisienne regroupe aujourd'hui à la fois la ville et le Département de Paris, qui pourraient fusionner dès 2016 en une collectivité à statut particulier. Cette hypothèse risque d'avoir des conséquences sur les dispositifs de péréquation horizontaux.

En effet, Paris et le Département des Hauts-de-Seine constituent les deux premiers contributeurs aux fonds de péréquation, car ils bénéficient notamment de produits de DMTO très dynamiques. Ainsi, Paris contribue à hauteur de 26,6 millions d'euros au Fonds de solidarité de la région Île-de-France, soit 44 % du montant total du fonds. Par ailleurs, sa contribution au Fonds de solidarité des départements s'est élevée à 47,4 millions d'euros en 2014 (soit 8,5 % du total), et celle au Fonds de péréquation de la CVAE à 18,4 millions d'euros.

Si les conséquences de la sortie de la collectivité parisienne des dispositifs de péréquation horizontaux sont impossibles à calculer précisément, en raison d'une part, du caractère imprévisible de la CVAE et des DMTO, et, d'autre part, compte tenu de la complexité et de l'hétérogénéité des mécanismes régissant la péréquation, cette situation serait fortement défavorable à la Seine-Saint-Denis. Il convient donc d'alerter nos partenaires et l'Etat sur l'obligation de mettre en place de nouveaux dispositifs de compensation des pertes de recettes.

### **Le Département est redevenu contributeur net au fonds de péréquation des DMTO**

Le Département est redevenu en 2015 contributeur net au titre du fonds de péréquation des droits de mutation (4,8 millions d'euros de charge nette). Le Département a alerté le Premier ministre et le Ministre de l'Intérieur afin que

soient étudiés les moyens permettant à la Seine-Saint-Denis de revenir à un statut de bénéficiaire en 2016, plus conforme à la réalité de sa situation sociale et financière.

### **La perte d'une part de la CVAE départementale**

La loi de finances pour 2016 prévoit d'accroître la part régionale de la CVAE, qui passerait de 25 % aujourd'hui à 50 % en 2017 afin de compenser les transferts de compétences issus de la loi NOTRe. La part supplémentaire de CVAE ainsi octroyée aux régions serait prélevée sur la part départementale, qui passerait de 48,5 % actuellement à 23,5 % en 2017. Le produit de la CVAE pour la Seine-Saint-Denis étant d'environ 200 millions d'euros par an, cette nouvelle répartition conduirait donc à une perte de recettes supérieure à 100 millions de recettes pour le Département. Il existe encore d'importantes incertitudes quant à l'application de ce dispositif à l'Île-de-France et à ses modalités de compensation. La collectivité doit donc rester vigilante sur cette question.

Par ailleurs, le Premier Ministre pourrait assurer la pérennisation du financement du passe Navigo à tarif unique, au moyen du transfert de la part départementale de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) vers la Région Île-de-France.

Le passe Navigo à tarif unique est une mesure de progrès pour les usagers des transports en commun d'Île-de-France et sa pérennisation est évidemment une excellente nouvelle.

Cependant, la situation financière du Département de la Seine-Saint-Denis ne lui permettra certainement pas d'assumer un nouveau transfert de ressources.

Un courrier faisant part des inquiétudes du Président du Conseil départemental sur ce sujet est adressé au Premier Ministre.

### **La baisse du FMDI**

Le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) est, avec le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), une des composantes du volet compensation du transfert du RSA aux Départements. Or, cette dotation (23,4 M€ en 2015), versée par l'État dans l'objectif de réduire l'écart entre les charges et les ressources transférées, est en diminution pour la Seine-Saint-Denis de 2 % par rapport à 2014 (23,9 M€). Depuis 2010, le FMDI a diminué de 7,15 %, démontrant l'inadaptation des mécanismes de compensation du RSA.

### **La poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion**

Le Département de Seine-Saint-Denis s'est engagé depuis plusieurs années dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cette gestion saine et rigoureuse a permis une réduction de 21,4 millions d'euros des charges à caractère général entre 2008 et 2015 (soit -12,4 %), alors même que l'inflation progressait de 10,3 % sur cette période.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,2 % par rapport au BP 2015, tout en assurant un niveau de financement du RSA identique à celui du BP 2015.

Malgré des conditions défavorables, la stratégie budgétaire proposée pour 2016 permettra de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour répondre aux priorités portées par la majorité départementale à travers les investissements d'avenir dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance, de la culture et des sports et des transports.

## **Objectifs stratégiques du programme**

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- apporter aux élus l'expertise financière leur permettant de définir les priorités départementales ;
- renforcer le pilotage budgétaire de la collectivité ;
- réaliser la prospective et proposer une stratégie financière pluriannuelle
- assurer le financement des actions du Département en optimisant les coûts et en assurant la sécurité juridique
- contribuer à déterminer les marges de manœuvre budgétaires
- accompagner les directions dans la préparation et le suivi de leur budget (formalisation d'outils de pilotage, formations) ;
- favoriser la recherche active de nouvelles recettes en soutien des directions opérationnelles
- garantir la lisibilité des subventions allouées par le Département à ses partenaires ;
- accompagner les directions dans leurs relations avec les partenaires du Département en leur apportant notre expertise financière ;
- renforcer la qualité comptable des dépenses et des recettes ;

- œuvrer à l'optimisation des procédures comptables et piloter la dématérialisation de la chaîne comptable ;
- fiabiliser les écritures comptables de fin d'exercice et gérer le patrimoine départemental.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	119,85	131,10	108,10	141,77
	Recettes	1 724,25	1 815,73	1 761,63	1 848,81

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	37,02	14,64	15,96	17,55
	Recettes	115,81	108,40	102,20	83,45

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	34	18	10	6

### Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Assurer la capacité du Département à faire face à ses engagements					
		2012	2013	2014	2015	2016
Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (évolution en % / n-1)	cible			+ 3 %	-0,6 %	-1,2 %
	réalisé	+ 3,62 %	+ 3,10 %	+ 3,30 %		
<u>Commentaire :</u> L'indicateur couvre la totalité des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal. Pour 2016, ces dépenses diminuent de 1,2 %, tout en assurant un niveau de financement du RSA identique à celui du BP 2015.						
Maintien des dépenses réelles d'investissement (en % / n-1)	cible	209,1	181,1	187,6	199,6	206,0
	réalisé	+ 12,46 %	- 13,4 %	+ 4,1 %	+ 6,1 %	+ 3,2 %
<u>Commentaire :</u> L'indicateur couvre les dépenses réelles d'investissement, à l'exclusion des mesures d'ordre, des dépenses relatives à la dette et des contrats de partenariat relatifs aux collèges. Elles progressent de 3,2 % au BP 2016.						

Objectif	Assurer la qualité de la chaîne comptable départementale					
		2012	2013	2014	2015	2016
Taux de rejets des mandats (en %)	cible			1,90 %	1,50 %	2 %
	réalisé	2 %	3 %	1,54 %		
<u>Commentaire :</u> Cet indicateur suit les rejets de mandats à l'initiative du Payeur départemental seulement. La mise en place de la dématérialisation des pièces comptables en octobre 2013 a conduit à une augmentation forte du nombre de rejets qui s'est résorbée en cours d'année 2014. Pour 2016, il est préférable d'anticiper une hausse des rejets en raison de la mise en œuvre des dernières étapes de dématérialisation.						

## Action 1 : Analyse financière globale

### Objectifs de l'action

Cette action vise à apporter les éléments d'expertise financière à partir d'une analyse des marges de manœuvre, à court et long terme, afin de permettre au Département de faire face aux dépenses croissantes de solidarité qui lui incombent tout en préservant sa capacité future à investir.

Les objectifs opérationnels pour 2016 sont de :

- suivre les dépenses sectorielles et plus spécifiquement les virements de crédits,
- renforcer l'accompagnement des directions dans l'exécution de la dépense tout au long de l'exercice et plus particulièrement en clôture,
- analyser les rattachements validés par le service du budget.

### Moyens de l'action

Fonctionnement réel (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Analyse financière globale	Dépenses	32,08	24,51	0,03	4,00
	Recettes	70,68	77,92	24,50	48,87

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Analyse financière globale	Dépenses	21,42	-	-	1,90
	Recettes	21,42	1,48	-	-

## Action 2 : Recettes générales

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- défendre l'autonomie financière du Département pour la mise en œuvre de ses politiques,
- veiller à ce que la réglementation soit correctement appliquée à travers les recettes notifiées.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Recettes générales	Dépenses	2,41	13,80	14,84	43,81
	Recettes	1 586,54	1 675,05	1 682,33	1 743,74

La progression des dépenses en 2016 s'explique essentiellement par :

- la hausse du prélèvement relatif au fonds de péréquation des DMTO (10,6 M€, contre 2,0 M€ en 2014) ;
- la nouvelle nomenclature comptable M52, qui impose l'inscription en dépense de la contribution à la réduction du déficit public, jusqu'ici déduite de la dotation globale de fonctionnement en recette (soit 22,2 M€). Ce changement ne modifie pas le produit net de la DGF ;

Côté recettes, la progression s'explique principalement par :

- l'inscription totale de la DGF, y compris la contribution à la réduction du déficit public pour compenser la dépense nouvelle correspondante ;
- une hausse du taux de la taxe foncière sur le bâti de 1,41 point, le portant à 16,29 %. Ce taux n'avait pas évolué depuis 2013 (à 14,88 %).

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Recettes générales	Recettes	28,01	36,67	40,05	23,38

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement du FCTVA.

## Action 3 : Expertise financière

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont :

- de contribuer à la sécurité financière et juridique du Département dans ses relations partenariales avec les organismes bénéficiant de fonds publics (associations, sociétés d'économie mixte, établissements tarifés, etc.),
- d'apporter une expertise financière aux services attribuant des subventions,
- d'informer la direction générale et les directions sur les risques liés au financement de partenaires.

Les priorités pour 2016 sont :

- de poursuivre la montée en charge d'OGRA, outil de gestion des risques associatifs, pilotée par la Délégation à la vie associative,
- de mettre en place des outils de suivi et de remontée d'information à l'usage de la Direction générale et des directions distribuant des subventions.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Expertise financière des tiers	Dépenses	0,09	0,05	0,06	0,03

## Action 4 : Gestion comptable du patrimoine

### Objectifs de l'action

L'action vise à fiabiliser les écritures comptables d'ordre patrimonial, à travers :

- la gestion des amortissements et notamment la réalisation des écritures d'amortissement, la prévision du montant des amortissements à venir, et la recherche de pistes de réduction des charges d'amortissement ;

Pour les biens acquis à compter de 2004, l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

- la gestion des opérations d'ordre non budgétaires telles que l'intégration des marchés de travaux terminés (transfert du compte 23 au compte 21) ou l'intégration dans l'actif ;
- la gestion des opérations patrimoniales spécifiques telles que l'intégration des frais d'études ou des biens acquis par voie de partenariat public privé à l'actif du Département.

L'action vise à établir une vision exhaustive du patrimoine comptable, à travers :

- l'élaboration d'un inventaire comptable et son suivi afin de fiabiliser l'état de l'actif et des charges d'amortissement annuelles en conséquence ;
- la détermination des modes opératoires permettant un rapprochement de l'inventaire physique et de l'état de l'actif ;

- la gestion régulière des entrées et sorties de l'actif : la sortie d'une immobilisation du patrimoine de la collectivité, qu'elle résulte d'une cession à un tiers (vente) ou d'un simple retrait d'actif volontaire (destruction) entraîne son retrait du bilan par des écritures comptables obligatoires.

Enfin, l'action a pour objectif l'optimisation de la gestion du patrimoine, notamment en matière fiscale en dégagant des pistes d'optimisation du FCTVA.

Les priorités pour 2016 sont les suivantes :

- assurer le calcul des dotations aux amortissements en intégrant de nouvelles durées d'amortissement des biens acquis à compter de 2015,
- travailler au rapprochement entre l'inventaire physique et comptable et à l'ajustement avec l'état de l'actif du compte de gestion et les annexes budgétaires,
- fiabiliser les procédures à l'attention des directions opérationnelles afin d'obtenir les informations nécessaires aux écritures comptables obligatoires telle que la communication des données relatives aux sorties de biens,
- mettre en place une formation interne spécifique sur la gestion comptable du patrimoine et ses enjeux financiers.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	49,11	55,31	55,93	56,25
	Recettes	10,93	9,42	10,72	10,97

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	10,93	9,42	10,72	10,97
	Recettes	49,11	55,31	55,93	56,25

Le BP 2016, s'agissant des prévisions d'amortissement, intègre les nouvelles durées allongées pour les biens acquis à compter de 2015.

## Action 5 : Gestion mandatements et recettes

### Objectifs de l'action

L'objectif global de l'action est d'assurer une gestion sûre et suivie des dépenses et des recettes effectuées par l'ordonnateur départemental, en tenant compte de l'évolution des outils et des méthodes de travail induite par la dématérialisation de la chaîne comptable.

Il s'agit donc :

- d'assurer la qualité de l'exécution comptable des dépenses et des recettes,
- de développer un contrôle interne comptable,
- de piloter la dématérialisation de la chaîne comptable et l'optimisation des procédures de gestion comptable.

Les priorités pour 2016 sont :

- de poursuivre la réorganisation du service et d'orienter le pôle exécution budgétaire vers des actions d'amélioration de la qualité comptable,
- de poursuivre le déploiement de la dématérialisation de la chaîne comptable.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Gestion mandatements et recettes	Dépenses	0,56	0,74	0,45	0,45
	Recettes	0,07	-	-	-

## Action 6 : BSPP et préfecture de police

### Objectifs de l'action

Le Département contribue au financement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) au titre de ses missions relatives à la lutte contre l'incendie et aux interventions de secours aux victimes. Le niveau de cette participation est fixé au prorata de la population des départements de la petite couronne. Il participe aussi au financement des services communs de la Préfecture de police de Paris (objets trouvés, Institut médico-légal, Laboratoire central et Laboratoire central des services vétérinaires).

Cette action a pour but de sécuriser les relations financières du Département avec la BSPP et la Préfecture de police. Un autre objectif pour 2016 est de poursuivre la mise en évidence de l'impact de la réforme du potentiel fiscal sur la participation du Département aux services communs de la Préfecture de Police.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
BSPP et Préfecture de police	Dépenses	34,82	36,01	35,88	35,87

  

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
BSPP et Préfecture de police	Dépenses	1,82	1,82	1,82	1,82

## Action 7 : Finances d'assainissement

### Objectifs de l'action

Cette action concerne le financement des opérations de fonctionnement, des opérations d'investissement pour la part d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement, ainsi que de la gestion de l'encours de dette du budget annexe d'assainissement.

### Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Finances assainissement	Dépenses	0,78	0,68	0,92	1,36
	Recettes	46,28	48,12	44,08	45,23

  

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Finances assainissement	Dépenses	2,85	3,40	3,42	2,86
	Recettes	17,27	14,94	6,22	3,82

## Programme : Gestion de la dette

*Ce programme relève de la Mission **Finances**.*

Ce programme comporte deux actions :

- Dette
- Trésorerie.

### Contexte

Conforté par la réussite de la renégociation de dix emprunts structurés avec la Société de financement local (SFIL) et Depfa Bank, le Département poursuit sa stratégie en matière de gestion de la dette. La priorité est ainsi donnée à la désensibilisation de l'encours de la dette par la renégociation des emprunts toxiques avec tous les établissements bancaires concernés.

Cette stratégie s'inscrit dans un contexte de diminution des leviers d'action contentieuse à disposition des collectivités (loi de validation rétroactive des taux effectifs globaux manquants dans les contrats adoptée en 2014) que compensent des taux bas et la mise en œuvre du Fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

### Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques de l'action sont :

- d'assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement du Département en matière d'emprunts,
- de diversifier les sources de financement et les prêteurs en favorisant le recours aux prêteurs publics ou parapublics.

### Objectifs opérationnels du programme

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2016 sont de :

- proposer une stratégie de gestion de l'encours de dette pour tirer parti des opportunités de marché,
- poursuivre la désensibilisation du stock de dette,
- prospecter de nouveaux financements auprès des établissements financiers pour couvrir les besoins du Département pour les années à venir,
- choisir un prestataire en adéquation avec les besoins du bureau de la gestion de la dette, en matière de données et calculs financiers.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Programme gestion de la dette	Dépenses	41,01	165,41	43,91	48,23
	Recettes	1,83	110,42	25,45	2,88

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Programme gestion de la dette	Dépenses	63,02	92,79	66,68	119,09
	Recettes	126,41	153,90	84,97	116,10

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	2	0	1

## Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Assurer de manière pérenne la sécurité des sources de financement					
		2012	2013	2014	2015	2016
Part des produits structurés dans l'encours départemental après prise en compte des contrats de swaps (en %)	cible			40 %	35 %	20 %
	réalisé	51,40 %	43,88 %	25,08 %	8,50 %	
<p><u>Commentaire :</u> Les accords conclus avec la SFIL et Depfa bank ont permis de faire sensiblement diminuer la part de l'encours structuré du Département. L'indicateur est calculé au 31 décembre de l'année considérée.</p>						

## Action 1 : Dette

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- garantir la soutenabilité de la dette du Département en empruntant aux meilleures conditions, en renégociant l'encours toxique de la dette et en diversifiant les sources et les modalités de financement.
- assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement en matière d'emprunts en établissant un planning de trésorerie, en développant les relations avec les partenaires financiers et institutionnels et en communiquant positivement sur la dette du Département.

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2016 sont les suivants:

- proposer une stratégie de gestion de l'encours de dette qui permette de tirer parti des opportunités de marché,
- poursuivre la désensibilisation du stock de dette en analysant et en renégociant les propositions des banques,
- prospecter de nouveaux financements auprès des établissements financiers et des partenaires institutionnels afin de couvrir les besoins à venir du Département,
- mettre en place un suivi de trésorerie permettant d'anticiper les besoins et de limiter les coûts,
- choisir un prestataire, en adéquation avec les besoins du bureau de la gestion de la dette, en matière de données et calculs financiers,
- privilégier l'emprunt auprès des banques publiques ou parapubliques.

### Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Dette	Dépenses	40,99	165,41	43,86	48,19
	Recettes	1,83	110,42	25,45	2,88

Investissement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Dette	Dépenses	63,02	92,79	66,68	119,09
	Recettes	126,41	153,90	84,97	116,10

## Action 2 : Trésorerie

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont :

- d'assurer la continuité du financement des actions du Département,
- d'innover sur le plan de l'ingénierie financière.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Trésorerie	Dépenses	0,02	-	0,05	0,04

## Programme : Commande publique

*Ce programme relève  
de la Mission **Finances**.*

Ce programme comporte deux actions :

- Plateforme de dématérialisation des marchés,
- Annonces légales.

### Agenda 21

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.4: Le Département, acheteur et financeur responsable

### Contexte

L'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics entrera en vigueur au premier trimestre 2016. Elle s'appliquera à l'ensemble des contrats de commande ayant été publiés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'entrée en vigueur d'un nouveau code de la commande publique entraînera quelques modifications dans l'activité de la Délégation. Les actuels contrats de partenariat et baux emphytéotiques deviennent ainsi des marchés de partenariat au sens de l'article 67 de l'ordonnance. Autre changement notable, la négociation est désormais étendue aux procédures formalisées. L'allotissement est par ailleurs réaffirmé comme principe. De nouvelles obligations d'information, d'ores et déjà mises en œuvre par la Délégation, s'imposent dans le cadre des marchés à procédures adaptées (MAPA).

La commande publique est également concernée par l'obligation de réaliser et de publier un « schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables », introduite par la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire du 1er août 2014 et modifiée par la loi relative à la transition énergétique pour l'économie verte du 17 août 2015, qui y a apporté des exigences relatives à l'écologie et à l'économie circulaire. Un premier cadrage de ce schéma a été adopté le 25 juin 2015 par le Conseil départemental, et fixe à la collectivité des objectifs en termes de marchés et de clauses d'insertion, ainsi que de marchés réservés.

Enfin, par décret entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et tirant les conséquences d'une décision du Conseil constitutionnel, le seuil de dispense de procédure de commande publique est relevé de 15 000 € HT à 25 000€ HT. Les marchés dont le montant se situe entre 15 000 € HT et 25 000€ HT, qui font l'objet d'un contrôle a priori par la Délégation de la commande publique pourront désormais faire l'objet d'un contrôle a posteriori.

### Objectifs du programme

Les finalités du programme sont le respect des règles juridiques en matière de commande publique d'une part et la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux d'autre part.

Les objectifs stratégiques sont :

- d'assister, de conseiller et de contrôler les directions sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation des contrats de commande publique,
- d'organiser et d'assister les CAO, jury et autres commissions (CDSF, CCSPL),
- d'administrer le logiciel de commande publique,
- d'assurer la veille juridique de la réglementation des marchés publics et de la commande publique,
- d'instruire les dossiers pré contentieux,
- d'assurer le suivi des éléments de commande publique durable.

En matière de simplification administrative, il s'agit d'expérimenter le dispositif « MPS » (Marchés publics Simplifiés).

En matière d'amélioration de l'achat et d'optimisation des coûts, les objectifs sont :

- de contribuer au développement d'une politique d'achat (rencontres fournisseurs, *sourcing*, stratégies pour augmenter la concurrence dans les secteurs d'achat où elle est insuffisante...),
- d'améliorer le recensement des besoins et les nomenclatures de fournitures services,
- de présenter une nomenclature travaux,

- de mettre en place les informations statistiques nécessaires au pilotage de l'activité de commande publique dans le cadre du développement d'un infocentre EPM (univers et requêtes BO) en collaboration avec la Ville de Paris dans le cadre du club des collectivités utilisatrices de l'application libre EPM (Elaboration et Passation des Marchés),
- d'assurer le contrôle des objectifs d'achat public socialement responsable,
- de réduire les coûts des avis d'appel public à la concurrence (AAPC) du Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) par un forfait annuel pré payé unique,
- de contribuer à la réflexion sur la fonction achat,
- de présenter un plan stratégique des achats 2016-2017.

En matière de qualité, l'objectif sera de poursuivre la démarche d'amélioration continue dans le cadre de la certification ISO 9001.

En matière de dématérialisation, les objectifs sont :

- d'informatiser le recensement des besoins dans le cadre d'un projet informatique mutualisé (en groupement de commande) avec d'autres collectivités publiques pour un partage des frais de conception et de maintenance,
- d'obtenir davantage d'offres dématérialisées (obligation au-delà de 3 millions d'euros),
- de lancer l'interface entre les logiciels EPM et GDA afin d'automatiser la création des coques marchés,
- de mettre en place la dématérialisation de la notification des marchés,
- de contribuer à la constitution d'une bibliothèque des marchés en lien avec le projet de gestion électronique des documents piloté par la DSOE.

En matière de sécurité juridique, l'objectif est de déployer progressivement, auprès des directions acheteuses, la rédaction sécurisée des pièces de consultation sur EPM, en mettant au point des cahiers des clauses administratives et particulières adaptés à chaque type d'achat.

#### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	BP 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Commande publique	Dépenses	-	0,007	0,003	0,021

Le budget de la DCP intègre les dépenses de participation au GIP Maximilien, pour un montant de 18 500 € et celles relatives à l'audit annuel de certification pour un total de 2 500 €.

#### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	17	12	5	-

## Action 1 : Plateforme de dématérialisation des marchés

#### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont :

- d'améliorer la visibilité des marchés du Département afin d'élargir la concurrence,
- d'améliorer l'accessibilité des marchés du Département aux petites et moyennes entreprises,
- d'acquérir des outils de politique achat,
- de contribuer au développement d'une commande publique durable.

La migration de la plateforme électronique des marchés publics de Seine-Saint-Denis vers le portail d'avis Maximilien a été réalisée en septembre 2015. Depuis lors, cette plateforme mutualisée est le principal canal de diffusion des avis d'appel publics à la concurrence du Département. En touchant plus spécifiquement les acteurs économiques d'Île-de-France, le Département gagne en visibilité afin d'élargir la concurrence.

Maximilien comporte également un module de partage d'information des acheteurs publics. Ce dispositif d'échange des bonnes pratiques constitue un outil supplémentaire dans le cadre de la construction d'une politique achat pour le Département.

Les objectifs opérationnels et les priorités pour 2016 sont :

- de mettre en place les informations statistiques nécessaires au pilotage de l'activité de commande publique dans le cadre du développement d'un infocentre EPM (univers et requêtes BO) en collaboration avec la ville de Paris dans le cadre du club des collectivités utilisatrices de l'application libre EPM (Elaboration et Passation des Marchés),
- d'informatiser le recensement des besoins dans le cadre d'un projet informatique mutualisé (en groupement de commande) avec d'autres collectivités publiques pour un partage des frais de conception et de maintenance.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	BP 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Plateforme de dématérialisation des marchés	Dépenses	-	0,070	0,003	0,021

L'utilisation d'une plateforme unique permet de faire l'économie des frais de maintenance d'une plateforme propre au Département, évaluée jusqu'alors à 10 000 €.

## Action 2 : Annonces légales

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont d'administrer le logiciel de commande publique, d'améliorer la qualité de l'achat et d'optimiser les coûts, en réduisant les coûts des AAPC du BOAMP par un forfait annuel pré payé unique.

### Moyens de l'action

Il est proposé de créer un compte unique permettant d'augmenter le volume de publicités contractées et ainsi de bénéficier d'une réduction optimale à l'échelle du Département.

## Mission

# Direction et animation de l'action départementale

Programme

**Pilotage et stratégie**

Programme

**Audit interne**

Programme

**Animation et développement social local**

Programme

**Information et communication**

Programme

**Animation et gestion de projets européens**

## Programme : Pilotage et stratégie

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Direction et animation de  
l'action départementale***

Ce programme comporte six actions :

- Agenda 21,
- Observatoire départemental
- Dialogue de gestion,
- Evaluation des politiques publiques,
- Coopération territoriale,
- Centre de ressources

### Contexte

La période est fortement marquée par les évolutions institutionnelles liées à l'adoption et à la mise en œuvre de la loi NOTRe, et par la construction de la métropole du Grand Paris.

L'accompagnement du pilotage des politiques publiques, l'animation des chantiers de modernisation de l'administration et de la coopération territoriale doivent prendre en compte ses évolutions, mais aussi les besoins du territoire et des habitants, les enjeux de transformation de l'action publique et d'évolution des métiers, notamment en lien avec la révolution informationnelle.

Les actions de ce programme correspondent aux apports des fonctions d'aide à la décision – observation, analyse de gestion, évaluation des politiques publiques, conseil en management et en organisation, coopération territoriale, documentation – et à la mise en œuvre des projets transversaux de la collectivité. Il s'agit d'accompagner l'ensemble des directions dans la mise en œuvre stratégique et opérationnel de leurs missions.

### Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme se déclinent en quatre axes :

- Contribuer à concevoir les orientations structurantes pour le Département, à travers :
  - la mise en œuvre du Plan d'actions de l'Agenda 21,
  - l'amélioration de la connaissance du territoire et de la population pour orienter au mieux les politiques publiques départementales
  - le développement des outils de pilotage des politiques départementales,
  - la stratégie de coopération avec les collectivités territoriales,
  - une politique de veille sectorielle basée sur les priorités de la collectivité,
  - le soutien à l'innovation au sein des services.
- Déployer et mettre en œuvre ces orientations au travers des démarches stratégiques de :
  - modernisation avec la Mission dédiée à l'innovation numérique,
  - optimisation - simplification, notamment dans le cadre de la relation usagers,
  - gestion, avec l'utilisation du Système d'information décisionnel
  - évaluations des politiques publiques, avec la mise en œuvre du Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques,
  - partage des connaissances, notamment grâce à la bibliothèque numérique de référence..
- Accompagner les directions, à travers :
  - l'animation des séminaires de l'encadrement et des réseaux internes,
  - le conseil en matière d'organisation et les travaux sur les processus
  - le déploiement d'outils de pilotage
  - la mise à disposition de données, d'outils et d'expertise au service de la connaissance du territoire et de la population,
  - les prestations de conseil en ingénierie documentaire (espaces collaboratifs numériques et GED) et de gestion des connaissances au cœur des projets.

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Développer les démarches de gouvernances partagées entre le Département et les collectivités de Seine-Saint-Denis					
	2011	2012	2013	2014	Cible 2015	Cible 2016
- Dossiers transverses Villes	14	29	39	29	20	40
- Conférences interservices	8	13	15	10	12	12
- Rencontres PCG	4	14	24	19	5	10

## Moyens du programme

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Pilotage et modernisation de l'administration	Dépenses	0,688	0,678	0,670	0,613
	Recettes	0,004	-	0,101	0,043

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Pilotage et modernisation de l'administration	Dépenses	0,043	0,018	0,039	0,025
	Recettes	-	-	-	0,030

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janv. 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	113	62	36	15

## Action 1 : Agenda 21

### Objectifs de l'action

L'Agenda 21 a été adopté en 2008 - 2009, sa mise à jour a été réalisée sur la période 2011 - 2014. L'objectif de la démarche Agenda 21 est de formaliser une vision d'ensemble des politiques de la collectivité à travers le prisme de l'ambition globale du Département en matière de développement durable.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2016 seront de :

- valoriser les actions labellisées « Agenda 21 » pour 2016,
- élaborer le plan d'actions de l'Agenda 21 pour 2017,
- assurer la production du Rapport de développement durable 2016,
- animer les réseaux de référents « développement durable » interne et externe,
- représenter le Département dans les manifestations et instances locales, régionales et nationales.

### Destinataires et partenaires de l'action

Des partenariats existent avec l'ensemble des directions du Département pour la sélection et la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21. Par ailleurs le Département adhère à des réseaux et associations agissant en faveur du développement durable (notamment le Comité 21, Réseau Idéal Connaissances, TEDDIF).

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Agenda 21	Dépenses	0,040	0,028	0,020	0,015
	Recettes	0,004	0,093	-	-

## Action 2 : Observatoire départemental

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- Mettre à disposition des données statistiques et géographiques nécessaires aux politiques publiques  
Il s'agit de traiter, structurer et mettre en partage les données utiles aux Directions, produites en interne ou acquises, et de contribuer à la circulation et l'ouverture de données pour l'efficacité et la transparence de l'action publique en veillant au respect des obligations réglementaires.
- Produire des analyses d'aide à la décision sur les besoins du territoire et de la population  
Il s'agit de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la population et du territoire, de développer une approche qualitative et prospective dans la réalisation de cette mission et de proposer des productions cartographiques.
- Animer les fonctions d'observation, mettre en partage la connaissance et les outils  
Il s'agit de coordonner et stimuler les fonctions d'observation au sein des services départementaux, de développer les partenariats avec les acteurs départementaux, métropolitains et nationaux, de valoriser les productions et les outils, et de partager les connaissances.
- Animer la stratégie de l'information géographique  
Il s'agit de piloter le système d'information géographique (SIG) départemental dans le cadre de la Mission innovation numérique, de fiabiliser le SIG et de développer une offre de services autour de l'information géographique.

L'année 2016 sera notamment marquée par :

- la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière d'information géographique,
- l'animation de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS), dont le Département assure le pilotage depuis mi-2015.
- la mise en œuvre du programme d'étude et la poursuite des publications récurrentes : Portraits de ville, Focus (publication thématique) et décryptage (nouvelle publication dédiée à l'approfondissement de sujets structurants sur le territoire).

### Destinataires et partenaires de l'action

Les partenaires sont l'ensemble des Directions départementales.

Les principaux partenaires externes sont :

- l'Observatoire départemental des données sociales dont font partie : la Préfecture, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL), l'Union départementale des CCAS (UDCCAS), la Fédération des centres sociaux (FDCS) et Pôle emploi.
- l'APUR, l'IAU, l'INSEE, l'IGN, l'UT DRIEA, les collectivités de Seine-Saint-Denis.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Observatoire départemental	Dépenses	0,021	0,023	0,030	0,022
	Recettes	-	-	-	0,043

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Observatoire départemental	Dépenses	0,043	0,018	0,039	0,025

## Action 3 : Dialogue de gestion

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques en matière de dialogue de gestion sont les suivants :

- animer la démarche de gestion du Département à travers d'une part l'animation du réseau de chargés de gestion et d'autre part l'information et la formation des agents et principalement des cadres sur les enjeux et les outils de la démarche de gestion,
- contribuer à la préparation et au suivi des activités et du budget afin de faciliter le recueil, la valorisation et l'analyse des éléments transmis par les directions dans un souci d'aide à la décision,
- accompagner les directions en matière de pilotage et de gestion dans le cadre d'un dialogue de gestion continu,
- mettre à disposition des données stratégiques sur les politiques du Département,
- exploiter le Système d'information décisionnel,
- administrer le Système d'information décisionnel.

Concernant le Système d'information décisionnel, il s'agira en 2016 de poursuivre et d'étendre la production d'information stratégique et de supports d'aide à la décision, à travers notamment la structuration du système, l'intégration automatisée de données, le développement des fonctionnalités de cartographie et la réalisation de documents transversaux et spécifiques.

D'autre part, la démarche Open Data sera poursuivie avec l'ouverture et la promotion du site Open Data du Département, et avec l'élargissement du dispositif de travail et des partenariats en interne et en externe.

### Destinataires et partenaires de l'action

Les partenaires sont l'ensemble des Directions départementales.

En externe, le Département a comme partenaire l'Association finances gestion évaluation (Afigese), à laquelle la collectivité est adhérente.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Dialogue de gestion	Dépenses	-	0,001	0,001	0,001

## Action 4 : Evaluation des politiques publiques

### Objectifs de l'action

Les principaux objectifs stratégiques de cette action sont de :

- animer la démarche d'évaluation des politiques du Département,
- élaborer et accompagner la mise en œuvre du programme pluriannuel d'évaluation par une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des directions et services et la réalisation d'évaluations. Cet appui est apporté sur demande des services et directions ou de la direction générale,
- mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation,
- diffuser la culture de l'évaluation.

La priorité de l'année 2016 sera la poursuite de la mise en œuvre du Programme pluriannuel d'évaluation (PPE) des politiques publiques présenté au Bureau du Conseil général le 10 octobre 2013. Il s'agira aussi de faire un point d'étape sur sa mise en œuvre et de procéder à l'élaboration d'un nouveau PPE 2016 – 2018.

Des études sont actuellement en cours de finalisation : évaluation de l'accompagnement des allocataires du RSA par les Projets de ville RSA, étude sur le dispositif de soutien aux aidants professionnels auprès des personnes âgées, en parallèle de la mise en place d'un suivi-évaluation de la mise en œuvre du Schéma départemental en faveur des personnes âgées, étude sur les consultations de protection infantile.

D'autres travaux seront menés à bien en 2016 :

- évaluation de l'appel à projets sur l'économie sociale et solidaire,
- évaluation du dispositif des résidences artistiques d'implantation,
- évaluation des actions éducatives menées dans le cadre de la Stratégie d'éducation à l'environnement,
- étude sur les politiques départementales et les questions de genre (les rapports hommes – femmes),
- étude sur les enjeux du travail social,
- suivi-évaluation du Plan d'action du Label Diversité.

### Partenaires de l'action

Les partenaires de l'action sont l'ensemble des directions départementales.

En externe, le Département a comme partenaires la Société française de l'évaluation et l'Association finances gestion évaluation (Afigese).

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Evaluation des politiques publiques	Dépenses	0,001	-	0,040	0,040

## Action 3 : Modernisation et administration numérique

### Objectifs de l'action

Dans le cadre du projet d'administration, les objectifs sont de :

- piloter la démarche de modernisation de l'institution départementale,
- accompagner les directions dans leurs réorganisations afin de mettre en place de nouveaux modes de travail et de faciliter la conduite du changement,
- piloter des projets transversaux au Département et améliorer la coopération interservices,
- animer le collectif d'encadrement et contribuer à un partage des pratiques de management,

Les objectifs de modernisation sont de :

- renouveler la relation citoyenne et améliorer le service rendu aux usagers (externe) et utilisateurs (interne),
- s'inscrire dans une dynamique d'innovation et offrir de nouveaux services numériques, cohérents, accessibles, et efficaces,
- accompagner les organisations et les agents dans ces évolutions (usages numériques ; relations aux usagers, nouveaux services...),
- renforcer le contrat social en promouvant de nouvelles pratiques de management, en encourageant le travail collaboratif et le partage d'expériences, en soutenant le développement des compétences,
- organiser la circulation des informations et le partage des connaissances.

### Destinataires et partenaires de l'action

Les partenaires de l'action sont l'ensemble des Directions départementales. Les principaux partenariats sont menés avec PPRS, la DIRCOM, la DSI et la DBL.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Modernisation et administration numérique	Dépenses	0,157	0,241	0,162	0,165

30 000 euros de recettes sont prévues pour 2016.

## Action 4 : Coopération territoriale

### Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- construire, piloter, animer et développer la stratégie partenariale avec les collectivités territoriales, sur le département et au-delà, lui donner de la visibilité.
- améliorer la connaissance et l'adhésion aux politiques départementales,
- accompagner les changements métropolitains, adapter la stratégie aux évolutions,
- créer, conforter et élargir les réseaux partenaires interne et externe, développer, maintenir et réajuster des outils de coopération adaptés pour plus de réactivité et d'efficacité,
- optimiser les contrats avec la Région pour renforcer le budget d'investissement du Département.

Il s'agira notamment :

- de préparer les conférences interservices et les rencontres Président-Maire,
- de co-élaborer le contrat Particulier Région-Département (CPRD), afin de permettre au Département de bénéficier d'une aide substantielle de la Région concernant ses projets prioritaires,
- de contribuer aux réflexions et aux instances de décision métropolitaines,
- de poursuivre l'animation des différents outils de coopération : espace dédié à la coopération au sein du Centre de ressources partenaires, lettre électronique aux DGS de Seine-Saint-Denis, réalisation du Bilan d'activité annuel des services par commune et intercommunalité.

### Destinataires et partenaires de l'action

Les partenaires externes de cette action sont :

- les Collectivités et EPCI de Seine-Saint-Denis
- Paris Métropole
- la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris
- Paris et les Départements de la Région Ile-de-France
- la Région (Contrat Particulier Région-Département).

Les partenaires internes de cette action sont l'ensemble des directions.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Coopération territoriale	Dépenses	-	0,003	0,002	0,002

## Action 3 : Centre de ressources

### Objectifs de l'action

Les missions de cette action se déclinent en quatre objectifs stratégiques :

- capitaliser les connaissances produites par les services départementaux à des fins de valorisation et de réutilisation de l'intelligence collective,
- rechercher de l'information, veiller sur les domaines de compétences et sujets d'innovation départementaux pour élever le niveau d'expertise de la collectivité et servir la prise de décision,
- piloter le déploiement et l'usage de la gestion électronique des documents (GED) collaborative pour le compte des services ou des partenaires du Département dans l'objectif de favoriser la transversalité et la dématérialisation des processus documentaires,
- mutualiser les achats de documentation pour toute la collectivité (revues, ouvrages, multimédia, sources Web) et contribuer ainsi au développement des compétences des agents.

Plusieurs projets seront poursuivis, notamment :

- l'ouverture à l'extérieur de la Bibliothèque numérique de référence, Eurêka,
- le développement des démarches de gestion des connaissances (KM) au cœur des projets ou services départementaux,
- les projets relatifs à la gestion électronique des documents (GED), dans la continuité de la dématérialisation de la chaîne comptable et des actes administratifs,
- et la poursuite du déploiement des sites collaboratifs.

### Destinataires et partenaires de l'action

Les destinataires et les partenaires de cette action sont l'ensemble des Directions départementales.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Centre de ressources	Dépenses	0,469	0,386	0,414	0,369

## Programme : Audit interne

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Direction et animation de  
l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Capitalisation et suivi.

### Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- l'analyse des risques,
- la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques,
- le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2016 sont :

- l'actualisation et la mise en œuvre du plan pluriannuel d'audit en intégrant l'enjeu d'innovation,
- l'accompagnement des directions pour le renforcement de la maîtrise de leurs risques et de leur contrôle interne en particulier sur le champ de la prévention de la fraude avec la mise en place d'une cellule contrôle de conformité,
- le renforcement de la capacité de la direction à consolider la maîtrise du risque de gestion,
- le développement des partenariats extérieurs et la valorisation de l'action du Département,
- le suivi des travaux des directions et le reporting auprès des membres du comité d'audit,
- le maintien de la certification de la direction au regard des normes professionnelles,
- l'étude d'un nouveau mode de fonctionnement avec les directions pour la cartographie des risques et le suivi des recommandations d'audits,
- la conduite d'études sociologiques en lien avec l'innovation,
- l'accueil de la fonction d'ACFI,
- le suivi de la mise en œuvre des engagements du plan diversité.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	BP 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Audit interne	Dépenses	0,034	0,020	0,020	0,019

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	14	11	2	1

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Mettre en œuvre le Plan pluriannuel d'audit					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'audits et de mission d'inspection réalisés	cible	0	6	15	22	14
	réalisé	8	9	13	15*	0
<u>Commentaire</u> Des ajustements pourront être effectués en fonction des nouvelles priorités définies par le Comité d'audit.						

## Action 1 : Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection

### Objectifs de l'action

Cette action a pour objectifs :

- la mise en œuvre du Plan d'audit,

Il s'agit de réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités définies par le Comité d'audit.

La liste des audits est établie consécutivement à la validation, par le Directeur général des services, de la cartographie des risques et à l'avis rendu par le comité d'audit.

- la conduite des missions d'inspection,

Il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne.

### Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2013	BP 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Mise en œuvre du plan d'audit annuel	Dépenses	0,034	0,020	0,020	0,019

## Action 2 : Contrôle et suivi des recommandations

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action vise au renforcement de la maîtrise des risques, par la mise en place :

- d'un suivi des actions engagées par les directions,
- et d'un reporting plus structuré vers la direction générale.

Les objectifs opérationnels de l'action consistent à :

- mettre en œuvre les audits de suivi,
- améliorer le suivi des actions de maîtrise des risques identifiées par la cartographie des risques,
- assurer un contrôle de conformité de la tenue des dossiers dans les directions sociales,
- accompagner les prises de poste éventuelles en renforçant les capacités à travailler sur les risques de gestion,
- acquisition d'un outil de suivi des recommandations et de maîtrise des risques.

### Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes pour la direction mais comprend l'acquisition d'un outil métier.

## Action 3 : Capitalisation et suivi

### Objectifs de l'action

La capitalisation consiste à organiser une gestion efficace des informations et données utilisées par la DACIGR, à faciliter leur partage au sein de l'équipe, à garantir la traçabilité des missions d'audit et d'inspection générale et à contribuer à la gestion des savoirs.

Elle consiste aussi à accompagner les directions dans leur démarche de renforcement de leurs systèmes de management des risques.

Les objectifs opérationnels de l'action pour l'année 2016 sont :

- d'actualiser la cartographie des risques en insistant sur les risques stratégiques, les actions menées sur l'année et le projet de certification,
- de déployer un référentiel de contrôle interne référençant les bonnes pratiques existantes au sein des directions,
- de tenir un point de suivi trimestriel avec chaque directeur(trice) général(e) adjoint(e).
- de sécuriser la traçabilité des audits et des missions d'inspection, dans le cadre de la gestion du fonds documentaire de la direction,
- d'accompagner la mission d'analyse sociologique sur l'organisation et l'environnement de travail,
- de développer les partenariats avec l'IFACI, le CNFPT, l'AMRAE, le CIAT, l'ENA et organiser une journée d'étude auprès d'autres collectivités et partenaires,

### **Principaux partenariats**

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI),
- le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT),
- l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise. (AMRAE),
- la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT),
- les collectivités locales.

## Programme : Animation du développement social local

*Ce programme relève  
de la Mission*

**Direction et animation de  
l'action départementale**

Ce programme comporte deux actions :

- Appui à la mise en œuvre des projets sociaux de territoire,
- Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats.

### Agenda 21

Orientation 3 – Une gouvernance partagée, du local au global

Axe 3.1. Faire vivre le dialogue territorial et la démocratie en Seine-Saint-Denis, en particulier autour des enjeux du développement durable.

### Contexte

Elaboré dans le cadre d'un processus de concertation et de réflexion auquel ont été associés les agents du Pôle solidarité, le Projet social départemental (PSD) définit les valeurs et les grandes orientations du Département en matière de solidarité. Il sert de cadre aux futurs projets sociaux de territoire.

Il constitue un cadre pour valoriser et développer les nombreuses actions déjà menées au quotidien par les services départementaux et leurs partenaires.

Cette démarche s'articule avec la logique des schémas et des projets de service, en l'élargissant à l'ensemble des politiques sociales, dans une optique de développement social des territoires.

### Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- renforcer les liens entre les usagers et l'institution dans une optique de prévention,
- valoriser et diffuser les pratiques innovantes mises en œuvre par les agents en lien avec les services,
- contribuer à renforcer les coopérations entre les différents services du Département,
- impulser avec nos partenaires une dynamique de développement social local,
- travailler au rapprochement des sphères sociales et économiques à travers prioritairement l'économie sociale et solidaire,
- renforcer le travail avec l'ensemble des partenaires du Département (collectivités, Etat, CAF et associations).

Pour l'année 2016, les priorités seront de :

- déployer les Projets sociaux de territoire (PST) sur l'ensemble des villes du département,
- organiser et animer des journées d'études, des rencontres professionnelles et des échanges de pratiques,
- contribuer à la valorisation des actions collectives et partenariales menées au sein du Département.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Animation du développement social local	Dépenses	-	0,008	0,065	0,060

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	4	2	1	1

## Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Développer les Projets sociaux de territoire			
		2014	2015	2016
Nombre de conventions signées	cible	3	10	4
	réalisé	1	3	

Objectif	Mettre en œuvre le dispositif de soutien à l'innovation sociale			
		2014	2015	2016
Nombre de dossiers déposés dans le cadre des appels à projets	cible	10 à 15 projets	10 à 15 projets	25 projets
	réalisé	17	25	

## Action 1 : Appui à la mise en œuvre des projets sociaux de territoire

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont, en lien avec les directions de services, de :

- permettre la participation renforcée des usagers,
- développer un réseau d'acteurs du champ social,
- développer des actions collectives et des partenariats,
- valoriser les actions menées sur le territoire,
- développer la transversalité,
- encourager l'innovation dans le champ social,
- impulser les Projets sociaux de territoire (PST) en transversalité avec les services afin d'évaluer et pérenniser la démarche.

Au niveau opérationnel, il est prévu en 2016 de :

- définir des actions prioritaires dans le cadre des orientations du Département, sur la base d'un échange avec l'ensemble des équipes et de leurs partenaires,
- participer à la mise en œuvre des actions retenues et veiller à leur évaluation,
- contribuer à la structuration et au suivi des PST par des instances de pilotage adaptées,
- mettre à disposition les outils suivants : diagnostic, portrait de ville, échanges de pratiques,
- développer un réseau d'acteurs, pour une coopération stratégique adaptée au territoire,
- financer des actions innovantes sur la base d'un appel à projets.

### Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les Circonscriptions sociales du Département (ASE, SSD, PMI).

Les partenaires externes sont les communes, les services de l'Etat, les Centres sociaux, les CCAS, la CAF et l'UDCCAS.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Appui à la mise en œuvre des Projets sociaux de territoire	Dépenses	-	0,004	0,050	0,045

## Action 2 : Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de favoriser des temps de réflexion et d'échange de pratiques entre les professionnels internes et externes au Département.

Au niveau opérationnel, les actions suivantes sont prévues en 2016 :

- organiser 3 journées d'études et des conférences délocalisées,
- organiser des conférences débat dans les territoires,
- organiser des initiatives de découvertes de services et d'activité ainsi que des rencontres autour de projets,
- travailler avec le service documentation pour faciliter et faire connaître les accès aux documents numérisés,
- mettre à profit des données d'observation dans le cadre d'études préfigurant la mise en œuvre des PST.

### Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les Circonscriptions sociales du Département (ASE, SSD, PMI).

Les partenariats externes sont les Universités, les Départements, l'ARS, les Centres sociaux, les CCAS, les Villes, l'UDCCAS et la CAF.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats	Dépenses	-	0,004	0,015	0,015

## Programme : Information et communication

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Direction et animation de  
l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale
- Communication sectorielle
- Communication interne

### Contexte

La mise en œuvre du Plan « Ambition collèges » et du Plan petite enfance et parentalité, ainsi que la tenue d'évènements sportifs majeurs (Jeux olympiques au Brésil, Euro de football en France) vont impacter la communication sectorielle du Département en 2016.

Par ailleurs, les contraintes budgétaires conduiront la Direction de la communication, comme les années précédentes, à réinterroger systématiquement le bien-fondé des actions de communication et la pertinence des outils utilisés.

### Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de :

- répondre aux besoins de communication des différentes directions départementales et mettre en valeur les politiques du Département en poursuivant la mise en place d'outils de communication innovants et performants,
- promouvoir les actions politiques du Conseil départemental.

L'année 2016 verra la poursuite de l'approche transversale mise en œuvre par la Direction, reposant sur une organisation qui favorise l'émergence de nouveaux axes ou formes de communication en accord avec les orientations politiques, l'implication des équipes spécialisées dans les contenus et les solutions techniques proposées, le travail collaboratif et le mode projet.

L'optimisation de la base de données s'accompagnera d'une attention régulière aussi bien dans sa promotion (actions de communication) que dans sa gestion, en lien avec le développement des supports ciblés (newsletter, gestion de compte ou profil, évènementiels géo-localisés). En 2016, l'objectif sera de disposer d'une base complète et alimentée par les directions du Département.

L'intervention d'agences de communication viendra compléter le dispositif de communication. Si le recours aux partenaires devient moins systématique, il tend à se spécialiser.

Enfin, il s'agira en 2016 de consolider la fonction achat par la structuration d'un pôle.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Information et communication	Dépenses	3,099	2,899	2,881	2,861
	Recettes	0,055	0,057	0,055	0,055

Un changement dans la périodicité du magazine départemental, avec un passage de 6 à 10 numéros, est proposé à moyen constants, du fait d'économies réalisées sur les moyens transversaux, les communications sectorielles et digitales, ainsi que sur les campagnes d'information.

Les recettes sont perçues dans le cadre de :

- l'application d'une redevance sur le chiffre d'affaire lié à l'exploitation d'une partie du mobilier urbain du Département,
- la location de la Bourse du travail de Bobigny.

En 2016, de nouvelles recettes pourraient être générées par l'application de pénalités aux sociétés en charge de la distribution du magazine départemental.

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Information et communication	Dépenses	0,048	0,052	0,050	0,050

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 201	Total	A	B	C
En nombre de postes	52	27	20	5

## Action 1 : Information générale

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- faire connaître le Département,
- permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre,
- valoriser les initiatives menées par le Département.

Le magazine « Seine-Saint-Denis.fr » rend compte de l'actualité du Conseil départemental et de ses politiques publiques et met en valeur la richesse et le potentiel de la Seine-Saint-Denis. Il participe à la création d'un sentiment d'appartenance.

Les priorités pour 2016 concerneront l'évolution de la périodicité, de 6 numéros à 10 numéros par an.

Le Département est présent sur Facebook, Instagram et Twitter. Un travail éditorial est mené sur les vidéos et les contenus rédactionnels. L'objectif est d'être plus utile pour l'utilisateur par la dématérialisation du service rendu, une plus grande accessibilité et une mobilité accrue des contenus.

Il s'agira, en 2016, de poursuivre le soutien au développement des télé-services et de renforcer le suivi de l'actualité départementale sur les différents supports digitaux.

Les séances de l'Assemblée départementale sont diffusées sur les outils digitaux (sites web). A l'occasion du vote du budget ou de campagnes de concertation, des échanges sont organisés entre le Président du Conseil départemental et les habitants. L'objectif est d'inciter à l'interactivité et de provoquer des temps d'échange avec les citoyens (questionnaires en ligne, réunions d'information). Il s'agira en 2016 de promouvoir de nouvelles formes de communication pour accompagner les actions de démocratie participative.

Concernant l'organisation des événements, les priorités pour 2016 seront les suivantes :

- améliorer les bases de données de la Direction de la communication, mais aussi des autres directions qui sont concernées par ces événements,
- accompagner le déroulement des événements, la mise en place de signalétiques et l'habillage des sites,
- proposer un retour sur les initiatives par des reportages vidéos et photos et des articles dans les médias papiers et digitaux,
- développer la bibliothèque d'images,
- optimiser l'organisation des événements par la mise en place d'une nouvelle instance de travail avec la DBL.

### Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les directions départementales concernées par les sujets traités.

Les partenaires externes sont les acteurs institutionnels et associatifs (culture, sport et social) du Département.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Information générale	Dépenses	2,516	2,305	2,366	2,431
	Recettes	0,055	0,055	0,055	0,055

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Information générale	Dépenses	0,050	0,053	0,050	0,050

## Action 2 : Communication sectorielle

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de répondre aux besoins des directions en matière de communication sectorielle.

Concernant les plans de communication des actions portées par les différentes directions, il s'agira, dans un premier temps, de définir les besoins de communication avec les Directions et de développer les outils et les supports actuellement inexistant, en particulier dans le champ de la solidarité. L'enjeu est d'entreprendre un travail de référencement de l'existant avec les directions concernées pour faire émerger de nouveaux besoins en communication.

Il conviendra, dans un deuxième temps, de choisir les outils mobilisables afin d'établir un plan de communication. L'objectif sera d'établir un fichier cible, étape préalable à la réalisation d'un plan de communication, en élaborant des bases de données cohérentes répondant aux besoins des actions de communication.

Concernant la communication auprès des partenaires associatifs et institutionnels, l'enjeu portera sur l'organisation et l'harmonisation d'une communication de réseau.

Enfin, une priorité sera donnée au renforcement du rôle du magazine départemental comme point d'appui des plans de communication sectorielle.

### Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les différentes directions départementales selon les actions engagées.

Les partenaires externes sont les associations et autres acteurs du territoire.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Communication sectorielle	Dépenses	0,583	0,594	0,515	0,430

## Action 3 : **Communication interne**

### **Objectifs de l'action**

L'objectif stratégique de cette action est de bâtir une communication de proximité, utile à l'agent.

Depuis le lancement de la nouvelle formule du magazine « Acteurs », le journal donne une place plus importante aux agents et recherche la proximité avec le lecteur. L'enjeu sera de proposer une information pratique toujours plus proche de l'agent.

Les évolutions du site Intranet seront poursuivies, en lien avec la « Mission aux usages numériques ». La 3<sup>ème</sup> version de l'Intranet a pour objectif que cet espace virtuel devienne le bureau numérique de l'agent. L'enjeu sera de mener ce travail en collaboration très étroite avec les porteurs de contenus (Système d'Information Décisionnel, Service de la documentation, Direction des Systèmes d'Information), pour permettre aux outils métier de trouver leur place sur cette V3 de l'Intranet.

Concernant la communication en matière de ressources humaines, portée par le PPRS, il s'agira de prendre en compte les enjeux de communication liés au Label diversité.

Enfin, il s'agira de répondre aux besoins croissants des directions en matière d'accompagnement de communication sectorielle, dans un souci d'organisation et d'harmonisation des pratiques.

### **Principaux partenariats**

Les partenaires internes sont les différentes directions départementales selon les actions envisagées, en particulier le Pôle Personnel et Relations Sociales (PPRS) et la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

## Programme : Animation et gestion des projets européens

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Direction et animation de  
l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion des cofinancements européens
- Animation territoriale
- Promotion du Département au niveau européen

### Agenda 21

Orientation 3 6 Une gouvernance partagée, du local au global  
Axe 3.3. Un Département ouvert sur l'Europe et sur le monde

### Contexte

Depuis 2014, la Stratégie « UE 2020 » se décline au travers d'une politique européenne de cohésion votée pour une période de sept ans (2014-2020). Cette politique est dotée à l'échelle européenne d'un budget de 325 milliards d'euros dont 16 milliards pour la France et 830 millions d'euros pour l'Ile-de-France. Parallèlement, plusieurs programmes thématiques de l'Union européenne contribuent également aux objectifs d'UE 2020 en Seine-Saint-Denis parmi lesquels Erasmus + (Mobilité), Horizon 2020 (Recherche et innovation), Compétitivité des entreprises et des PME (Innovation), Europe créative (Culture).

De part son action, le Département contribue chaque année à rapprocher la Seine-Saint-Denis des cinq objectifs-cibles chiffrés de la Stratégie « UE 2020 » :

- remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % au niveau national aujourd'hui,
- consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement, au lieu des 2 % actuels au niveau national,
- réaffirmer les objectifs de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique (dits "20/20/20"),
- réduire le taux de pauvreté de 25 %, ce qui reviendrait à faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté,
- améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Région est la nouvelle autorité de gestion du FEDER et des crédits FSE dédiés à la formation et à l'éducation. Parallèlement, le Ministère de l'Emploi est en charge des crédits FSE dédiés à l'emploi et à l'inclusion. Il confie la gestion des crédits FSE-inclusion aux Conseils départementaux selon un mode de délégation plus ou moins décentralisé. Les Programmes opérationnels de l'Etat et de la Région ont été adoptés en octobre 2014. La programmation effective des opérations FEDER et FSE a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Afin d'améliorer l'insertion des jeunes « décrocheurs » sur le marché du travail, l'Union européenne a créé un nouveau Fonds européen, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), qui soutiendra des actions d'insertion socioprofessionnelle à destination des jeunes de 15 à 25 ans ne bénéficiant ni de formation, ni d'emploi, ni de stage. A titre dérogatoire, la Seine-Saint-Denis a bénéficié d'une enveloppe de plus de 20 millions d'euros pour soutenir cette politique sur les années 2014 et 2015.

Dans ce contexte, le Département bénéficiera à compter de 2016 d'une double délégation de gestion :

- il sera organisme intermédiaire de la DIRECCTE pour la gestion des crédits FSE relevant du Programme Départemental d'Insertion sur la période 2014-2020,
- il sera organisme intermédiaire de la Région pour assurer la mise en œuvre et le suivi d'une part des crédits IEJ relevant du Programme Opérationnel du Conseil régional au titre des années 2014-2017.

### Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- inscrire le Département au cœur de la Stratégie « UE 2020 » et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne ;
- mettre en œuvre la fin des conventions FSE (2007-2013) et le programme « Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) » en collaboration avec la Région l'Ile de France ;

- assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020 ;
- permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +...);
- faciliter l'accès des acteurs du territoire (Communes, Associations, Entreprises, Collèges, Universités) aux programmes européens pour la période 2014-2020.

## Principaux partenariats

Les partenaires du programme sont les suivants :

Concernant le FSE : DG Emploi, Commission emploi du Parlement européen, Parlement européen Ministère de l'emploi, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. (Dirrecte), Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Assemblée des Départements de France (ADF, Préfecture, Région Ile-de-France, GIP Académique, PLIE, DPAS, DEJ, Ile de-France Europe (IDFE), Réseau des Départements franciliens.

Concernant le FEDER : DG Region, DATAR, ADF, Préfecture de région, Conseil régional, DBL, DEJ, DVD, DSI, IDFE, Réseau des Départements franciliens.

Concernant le FEADER : DG de l'Agriculture et du Développement rural, Conseil régional, Ministère de l'agriculture, DRIAFF, DNPB, Réseau des Départements franciliens.

Concernant ERASMUS + : IDFE, Agence 2<sup>E</sup>2F, Missions locales, Université Paris 8, DEJ, DEF, IDFE.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Animation et gestion de projets européens	Dépenses	0,108	0,073	0,114	0,080
	Recettes	0,000	0,283	0,238	0,074

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	9	1	1

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Augmenter le nombre de dossier déposés par type de programmes européens			
	2013	2014	2015	Cible 2016
Nombre de dossiers déposés				
FEDER	3	0	0	3
FSE (Subvention globale – PDI)	77	26	0*	0*
FSE (Hors subvention globale – PDI)	1	0	1	2
FEI	0	0	0	1
LIFE +	0	0	0	1
ERASMUS +	0	0	1	1
FEADER	0	0	0	1

\* Les dossiers programmés en 2014 dans le cadre de la subvention globale FSE sont pluriannuels, il n'y a donc logiquement pas de nouveaux dossiers en 2015 et 2016.

Objectif	Augmenter les montants des fonds européens attribués à la Seine-Saint-Denis					
		FEDER	FSE	FEADER	ERASMUS	AUTRES
Montants des financements européens reçus par la Seine-Saint-Denis (en millions d'euros)	Réalisé 2007-2013	18 M€	110 M€	0 €	-	-
	Cible 2014-2020	40 M€	110 M€	1 M€	1 M€	10 M€

## Action 1 : Gestion des cofinancements européens

### Objectifs de l'action

Cette action a pour but d'accompagner les directions pour développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +...).

Les priorités de l'action pour 2016 seront :

- d'obtenir le remboursement de l'aide FEDER pour les projets du Conseil départemental relatifs à la programmation 2007-2013 : GERFAUT II (DVD), Transports collectifs en site propres - TCSP (DVD), Etudes très haut débit (DSI) et Maison des solidarités de Noisy-le-Sec (DBL) ;
- de renforcer l'information des directions en proposant une veille adaptée et une aide au montage de projets sur les politiques européennes, en organisant des rencontres régulières et des ateliers de formation consacrés aux Fonds européens ;
- de renforcer l'information des directions en proposant une veille adaptée sur la mise en œuvre du programme de développement rural FEADER de la Région et en relayant les informations sur les appels à projets des directions concernées ;
- d'appuyer les directions dans les phases administratives les plus complexes du montage et de la gestion de projet (montage, contrôle, évaluation, audit) ;
- d'assurer la signature et la mise en œuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) et des crédits de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour la période 2015-2019 ;
- d'assurer la mise en œuvre auprès des acteurs du territoire du volet régional du programme « Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en Seine Saint Denis » en collaboration avec le Conseil régional d'Ile de France et la Direccte Ile-de-France ;
- d'optimiser la gestion des conventions de subvention globale FSE ;
- de dynamiser la recherche de financement sur le FEDER, en lien avec les fondations et les banques publiques, notamment en matière d'innovation.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,039	0,003	0,046	0,012
	Recettes	0,000	0,283	0,238	0,074

## Action 2 : Animation territoriale

### Objectifs de l'action

L'action vise à faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, Associations) pour la période 2014-2020.

Il est prévu en 2016 de :

- renforcer l'information des acteurs en proposant des informations claires sur les programmes européens, des rencontres régulières, et une assistance au montage de projets et mettre à disposition une documentation européenne au centre de ressources de Via le monde ;
- développer des outils d'évaluation permettant d'avoir connaissance et de valoriser l'ensemble des projets cofinancés par l'Union européenne sur le territoire ;
- créer un réseau de référent Europe dans les quarante communes du département, et rassembler tout type de partenaires concernés par les questions européennes ;
- renforcer la communication sur les politiques européennes par le biais d'une actualisation de la page Europe du site du Département, du projet de diffusion d'une lettre d'information mensuelle aux acteurs concernés par les fonds européens et par une veille documentaire menée par l'Association Ile-de France Europe (IDFE).

#### Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à l'engagement de dépenses spécifiques.

### Action 3 : Promotion du Département au niveau européen

#### Objectifs de l'action

L'objectif de l'action consiste à inscrire le Département au cœur de la Stratégie « UE 2020 » et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne, en lien avec l'action Coopération européenne.

En 2016, il s'agira :

- d'assurer à la Seine-Saint-Denis des enveloppes de fonds européens suffisantes pour répondre aux enjeux multiples du territoire et des populations en participant activement aux négociations européennes, nationales et en organisant une conférence annuelle sur les fonds européens ;
- d'inscrire le Département dans la gouvernance des fonds européens auprès des principaux partenaires européens, nationaux et locaux (Commission, Parlement européen, Conseil de l'Europe, Agences Erasmus, Ministère de l'Emploi, DATAR, Préfecture, Direccte, Région, Rectorat, Communes, PLIE) ;
- de proposer à l'Assemblée départementale un bilan annuel sur l'utilisation des fonds européens ;
- mettre à jour les outils d'analyse et de présentation du territoire tel que le diagnostic sur les fonds européens réalisé en décembre 2012 ;
- proposer une information généraliste, claire et régulière, sur les politiques européennes en s'appuyant sur plusieurs outils de communication (Newsletter, Lettre Europe, Centre ressources partenaires) ;
- d'encourager l'échange et la réflexion sur les pratiques de gestion et de montage de projets avec les autres acteurs régionaux et notamment les Conseils départementaux.

#### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	0,069	0,070	0,068	0,068

## Mission

# Ressources humaines

Programme

**Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

Programme

**Politique salariale et gestion des carrières**

Programme

**Relations sociales et au travail**

## Programme : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Ressources humaines.***

Ce programme comporte trois actions :

- Formation des agents,
- Gestion des compétences,
- Politique du handicap.

### **Agenda 21 :**

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

### **Contexte**

La gestion des effectifs doit garantir le respect des règles statutaires, avec une nécessité croissante d'anticiper les évolutions attendues des métiers et des compétences, mais également de répondre aux aspirations individuelles en termes de reconnaissance et de parcours professionnels.

La politique de diversité impose de formaliser, harmoniser, structurer et rendre plus transparentes les procédures en matière d'emploi et de gestion des compétences.

L'accompagnement des changements et des grands chantiers de modernisation de la collectivité doit intégrer suffisamment en amont la dimension ressources humaines.

Enfin, le Département doit anticiper certaines évolutions exogènes, comme la transformation numérique des services et des métiers, et les conséquences des réformes territoriales.

### **Objectifs du programme**

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mettre en place un Schéma directeur pluriannuel des emplois et des compétences,
- favoriser la mobilité interne, à travers notamment une meilleure communication sur les métiers du Département dans une logique de GPEC,
- poursuivre l'adaptation du dispositif de maintien dans l'emploi, pour faciliter et accélérer la recherche de lieu d'accueil et maîtriser les coûts induits,
- contribuer à la dynamique de modernisation de la fonction RH, par la poursuite de la dématérialisation des inscriptions en formation ainsi que du module profils de poste – EPA.
- poursuivre le plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité hommes-femmes dans les métiers, et de l'accompagnement des secondes carrières,
- préparer l'avenir et gérer les âges,
- accompagner les transformations de la collectivité en élevant le niveau de compétence des organisations,
- contribuer à la déconcentration de la fonction RH dans les directions.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2016 de :

- identifier, dans une démarche prospective, les compétences amenées à disparaître et celles à développer pour accompagner les transformations des métiers et de la collectivité,
- construire des outils rendant plus faciles l'accès et les connaissances des passerelles de mobilité,
- déployer l'outil informatique d'inscription en formation en le partageant avec les correspondants formation,
- déployer l'outil de dématérialisation des entretiens professionnels annuels au sein d'une partie des directions départementales,
- enrichir le référentiel de compétences du Département sur la base du travail réalisé avec les directions accompagnées, dans la rédaction de leurs profils, par le PPRS, et terminer l'harmonisation des profils de poste pour toutes les directions départementales,
- redéfinir les priorités du plan de formation pour l'adapter à la stratégie RH de la collectivité et redéfinir les dispositifs de pré-recrutement pour les adapter aux priorités du Département,

- mettre en place des dispositifs de partage des fonctions de recrutement et de suivi des effectifs avec les Directions,
- structurer l'offre d'accompagnement des transformations, y compris par la mise en œuvre d'un plan de formation adapté.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	1,512	1,322	1,686	1,254
	Recettes	0,656	0,624	0,043	0,386

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	0,085	0,061	0,096	0,040

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	105	47	20	38

### Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Favoriser le développement des compétences de tous les agents départementaux					
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre moyen de jours de formation par agent payé (en jours)	cible		3,95 jours	4 jours	4 jours	3,2 jours
	réalisé	2,80 jours	3,20 jours	2,8 jours		
<u>Commentaire :</u> Engagé en 2014, le projet de lutte contre l'absentéisme en formation auprès des directions sera poursuivi en 2015. Son objectif est de favoriser le départ d'un plus grand nombre d'agents en formation par anticipation des absences en formation et d'optimiser les coûts des sessions de formation réalisées. Ce projet implique une forte responsabilisation des encadrants.						
Part des agents ayant suivi au moins une formation (en %)	cible	62 %	63 %	64 %	65 %	58 %
	réalisé	58.8 %	56 %	56 %		
<u>Commentaire :</u> L'analyse doit être affinée dans le cadre des prochains bilans formation afin de mieux identifier les agents non formés (cf. Label diversité : agents par sexe, agents à temps partiel..) et les mesures à mettre en œuvre le cas échéant.						

Objectif	Favoriser l'intégration des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi					
		2012	2013	2014	2015	2016
Part des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi parmi les agents payés (en %)	cible		> 7 %	> 7 %	> 7 %	> 8 %
	réalisé	6,64 %	7,24 %	7,84 %	8,10 %	

Objectif		Favoriser la mobilité interne des agents				
		2012	2013	2014	2015	2016
Part d'agents reçus en entretien et dont la demande en interne a abouti (hors mobilité interne dans les crèches et les collègues) (%)	cible	45 %	45 %	65 %	70 %	
	réalisé	46 %	66 %			
<b>Commentaire :</b> Les objectifs liés à la maîtrise de la masse salariale s'accompagnent d'un objectif d'amélioration de l'accompagnement des agents à la mobilité interne par le PPRS et les équipes RH. Il s'agit de valoriser au mieux les compétences dont dispose actuellement la collectivité, dans une logique de développement des parcours professionnels.						
		2012	2013	2014	2015	2016
Part de postes pourvus en interne (hors mobilité interne dans les crèches et les collègues) (%)	cible	66 %	66 %	66 %	66 %	
	réalisé	60 %	56 %			

## Action 1 : Formation des agents

### Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- accompagner la mise en œuvre des grands chantiers du Département,
- accompagner les évolutions des métiers de la collectivité.

Il s'agit également d'accompagner les parcours professionnels de chaque agent, en facilitant les projets de mobilité professionnelle des agents et en répondant aux obligations de formation légales et réglementaires.

Les objectifs opérationnels et les priorités pour l'année 2016 sont les suivants.

En vue d'améliorer l'accès à la formation et de clarifier la politique formation de la collectivité, les objectifs sont de :

- mettre à jour le règlement de formation et mettre en place des commissions pour valider les formations liées à des projets de mobilité,
- sécuriser les procédures de refus de formations,
- approfondir l'analyse des données du bilan formation, en intégrant notamment des indicateurs de la politique diversité, et identifier les publics empêchés et les freins dans l'accès à la formation.

L'optimisation des moyens alloués à la formation sera poursuivie à travers :

- la poursuite de la démarche de dématérialisation de la gestion des formations,
- la mise à jour de la politique d'achat de formation à l'occasion du renouvellement des marchés quadri annuels en intégrant les préconisations du Label diversité,
- la redéfinition du cadre d'intervention des formateurs internes,
- la poursuite des projets d'optimisation déjà engagés : la lutte contre l'absentéisme, l'élaboration d'une convention de partenariat pluriannuelle avec le CNFPT et la gestion du centre de formation.

Des dispositifs de formations répondant aux priorités départementales seront développés dans les domaines suivants : santé et sécurité au travail, maintien dans l'emploi, relations avec les usagers, dématérialisation et usages numériques, relations managériale et sécurisation de l'activité et maîtrise des risques.

Afin de développer l'animation du réseau formation, la mise en œuvre d'un plan de formation pluriannuel pour les chargés de formation et les correspondants de formation sera poursuivie. Le travail collaboratif avec les correspondants formation développé à travers des ateliers de travail thématiques pilotés par les chargés de formation.

Enfin, un dispositif de formation E-learning sera expérimenté.

## Principaux partenariats

Les partenaires internes sont : l'encadrement, les correspondants personnel / formation, les formateurs internes, les tuteurs, les maîtres d'apprentissage, les Organisations syndicales et les représentants du personnel.

Les partenaires externes sont : le CNFPT, les organismes de formation, les partenaires collectivités territoriales.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Formation des agents	Dépenses	0,628	0,583	0,700	0,554

## Action 2 : Gestion des compétences

### Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de définir et mettre en œuvre une gestion stratégique des effectifs et des compétences (GPEC) adaptée à l'évolution des métiers, et plus particulièrement :

- de mettre en place un Schéma directeur pluriannuel des emplois et des compétences,
- d'élaborer un référentiel des emplois et compétences partagé avec les directions,
- d'impulser une politique de mobilité interne dans le cadre de véritables parcours professionnels,
- de préparer l'avenir et gérer les âges,
- de contribuer à la politique managériale de la collectivité.

Au niveau opérationnel, il est prévu en 2016 d'adapter le dispositif de requalification, en :

- tenant compte de l'arrivée depuis plusieurs années d'agents de formation initiale faible, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'amélioration du dispositif de maintien dans l'emploi,
- adaptant le parcours de requalification suite aux tests d'aptitudes et de positionnement réalisés en amont, pour chaque agent,
- proposant des stages d'immersion de trois à six mois dans des directions d'accueil dans l'objectif à court ou moyen terme d'une affectation sur poste,
- proposant une affectation sur poste permanent après évaluation de leurs compétences et une formation spécifique sur poste,
- mettant en place un dispositif adapté de « prise en charge des situations complexes » et/ou une procédure statutaire adaptée dans le cadre de ces situations.

Le cadre des dispositifs de pré-recrutement sera également redéfini, en :

- poursuivant le dispositif de l'apprentissage en priorisant les domaines dans lequel le Département connaît une pénurie de ressources,
- réinterrogeant les dispositifs de bourses et de contrats emploi formation,
- redéfinissant la politique d'accueil des stagiaires pour l'adapter au mieux aux besoins des directions.

Il s'agira enfin d'accompagner les directions dans les projets de transformation de la collectivité.

## Principaux partenariats

Les partenaires internes sont : les directions départementales (dont, en particulier, la DSOE) et les organisations syndicales (CT et CHSCT).

Les partenaires externes sont : les écoles de formation, le CFA, le CNFPT, la CIG, la Direction du travail et de l'emploi, Pôle emploi et Cap Emploi de la Seine-Saint-Denis, les chefs d'établissements des collèges et les organismes et centres de bilans professionnels.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Gestion des compétences	Dépenses	0,717	0,592	0,762	0,560
	Recettes	0,030	0,036	0,043	0,043

## Action 3 : Politique du handicap

### Objectifs de l'action

Le Département souhaite poursuivre la dynamique engagée depuis 2009 autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi il sollicite le soutien du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour un troisième projet (2016-2018). Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle dont les objectifs sont le retour et/ou le maintien dans l'emploi.

Avec ce nouveau partenariat, le Département souhaite confirmer ses engagements en faveur de l'égalité et de la non discrimination en généralisant à l'ensemble de la collectivité les enseignements de six années de conventionnement et, plus particulièrement, ceux des travaux issus de la « Démarche d'amélioration du maintien dans l'emploi » afin d'offrir aux personnes en situations de handicap une réelle inclusion sociale et professionnelle.

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- renforcer et soutenir la démarche de maintien dans l'emploi initiée au Département,
- sensibiliser les agents, les encadrants dans le cadre d'une démarche structurée et partagée,
- accompagner la mobilisation de l'ensemble des ressources et des acteurs autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi,
- créer une synergie entre la prévention, l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte du maintien dans l'emploi,
- développer le recrutement de travailleurs en situation de handicap et dépasser les 8 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de la collectivité.

Au niveau opérationnel, ce projet reposera en 2016 sur cinq axes déclinés en huit actions.

En premier lieu, l'engagement de recrutement en faveur de l'égalité et de la non discrimination se traduira par le recrutement de travailleurs handicapés (10 par an, dont 1 emploi d'avenir et 2 Contrats d'accompagnement dans l'emploi) et d'apprentis en situation de handicap (2 par an).

Des aides techniques et humaines seront proposées afin d'aménager les situations de travail pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ainsi que des aides individuelles afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Des parcours individualisés de maintien dans l'emploi seront proposés aux agents entrant dans le dispositif de reclassement professionnel. Par ailleurs, des formations adaptées seront mises en œuvre afin de soutenir des parcours professionnels.

Afin de lutter contre la désinsertion professionnelle et gérer les situations complexes, les dispositifs de maintien dans l'emploi seront accompagnés par un soutien médico-psychologique.

Enfin, les actions de communication et de sensibilisation auprès des agents du Département seront maintenues en vue de promouvoir les engagements du Département en faveur de l'égalité et de la non discrimination.

### Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les directions départementales, les organisations syndicales, les élus du CHS et Délégation à la commande publique.

Les partenaires externes sont : les Cap emploi, les Centres de rééducation professionnelle, l'association « Vivre Autrement » et les ESAT de la Seine-Saint-Denis, le CIG, le CNFPT et les centres de bilans professionnels

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Politique du handicap	Dépenses	0,167	0,147	0,224	0,140
	Recettes	0,616	0,587	-	0,343

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Politique du handicap	Dépenses	0,085	0,061	0,096	0,040

## Programme : Politique salariale et gestion des carrières

*Ce programme relève de la Mission*  
**Ressources humaines.**

Ce programme comporte deux actions :

- Politique salariale départementale,
- Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement.

### Contexte

Les évolutions de la masse salariale sont essentiellement liées à des facteurs externes (Glissement vieillesse technicité - GVT, mesures statutaires et réglementaires, historicité). Toutefois, dans une logique d'efficacité et de maîtrise de ses dépenses, le Département s'efforce de renforcer son pilotage. Il s'agit notamment de construire un système de pilotage partagé avec les directions.

Des opportunités nouvelles s'offrent en termes d'informatisation, de sécurisation des procédures de gestion ainsi que d'accessibilité des informations communiquées aux agents ; elles doivent permettre de moderniser la fonction ressources humaines

La reconnaissance de la valeur professionnelle et des responsabilités exercées dans la politique d'avancement ou de promotion par exemple ou d'identification des potentiels est une revendication croissante. Par ailleurs, la politique Diversité impose de mieux définir et de rendre transparents les critères de promotion interne et d'avancement au sein des directions.

### Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- piloter la démarche de sécurisation des procédures de paie et de carrière,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle,
- rémunérer les agents en assurant la sécurité juridique, l'équité et la bonne compréhension des éléments de paie,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- dématérialiser le dossier agent pour améliorer la réactivité, la simplicité des réponses et l'information des agents,
- expérimenter un bureau retraite afin de mieux répondre aux attentes des agents,
- redéfinir la place de l'évaluation de la manière de servir dans la gestion de la carrière, en lien avec la mise en œuvre de l'Entretien professionnel annuel (EPA),
- proposer une évolution de l'organisation des deux équipes de gestion des carrières des agents, afin de mieux répondre aux agents et de maîtriser les risques grâce à une séparation des fonctions de recruteur et de payeur.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2016 :

- d'assurer la mise en œuvre des évolutions réglementaires,
- de mettre en place des nouvelles procédures afin de prendre en compte la dématérialisation de la gestion de la carrière et de la gestion comptable,
- de définir de nouveaux critères de promotion interne et préciser les critères et procédures d'avancement de grade,
- de contribuer à une meilleure communication de la politique RH et participer au développement de la culture statutaire de l'encadrement,
- de poursuivre les chantiers liés à la mise en place du nouveau Système d'information en ressources humaines (SIRH),
- de poursuivre la sécurisation des processus de traitement de la paie et de la carrière des agents,
- de poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil des agents et du traitement des demandes notamment en matière de retraite,
- de régulariser les comptes individuels suite aux déclarations annuelles,
- de travailler à la mise à jour du règlement intérieur,
- de participer activement à la politique de lutte contre l'absentéisme,
- de développer le rôle du Service de la gestion des carrières et des rémunérations dans les relations avec les directions et l'accompagnement de leur fonction RH.

## Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Programme Politique salariale et gestion des carrières	Dépenses	335,438	342,099	349,524	349,504
	Recettes	7,792	9,346	10,509	10,045

## Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	105	25	63	17

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

### Action : **Politique salariale départementale**

#### Objectifs de l'action

- Gestion des carrières et des parcours professionnels

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle,
- rémunérer les agents en assurant la sécurité juridique, l'équité et la bonne compréhension des éléments de paie,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- poursuivre l'accompagnement des directions dans le pilotage des effectifs,
- mettre à disposition des équipes du PPRS et des directions des outils de suivi et de prospective sur la masse salariale et les effectifs.

Au niveau opérationnel, il est prévu en 2016 :

- d'assurer la mise en œuvre des évolutions réglementaires,
- de mettre en place des nouvelles procédures afin de prendre en compte la dématérialisation de la gestion de la carrière et de la gestion comptable,
- de mettre en place la télétransmission des actes aux partenaires institutionnels (Paierie, contrôle de la légalité),
- de définir de nouveaux critères de promotion interne et repreciser les critères et procédures d'avancement de grade,
- de contribuer à une meilleure communication de la politique RH et participer au développement de la culture statutaire de l'encadrement,
- de poursuivre les chantiers liés à la mise en œuvre du nouveau SIRH,
- de poursuivre la sécurisation des processus de traitement de la paie et de la carrière des agents,
- de poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil des agents et du traitement des demandes notamment en matière de retraite,
- de régulariser les comptes individuels suite aux déclarations annuelles,
- de travailler à la mise à jour du règlement intérieur,
- de participer activement à la politique de lutte contre l'absentéisme,
- de développer le rôle du Service de la gestion des carrières et des rémunérations dans la relation avec les directions et l'accompagnement de leur fonction RH.

- Maîtrise de la masse salariale et des effectifs

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :

- fournir à la Direction générale et à chaque direction les éléments nécessaires à la maîtrise de la masse salariale et des effectifs (état des emplois, des effectifs par direction et service),
- mettre en place une prospective financière partagée en matière RH en identifiant tous les leviers d'action possible sur la masse salariale,

- organiser un dialogue de gestion sur la base d'informations partagées afin de suivre les effectifs et les moyens des directions.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2016 de :

- prolonger les efforts entrepris en matière de maîtrise des entrées et sorties de personnel permanent dans le cadre du comité d'examen des postes,
- poursuivre le dialogue de gestion avec les directions en atteignant les objectifs fixés en matière de gestion des enveloppes renforts/remplacements et de vacataires,
- mettre en production le module de suivi et de prospective en matière de gestion de la masse salariale.

### Principaux partenariats

Concernant la gestion des carrières et des parcours professionnels, les partenaires sont le Rectorat, la Direction de l'éducation, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les organisations syndicales.

Concernant la maîtrise de la masse salariale, le PPRS a pour partenaires l'ensemble des directions du Conseil départemental.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Politique salariale départementale	Dépenses	322,318	328,729	335,893	336,134
	Recettes	7,792	9,346	10,509	10,045

## Action : Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement

### Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et la transparence des agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement (budget annexe), en développant le dialogue social.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Ressources humaines DEA	Dépenses	13,120	13,370	13,631	13,370

## Programme : Relations sociales et santé au travail

*Ce programme relève  
de la Mission  
**Ressources humaines.***

Ce programme comporte cinq actions :

- Dialogue social et communication interne,
- Santé, conditions de travail,
- Action sociale du personnel,
- Déplacement des agents
- Conditions de travail de la DEA.

### Contexte

La santé au travail et l'amélioration des conditions de travail constituent, pour le Département une priorité, qui doit être poursuivie dans le cadre d'un dialogue social approfondi et dans le souci constant d'une action sociale adaptée aux besoins des agents.

C'est pourquoi le premier document d'orientation pour les ressources humaines 2011-2013 en avait fait un axe stratégique, après une large concertation engagée avec les directions et avec les représentants du personnel. Il en va de même pour le nouveau document d'orientation 2014-2017, qui s'inscrit résolument dans l'approfondissement des actions engagées.

### Objectifs du programme

L'objectif du programme est de favoriser les conditions de travail permettant la valorisation de l'engagement professionnel des agents.

En conséquence, il s'agit de susciter l'engagement et la motivation par un accompagnement volontariste des besoins, par un dialogue social de qualité, par une recherche d'exemplarité et de déontologie et par le soutien au développement des compétences managériales ; autrement dit, placer la reconnaissance, le soutien et la responsabilité au cœur de la fonction RH.

Les axes d'action stratégiques suivants se déclineront de manière opérationnelle en 2016 :

- Développer une démarche globale de qualité de vie au travail

La dynamique engagée par le Département en matière de qualité de la vie au travail doit être réexaminée et approfondie à l'aune d'exigences nouvelles, tant dans le champ du travail qu'en dehors du travail. Une des premières conditions en est un dialogue social de qualité, qui doit aborder le plus en amont possible les grandes évolutions du service public départemental et leur impact sur les agents et les équipes de travail.

Les actions menées en 2016 viseront à :

- poursuivre le dialogue social sur un mode partenarial,
- améliorer les conditions de travail par des mesures relatives à la protection de la santé des agents dans les domaines suivants : prévention des risques psychosociaux, prise en charge des troubles psychosociaux, prévention de l'usure professionnelle et mise en œuvre du plan d'actions en faveur du maintien dans l'emploi des agents en situation d'incapacité médicale,
- répondre de façon adaptée aux besoins d'action sociale des agents en matière de protection sociale complémentaire et de lutte contre la précarité (surendettement, logement).
- Promouvoir la diversité en luttant contre les discriminations, en favorisant l'égalité professionnelle et en maintenant dans l'emploi

Il s'agira de poursuivre, renforcer et partager avec les directions et les agents l'ensemble des dispositifs et actions mises en place dans le cadre de la démarche de maintien dans l'emploi. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des procédures et devra faire l'objet de bilans qualitatifs et quantitatifs réguliers.

- Sécuriser et harmoniser la gestion des temps pour mieux répondre aux attentes des usagers du service publics

Il s'agira :

- d'harmoniser la gestion du temps en clarifiant les règles en matière de temps de travail, de congés, de CET et d'autorisations d'absences et en mettant en œuvre des outils de pilotage du temps de travail et des absences par les encadrants. La mise en place d'un règlement intérieur pourrait en être un moyen ;
  - d'expérimenter le télétravail : le télétravail est rendu possible au sein de la fonction publique territoriale afin de concevoir une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle et une gestion éco-responsable des déplacements. Cela doit s'intégrer dans une réflexion sur la perméabilité des temps professionnels et personnels (impact des nouveaux usages numériques).
- Mettre en œuvre un plan de lutte contre l'absentéisme et de prévention de la désinsertion professionnelle

Le Département développe une démarche visant à mieux comprendre les causes, les manifestations et les effets de l'absentéisme, dans le cadre d'un diagnostic partagé avec les directions et les organisations syndicales.

Il s'agira en 2016 de mettre en œuvre un pilotage à partir d'indicateurs mensuels et d'appliquer les mesures à la fois préventives et incitatives suivantes :

- accompagner les agents après un retour d'absence,
- proposer un parcours de ré-accueil et de réintégration après une absence de longue durée,
- garantir un accompagnement social à tout agent en arrêt maladie de plus de trois mois,
- contrôler a posteriori les absences injustifiées,
- assurer un suivi des durées d'absences pour les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Il s'agira également de mettre en œuvre une stratégie de communication sur l'absentéisme en direction des agents et de la ligne managériale.

La politique de prévention de l'absentéisme doit être plus explicitement reliée à la prévention des risques psychosociaux et à l'approche pluridisciplinaire qui la caractérise.

#### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Relations sociales et santé au travail	Dépenses	3,643	3,703	4,117	3,520
	Recettes	0,169	0,029	0,173	0,061

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Relations sociales et santé au travail	Dépenses	0,087	0,125	0,120	0,218
	Recettes	0,036	0,058	0,050	0,055

#### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	64	25	21	18

## Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Favoriser le dialogue social				
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de thèmes de l'agenda social ayant donné lieu à un avis positif du Comité technique	cible	5	4	4	9	En cours
	réalisé	4	2	3	8	
<p><u>Commentaire :</u>            L'Agenda social 2016 sera défini fin 2015. Il concernera des thématiques relatives aux ressources humaines et prolongera les travaux de l'Agenda social 2015, notamment relatifs à la mobilité et au développement des parcours professionnels et au maintien dans l'emploi. Les thématiques de 2016 traduiront les « orientations en matière de gestion des RH », document stratégique du PPRS, qui donneront lieu à une large concertation au 1<sup>er</sup> semestre 2016.            Après la signature du Protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social en septembre 2015 entre le Président du Conseil départemental et les Organisations syndicales représentatives, un accompagnement est mis en œuvre auprès des directions afin de favoriser le droit syndical tout en respectant la continuité de service. Ce document sera également enrichi par un volet favorisant la communication des Organisations syndicales <i>via</i> les technologies de l'information et de la communication. Une annexe relative au développement de la carrière professionnelle des agents déchargés d'activité de service sera également négociée.</p>						

Objectif		Œuvrer à la sécurité et à la prévention des risques au travail				
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de visites médicales réalisées		3 247	3 200	3 051		
<p><u>Commentaire :</u>            La garantie d'une surveillance médicale individuelle et collective a été améliorée dans le cadre d'un recentrage sur les visites obligatoires au titre du Code du travail par le Pôle santé au travail (antérieurement dénommé la Médecine professionnelle et préventive). De nouvelles modalités d'organisation des visites ont été définies en application du décret du 6 février 2012. Les visites médicales ne relevant pas directement du Pôle de santé au travail sont organisées selon de nouvelles modalités par le PPRS, comme l'aptitude à la manipulation des denrées alimentaires (recours à des médecins agréés).            Le traitement des questions de souffrance au travail a été renforcé. 233 agents ont bénéficié d'une prise en charge par un psychologue du travail.            Par ailleurs, 320 agents ont été reçus par les assistantes sociales du personnel en 2014. A cet égard, une procédure est mise en œuvre pour garder le contact avec les agents en arrêt de longue durée (CLM, CLD, AT) visant à anticiper leur retour au travail, favoriser les entretiens de reprise (PST, service) et permettre les informations sur les évolutions d'organisation.            Les actions de prévention à destination des agents du Département ont été renforcées en 2014, avec la validation de plans d'action dans de nombreuses directions et le renforcement de l'évaluation des risques, notamment psychosociaux. Cette démarche se poursuivra en 2016 par des bilans et des travaux de consolidation d'actions.</p>						
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de déclarations d'accidents du travail	réalisé	742	753	644 (au 03/11/15)		
	Dont Nombre de déclarations donnant lieu à un arrêt de travail	427	324	289 (au 03/11/15 pour les accidents reconnus immédiatement)		
Nombre de jours d'absences entraînés par des accidents du travail	réalisé	18 259	19 353	18306 (03/11/15)		
<p><u>Commentaire :</u>            Les accidents de travail comprennent les accidents survenus dans le cadre du service et les accidents de trajet. Ils prennent également en compte les déclarations qui n'ont pas fait l'objet d'un arrêt de travail.            En 2014, les accidents du travail ont occasionné 18 306 jours d'absence. Les accidents intervenus les années précédentes sont pris en compte dans le total des jours d'absence et ce jusqu'à la reprise de l'agent.</p>						

Objectif		Optimiser l'accès des agents aux prestations d'action sociale				
		2012	2013	2014	2015	2016
Part des agents affiliés à une mutuelle qui bénéficient d'une couverture prévoyance (en %)	cible	35 %	40 %	40 %	45%	
	réalisé	30,56 %	32%	36%		
<p><u>Commentaire :</u> L'aide à la Protection sociale complémentaire du Département est versée aux agents ayant choisi une Mutuelle labellisée, il convient d'intensifier la mobilisation du Département pour favoriser plus encore l'adhésion des agents et les garantir plus largement contre la précarité.</p>						

## Action 1 : Dialogue social et communication interne

### Objectifs de l'action

Après la signature du protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social, la diffusion de ce document et son appropriation par les directions et services du Département sont fondamentales pour favoriser un dialogue social de qualité à travers des règles d'exercices des droits syndicaux claires, transparentes et équitables.

Le dialogue social passe par une communication permanente avec les Organisations syndicales représentatives et leurs représentants.

Il passe également par un exercice aisé des droits syndicaux qui n'entrave pas la continuité de service.

Concernant le dialogue social, les actions suivantes sont prévues :

- l'accompagnement auprès des directions et services du Protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social,
- l'enrichissement de ce protocole par un volet « technologie de l'information et de la communication » et un volet « carrière des agents déchargés d'activité de service »,
- la conduite des concertations autour des thématiques de l'Agenda social 2016,
- l'organisation des élections pour le renouvellement du Conseil d'administration du CDOS en février 2016.

En matière de communication interne, il s'agira :

- d'assurer une information RH de qualité auprès de l'ensemble des agents de la collectivité pour les accompagner dans leur vie professionnelle,
- de développer la culture RH auprès des encadrants afin d'améliorer la gestion des ressources humaines dans les directions et d'harmoniser les pratiques,
- d'accueillir les nouveaux agents afin de les aider à se repérer et à s'intégrer dans la collectivité,
- de renforcer la communication sur les projets portés par le PPRS pour accompagner les changements et faciliter leur appropriation.

Enfin, dans le domaine de la promotion de la Diversité, sous réserve de la certification AFNOR en cours, il est prévu de :

- structurer la politique Diversité,
- accompagner et évaluer les plans d'actions mis en place dans le cadre du Label diversité,
- la préparation de la candidature pour le second périmètre.

### Principaux partenariats

Les partenaires internes sont : les directions support pour les élections renouvelant le Conseil d'administration du CDOS et l'ensemble des pôles et directions.

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Dialogue social et communication interne	Dépenses	0,099	0,109	0,167	0,116

## Action 2 : Santé et conditions de travail

### Objectifs de l'action

La politique de santé et de sécurité au travail s'inscrit autour de la responsabilité sociale du Département en sa qualité d'employeur. Elle est construite autour des objectifs suivants :

- préserver la santé physique et psychique des agents dans le cadre d'une politique cohérente, visant à promouvoir la qualité de vie et l'égalité au travail,
- améliorer la qualité du service public et la performance de l'organisation par la réduction de l'absentéisme lié aux risques professionnels et aux conditions de travail, et le renforcement de l'engagement professionnel des agents.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2016 de consolider l'organisation des acteurs de la santé et de la sécurité au travail du Département en :

- formalisant les rôles et positionnements de tous les acteurs de la santé et de la sécurité au travail au sein de la collectivité,
- poursuivant la nomination, la montée en compétence et l'accompagnement des acteurs relais, correspondants santé et sécurité au travail de la collectivité,
- clarifiant le rôle des responsables de sites et chefs d'établissement et en les formant,
- mobilisant les managers du Département autour de la santé au travail, la prévention des risques, y compris psychosociaux,
- développant une co-construction des démarches de prévention dans le cadre des travaux du Comité d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail,
- améliorant les fonctionnalités du logiciel de santé au travail, ainsi que l'effectivité de son utilisation.

Il est par ailleurs nécessaire de renforcer les démarches de prévention pluridisciplinaires individuelles, afin de préserver la santé au travail, autour de la surveillance médicale, des démarches de soutien individuelles et de maintien dans l'emploi. La stratégie consistera en 2016 à :

- consolider le pôle de santé au travail par le recrutement de médecins du travail,
- poursuivre les échanges pluridisciplinaires permettant le maintien dans l'emploi des agents en difficulté, qu'ils soient bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou non,
- renforcer la communication autour des dispositifs de soutien psychologique, en particulier relatifs à la prévention du stress post traumatique,
- contribuer à un suivi médical éclairé par la connaissance des différentes expositions aux risques, dans le cadre d'une collaboration avec les directions.

Enfin, il s'agira de poursuivre les démarches collectives pluridisciplinaires d'évaluation et de prévention des risques, de réduction de la pénibilité et d'amélioration des conditions de travail en :

- accompagnant les directions dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels, physiques, techniques et psychosociaux, dans l'élaboration, la conduite et le suivi de plans d'actions de prévention, dans une optique d'amélioration permanente,
- affinant encore la réponse de formation aux exigences réglementaires et aux risques professionnels,
- planifiant un programme pluriannuel de prévention des risques psychosociaux, en s'appuyant sur les constats pluridisciplinaires et les évaluations de risques déjà conduites,
- renforçant les dispositifs d'analyse des causes des accidents du travail.

### Principaux partenariats

Les partenaires internes sont : le Comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail, les directions et services du Département, les correspondants santé et sécurité au travail de la collectivité et la Mission handicap.

Les partenaires externes sont : le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, l'Institut d'accompagnement psychologique et de ressources, le Fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite

des collectivités locales, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, l'Institut national de recherche et de sécurité, ainsi que les prestataires extérieurs.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Santé, condition de travail	Dépenses	0,398	0,474	0,634	0,451
	Recettes	0,150	0,026	0,170	0,060

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Santé, condition de travail	Dépenses	0,040	0,060	0,05	0,057

## Action 3 : Action sociale du personnel

### Objectifs de l'action

L'objectif stratégique principal de l'action est d'améliorer la qualité de vie au travail des agents en améliorant la prise en compte de leurs conditions de travail et de leurs besoins sociaux.

Cet objectif se décline de la manière suivante :

- promouvoir la couverture complémentaire santé et l'adhésion à la couverture prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés,
- prévenir les exclusions sociales ou professionnelles (prêts sociaux, prise en charge d'appareillages pour les agents handicapés, prévention du surendettement, logements sociaux),
- promouvoir une offre de loisirs et de pratiques sportives au travers de subventions aux associations du personnel : le CDOS et l'APSAD 93,
- contribuer aux politiques familiales et notamment celles liées aux loisirs.

Il s'agit également de valoriser les agents qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Au niveau opérationnel, les actions menées en 2016 viseront l'amélioration continue du service rendu sur l'ensemble des prestations et plus particulièrement :

- la mise en œuvre de nouvelles modalités de gestion et d'instruction de la prestation subventions et allocations et des chèques vacances,
- la poursuite de la gestion dématérialisée des dossiers concernant les médailles,
- la mise en œuvre de la nouvelle convention avec l'APSAD et l'identification de réponses concernant la mise à disposition des locaux à l'issue de la déconstruction de la Cité administrative 2,
- la poursuite et l'ajustement du partenariat avec le CIG pour l'intervention de la conseillère en économie sociale et familiale,
- la réflexion sur la participation de l'employeur aux complémentaires santé à l'issue du bilan réalisé en 2015 afin de mieux couvrir les agents les plus fragilisés.

### Principaux partenariats

Les partenaires sont la Direction de la communication, la DBL, les associations CDOS et APSAD 93, la Conseillère en économie sociale et familiale du PPRS, la Mission handicap, et le CIG.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Action sociale du personnel	Dépenses	2,158	1,943	2,217	1,916
	Recettes	0,019	0,003	0,003	0,001

Investissement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Action sociale du personnel	Dépenses	0,047	0,065	0,070	0,161
	Recettes	0,036	0,058	0,050	0,055

## Action 4 : Déplacement des agents

### Objectifs de l'action

Le Département souhaite être une collectivité exemplaire en matière d'éco-responsabilité en diminuant son empreinte écologique. Les services sont pleinement engagés dans cette démarche, au moyen notamment d'un nouveau Plan de déplacement des agents.

Sur le plan opérationnel, une première série de mesures visera en 2016 à promouvoir l'utilisation des transports en commun ou tout autre mode de déplacement alternatif qui permet de réduire l'empreinte écologique des activités :

- la prise en charge de 60 à 70 % du Pass navigo unique en fonction des revenus des agents,
- l'expérimentation du remboursement de l'indemnité kilométrique pour les agents utilisant le vélo dans leurs déplacements domicile-travail,
- le prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride ou d'un vélo électrique.

Une seconde série de mesures visera à encourager les pratiques éco-responsables pour les déplacements professionnels. Il s'agira de :

- s'engager sur des objectifs de diminution de l'empreinte énergétique des déplacements,
- favoriser l'utilisation des modes de déplacement alternatifs à la voiture dans le cadre des déplacements professionnels,
- mettre à disposition régulièrement les statistiques sur les déplacements professionnels des agents.

Il s'agira, par ailleurs, d'assurer le renouvellement des marchés concernant les congés bonifiés et les déplacements professionnels dans une logique de baisse des coûts et de maintien de la qualité de service aux agents.

Enfin, il est prévu de prolonger les efforts de maîtrise des dépenses de frais de déplacement et de finaliser le déploiement de la dématérialisation des demandes de remboursement.

### Principaux partenariats

Les partenaires sont les directions départementales fortement en demande de remboursements de frais de déplacement des agents, ainsi que les directions concernées par le Plan de déplacement des agents.

### Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Déplacements des agents	Dépenses	0,988	0,997	1,099	1,037

## Action 5 : Conditions de travail à la DEA

### Objectifs de l'action

Cette action comprend les crédits alloués aux agents de la DEA dans les secteurs des frais de déplacements et des congés bonifiés, des accidents du travail et de l'action sociale (chèques vacances).

## Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2013	CA 2014	BP 2015	Proposition BP 2016
Conditions de travail de la DEA	Dépenses	0,051	1,778	1,099	0,067

**Mission**

# **Conduite des politiques départementales**

Programme

**Assemblée départementale**

Programme

**Moyens des groupes politiques**

## Programme : Assemblée départementale

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Conduite des politiques  
départementales.***

Ce programme comporte une action :

- Assemblée départementale.

### Objectif

Ce programme réunit les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- assurer le secrétariat des Assemblées (le Conseil départemental et sa Commission permanente),
- dresser les ordres du jour et établir les procès verbaux,
- assurer le secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gérer les désignations des conseillers généraux dans les organismes extérieurs,
- établir les arrêtés de délégation de signature,
- procéder au dernier examen puis au suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publier les actes (RAAD) et les archiver,
- assurer la gestion des situations individuelles des Conseillers départementaux et la gestion des moyens des groupes d'Elus.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		BP 2013	BP 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Assemblée départementale	Dépenses	2,960	2,945	2,945	2,625

Investissement En millions d'euros		BP 2013	BP 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Assemblée départementale	Dépenses	0,050	0,050	0,050	0,020

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	42	32	8	2

## Programme : **Moyens des groupes politiques**

*Ce programme relève  
de la Mission*

***Conduite des politiques  
départementales.***

Ce programme comporte une action :

- Groupes d'élus.

### Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

### Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		BP 2013	BP 2014	BP 2015	Propositions BP 2016
Moyens des groupes politiques	Dépenses	0,466	0,465	0,474	0,461

### Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	7	-	4